

BE-A0524_706148_703158_FRE

Inventaire analytique du chartrier de la
Trésorerie des comtes de Hainaut, 1176-
1818



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	5
I. Chartrier.....	5
II. Annexe. Documents sans rapport évident avec le fonds.....	281

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Trésorerie des comtes de Hainaut. Chartrier

Période:

1176-1818

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0524.500

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 1818.00
- Etendue inventoriée: 24.90 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Mons

Producteurs d'archives:

Comtes de Hainaut, 1795

Description des séries et des éléments

I. CHARTRIER

- 1 Lobbes, Baudouin (V), comte de Hainaut, fait savoir qu'il s'est rendu à l'abbaye de Lobbes pour être relevé de l'interdit lancé contre lui et son comté par l'archevêque de Reims, qu'il a indemnisé ladite abbaye pour les dommages qu'il lui a causés et s'est engagé à ne plus s'introduire de force dans ses possessions et dépendances ; il reconnaît lui devoir un cens annuel pour ses terres de Biercée (Bergeseis) et de Hantes. [Après le 2 novembre 1176].
Non consultable
- *** Version Française d'un acte de Philippe (d'Alsace), comte de Flandre et de Vermandois, par lequel il fait savoir que Gilbert et Gérard, fils d'Arnould d'Oudenaarde, ont restitué à l'abbaye d'Ename des biens spoliés situés à Géron. 1178.
- 2 Guillaume, abbé de Saint-Denis (France), fait savoir qu'il a donné à cens au comte Baudouin (V) de Hainaut et à son épouse Marguerite tous les bois de l'abbaye au pouvoir de Solesmes, pour y fonder une franchise nommée Forest, à la loi du Quesnoy ; il définit les juridictions respectives du comte et de l'abbaye en ce lieu.
Annonce des sceaux des trois intervenants. 1180.
Non consultable
- 3 Gervais, abbé de Saint-Denis(-en-Broqueroie), cède au comte Baudouin (V) de Hainaut l'avouerie sur les serfs et serves de l'autel de Hoves et règle le partage des juridictions découlant de cette cession. Novembre 1183.
Non consultable
- 4 Helgot, abbé de Liessies, et Jacques, seigneur d'Avesnes, règlent l'administration et le partage des droits et revenus des bois de Féron, de Fourmies, de Fontenelle et de Cartignies appartenant au premier nommé et placés sous l'avouerie du second. 1189.
Non consultable
- 5 Raoul, comte de Soissons, donne en fief à Hugues de Bethencort 15 muids de vin, à prendre sur son vinage de Bucy. 1190.
Non consultable
- 6 Entre Lembeek et Hal, traité de paix conclu entre Henri (Ier), duc de Lothier et de Brabant, et Baudouin (V), comte de Hainaut. 20 août 1194.
Non consultable
- 7 Accord relatif au partage de la forêt de Broqueroie passé entre

l'abbaye de Hasnon, le comte de Flandre et de Hainaut et Nicolas de Rumigny (Ruminio) et ses associés. 1194.

Non consultable

- 8 Baudouin (V), comte de Hainaut et marquis de Namur, fonde en la collégiale de Sainte-Waudru à Mons une chapellenie en l'honneur de Saint-Jacques, à charge d'obit. 8 décembre 1195.

Non consultable

- 9 Gossuin, prévôt, Nicolas, doyen, et tout le chapitre de Soignies font savoir qu'à l'intervention du comte Baudouin (VI) de Hainaut, la célébration de l'office de la Vierge chanté dans leur collégiale sera désormais quotidienne. À cet effet, le comte et son épouse Marie leur ont donné tout ce qu'ils possèdent au village d'Horruës. Des revenus de cette donation, 60 sous seront réservés annuellement pour l'obit des donateurs et 20 sous pour le luminaire de la Vierge et celui de la messe quotidienne célébrée pour le repos de l'âme du défunt comte Baudouin (V). 1198.

Non consultable

- 10 La Roche d'Andely, le comte Baudouin (VI) de Hainaut et (IX) de Flandre et Jean sans Terre, roi d'Angleterre, concluent un traité d'alliance renouvelant et confirmant celui du (1er juin - 20 juillet) 1197. 18 août 1199.

Non consultable

- 11 Mons, le comte Baudouin (IX) de Flandre et (VI) de Hainaut, se proposant de partir en croisade, déclare que les serfs et serves de l'église de Sainte-Waudru de Mons garderont le statut qu'ils avaient sous le règne de ses prédécesseurs, tant comtes de Hainaut que de Flandre, et que les conflits qui pourraient surgir à l'avenir entre lui-même ou ses baillis et ladite église relativement à ce statut se régleront par arbitrage. Il règle, en outre, l'affectation de libéralités faites à cette même église par son coute Gillebert, prévôt de Saint-Germain de Mons : 1/ un cens annuel de 25 sous sur le domaine d'Eugies, tenu par lui au titre de la coutrerie de Sainte-Waudru, sera distribué par moitié en " prébendes " aux jours de l'obit du comte et de la comtesse Marie, son épouse ; 2/ une rente annuelle d'un muid de grain, à prendre sur la part dudit Gillebert dans les dîmes d'Eugies, sera convertie en pains, à distribuer les mêmes jours aux pauvres. Du vivant du comte et de la comtesse, lesdites distributions se feront à l'Ascension. 1201.

Non consultable

- 12 Valenciennes, le même, avant de partir en croisade, confirme à titre perpétuel l'exemption de tailles et d'imposition dont jouissaient les quatre hôtes de l'église de Sainte-Waudru en la ville de Mons, ainsi que les courtils attenants à leurs maisons, courtils dont cette église s'est engagée à affecter les revenus à la

fondation des 25 sous dont il est question dans l'acte précédent. 1202.

Non consultable

- 13 Baudouin, empereur de Constantinople, comte (IX) de Flandre et (VI) de Hainaut, fait savoir qu'à dater du 16 mai 1204, jour de son couronnement, il a invalidé le sceau comtal dont il usait antérieurement. Juin 1204.

Non consultable

- 14 Quedlinburg, Philippe, roi des Romains, ordonne une levée de deniers dans l'Empire, en faveur de la Terre Sainte. 14 septembre 1207.

Non consultable

- 15 Gand, Ferrand (de Portugal), comte de Flandre et de Hainaut, et son épouse Jeanne (de Constantinople) s'engagent à reconnaître la décision des arbitres désignés pour déterminer les droits qui reviennent à Bouchard d'Avesnes en Flandre et en Hainaut, du chef de sa femme. 3 avril 1214.

Non consultable

- *** Latran, bulle du pape Innocent III adressée à l'archevêque de Reims et à ses suffragants, touchant l'excommunication de Bouchard d'Avesnes pour son mariage illicite avec Marguerite de Flandre (dite de Constantinople). 15 janvier 1216.

- *** Anagni, bulle du pape Honorius III adressée aux mêmes, touchant l'exécution des directives contenues dans l'acte précédent. [Entre le 18 juillet 1216 et le 17 juillet 1217].

- *** Rome, bulle du même adressée à l'abbé de Saint-Barthélemy, au prieur de Saint-Éloi et au chantre de Noyon, touchant l'excommunication de Bouchard d'Avesnes, de ses adhérents et même de son épouse. 24 avril 1219.

- 16 Marguerite (de Constantinople), sœur de la comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare que c'est avec son assentiment que Bouchard d'Avesnes, son mari, a donné en fief à Th(ierry) de Houffalize 60 livres de blancs, à prendre sur son vinage d'Avesnes. 1222.

Non consultable

- *** Henri (Ier), duc de Lothier (et de Brabant), fait savoir que Thierry de Bierbeek s'est démis entre ses mains, au profit de l'abbaye de Lobbes, de tous les droits qu'il possédait dans les limites des " fossata " de Heigne (Hungnia) et de la forêt de Surdeval. S. d. [entre 1213 et 1224].

- 17 Mons, Jeanne (de Constantinople), comtesse de Flandre et de

Hainaut, fait aumône au couvent d'Épinlieu-lez-Mons de 6 bonniers de terre et de bois sis à " Ammuinsart ", francs de toute charge. Juillet 1226.

Non consultable

Latran, bulle du pape Honorius III adressée au doyen et au chantre de l'église de Troyes, touchant l'excommunication de Bouchard d'Avesnes. 30 avril 1227.

Worms, l'empereur Henri garantit le magistrat et les bourgeois de Cologne contre toute arrestation pour dettes contractées par leur archevêque. 19 janvier 1231.

18

Marie, autrefois impératrice des Romains, délivre une attestation relative à la caution qu'elle a donnée jadis au don d'une rente annuelle de 200 marcs de Cologne fait par son père Henri (Ier), duc de Lothier et de Brabant, à Florent (IV), comte de Hollande, à l'occasion du mariage de ce dernier avec Mathilde de Brabant. 21 février 1233 n.st.

Non consultable

Règlement de l'avouerie de Solesmes convenu entre Gautier (de Bousies), avoué du lieu, et l'abbaye de Saint-Denis (France), et confirmé par Ferrand (de Portugal), comte de Flandre et de Hainaut, et son épouse Jeanne (de Constantinople). Juin 1233.

Version française de l'acte précédent. Août 1233.

Viterbe, bulle du pape Grégoire IX adressée aux évêques de Tournai et de Cambrai et à Gérard, chanoine du chapitre de Tournai, déclarant illégitimes les enfants issus du mariage illicite de Bouchard d'Avesnes et de Marguerite de Flandre (dite de Constantinople). 31 mars 1237.

Thomas (de Savoie) et son épouse Jeanne (de Constantinople), comte et comtesse de Flandre et de Hainaut, s'engagent à ne pas détacher du comté de Hainaut sans le consentement de l'abbaye de Lobbes leur avouerie sur Gilly (Giny). Février 1238 n.st.

19

Bouchard d'Avesnes constitue, pour un capital de 200 livres parisis, une rente annuelle de 13 livres, à prendre sur les revenus du vinage de Guise, en faveur de l'église de Montreuil (Mousteruel). Mars 1238 n.st.

Non consultable

20

Hugues de Châtillon et son épouse Marie, comte et comtesse de Blois et de Saint-Pol, confirment les donations suivantes, faites par leur " père " Gautier, seigneur d'Avesnes, à son frère Bouchard et aux fils de ce dernier, Jean et Baudouin : la terre d'Étroeungt et ses

appartenances ; diverses sommes sur les revenus des vinages d'Avesnes, de Boulogne, de Landrecies et de Guise ; toute la terre tenue auparavant par son frère Guy au-delà de la Haie d'Avesnes. 8 mars 1239 n.st.

Non consultable

- 21 Accord passé entre le chapitre de Sainte-Waudru de Mons, Thomas (de Savoie) et son épouse Jeanne (de Constantinople), comte et comtesse de Flandre et de Hainaut, et Lionel, châtelain de Bruxelles, sur leurs droits respectifs dans les bois de Hal. Août 1239.

Non consultable

- 22 Thomas (de Savoie) et son épouse Jeanne (de Constantinople), comte et comtesse de Flandre et de Hainaut, donnent en aumône au couvent d'Épinlieu-lez-Mons 20 bonniers de bois sis à Ammuinsart, près des prés de Nimy. Octobre 1239.

Non consultable

- *** Huy, Robert (Ier d'Eppes), évêque de Liège, ordonne à Renier de Lessi et à Guillaume de Crestegnées, chevaliers, d'établir en double exemplaire (l'un pour lui-même, l'autre pour l'avoué de Liège) le record de l'enquête qu'ils ont faite, du temps de son prédécesseur l'évêque Jean (II), sur les droits ayant appartenu à Baudouin, avoué de Liège. 28 avril 1241.

- *** Renier de Lessi et Guillaume de Crestegnies, chevaliers, délivrent le record d'enquête évoqué dans l'acte précédent. (28-30) avril 1241.

- *** Le grand prévôt, l'archidiacre Gérard, les doyens de Saint-Martin, de Saint-Paul et de Saint-Jean et le chantre de Saint-Lambert à Liège attestent qu'ils ont été présents au record évoqué dans les deux actes précédents. (28-30) avril 1241.

- 23 Foggia, l'empereur Frédéric (II), confirmant une bulle d'or qu'il a donnée antérieurement, légitime la naissance de Jean et de Baudouin d'Avesnes, fils de Bouchard et de Marguerite de Flandre (dite de Constantinople). Mars 1242.

Non consultable

- *** Robert (Ier d'Eppes), évêque de Liège, agissant en tant que seigneur de Seraing, confirme la vente des bois dits Wahus et le Buscaille faite par les communautés de Bray et d'Estinnes (-au-Mont) à l'abbaye de Bonne-Espérance. 1243.

- *** Lyon, le pape Innocent (IV) commet l'abbé de Clairefontaine pour instruire le procès touchant la légitimité de la naissance des enfants de Bouchard d'Avesnes. 18 décembre 1244.

- *** Jean, doyen de Saint-Lambert de Liège, maître Lambert de Halos, écolâtre de Liège, Baudouin, seigneur de Genefe, et Antoine, seigneur de Momalle, mandataires de l'évêque de Liège, font connaître les droits que, devant eux et le magistrat de la cité, les bourgeois de Liège ont reconnus avoir été ceux de Baudouin, leur avoué. Décembre 1244.
- *** Jean, doyen de Saint-Lambert de Liège, et son chapitre délivrent une charte de même teneur que celle reprise dans l'analyse précédente. Décembre 1244.
- 24 Rôle de la procédure intentée par les enfants de Marguerite de Flandre (dite de Constantinople) et de Guillaume de Dampierre (Guillaume, Guy, Jean et Jeanne, comtesse de Bar) contre ceux de la même et de Bouchard d'Avesnes (Jean et Baudouin), touchant la légitimité de la naissance de ces derniers. 15 mars - août 1245.
Non consultable
- *** Paris, jugement arbitral prononcé par Louis (IX), roi de France, et Odon, évêque de Tusculum, dans le différend qui oppose Guy et Jean de Dampierre à leurs frères Jean et Baudouin d'Avesnes. Juillet 1246.
- 25 Bulle du pape Innocent (IV) en faveur de Jean d'Avesnes et de son épouse Alix, touchant le mariage de ces derniers. 25 octobre 1246.
Non consultable
- 26 Cologne, Henri (III, de Gueldre), élu de Liège, fait savoir aux trois ordres du comté de Hainaut qu'il a reçu l'hommage féodal de Jean d'Avesnes pour le comté susdit, et les invite à le reconnaître pour leur seigneur. Octobre 1247.
Non consultable
- 27 Marguerite (de Constantinople), comtesse de Flandre et de Hainaut, assigne sur le revenu des étalages de Valenciennes une rente de 10 livres de blancs, dont sa sœur défunte Jeanne avait fait l'aumône à l'abbaye de Cheminon. Octobre 1247.
Non consultable
- *** Jean d'Avesnes, chevalier, confirme l'achat fait par l'abbaye de Bonne-Espérance de 100 bonniers de bois dits Wahus et le Buscaille, gisant à Estinnes (-au-Mont). (Voir ci-dessus un acte de 1243). 1247.
- 28 Mayence, Guillaume (de Hollande), roi des Romains, ordonne aux membres des trois ordres du comté de Namur de reconnaître Jean d'Avesnes pour leur seigneur. 27 avril 1248.
Non consultable

- *** Jean et Baudouin d'Avesnes, chevaliers, fils de la comtesse Marguerite de Flandre et de Hainaut, à la demande de celle-ci, renoncent en faveur de leurs frères Guy et Jean de Dampierre à la possession de la Zélande, des pays de Waas et des Quatre métiers, des terres d'Alost et de Grammont, et à certains droits notamment en Cambrésis. Janvier 1249 n. st.
- 29 Lyon, bulle du pape Innocent (IV) commettant l'évêque de Châlons (-sur-Marne) et l'abbé du Saint-Sépulcre à Cambrai pour informer sur la légitimité de la naissance de Jean et de Baudouin d'Avesnes. 25 février 1249.
Non consultable
- 30 Mayence, Guillaume (de Hollande), roi des Romains, fait savoir que par une sentence des juges de l'Empire le comté de Namur a été dévolu à Jean d'Avesnes, il en informe les membres des trois ordres de ce comté et les invite à reconnaître ce dernier pour leur seigneur. 27 avril 1249.
Non consultable
- 31 Reims, sentence des juges délégués par le pape à cet effet, Pierre, évêque de Châlons (-sur-Marne), et Hugues, abbé de Liessies, subdélégué de l'abbé du Saint-Sépulcre à Cambrai, déclarant Jean et Baudouin d'Avesnes enfants légitimes de Bouchard et de Marguerite de Flandre (dite de Constantinople). 19 novembre 1249.
Non consultable
- 32 Rôle de procédure contenant les dépositions de plusieurs seigneurs et chevaliers appelés à témoigner sur la légitimité de la naissance de Jean et Baudouin d'Avesnes. 1249.
Non consultable
- 33 Testament d'Alix (de Hollande), épouse de Jean d'Avesnes. 1249.
Non consultable
- 34 Jacques (Ier). évêque d'Arras, et Thomas, abbé de Saint-Germain-des-Prés à Paris, délivrent un vidimus d'un acte d'août 1233 (voir à cette date). Février 1250 n. st.
Non consultable
- 35 Copie d'un acte de 1243 et d'un autre de 1247 (voir à ces dates). S. d. [v. 1250].
Non consultable
- 36 Jeanne (de Constantinople), comtesse de Flandre et de Hainaut, ordonne aux échevins de Mons d'associer son chapelain Ghislain à l'administration de la Maison des lépreux de Mons. S. d. (Ière moitié XIIIe s.).
Non consultable

- 37 Lyon, deux bulles, identiques en teneur, adressées par le pape Innocent IV à l'évêque de Cambrai, confirmant une sentence du 19 novembre 1249 (voir n° 31). 17 avril 1251.
Non consultable
- 38 Marguerite (de Constantinople), comtesse de Flandre et de Hainaut, fait savoir, après enquête faite du consentement des parties intéressées, que c'est à bon droit que Guillaume de Beusart détient le quart de toute justice à Curgies. Octobre 1251.
Non consultable
- 39 Pérouse, le pape Innocent IV mande à l'abbé de Sainte-Marie de Middelburg que Florent (de Hollande), frère du roi des Romains Guillaume, ne pourra être excommunié, ni le comté de Hollande interdit, sans mandement pontifical spécial à cet effet. 23 décembre 1251.
Non consultable
- 40 Nicolas (III), évêque de Cambrai, mande aux officiaux d'Arras, de Thérouanne, de Tournai et de Cambrai qu'ils ont à veiller à l'application, dans leurs ressorts respectifs, de la sentence évoquée dans une bulle pontificale du 17 avril 1251 qui lui a été adressée et dont il reproduit la teneur (voir n° 37). 8 avril 1252.
Non consultable
- *** Jean d'Avesnes donne en fief à Wilbert de Beaumont, chevalier, pour lui-même et ses héritiers, 17 bonniers (de Maubeuge) et demi journal de bois " en le Boussières " près d'Épinois ; il y ajoute, en accroissement de fief, les terrages de Rousies et une rente annuelle en blé sur le moulin de ce lieu. Juin 1252.
- 41 Baudouin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, Sohier, seigneur d'Enghien, et Gautier d'Enghien, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus de l'acte précédent. Juin 1252.
Non consultable
- *** Francfort(-sur-le-Main), Guillaume (de Hollande), roi des Romains, fait savoir, aux termes des sentences rendues à la diète de Francfort, qu'à défaut d'avoir été relevés par la comtesse Marguerite de Flandre, il déclare vacants les fiefs d'Empire constitués par le comté de Namur, les terres en-deçà de l'Escaut, d'Alost, de Waas et des Quatre métiers, et en investit Jean d'Avesnes. 11 juillet 1252.
- *** Francfort(-sur-le-Main), le même investit Jean d'Avesnes des fiefs d'Empire cités dans l'acte précédent. 11 juillet 1252.
- 42 Nicolas (III), évêque de Cambrai, et J., abbé de Saint-Aubert de

Cambrai, délivrent un vidimus d'un acte du 11 juillet 1252 (voir premier acte à cette date). 27 juillet 1252.

Non consultable

- 43 Les mêmes délivrent un vidimus d'un acte du 11 juillet 1252 (voir second acte à cette date). 27 juillet 1252.

Non consultable

- 44 Barthélémy, abbé de Lobbes, et sa communauté font connaître les termes de l'accord qu'ils ont passé avec Jean de Châtillon, seigneur d'Avesnes, touchant le partage de leurs biens et droits respectifs dans les bois de la Fagne (de Trélon). Septembre (1252).

Non consultable

- *** Cologne, Guillaume (de Hollande), roi des Romains, confirme l'exemption de tonlieu obtenue par le maître et les frères de la " maison " de Notre-Dame des Teutons de son défunt père, le comte Florent (IV) de Hollande, à Ammerstol (Ammers) et Niemandsvriend (Nimanfrint), et y ajoute une même exemption pour le tonlieu de Geervliet. 25 octobre 1252.

- *** Pérouse, bulle du pape Innocent (IV) adressée à l'abbé de Fulda, lui commandant de faire observer dans son ressort une sentence édictée par la diète impériale de Francfort sur l'obligation de relever les fiefs d'Empire endéans l'année du couronnement du roi des Romains Guillaume (de Hollande). 3 décembre 1252.

- 45 Rôle, formé de six pièces de parchemin cousues ou transfixées ensemble, relatif à la procédure engagée devant l'évêque de Cambrai, l'abbé de Cîteaux et le doyen du chapitre de Laon, juges apostoliques, par Guy de Dampierre, comte de Flandre, et son frère Jean contre Jean et Baudouin d'Avesnes, frères, touchant la légitimité de la naissance de ces derniers. 29 avril-3 mai 1253.

Non consultable

- 46 Fulda, H., abbé de Fulda, agissant comme délégué apostolique, fait savoir aux abbés de Saint-Laurent à Liège et de Lobbes qu'il a reçu une bulle pontificale, datée du 3 décembre précédent, dont il communique la teneur (voir à cette date). Il les charge d'inviter la comtesse Marguerite de Flandre à obéir endéans les six semaines aux prescriptions de la diète impériale de Francfort sur le relief des terres d'Empire évoquées dans la bulle susdite ; à défaut de quoi, ils l'excommunieront et jetteront l'interdit sur le pays des Quatre métiers, ceux de Waas et de Grammont et le comté d'Alost. 4 juillet 1253.

Non consultable

- 47 Malines, Henri (III de Gueldre), élu de Liège, fait savoir qu'il a convoqué sa cour féodale à Malines pour élucider le problème créé

par l'accession du comte d'Anjou au comté de Hainaut. Approuvant le jugement rendu par ses féaux, il reconnaît Jean d'Avesnes comme droit héritier dudit comté et commande aux fieffés de Hainaut de le reconnaître pour leur seigneur et de lui prêter hommage. 14 février 1254 n.st.

Non consultable

48 Malines, Guillaume (de Hollande), roi des Romains, approuve le jugement évoqué dans l'acte précédent. 14 février 1254.

Non consultable

49 Latran, le pape Innocent IV, pour apaiser les différends existant entre Guillaume (de Hollande), roi des Romains, et Marguerite (de Constantinople), comtesse de Flandre et de Hainaut, commande à l'évêque et à l'archidiacre de Tournai de suspendre les excommunications fulminées, sur son ordre, par l'abbé de Fulda contre ladite comtesse et ses sujets. 14 mars 1254.

Non consultable

*** Spire, l'empereur Guillaume (de Hollande) confirme des privilèges de la ville de Cologne. 24 février [1255].

*** Beaumont, Henri (III de Gueldre), évêque de Liège, ordonne au magistrat et à la communauté de la ville de Liège de laisser jouir son chevalier, Baudouin, avoué de cette ville, des mêmes droits que ceux dont il bénéficiait sous le règne de son prédécesseur, l'évêque Robert. 21 juillet 1255.

50 Rôle contenant : 1, copie de six actes relatifs aux droits de l'avouerie de Liège, datés respectivement du 28 avril 1241, du (28-30 avril) 1241 (deux actes), de décembre 1244 (deux actes) et du 21 juillet 1255 (voir à ces diverses dates) ; 2, énumération de et commentaires sur ces droits. S. d. [après 1255].

Non consultable

51 Bruxelles, Arnould, comte de Guines, et dix-sept autres fieffés du comté de Flandre promettent d'entretenir la paix conclue à Péronne, en présence du roi de France, entre Marguerite (de Constantinople), comtesse de Flandre et de Hainaut, d'une part, et de l'autre, Florent, tuteur de Hollande, et son neveu Florent (V, comte de Hollande). 9 octobre 1256.

Non consultable

52 Bruxelles, Marguerite (de Constantinople), comtesse de Flandre et de Hainaut, fait connaître les termes de la paix, qu'à l'intervention de Louis (IX), roi de France, elle et ses fils, Guy et Jean de Dampierre, ont conclue avec Florent, tuteur du comté de Hollande, et son neveu Florent (V), comte de Hollande. Clauses principales : ce dernier épousera la fille aînée du susdit Guy et sera investi de la

partie de la Zélande réputée fief de Flandre. 13 octobre 1256.
Non consultable

53 Bruxelles, la même fait connaître les termes de l'accord passé entre elle-même et son fils Guy (de Dampierre), comte de Flandre, d'une part, et de l'autre, Florent tuteur de Hollande, et son neveu Florent (V), relativement au sort qu'ils réserveront aux bannis de leurs pays respectifs. 15 octobre 1256.

Non consultable

54 Bruxelles, Guy (de Dampierre), comte de Flandre, délivre un acte de même teneur que celui analysé au numéro précédent. 15 octobre 1256.

Non consultable

55 Bruxelles, Henri (III), duc de Lothier et de Brabant, promet de soutenir le parti de Florent, tuteur de Hollande, et de son neveu Florent (V), si était enfreinte la paix évoquée dans l'acte n° 52. 15 octobre 1256.

Non consultable

*** En présence et à la requête de Marguerite (de Constantinople), comtesse de Flandre et de Hainaut, et de son fils Baudouin (d'Avesnes), le magistrat et la communauté de Valenciennes s'engagent à reconnaître Jean d'Avesnes pour leur seigneur et comme comte de Hainaut. 29 octobre 1256.

56 Marguerite (de Constantinople), comtesse de Flandre et de Hainaut, promet qu'elle ne fera rien pour empêcher son fils, Jean d'Avesnes, d'hériter du comté de Hainaut. Octobre 1256.

Non consultable

57 Baudouin d'Avesnes, fils de Marguerite (de Constantinople), renonce à tous ses droits sur le comté de Hainaut en faveur de son frère Jean, qui en sera le droit héritier après la mort de leur mère. Octobre 1256.

Non consultable

58 Valenciennes, Marguerite (de Constantinople), comtesse de Flandre et de Hainaut, fait savoir que les 100 livrées de terre que Jean d'Avesnes donna à Baudouin de Péronne, homme de la comtesse, lors de son mariage avec Marguerite, fille dudit Jean, sont assignées sur 60 bonniers de prés non arrentés gisant entre Vicq et Saint-Saulve et sur 90 bonniers près de Vicq. 10 novembre 1256.

Non consultable

59 Thomas de Coucy, seigneur de Vervins, fait savoir qu'il a échangé avec " son cher frère " Baudouin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, des terres que ce dernier possède, en fief tenu du comte de Rethel, en ce comté, contre 120 livrées de terre dans le comté de Hainaut,

tenues par moitié de la comtesse de Flandre et de son fils Jean d'Avesnes. Août 1257.

Non consultable

60

Guy et Jean de Dampierre, chevaliers, fils de la comtesse Marguerite de Flandre et de Hainaut, font savoir qu'ils se sont engagés solennellement à se soumettre au jugement arbitral prononcé par Louis (IX), roi de France, et Odon, évêque de Tusculum, dans le différend qui les oppose à leurs frères Jean et Baudouin d'Avesnes, jugement daté de juillet 1246, dont ils reproduisent la teneur (voir à cette date). Ils font connaître également la teneur de la renonciation faite, en date de janvier 1249 n.st , par ces frères à la possession de la Zélande, des pays des Quatre métiers et de Waas, des terres d'Alost et de Grammont et à certains droits, notamment en Cambrésis (voir à la date). En outre, ils relatent, entre autres, l'abandon fait par eux de Bouchain et de l'Ostrevant en faveur de leurs dits frères. Novembre 1257.

Non consultable

61

Cambrai, Baudouin (d'Avesnes), seigneur de Beaumont, promet de fournir, à la demande de sa belle-sœur, Alix (de Hollande), veuve de Jean d'Avesnes, telles lettres scellées qu'il lui plaira, confirmant l'accord passé entre lui-même et son frère défunt touchant le comté de Hainaut, lettres accompagnées de celles de fidéjusseurs. 10 janvier 1259 n.st.

Non consultable

Jean, seigneur d'Oudenaarde, chevalier, et son épouse Mahaut, dame de Picquigny et vidamesse d'Amiens, font connaître les termes de l'accord qu'ils ont passé avec l'abbaye d'Ename au sujet du droit de pêche et d'autres droits en sa court de Géron. 10 septembre 1260.

Marguerite (de Constantinople), comtesse de Flandre et de Hainaut, restitue la teneur de l'acte précédent ; elle en approuve et en confirme les dispositions. 16 octobre 1260.

62

Valenciennes, Barthélémy, abbé de Lobbes, et sa communauté font connaître les termes de l'accord passé entre eux et la comtesse Marguerite de Flandre et de Hainaut sur le partage du droit de meilleur catel qui leur revient sur les sujets de l'abbaye dans le comté de Hainaut. 25 janvier 1261 n.st.

Non consultable

63

Bruxelles, Richard (de Cornouailles), roi des Romains, fait savoir qu'il a reçu l'hommage d'Alix (de Hollande), veuve de Jean d'Avesnes, pour les comtés de Hollande et de Zélande, tant comme tutrice de ses enfants, que pour la part qui lui revient dans ces comtés, et qu'il l'en a investie. 4 juillet 1262.

Non consultable

- 64 Gautier, abbé d'Hautmont, et sa communauté font connaître les termes de l'accord passé entre eux et Marguerite (de Constantinople), comtesse de Flandre et de Hainaut, sur le partage du droit de meilleur catel qui leur revient sur les sujets de l'abbaye dans le comté de Hainaut. (Copie coll. du 29 décembre 1476). 7 mai 1264.

Non consultable

- *** Wisse de Koudekerke transporte à Alix, dite de Hainaut, sa maison de pierre sise à Oud Vlissingen. 20 septembre 1264.

- 65 Gilles, seigneur de Berlaimont, fait savoir que, pour obéir aux ordres de la comtesse de Hainaut, il a cédé en fief à son frère, Gérard d'Éclaibes, divers droits et revenus aux terroirs de Féron, Étroeungt et Larouillies. 13 septembre 1265.

Non consultable

- 66 Gérard, seigneur d'Éclaibes, s'oblige à reporter entre les mains d'Alix de Hainaut, veuve de Jean d'Avesnes, les droits et revenus évoqués dans l'acte précédent. 20 septembre 1265.

Non consultable

- 67 Marguerite (de Constantinople), comtesse de Flandre et de Hainaut, abandonne au profit de l'infirmerie de l'abbaye d'Épinlieu-lez-Mons 20 sous de blancs de cens annuel sur deux bonniers de terre gisant devant la porte de cette abbaye, près de son moulin ; elle se réserve sur ce droit un cens récognitif de 2 deniers par an. 6 octobre 1266.

Non consultable

- *** Bruges, Florent (V), comte de Hollande et de Zélande, conclut avec sa tante Alix de Hainaut un accord attribuant à celle-ci un revenu annuel de 480 livres sur le tonlieu de Niemandsvriend. 24 octobre 1268.

- *** Bruges, le même donne en fief à Florent de Hainaut la maison de Schiedam et des terres entre ce lieu et Overschie, avec constitution de douaire au profit d'Alix de Hainaut, mère du bénéficiaire. 24 octobre 1268.

- *** Jean, seigneur d'Oudenaarde, et son épouse Mahaut, vidamesse d'Amiens et dame de Picquigny, vendent à l'hôpital de Lessines, sur un fief tenu de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, 50 livrées de terre, assignées ultérieurement sur 33 bonniers de terre gisant à Ghoy. Octobre 1268.

- *** Philippe, comte de Vianden, fait savoir qu'il a cédé, en

dédommagement de dot, certaines rentes (50 livres de blancs annuellement) sur la ville de Valenciennes à sa mère, sœur Marguerite, et à son couvent du Val-Notre-Dame (à Luxembourg), et ce pour un terme de trente ans. 19 juillet 1269.

*** Jean d'Avesnes, damoiseau de Hainaut, approuve et confirme comme tel les dispositions contenues dans l'acte précédent. Juillet 1269.

*** Leiden, Florent (V), comte de Hollande, confirme le privilège accordé par Guillaume (de Hollande), roi des Romains, au commandeur et aux frères de l'Ordre teutonique en date du 25 octobre 1252 (voir à cette date). 7 septembre 1269.

68 Le doyen et le chapitre de Notre-Dame de la Cour (ad Aulam) à Valenciennes font savoir que Marguerite (de Constantinople), comtesse de Flandre et de Hainaut, et les religieux de Saint-Saulve leur ont concédé le service de l'église paroissiale de Saint-Géry en cette même ville, suivant un règlement dont ils font connaître la teneur. Septembre 1269.

Non consultable

*** Paris, Baudouin (de Courtenay), empereur de Roumanie, approuve et confirme les dispositions contenues dans un acte du 19 juillet 1269 (voir à cette date). Décembre 1269.

*** Marguerite (de Constantinople), comtesse de Flandre et de Hainaut, approuve et confirme les dispositions contenues dans l'acte précédent, dont elle reproduit la teneur. Février 1270 n. st.

69 Eustache du Rœulx, seigneur de Trazegnies, fait savoir qu'il a vendu à Nicolas, seigneur de Quiévrain, tout l'alleu du bois de Moud près de Betinsart. 23 juillet 1270.

Non consultable

70 Jean, seigneur d'Oudenaarde, assigne le douaire de son épouse Mahaut, vidamesse d'Amiens et dame de Picquigny, sur diverses terres et seigneuries sises en Hainaut et en Laonnois. Ses fils, Arnould et Jean, s'engagent à respecter ces dispositions. Juin 1271.

Non consultable

*** Florent (V), comte de Hollande, ordonne aux gardes des tonlieux d'Ammerstol (Ammers), de Niemandsvriend (Niemensfrint) et de Geervliet de laisser jouir le maître et les frères de l'Ordre teutonique de l'exemption desdits tonlieux. 2 juillet 1271.

71 Testament d'Alix (de Hollande), veuve de Jean d'Avesnes. 18 octobre 1271.

Non consultable

- *** Thierry de Wassenaar, chevalier, cède à Alix de Hainaut (alias de Hollande), pour la somme de 100 livres de Hollande, son " métier " de Schiedam et les droits de pêche entre Overschie et la Meuse. 18 mars 1272 n. st.
- 72 Florent (V), comte de Hollande, se reconnaît redevable d'une somme de 1.000 livres de Hollande envers sa tante Alix de Hainaut (alias de Hollande). 8 septembre 1272.
Non consultable
- 73 Jean, abbé de Saint-Bavon de Gand, délivre un vidimus d'un acte de 1178 et d'un acte du 16 octobre 1260 (voir à ces dates). 30 octobre 1273.
Non consultable
- 74 Marguerite, comtesse de Henneberg, renonce à toutes ses prétentions à charge de sa sœur Alix de Hainaut (alias de Hollande), notamment pour les biens délaissés par leur feu mère. [31 octobre ?] 1273.
Non consultable
- 75 Guy (de Dampierre), comte de Flandre et marquis de Namur, consent; en ce qui concerne ses droits féodaux, à la donation faite jadis par feu l'évêque de Cambrai, Nicolas de Fontaine, à ses nièces Mahaut et Isabelle, filles de feu Baudouin de Hennin, de 10.000 livres tournois à prendre sur les terres de Fontaine.(- l'Évêque). 25 novembre 1273.
Non consultable
- 76 Sebourg, contrat de mariage d'Arnould, fils aîné de Jean, seigneur d'Oudenaarde, et d'Isabelle, dame de Sebourg. 16 juin 1274.
Non consultable
- 77 Abbaye de Koningsveld (de Camporegis lez Delft), Florent (V), comte de Hollande, délivre une charte relative à la régence de la Zélande. 18 juin 1274.
Non consultable
- *** Albertsberg, le même renouvelle le privilège octroyé par son prédécesseur, le comte Guillaume (Ier) à la ville de Geertruidenberg. 22 janvier 1275 n. st.
- 78 Nuremberg, Rodolphe (de Habsbourg), roi des Romains, fait savoir qu'au cas où Florent (V), comte de Hollande, viendrait à décéder sans laisser d'héritier légitime, son comté et tout ce qu'il tient au titre de fief d'Empire reviendrait à Herman, comte de Henneberg, et à ses héritiers. 13 janvier 1276.
Non consultable

-
- 79** Nuremberg, acte de même teneur que le précédent, mais dressé en faveur de Jean de Hainaut, fils de Jean d'Avesnes, et de ses héritiers. 13 janvier 1276.
Non consultable
- *** Leiden, Florent (V), comte de Hollande et de Zélande, cède à Florent de Hainaut la terre nommée Moer à Schouwen. 15 janvier 1276 n. st.
- 80** Lettre des chapitres des églises d'Utrecht à S(ifridus), archevêque de Cologne, touchant le sort réservé à certains châteaux et revenus appartenant à ces églises. 7 août 1276.
Non consultable
- *** Accord passé entre Thierry de Teilingen et Florent de Hainaut touchant la possession de la maison de Warmond (Waarmonde). 20 novembre 1276.
- *** La Haye, Florent (V), comte de Hollande, confirme le privilège d'exemption de tonlieux accordé par son prédécesseur, Florent (IV) et par Guillaume (de Hollande), roi des Romains, aux frères de l'Ordre teutonique. 24 janvier 1279 n.st.
- 81** Linz, Rodolphe (de Habsbourg), roi des Romains, investit Jean d'Avesnes du comté d'Alost et des terres de Waas, des Quatre métiers et de Grammont, dont Baudouin d'Avesnes, son frère, lui a fait hommage par procuration. 6 novembre 1279.
Non consultable
- 82** Linz, le même ordonne aux administrés des terres citées dans l'acte précédent de reconnaître Jean d'Avesnes pour leur suzerain et seigneur. 6 novembre 1279.
Non consultable
- 83** Jean, seigneur d'Oudenaarde, fait savoir qu'il a repris en fief lige de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, son alleu constitué par la ville et terre de Lessines et dépendances, pour la partie sise en Hainaut. 13 juin 1280.
Non consultable
- 84** Le même rappelle les termes de la reprise évoquée dans l'acte précédent et s'engage, pour le cas où il apparaîtrait que les biens concernés ne sont pas francs alleux, à les restituer au comte de Hainaut. Son fils Jean et quatre autres chevaliers se portent caution pour cet engagement. 13 juin 1280.
Non consultable
- 85** Acte, ayant le même auteur et la même teneur formelle que le précédent, relatif à la reprise en fief lige du comte de Hainaut de l'alleu constitué par le château (sauf le donjon) et la ville de

Flobecq. 13 juin 1280.

Non consultable

- 86 Vienne, Rodolphe (de Habsbourg), roi des Romains, investit Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, de tous les fiefs qu'il tient de l'Empire et pour lesquels son frère, Florent (de Hainaut), a fait hommage en son nom. 26 juin 1280.

Non consultable

- 87 Vienne, le même donne au même tout pouvoir de posséder et d'administrer les fiefs qu'il tient de l'Empire. 26 juin 1280.

Non consultable

- 88 Jean, seigneur d'Oudenaarde, fait savoir qu'il a reporté entre les mains de Jean (d'Avesnes), comte de Hainaut, ses alleux de Flobecq (sauf la motte du donjon) et de Lessines et les a repris de lui en fief. 11 octobre 1280.

Non consultable

- 89 Le même s'engage à indemniser le même comte de Hainaut pour les dommages et frais qu'il pourrait encourir du fait de la reprise en fief opérée par le disposant de ses alleux de Flobecq et Lessines. 25 janvier 1281 n.st.

Non consultable

- 90 Werbellin, Othon, marquis de Brandebourg, consent aux privilèges accordés par l'empereur Rodolphe (de Habsbourg) à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, en renouvellement de ceux accordés jadis au père de ce dernier par Guillaume (de Hollande), roi des Romains, en matière de relief de fiefs d'Empire vacants. 15 juillet 1281.

Non consultable

- 91 Nuremberg, Rodolphe (de Habsbourg), roi des Romains, confirme et approuve deux actes de son prédécesseur, Guillaume (de Hollande), datés du 11 juillet 1252 (voir à la date), dont il restitue la teneur. 5 août 1281.

Non consultable

- 92 Nuremberg, le même commet l'évêque de Cambrai à l'exécution de l'investiture qu'il a conférée à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, des fiefs d'Empire que sont les pays d'Alost, de l'Escaut (super Scaldam), de Grammont, de Waas et des Quatre métiers. 5 août 1281.

Non consultable

- 93 Nuremberg, le même ordonne aux habitants des pays repris dans l'acte précédent de reconnaître Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, pour leur seigneur. 5 août 1281.

Non consultable

-
- 94 Nuremberg, le même adresse au magistrat des villes d'Alost et de Grammont une lettre de même teneur que celle de l'acte précédent. 5 août 1281.
Non consultable
- 95 Nuremberg, lettre de même teneur que la précédente, adressée par le même à trente-cinq nobles et ministériaux des fiefs flamands d'Empire susdits. 5 août 1281.
Non consultable
- 96 Nuremberg, le même fait savoir qu'en vertu d'une sentence rendue en la cour à Nuremberg, sont réputées nulles toutes les donations de biens d'Empire faites par ses prédécesseurs avant la déposition de l'empereur Frédéric II, à moins qu'elles n'aient été approuvées par la majorité des princes électeurs. 9 août 1281.
Non consultable
- 97 Nuremberg, double de l'acte précédent. 9 août 1281.
Non consultable
- *** Nuremberg, le même empereur Rodolphe fait savoir qu'il désignera un exécuteur pour la mise en possession réelle des fiefs flamands de l'Empire (Alost, etc.) au bénéfice de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut. 9 août 1281.
- 98 Werner, archevêque de Mayence, donne son consentement à l'investiture évoquée dans un acte du 6 novembre 1279 (voir n° 81). 16 août 1281.
Non consultable
- 99 Nuremberg, Herman, comte de Henneberg, renonce en son nom propre et pour ses héritiers, en faveur de Jean, d'Avesnes, comte de Hainaut, à tous les droits et revenus que possédait sa défunte épouse, Marguerite (de Hollande), dans le comté de Hollande. Août 1281.
Non consultable
- 100 Le Quesnoy, Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, fait savoir que Jean, seigneur d'Oudenaarde, a reporté entre ses mains les fiefs qu'il tient de lui à Flobecq et Lessines, et qu'il en a investi Jean, seigneur de Rosoy, fils du second nommé. 26 octobre 1281.
Non consultable
- 101 Le Quesnoy, Copie contemporaine de l'acte précédent. 26 octobre 1281.
Non consultable
- 102 Pierre, archevêque de Reims, délivre deux vidimus d'un acte du 5 août 1281 (voir n° 91). Octobre 1281.

Non consultable

- 103 Enguerran (II), évêque de Cambrai, délivre un vidimus d'un acte du 5 août 1281 (voir n° 93). 18 novembre 1281.
Non consultable
- 104 Le même délivre un vidimus d'un acte du 9 août 1281 (voir n° 96). 18 novembre 1281.
Non consultable
- 105 Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, donne procuration à Adam, abbé de Saint-Jean à Valenciennes, pour prendre possession en son nom, des mains d'Enguerran (II), évêque de Cambrai, commissaire impérial, des terres d'Alost, de Grammont, de Waas, des Quatre métiers et super Scaldarti, dont il a été investi par l'Empereur. 19 novembre 1281.
Non consultable
- 106 Enguerran (II), évêque de Cambrai, commissaire de l'Empereur pour la mise à exécution de l'investiture des fiefs flamands de l'Empire en faveur de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, en vertu de lettres dont il restitue la teneur (voir n° 92), fait rapport à Rodolphe (de Habsbourg), roi des Romains, sur la manière dont s'est opérée la mise en possession desdits fiefs entre les mains du procureur du comte de Hainaut. 17 janvier 1282 n.st.
Non consultable
- *** Haguenau, l'empereur Rodolphe (de Habsbourg) fait savoir que l'évêque de Cambrai devra comparaître devant lui ou devant ses délégués pour témoigner sur les empêchements mis par Guy (de Dampierre), comte de Flandre, à la mise en possession des fiefs flamands de l'Empire (Alost, etc.) au bénéfice de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut. 16 avril 1282.
- *** Haguenau, Mandement du même à l'évêque de Cambrai, Enguerran (II), l'invitant soit à comparaître en personne devant la Cour impériale, soit à faire rapport aux envoyés du disposant pour témoigner sur l'empêchement mis par Guy (de Dampierre), comte de Flandre, à la mise en possession des fiefs flamands de l'Empire au profit de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut. 18 avril 1282.
- *** Enguerran (II), évêque de Cambrai, reconnaît avoir reçu en dépôt des collecteurs des dîmes cambrésiennes concédées à Guy (de Dampierre), comte de Flandre et marquis de Namur, pour l'aide à la Terre sainte, la somme de 7.000 livres tournois, qu'il s'engage à restituer ultérieurement. Avril 1282.
- 107 Herman, comte de Henneberg, et son fils Poppon reconnaissent avoir cédé à Othon, marquis de Brandebourg, respectivement

beau-frère et oncle des disposants, tous les droits et revenus héréditaires ayant appartenu à Marguerite, leur épouse et mère défunte, dans le comté de Hollande. 12 mai 1282.

Non consultable

Ulm, mandement de Rodolphe (de Habsbourg), roi des Romains, à l'évêque de Cambrai, Enguerran (II), lui rappelant les instructions contenues dans un mandement du 18 avril précédent (voir à cette date), et lui ordonnant de s'y conformer. 15 mai 1282.

Worms, le même relate et approuve les sentences successives rendues par la Cour impériale dans le procès opposant Guy (de Dampierre), comte de Flandre, à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, touchant la possession des fiefs flamands de l'Empire (Alost, etc.), sentences favorables au dernier nommé. 16 mai 1282.

108

Enguerran (II), évêque de Cambrai, restitue la teneur de deux mandements que lui a adressés Rodolphe (de Habsbourg), roi des Romains, l'un du 18 avril 1282, l'autre du 15 mai suivant (voir à ces dates), et fournit au dernier nommé le rapport demandé dans ces mandements. 27 mai 1282.

Non consultable

Roger, chanoine de Mons, et Warnier de Raparch, chevalier, envoyés de l'Empereur auprès de l'évêque de Cambrai pour recueillir son témoignage sur les empêchements mis à l'entrée en possession de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, dans les fiefs flamands de l'Empire (Alost, etc.), délivrent un vidimus de trois actes rangés et datés comme suit : 1) du 27 mai 1282 (n° 108) ; 2) du 18 avril 1282 ; 3) du 15 mai 1282 (voir à ces dates). 31 mai 1282.

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut et (sic) comte de Hollande et de Zélande, seigneur de Frise, constitue une rente féodale annuelle de 30 livrées de terre au bénéfice de Jakemon, seigneur de Chèle, chevalier. 9 juin 1282.

109

Worms, Rodolphe (de Habsbourg), roi des Romains, fait connaître, approuve et confirme les sentences de la Cour impériale condamnant Guy (de Dampierre), comte de Flandre, dans le procès qui l'oppose à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, à propos de la possession des fiefs flamands de l'Empire (Alost, etc.). 15 juin 1282.

Non consultable

110

Worms, double de l'acte précédent. 15 juin 1282.

Non consultable

111

Worms, Le même empereur ordonne aux vassaux, magistrats et

habitants des localités des pays de Grammont, d'Alost, des Quatre métiers, de Waas et de supra Scaldam de faire, endéans les quarante-cinq jours, à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, le relief et l'hommage de leurs terres jadis tenues de Guy (de Dampierre), comte de Flandre, à l'égard duquel il les délie de leurs devoirs féodaux. 15 juin 1282.

Non consultable

- 112 Worms, le même ordonne à l'official du prévôt d'Utrecht de faire publier dans son ressort diocésain l'ordonnance reprise dans l'acte précédent. 15 juin 1282.

Non consultable

- 113 Worms, ordonnance de même teneur que la précédente, adressée à Enguerran (II), évêque de Cambrai. 15 juin 1282.

Non consultable

- 114 Worms, le même empereur proscrit Guy (de Dampierre), comte de Flandre, et le déclare hors de paix en raison des empêchements qu'il a mis à l'entrée en possession de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, dans les fiefs flamands de l'Empire (Alost, etc.). 17 juin 1282.

Non consultable

- 115 Worms, double de l'acte précédent. 17 juin 1282.

Non consultable

- 116 Guillaume de Montfoort, chanoine d'Utrecht et official du prévôt et du grand archidiacre de ce lieu, fait savoir à l'empereur Rodolphe (de Habsbourg) qu'il a reçu ses instructions du 15 juin précédent, dont il restitue la teneur (voir n° 112), et relate la manière dont il les a exécutées en se rendant à Biervliet. 25 juillet 1282.

Non consultable

- 117 Double de l'acte précédent. 25 juillet 1282.

Non consultable

- 118 Enguerran (II), évêque de Cambrai, ordonne à l'abbé de Cambron, au doyen de Saint-Germain de Mons et au curé de Lens de se rendre au siège des doyennés d'Alost, de Grammont et de Pamel, pour y mettre à exécution les instructions impériales du 15 juin précédent, dont il restitue la teneur (voir n° 113). 15 août 1282.

Non consultable

- 119 Jean, duc de Saxe et de Westphalie, burgrave de Magdebourg et maréchal de l'Empire, fait savoir qu'il consent à l'investiture donnée à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, des fiefs flamands de l'Empire (Alost, etc.). 20 ou 21 août 1282.

Non consultable

- 120 Jean, seigneur d'Oudenaarde, s'engage envers Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, son suzerain, à faire reconnaître son fils, Jean de Rosoit, par les communautés de la terre de Lessines pour leur seigneur ; il ne fera la paix avec Guy (de Dampierre), comte de Flandre, que moyennant l'assentiment de sondit suzerain ; sa " ville " de Feignies servira de garantie pour cet engagement. 13 septembre 1282.
Non consultable
- 121 Traité d'alliance conclu entre Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et son vassal Jean, seigneur d'Oudenaarde, contre le comte de Flandre. 13 septembre 1282.
Non consultable
- 122 Colmar, l'empereur Rodolphe (de Habsbourg) donne commission à Henri (VI), comte de Luxembourg, pour mettre Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, en possession des fiefs flamands de l'Empire (Alost, etc.). 12 octobre 1282.
Non consultable
- 123 Wurzburg, le même approuve et ratifie la sentence de proscription rendue par la Cour impériale contre le magistrat et les communautés des villes d'Alost et de Grammont pour désobéissance à leur seigneur, Jean d'Avesnes, comte de Hainaut. 24 novembre 1282.
Non consultable
- *** Wurzburg, le même ratifie une sentence identique à la précédente, rendue contre vingt-cinq seigneurs, chevaliers et ministériaux flamands. 24 novembre 1282.
- *** Strasbourg, sentence de proscription identique à la précédente fulminée par l'Empereur contre les mêmes. 6 décembre 1282.
- 124 Strasbourg, le même empereur fulmine la proscription prévue dans la sentence évoquée dans un acte du 24 novembre précédent (voir n° 123). 7 décembre 1282.
Non consultable
- 125 Adam, abbé de Saint-Jean à Valenciennes, fait savoir qu'il a reçu un acte de l'Empereur, daté du 15 juin 1282 (voir.n0 109 et 110), dont il restitue la teneur. S. d. [fin 1282].
Non consultable
- *** Eustache, seigneur du Rœulx et de Trazegnies, constitue au bénéfice de son oncle Arnould, dit du Rœulx, et de ses successeurs une rente féodale annuelle de 200 livres tournois assignée sur les revenus de la terre du Rœulx. Avril 1282 ou (1-17) avril 1283 n.st.
- 126 Testament de Baudouin de Hainaut, frère du comte Jean d'Avesnes.

1er juin 1283.

Non consultable

127 Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, reconnaît avoir reçu en prêt de la ville de Mons 12 tonneaux de vin de France. 18 juin 1283.

Non consultable

*** Le même donne en partage à son frère Florent de Hainaut, à titre de fief, la terre d'Étroëungt et ses dépendances et un revenu annuel de 40 livrées au tournois de terre sur les biens de leur mère (Alix de Hainaut) en Hollande. 18 juin 1283.

128 Payerne (in castris ante Paterniatum), 20 juin 1283. L'empereur Rodolphe (de Habsbourg) délivre à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, copie des documents ci-après, relatifs à sa mise en possession et à son investiture des fiefs flamands de l'Empire (Alost, etc.) 20 juin 1283.

Non consultable

129 Jean (Ier), duc de Brabant, promet assistance à Florent (V), comte de Hollande, contre tous, sauf l'Empereur et le comte de Flandre. 10 octobre 1283.

Non consultable

*** Le même renonce à l'hommage qu'il prétendait lui être dû par Florent (V), comte de Hollande. 10 octobre 1283.

130 L'empereur Rodolphe (de Habsbourg) relate et confirme les sentences de la Cour impériale prononcées dans les sessions de Nuremberg (5 août 1281), Haguenau (16 avril 1282) et Worms (15 juin 1282) dans le conflit qui oppose le comte de Hainaut au comte de Flandre, touchant la possession des fiefs flamands de l'Empire (Alost, etc.). S. d. [1283].

Non consultable

131 Mémoire relatif à l'entretien des digues par Gautier de Langerak et les habitants de Nieuwpoort. S. d. [après 1283].

Non consultable

132 Mandement donné par l'official de Cambrai à (Pierre Basin, maire de Cantimpré lez Cambrai et à Barthélémy, curé d'Élincourt) pour admonester le comte de Hainaut sur les déprédations commises par le bailli de Hainaut et le prévôt du Quesnoy dans des localités soumises à l'évêque de Cambrai et, à défaut de réparation, faire mettre à exécution l'interdit fulminé contre le comté de Hainaut. 15 février 1284 n. st.

Non consultable

133 Jean d'Avesnes, chevalier (sic), donne en fief lige à son sergent Colart de Glarges une terre dite le Sart Bernard, sise entre le

village et le bois de Beaufort. Février 1284 n. st.
Non consultable

- 134 Sifridus, archevêque de Cologne, consent à l'investiture donnée à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, des fiefs flamands de l'Empire (Alost, etc.). 18 avril 1284.
Non consultable

*** Saint-Amand, Guy (de Dampierre), comte de Flandre, et Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, désignent comme arbitres de leurs différends Jean (IV), évêque de Liège, et Bouchard, élu de Metz, et s'engagent à accepter leur sentence ; le siège choisi pour leurs délibérations sera Mézières ; Guillaume et Philippe, fils du comte de Flandre, et Florent et Guillaume, frères du comte de Hainaut, ont promis de reconnaître ce compromis. 19 juin 1284.

- 135 Valenciennes, Bouchard de Hainaut, élu de Metz, cède à son frère Florent de Hainaut, chevalier, tout ce qui lui est échu dans le comté de Hollande et au winage de Niemandsvriend (Niemesvrient) par la mort de leur mère. 22 juin 1284.
Non consultable

- 136 Acte de même teneur que le précédent 19 juillet 1284.
Non consultable

- 137 Bouchard (de Hainaut), élu de Metz, délivre un vidimus de quatre actes, datés du 19 juillet 1269, de juillet 1269, de décembre 1269 et de février 1270 n. st. (voir à ces dates respectives). 13 octobre 1284.
Non consultable

*** Mézières, Guy (de Dampierre), comte de Flandre, et Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, conviennent de fixer momentanément Saint-Amand(-les-Eaux) comme siège des délibérations pour l'arbitrage prévu dans un acte du 19 juin précédent (voir à cette date). 5 décembre 1284.

- 138 Guy (de Dampierre), comte de Flandre et marquis de Namur, fait savoir qu'il a convenu avec Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, de soumettre les différends territoriaux qui les opposent à la sentence arbitrale de Jean (IV), évêque de Liège, et de Bouchard d'Avesnes, évêque de Metz, et s'engage à se conformer à cette convention. S. d. [1284?].
Non consultable

- 139 L'official de Troyes, juge délégué apostolique, condamne Bouchard (d'Avesnes), élu de Metz, à rembourser une somme de 2.800 livres tournois à un groupe de marchands de Sienne. 30 janvier 1285 n.st.
Non consultable

-
- 140 Le même notifie la sentence contenue dans l'acte précédent aux doyen, archidiacre et trésorier de l'église de Metz. 30 janvier 1285.
Non consultable
- 141 Nicolas de Houdeng, chevalier, fait savoir qu'il s'est dessaisi au bénéfice de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, d'une rente-fief annuelle de 5 muids et demi d'avoine et de 20 sous de blancs à percevoir en la ville de Binche, en échange d'un fief situé aux " trieux de Corroit ", voisins des terroirs d'Épinois et de Buvrignes. Juillet 1285.
Non consultable
- 142 Henri, seigneur de la Lek, s'engage à indemniser Florent (V), comte de Hollande, d'une caution globale de 584 livres 11 sous 8 deniers fournie pour lui au chapitre de Notre-Dame à Utrecht. 14 septembre 1285.
Non consultable
- 143 Copie authentique d'un acte d'avril 1282 (voir à cette date) délivrée par Jean Georgii d'Anagni, notaire apostolique. 22 octobre 1285.
Non consultable
- 144 Bruxelles, Jean (Ier), duc de Brabant, promet assistance à son neveu Florent (V), comte de Hollande, dans ses entreprises en l'évêché d'Utrecht. 11 novembre 1285.
Non consultable
- 145 Rainaud (Ier), comte de Gueldre, promet à Florent (V), comte de Hollande, de ne pas prêter assistance à Gisbert, seigneur d'Amstel, et à son frère au cas où ces derniers violeraient la paix conclue avec le comte de Hollande. 11 novembre 1285.
Non consultable
- 146 Jean (Ier), duc de Brabant, fait une promesse identique à celle contenue dans l'acte précédent. 11 novembre 1285.
Non consultable
- 147 Testament de Florent de Hainaut, chevalier, seigneur de Braine(-le-Comte). 1285.
Non consultable
- 148 Lettres de Florent de Hainaut relatives à l'exécution de l'acte précédent, en ce qui concerne les biens situés en Hollande. S. d. [1285].
Non consultable
- 149 Worms, Jean, évêque de Tusculum, légat pontifical, enjoint aux abbés de Liessies et de Saint-Ghislain de sommer Guy (de

Dampierre), comte de Flandre, de se soumettre endéans le mois aux sentences impériales attribuant les fiefs flamands de l'Empire (Alost, etc.) à Jean d'Avesnes, sous peine d'excommunication. 7 avril 1286.

Non consultable

- 150 Homburg, le même enjoint aux archevêques, évêques, abbés et prélats des régions d'Empire de sommer ceux que l'empereur Rodolphe (de Habsbourg) a proscrits de mettre fin à leur rébellion endéans deux mois et huit jours ; à défaut de quoi, ils proclameront l'excommunication desdits proscrits. 15 avril 1286.

Non consultable

- 151 Homburg, double de l'acte précédent. 15 avril 1286.

Non consultable

- 152 Maastricht, traité conclu entre Jean (Ier), duc de Brabant, et Conon de Loncin, chevalier. 16 avril 1286.

Non consultable

- 153 Namur, Jean (IV), évêque de Liège, fait savoir que sa sœur Marguerite, veuve d'Alexandre, fils du roi d'Écosse, a remis à leur père Guy (de Dampierre), comte de Flandre et marquis de Namur, divers revenus de biens situés en Écosse, à valoir sur une somme de 80.000 livres tournois que ledit comte lui avait octroyée. 21 avril 1286.

Non consultable

- 154 Guillaume de Lourke, avoué d'Aix(-la-Chapelle), renonce à une rente-fief viagère annuelle de 30 livres tournois qu'il tenait de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, en échange de l'attribution annuelle d'une robe de chevalier. 18 mai 1286.

Non consultable

- 155 Traité passé entre Jean (Ier), duc de Brabant, et Florent (V), comte de Hollande, touchant leur expédition commune contre le comte (Rainaud Ier) de Gueldre et le partage du butin. 24 septembre 1286.

Non consultable

- 156 Jean, seigneur d'Oudenaarde, s'engage à rembourser à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, une somme de 4.000 livres tournois avancée par celui-ci au profit de Nicolas de Condé, seigneur de Morialmé et de Belœil ; comme garantie il engage ses terres de Lessines et de Flobecq et promet de mettre le comte de Hainaut et son épouse Philippa en possession de la terre de Feignies qu'il leur avait engagée à titre viager. 4 novembre 1286.

Non consultable

- 157 Le même et son épouse Mahaut, vidamesse d'Amiens et dame de

Picquigny, engagent les revenus des deux terres susdites en garantie de la dette évoquée dans l'acte précédent. 12 novembre 1286.

Non consultable

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, fait savoir qu'il a donné en partage à son frère Florent de Hainaut, chevalier, à titre de fief, les villes de Braine-le-Comte et de Hal, les bois de la Saisinne et des Sarts, de même que certaines terres à Braine-le- Château et 400 livrées de terre au tournois dans les bois de Vicoigne. 24 janvier 1287 n.st.

158

Gérard, seigneur de Sotenghien, chevalier, reprend en fief lige de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, son alleu de Sotenghien. 27 février 1287 n.st.

Non consultable

Würzburg, l'empereur Rodolphe (de Habsbourg) confirme une sentence de la Cour impériale rendue à la requête de Florent (V), comte de Hollande, touchant l'administration des biens d'Empire par un tuteur (en l'occurrence Florent de Hollande, tuteur du comte) au détriment de son pupille. 24 mars 1287.

159

Würzburg, le même invite Jean, évêque de Tusculum et légat pontifical, à user de ses pouvoirs spirituels pour amener Guy (de Dampierre), comte de Flandre, à se soumettre aux sentences de la Cour impériale, en laissant à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, la libre disposition des fiefs flamands de l'Empire (Alost, etc.), et pour exhorter les habitants des lieux concernés à reconnaître le comte de Hainaut pour leur seigneur. 27 mars 1287.

Non consultable

160

Würzburg, le même invite le même à prendre les dispositions nécessaires à l'application des censures ecclésiastiques contre ceux qui ont été proscrits pour les raisons reprises dans l'acte précédent. 27 mars 1287.

Non consultable

161

Würzburg, lettres identiques aux précédentes quant au fond, mais de forme différente. 27 mars 1287.

Non consultable

162

Würzburg, le même enjoint à Guillaume (Ier), évêque de Cambrai, d'excommunier Guy, comte de Flandre, proscrit pour rébellion dans l'affaire des fiefs flamands de l'Empire (Alost, etc.). 27 mars 1287.

Non consultable

163

Würzburg, le même enjoint au même d'excommunier, pour les mêmes raisons, vingt-cinq seigneurs, chevaliers et ministériaux flamands nominalement désignés. 27 mars 1287.

Non consultable

- 164 Würzburg, le même enjoint au même d'excommunier, pour- les mêmes raisons, les magistrat et communautés des lieux concernés. 27 mars 1287.
Non consultable
- 165 Würzburg, acte de même teneur que le précédent, adressé à l'évêque d'Utrecht. 27 mars 1287.
Non consultable
- 166 Würzburg, lettres de même teneur que l'acte n° 162, adressées à Jean (IV), évêque de Liège. 27 mars 1287.
Non consultable
- 167 Würzburg, acte de même teneur que le précédent, adressé à l'évêque d'Utrecht. 27 mars 1287.
Non consultable
- 168 Haspres, Florent de Hainaut, seigneur de Braine(-le-Comte) et de Hal, fait savoir que son frère Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, lui a donné en partage, à titre de fief, les villes de Braine-le-Comte et de Hal, les bois de la Saisinne et des Sarts et certaines terres à Braine-le-Château et revenus dans les bois de Vicoigne, et qu'il lui a cédé, en outre, la " ville " d'Étrœungt et certains biens en Hollande ; en échange, le même Florent a rétrocédé à son frère tous les autres biens qu'il avait reçus de lui. 23 avril 1287.
Non consultable
- *** Florent (V), comte de Hollande, garantit aux bourgeois et marchands de Cologne une juste perception des droits de tonlieu dans les territoires de sa juridiction. 16 septembre 1287.
- 169 Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, prend à sa charge l'apurement d'une rente-fief de 1.900 livrées de terre consentie par son frère Bouchard, évêque de Metz, à Louis, comte de Chiny. 20 septembre 1287.
Non consultable
- *** Le même contracte une dette de 200 livres parisis envers Enguerran Pylate, bourgeois de Douai, dette payable avant la Saint-Jean-Baptiste 1289. Novembre 1287.
- 170 Baudouin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, Nicolas de Condé, seigneur de Morialmé et de Belœil, Gérard, seigneur de Jauche, Gilles, dit Rigaut, seigneur du Rœulx, Jean, seigneur de Barbençon, Gautier, seigneur de Ligne, Jacques, seigneur de Verchain, sénéchal de Hainaut, Gilles, seigneur de Berlaimont, Baudry, seigneur de Roisin, chevaliers, et Gautier, seigneur d'Enghien, et Alart, seigneur de Ville, promettent de respecter les termes de la

sentence arbitrale que doivent rendre Jean (IV), évêque de Liège, et Bouchard, évêque de Metz, dans le différend qui oppose Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et Guy (de Dampierre), comte de Flandre, touchant les fiefs flamands de l'Empire (Alost, etc.).

Novembre 1287.

Non consultable

- 171 Les mêmes et Jeanne d'Alençon, comtesse de Blois et dame d'Avesnes, Hugues de Saint-Pol, seigneur de Leuze, Joffroy, seigneur d'Aspremont et de Quiévrain, et son épouse et Thibaut de Lorraine, seigneur de Rumigny, et sa femme Isabeau souscrivent un engagement similaire à celui contenu dans l'acte précédent. Novembre 1287.

Non consultable

- 172 Le magistrat et la communauté de la ville de Binche souscrivent le même engagement que celui contenu dans l'acte précédent. Novembre 1287.

Non consultable

- 173 Le magistrat et la communauté de la ville de Valenciennes souscrivent le même engagement que celui contenu dans l'acte précédent. S. d. [novembre 1287].

Non consultable

- 174 Projet destiné à la rédaction des actes n° 170 et 173. S. d. [novembre 1287].

Non consultable

- 175 Jean (IV), évêque de Liège, et Bouchard, évêque de Metz, arbitres nommés pour régler le différend évoqué dans les actes précédents, s'engagent à rendre leur sentence endéans les quatre jours après leur comparution devant l'empereur Rodolphe (de Habsbourg). 1287.

Non consultable

- 176 Jean, seigneur d'Oudenaarde, se reconnaît redevable envers Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, d'une dette contractée par ce dernier en son nom, en vertu d'un acte de novembre 1287 (voir premier acte à cette date), dont il restitue la teneur. 2 janvier 1288 n.st.

Non consultable

- 177 Le même et son fils Arnould renoncent à un fief de 4 vaisseaux de vin que leur doit Florent (V), comte de Hollande, en échange d'une rente annuelle de 40 livres de Hollande. 19 janvier 1288 n.st.

Non consultable

- 178 La prieure et le couvent du Val-Notre-Dame près de Luxembourg s'engagent, en contrepartie de l'aumône d'une rente annuelle de 15 livres de blancs, à célébrer l'obit des donateurs, Jean d'Avesnes,

comte de Hainaut, et son épouse Philippa. 10 mars 1288.

Non consultable

- 179 Jean, seigneur d'Oudenaarde, se reconnaît redevable envers Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, d'une somme de 840 livres parisis, engagée par ce dernier en son nom auprès de Simon Malet, bourgeois de Douai. 2 septembre 1288.

Non consultable

- 180 Louppy(-le-Château), compromis passé entre la dame de Hanz et les héritiers de son mari, Thierry de Mirwart, touchant son douaire. 6 septembre 1288.

Non consultable

- 181 Jean, seigneur d'Oudenaarde, fait savoir que, redevable au comte de Hainaut, Jean (d'Avesnes), de l'équivalent de la valeur de la ville et terre de Feignies, il a reporté entre ses mains 400 livrées de terre à prendre annuellement sur les revenus de Flobecq et de Lessines. Septembre 1288.

Non consultable

- 182 Guy (de Dampierre), comte de Flandre, rachète à son frère Baudouin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, et à son épouse Félicité les fiefs de Dunkerque et de la Wastine qu'ils tenaient de lui, à charge de leur en laisser l'usufruit leur vie durant. 7 novembre 1288.

Non consultable

- 183 Jean (Ier), duc de Brabant, exempte de tonlieu les habitants et marchands des deux villes neuves que le comte Florent (V) de Hollande vient de fonder à Brijdorpe et près d'Arnemuïden. 6 décembre 1288.

Non consultable

- 184 Jean, seigneur d'Oudenaarde, et son épouse Mahaut, vidamesse d'Amiens et dame de Picquigny, prient Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, de vouloir approuver et confirmer la donation de 3 bonniers 25 verges de terre et de 10 bonniers 3 journaux de bruyère (sis à Flobecq), qu'ils ont faite aux frères de l'ordre de Saint-Guillaume. Décembre 1288.

Non consultable

- 185 Jugement du prévôt, des hommes, des échevins et des jurés de Bouillon dans le procès opposant Henriette de Hans, veuve de Thierry de Mirwart, chevalier, aux héritiers de ce dernier, touchant le paiement des dettes laissées par lui. 30 avril 1289.

Non consultable

- 186 Mortagne, Guy (de Dampierre), comte de Flandre et marquis de Namur, fait savoir que lui-même et Jean d'Avesnes, comte de

Hainaut, sont convenus d'envoyer leurs procureurs en la Cour impériale et s'engage à se conformer aux résolutions qui seront prises en la circonstance. 4 juillet 1289.

Non consultable

- 187** Binche, Gautier de Braine, seigneur de Gammerages, chevalier, fait savoir qu'il a repris en fief de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, divers biens et revenus qu'il possédait en franc alleu à Acren et Zarlardinge. Octobre 1289.

Non consultable

- 188** Guillaume (Ier d'Avesnes), évêque de Cambrai, fait savoir qu'il a reçu en partage de son frère Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, une rente annuelle de 500 livres tournois ; il déclare nulles les lettres d'emprunt, d'un montant global de 3.000 livres tournois, que lui avait données son frère. 30 décembre 1289.

Non consultable

- 189** Jean (IV), évêque de Liège, et Bouchard d'Avesnes, évêque de Metz, font connaître les termes d'une sentence arbitrale qu'ils ont prononcée dans le différend qui oppose les comtes de Flandre et de Hainaut. S. d. (1289).

Non consultable

- 190** Projets de clauses pour un traité de paix à conclure entre les comtes de Flandre et de Hainaut. S. d. [v. 1289].

Non consultable

- 191** Mémoire de juristes contenant les griefs du comte de Hainaut contre le comte de Flandre. S. d. [v. 1289].

Non consultable

- 192** Biervliet, Jean (Ier), duc de Brabant, s'engage à indemniser Florent (V), comte de Hollande, d'une somme de 20.000 livres parisis pour laquelle ce dernier s'était porté garant envers Guy (de Dampierre), comte de Flandre. 11 juin 1290.

Non consultable

- 193** Valenciennes, Baudouin, abbé de Cambron, et sa communauté font savoir que Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, a approuvé et amorti les récentes acquisitions de biens et de droits faites par l'abbaye à Bermeries et Bauffe, et qu'il a confirmé toutes ses autres possessions dans le comté de Hainaut, en y réglant le partage des juridictions respectives. 16 juillet 1290.

Non consultable

- ***** Jean de Tornay, chapelain du comte de Hainaut, chanoine de Maubeuge, fait savoir audit comte que Thiébaud Gournais, son hôte de Metz, lui a vendu un cheval pour une mission à effectuer en Allemagne. 4 août 1290.

- 194 Binche, Jacques, dit Rossiau, notaire apostolique, délivre un vidimus d'un acte de novembre 1257 (voir n° 60). 13 septembre 1290 (?).
Non consultable
- 195 Procuration donnée par Enguerran de Coucy pour recevoir de Robert de Nevers, fils du comte de Flandre, une somme de 6.000 livres parisis à l'occasion de son mariage avec Jeanne, fille dudit Robert. Janvier 1291 n. st.
Non consultable
- *** Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, donne une charte d'affranchissement aux habitants de Bray, d'Estinnes-au-Mont et d'Estinnes-au-Val. Mars 1291 n. st.
- 196 Accord passé pour mettre fin au différend qui opposait d'une part Jean, seigneur de Cons, et sa femme Isabelle, et d'autre, Godefroid de Beaufort, seigneur de Perwez, et son épouse Marie, à propos de la succession de Thierry de Mirwart. 2 mai 1291.
Non consultable
- 197 Jacques Rossiau, notaire apostolique, délivre un vidimus d'actes rangés et datés comme suit : 1) du 19 juin 1284 (voir à cette date) ; 2) du 5 décembre 1284 (voir à cette date) ; 3) de 1287 (n° 175). 29 août 1291.
Non consultable
- 198 Copie du vidimus précédent. Au bas du document est cousue une bande de parchemin où se trouve relaté l'historique des tractations d'arbitrage relatives au différend entre les comtes de Flandre et de Hainaut depuis l'année 1284 jusqu'en 1288. S. d. [après le 29 août 1291].
Non consultable
- 199 Lettre du procureur de Jean (d'Avesnes), comte de Hainaut, à Guy (de Dampierre), comte de Flandre, lui faisant l'historique de la procédure d'arbitrage évoquée dans un acte précédent (n° 138), et lui demandant de veiller au remplacement de son arbitre, décédé récemment (en l'occurrence son fils Jean IV, évêque de Liège). S. d. [après le 14 octobre 1291].
Non consultable
- 200 Liège, le chapitre de (Saint-Lambert à) Liège offre à Jean (d'Avesnes), comte de Hainaut, la mambournie de l'évêché de Liège durant la vacance du siège. 27 octobre 1291.
Non consultable
- 201 Guy (d'Avesnes), élu de Liège, fait savoir aux trois ordres de ce pays que pendant son absence il a confié le gouvernement de la

principauté à son frère Jean, comte de Hainaut. 23 janvier 1292 n. st.

Non consultable

Hugues de Châtillon, comte de Blois et seigneur d'Avesnes, fixe le terme endéans lequel les orphelins issus de Florent de Hainaut, prince de Morée, et de son épouse Isabelle pourront, en cas de décès du dernier nommé, lui faire hommage, par procureur puis en propre personne, pour la terre d'Étrœungt. Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol, et Jacques, frères du disposant, agréent lesdites dispositions. 18 mars 1292 n.st.

202

Geertruidenberg, Florent (V), comte de Hollande et de Zélande et seigneur de Frise, règle la transmission héréditaire des fiefs tenus de lui par son cousin Florent de Hainaut, prince d'Achaïe et grand connétable de Sicile. 18 avril 1292.

Non consultable

Geertruidenberg, le même autorise Isabelle, épouse de Florent de Hainaut, prince d'Achaïe et grand connétable de Sicile, en cas de décès de ce dernier, à faire relever par procuration les fiefs tenus de lui par son époux, et ce au profit de l'héritier légitime que celui-ci désignera. 18 avril 1292.

203

Dordrecht, Jean (II), évêque d'Utrecht, délivre un vidimus d'un acte du 24 mars 1287 (voir à cette date). 22 avril 1292.

Non consultable

Baudouin, châtelain de Beaumont, seigneur de Solre, et six autres hommes de fief du comte de Hainaut attestent avoir été présents à l'acte consigné dans un document de mars 1291 n.st. (voir à cette date). [6-30 avril] 1292.

204

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, règle la tutelle et l'administration des biens des héritiers de son frère Florent de Hainaut, prince de Morée, et d'Isabelle, son épouse, en cas de décès de ces derniers. [6-30 avril] 1292.

Non consultable

205

Bouchard, Guillaume et Guy (d'Avesnes), respectivement évêques de Metz et de Cambrai et élu de Liège, s'engagent, à la requête de leur frère Florent de Hainaut, prince de Morée, à exercer une tutelle honnête et juste sur les biens des orphelins qu'il pourrait laisser, issus de son union avec Isabelle, princesse de Morée. [6-30 avril] 1292.

Non consultable

Binche, Othon de Trazegnies et d'autres délivrent un vidimus d'actes rangés et datés comme suit : 1) du 18 avril 1292 (n° 202) ;

2) de même date (voir second acte à cette date) ; 3) du 18 juin 1283 (voir second acte à cette date). 2 mai 1292.

206 Jean de Gherlande, seigneur de Tornant, renonce à la rente de 100 livrées de terre au tournois, à prendre sur le coffre de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, qu'il a héritée de son oncle Ansel de Gherlande. 20 juillet 1292.

Non consultable

******* Valenciennes, les prévôts, jurés, échevins et la communauté de la ville de Valenciennes font connaître les termes du traité de sauvegarde et d'alliance qu'ils ont conclu avec le roi de France contre Jean (d'Avesnes), comte de Hainaut et d'Ostrevant. 7 août 1292.

207 Binche, Jacques, dit Rossiau, notaire apostolique, délivre un vidimus d'un acte du 29 octobre 1256 (voir à cette date). 13 septembre 1292.

Non consultable

208 Gilles, seigneur d'Aibes, reprend en fief de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, l'alleu que constitue sa " ville " de Montigny sur Viruel. 9 novembre 1292.

Non consultable

209 Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, fait savoir qu'il a gratifié son féal Nicolas de Houdeng, chevalier, de deux accroissements de fief : l'un à Houdeng (augmenté du fief de Saint-Vaast), l'autre à Épinois (augmenté des trieux de le Boussière). 22 novembre 1292.

Non consultable

210 Binche, Jean, seigneur de la Longueville, et son épouse Agnès font savoir qu'ils se sont dessaisis au profit de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, de ce qu'ils possèdent à Binche et dans sa prévôté, du bois dit la Haie de la Longueville et de la couture dite le Sart à l'Alleu. 22 novembre 1292.

Non consultable

******* Gillebert, dit Lat, écuyer du comte de Hainaut, fait savoir que Thiébaut le Gronas, de Metz, lui a prêté 6 livres de petits tournois pour le service dudit comte. 13 décembre 1292.

211 Boppard, l'empereur Adolphe (de Nassau) délivre un vidimus d'un acte du 16 mai 1282 (voir à cette date). 29 mai 1293.

Non consultable

212 Boppard, mandement du même interdisant aux sujets de l'Empire de prêter assistance à Guy (de Dampierre), comte de Flandre, dans ses entreprises contre Jean d'Avesnes, comte de Hainaut. 29 mai 1293.

Non consultable

- 213 Notice relative à l'enquête menée par les barons de Flandre auprès des échevins de Saint-Amand, d'où il ressort que Gautier de Gavre et les " enfants de Valenciennes " ne pourront être poursuivis du fait de la mort de Gilles et Gossuin (non dénommés autrement). 3 juillet 1293.

Non consultable

- 214 Albertsberg, Lambert die Vriese, chevalier, reconnaît qu'il ne peut exiger du comte Florent (V) de Hollande plus que les 10.000 livres dont fait état un décompte convenu entre eux. 19 novembre 1293.

Non consultable

- 215 Bouchard (d'Avesnes), évêque de Metz, agissant au nom de son frère G(uy), élu de Liège, ordonne à Jean de le Val, chanoine de Liège et prévôt du chapitre de Saint-Pierre de Namur, de notifier à l'archevêque de Reims, au comte de Hainaut et au chapitre de Cambrai l'interdiction faite audit archevêque de connaître du différend qui oppose ledit comte à ce dernier chapitre, touchant les villes de Saulzoir et de Meslin(-l'Évêque), dont ce comte avait joui en régle après la mort d'Enguerran, évêque de Cambrai. 13 décembre 1293.

Non consultable

- 216 Béatrice, veuve de Henri de Mirwart, et son frère Arnould de Houffalize, clerc, déclarent avoir vendu à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et à son épouse Philippa le château de Mirwart et toutes ses appartenances, hormis la " ville " de Bertrix. 24 décembre 1293.

Non consultable

- 217 Jean, seigneur de Cons, et son épouse Isabeau, fille de feu Henri, seigneur de Mirwart, font une déclaration semblable à celle contenue dans l'acte précédent, à cette différence près qu'ils se réservent, en outre, la possession de la " ville " de Neuwillers. 24 décembre 1293.

Non consultable

- 218 Analyse et commentaires de diverses chartes, datées de 1214 à 1257, relatives à la querelle des Avesnes et des Dampierre. Restitution de la teneur d'une charte du 3 avril 1214 (voir n° 15). S. d. [v. 1293].

Non consultable

- 219 " Mémoires " des griefs formulés par Jean (d'Avesnes), comte de Hainaut, contre son oncle Guy (de Dampierre), comte de Flandre. S. d. [v. 1293].

Non consultable

-
- 220** Rôle relatif à l'enquête menée par les représentants du roi de France dans le différend qui oppose Jean (d'Avesnes), comte de Hainaut, à Guy (de Dampierre), comte de Flandre, et à la ville de Valenciennes, touchant l'indemnisation des dommages résultant de la rupture de la trêve d'octobre 1292 conclue entre les parties. S. d. [1293?].
Non consultable
- 221** Griefs du comte de Flandre et de ceux de Valenciennes contre le comte de Hainaut. Rôle d'enquête relatif à des saisies opérées par les Hennuyers en divers lieux en 1292 et 1293. S. d. [v. 1293?].
Non consultable
- 222** Jean de le Val, chanoine de Liège et prévôt du chapitre de Saint-Pierre de Namur, rend compte à B(ouchard), évêque de Metz, et à G(uy), élu de Liège, de la manière dont il s'est acquitté de la mission évoquée dans un acte précédent (voir n° 215). 10 janvier 1294 n.st.
Non consultable
- 223** Jean (Ier), duc de Brabant, reconnaît devoir à Henri de Lonchies, chevalier, une somme de 1.000 livres de Louvain. 17 mars 1294 n.st.
Non consultable
- ***** Paris, Philippe (IV le Bel), roi de France, ordonne au bailli de Vermandois de faire restituer au comte de Hainaut les vins pour son hôtel indûment confisqués au péage de Saint-Quentin, ainsi que l'amende perçue en cette occasion. 29 mars 1294 n.st.
- 224** Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, donne procuration à X(noms en blanc) pour requérir de son oncle (Guy, comte) de Flandre qu'il désigne un de ses fils pour remplacer l'évêque de Liège Jean (IV), son autre fils, décédé, comme arbitre du différend qui oppose les dits comtes. Mai 1294.
Non consultable
- 225** Sifridus, archevêque de Cologne, Wilboldus, doyen, et Geradus, avoué du même lieu, délivrent un vidimus d'un acte du 25 octobre 1252 (voir à cette date). 6 juillet 1294.
Non consultable
- 226** Les deux premiers nommés dans l'acte précédent délivrent un vidimus de trois actes de Florent (V), comte de Hollande, datés respectivement : 1) du 7 septembre 1269 ; 2) du 2 juillet 1271 ; 3) du 24 janvier 1279 n.st. (voir à ces dates). 11 juillet 1294.
Non consultable
- 227** Julienne, jadis dame de Quiévrain, Joffroy, seigneur d'Apremont et de Quiévrain, et son frère Thomas, seigneur de Chaumont,

chevaliers, font savoir qu'ils ont vendu à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, tout ce qu'ils possèdent à Tongre-Saint- Martin. 17 août 1294.

Non consultable

- 228** Frère Jean de Valenciennes, abbé de Bonne-Espérance, et tout le couvent de ce lieu s'engagent à s'en remettre aux décisions qui seront prises pour mettre fin au différend qui les oppose à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, touchant la possession des biens suivants : 120 bonniers de bois au Bois le Comte, tenant aux trieux de Bergesies et au bois de l'abbaye dit de le Rosière, et 26 bonniers de terre desdits trieux. 21 décembre 1294.

Non consultable

- 229** Guillaume, seigneur de Salm et de Prouvy, acquitte le comte de Hainaut d'une somme de 100 livres tournois, prix du rachat de trois hommages relevant du fief de Prouvy. 17 janvier 1295 n.st.

Non consultable

- 230** Guy (de Hainaut), élu de Liège, reconnaît devoir à son frère Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et à son épouse Philippa une somme de 10.000 livres de noirs tournois qu'ils lui ont prêtée, et qu'il assure sur ses revenus de Huy et des lombards de Liège. 25 février 1295 n.st.

Non consultable

- 231** Mons, Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, confirme l'accensement consenti par ses prédécesseurs à l'abbaye de Bonne-Espérance des biens décrits dans un acte du 21 décembre 1294 (n° 228) ; il amortit lesdits biens et ne s'y réserve que l'exercice de la justice. 16 mars 1295 n.st.

Non consultable

- 232** Oppenheim, l'empereur Adolphe (de Nassau) fait savoir qu'aux termes d'une sentence de la Cour impériale le vassal qui agresse son suzerain devra se soumettre à la sentence que rendront ses pairs et co-vassaux en la matière. 29 mars 1295.

Non consultable

- 233** Oppenheim, le même invite le pape Boniface (VIII) à fulminer l'excommunication prévue dans les sentences de son prédécesseur l'empereur Rodolphe contre les proscrits de l'Empire (voir notamment n° 160). 29 mars 1295.

Non consultable

- 234** Oppenheim, le même reproduit, à l'intention du même pape, la teneur d'un acte de son prédécesseur l'empereur Rodolphe, daté du 27 mars 1287 (voir n° 159), et invite ledit pape à faire proclamer par les instances ecclésiastiques concernées l'excommunication prévue contre Guy (de Dampierre), comte de

Flandre, et ses adhérents, proscrits de l'Empire à la requête de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut. 30 mars 1295.

Non consultable

- 235 Philippa, comtesse de Hainaut, approuve les termes d'un acte de Jean d'Avesnes, son époux, en faveur de l'abbaye de Bonne-Espérance (voir n° 231). [17-31] mars 1295 n.st.

Non consultable

- 236 Arnould, seigneur d'Oudenaarde, et dix-neuf autres seigneurs, vassaux de Guy (de Dampierre), comte de Flandre, reproduisent la teneur d'un compromis de même date (voir l'acte suivant), passé entre le dernier nommé et Jean d'Avesnes, comte de Hainaut ; ils s'engagent à respecter les termes de ce compromis et de la sentence d'arbitrage qui en résultera. 21 mai 1295.

Non consultable

- *** Guy (de Dampierre), comte de Flandre et marquis de Namur, et Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, soumettent la solution des différends qui les opposent à l'arbitrage de Godefroid de Brabant, seigneur d'Aarschot et de Vierzon, et de Jean, seigneur de Dampierre et de Saint-Dizier, et s'engagent à se conformer à la sentence de ces arbitres. 21 mai 1295.

- 237 Baudouin de Hennin, seigneur de Fontaine(-l'Évêque), fait savoir qu'un désaccord étant intervenu entre lui et le comte de Hainaut touchant le statut de ses villes de Forchies et de Souvret, il a été décidé de faire une enquête féodale sur la chose ; s'il apparaît que les villes en question sont fiefs du comte, ledit Baudouin accomplira les devoirs féodaux auxquels il est tenu ; si elles se révèlent être des alleux, il les reprendra en fief du comte. 2 août 1295.

Non consultable

- *** Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, s'engage à acheter le Cantimpré de Mons, qui est de la juridiction de Cuesmes, et tout ce que possèdent à l'intérieur de l'enceinte de Mons le châtelain de cette ville et le seigneur de Belœil, pour être soumis au jugement des échevins de cette même ville. 25 août 1295.

- *** Le même accorde à la ville de Mons, pour une durée de douze ans, la continuation de la levée de l'assise qui a cours en cette ville, à condition d'en affecter le revenu aux travaux des fortifications urbaines et au remboursement de certaines avances ; il ne réclamera plus rien de la ville durant ce terme, sauf une somme de 1.000 livres chacune des dix dernières années et l'aide éventuelle pour le mariage de sa fille aînée ou la chevalerie de son fils aîné. 25 août 1295.

- 238 Le magistrat et. la communauté de la ville de Mons déclarent avoir reçu de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, une charte de même date, dont ils reproduisent la teneur (voir l'acte précédent). 25 août 1295.
Non consultable
- *** Mons, Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, confirme la coutume qui affranchit le serf ayant habité la ville de Mons et sa " pourchainté " durant un an et un jour sans être réclamé. 26 août 1295.
- 239 Le magistrat et la communauté de la ville de Mons déclarent avoir reçu de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, une charte de même date, dont ils reproduisent la teneur (voir l'acte précédent). 26 août 1295.
Non consultable
- 240 Les mêmes déclarent avoir reçu du même une charte de même date, dont ils reproduisent la teneur (voir l'acte suivant) ; ils s'engagent à en observer les stipulations. 26 août 1295.
Non consultable
- *** Mons, Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, affranchit les habitants de la ville de Mons et de sa pourchinté de tout droit de mortemain, de meilleur catel, de servage et d'aubanéité, moyennant une redevance annuelle de 6 deniers blancs. 26 août 1295.
- 241 Jean de Blaregnies, clerc et notaire impérial, délivre un vidimus d'un acte du 25 août 1295 (voir premier acte à cette date). 31 août 1295.
Non consultable
- 242 Le même délivre un: vidimus d'un acte du 26 août 1295 (voir premier acte à cette date). 26 août 1295.
Non consultable
- 243 Robert de Champs et Jean de Saint Verain, gardes des foires de Champagne et de Brie, invitent le comte de Hainaut à s'acquitter d'une dette de 851 livres 10 sous tournois contractée envers Renier du Paz, Ronchin Bonenseigne et Renier Comparin, de Florence, changeurs auxdites foires. Septembre 1295.
Non consultable
- 244 Middelburg, Dodijn van Everinghen renonce, en faveur de Florent de Hainaut, prince de Morée, aux biens ayant appartenu à Nicolas Vriese à Baarland, Oudelande et Bakendorp. 15 octobre 1295.
Non consultable
- 245 Jacques, dit Rossiau, notaire apostolique, fait connaître la teneur de l'appel introduit en Cour de Rome par le procureur du fils du comte de Hainaut, Henri d'Avesnes, afin que ce dernier soit pourvu de

deux prébendes du chapitre de Cambrai, illégalement attribuées à Rainaud de Bar. 6 novembre 1295.

Non consultable

- 246 Mons, Jean, comte de Sien (Zene), fait savoir qu'en vertu de certain accord qu'il a passé avec Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, il tient ce dernier quitte d'une rente-fief de 100 livrées de terre au tournois, ainsi que de 1.400 livres d'arrérages qui lui étaient dues sur cette rente. 14 novembre 1295.

Non consultable

- 247 Robert de Champs et Jean de Saint Verain, gardes des foires de Champagne et de Brie, rappellent au comte de Hainaut la dette évoquée dans un acte précédent (voir n° 243), et l'invitent derechef à s'en acquitter, faute de quoi ils devront interdire aux habitants et marchands du Hainaut la fréquentation des susdites foires. Novembre 1295.

Non consultable

- 248 Jean d'Oudenaarde, seigneur de Rosoit, fait savoir que, pour obtenir aide et assistance de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, il s'est déshérité au profit de ce dernier de la moitié des fiefs qu'il tient de lui à Flobecq et Lessines. 22 janvier 1296 n.st.

Non consultable

- 249 G., avoué de Cologne, fait connaître à la comtesse de Hollande les dispositions obituares qui ont été prises en sa faveur par les Dominicains et les Frères mineurs de Cologne. 4 avril 1296.

Non consultable

- 250 Guillaume de Hangest, garde de la prévôté de Paris, délivre un vidimus d'un acte du 29 mars 1294 n.st. (voir à cette date). 26 mai 1296.

Non consultable

- *** Paris, Ph(ilippe IV le Bel), roi de France, fait connaître le règlement qu'il a édicté pour mettre fin au différend qui opposait les maîtres de sa monnaie et les ouvriers et monnayeurs du Royaume. Juin 1296.

- 251 Gérard de Luxembourg, seigneur de Durbuy, et son épouse Mahaut cèdent à Jean (d'Avesnes), comte de Hainaut, à son épouse Philippa et à leur fils Guillaume les terres de Villance et de Transinne, moyennant une rente annuelle viagère de 1.000 livrées de terre au tournois assignée sur le Hainaut. 1er juillet 1296.

Non consultable

- 252 Jean de Saint-Liennart, garde de la prévôté de Paris, délivre un vidimus d'un acte de juin 1296 (voir à cette date). 25 juillet 1296.

Non consultable

- 253 Villefort, Testament de Guillaume (Ier d'Avesnes), évêque de Cambrai. 7 août 1296.
Non consultable
- 254 Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, donne procuration à Pierre le Jumeau, bailli de Hainaut, pour procéder au transport évoqué dans les deux actes suivants. [1-16] octobre 1296.
Non consultable
- 255 Mons, Pierre le Jumeau, bailli de Hainaut, fait savoir qu'il a opéré, avec les hommes de fief de ce comté, le transport du fief comtal du Plouy (Plouich), vendu par Nicolas de Houdeng, chevalier, à Jean Sausset, chevalier, seigneur de Boussoit. 16 octobre 1296.
Non consultable
- 256 Mons, acte de même teneur que le précédent. 16 octobre 1296.
Non consultable
- *** Valenciennes, Robert, fils aîné du comte de Flandre, avoué d'Arras, seigneur de Béthune et de Termonde, s'engage envers la ville de Valenciennes à lui obtenir la paix avec le roi de France et la réouverture des voies commerciales dans son royaume avant la prochaine Saint-Martin d'hiver. 19 octobre 1296.
- 257 Mons, Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, autorise Jean Sausset, chevalier, seigneur de Boussoit, à se déshériter de la terre du Plouy (Ploïc), à partir du 1er mai suivant, en faveur de Florent de Hainaut, frère du comte et prince d'Achaïe. [16-31] octobre 1296.
Non consultable
- *** Philippa, comtesse de Hainaut, reconnaît devoir à Thiébaut de Gronay une somme de 200 livres tournois que ce dernier avait prêtée à son beau-frère Guy. 26 décembre 1296.
- 258 Guillaume (Ier d'Avesnes), évêque de Cambrai, et d'autres délivrent un vidimus d'actes rangés et datés comme suit : 1) du 24 janvier 1287 n.st. (voir à cette date) ; 2) du (6-30) avril 1292 (n° 204) ; 3) du 18 mars 1292 n.st. (voir à cette date). S. d. [entre 1292 et 1296].
Non consultable
- *** Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et son épouse Philippa reconnaissent devoir à Thiébaut de Gronaix, chevalier, bourgeois de Metz, une somme de 1.211 livres 4 sous de petits tournois qu'il leur a prêtée. 1er janvier 1297 n.st.
- 259 Guillaume, abbé de Saint-Denis en Broqueroie, et Jean, abbé de Vicoigne, délivrent un vidimus d'un acte du 19 octobre 1296 (voir à cette date). 18 janvier 1297 n.st.

Non consultable

- ***
Guy de Hainaut, archidiacre et coute de Liège, frère du comte de Hainaut, reconnaît devoir à Thiébaut le Gronaix, chevalier et bourgeois de Metz, 300 livres de petits tournois que ce dernier lui a prêtées. 29 janvier 1297 n.st.
- ***
Metz, Le même se porte garant pour une somme de 200 livres de petits tournois que son frère Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et son épouse Philippa doivent rembourser à Thiébaut le Gronais, chevalier et bourgeois de Metz, pour des frais engagés à Metz par le disposant. 7 février 1297 n.st.
- ***
Metz, Le même s'engagea rembourser au même créancier une somme de 112 livres de petits tournois, et désigne quatre garants de cet engagement. 8 février 1297 n.st.
- ***
Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et son épouse Philippa reconnaissent devoir à Thiébaut le Gournais, chevalier, bourgeois de Metz, la somme de 286 livres 10 sous de petits tournois pour, avances faites, en espèces et en nature, à leur frère (et beau-frère) Guy de Hainaut. 25 février 1297 n.st.
- ***
Le magistrat et la communauté de la ville de Valenciennes font savoir qu'au terme des différends qui les opposaient à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, leur seigneur, celui-ci leur a rendu sa paix et s'est engagé à maintenir leurs privilèges et coutumes. 3 mars 1297 n.st.
- ***
Les mêmes font connaître les noms de douze bourgeois, et de six échevins de leur ville que le comte de Hainaut a exceptés de la paix qu'il leur a accordée. 3 mars 1297.
- 260
Valenciennes, Gautier Sarrasin, seigneur du Casteler, fait savoir qu'il a repris en fief lige de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, sa " ville " de Ramecroix (Rancrois), Lerières et les appartenances. 31 mars 1297 n.st.
Non consultable
- 261
Guy (de Dampierre), comte de Flandre et marquis de Namur, fait savoir que, des deux fiefs tenus de lui par Guy d'Oudenaarde à Acren et Zarlardinghe, celui-ci s'est déshérité du second, restant son vassal pour le premier, qu'il tient de la seigneurie de Renaix. 6 avril 1297 n.st.
Non consultable
- ***
Baudouin d'Auberchicourt, chevalier, seigneur de Bernissart, et Pierre le Jumeau, bailli de Hainaut, font connaître les termes du jugement d'arbitrage qu'ils ont rendu contre Arnould d'Enghien,

chevalier, seigneur de Blaton, dans le différend qui l'opposait au chapitre de Denain à propos des droits de justice exercés en divers lieux à Denain. 22 avril 1297.

*** Pierre le Jumeau, bailli de Hainaut, fait savoir qu'en vertu de lettres de procuration que lui a données Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, il a procédé, en présence des hommes de fief du comte, au transport des droits sur les eaux, la pêche, le tréfonds, la justice et la seigneurie que possédait Arnould d'Enghien, seigneur de Blaton, chevalier, à Denain, sur l'Escaut et la Selle, au profit de Marguerite, abbesse du chapitre de Denain. 9 mai 1297.

*** Pont-Sainte-Maxence, Philippe (IV le Bel), roi de France, fait connaître les stipulations du traité d'alliance qu'il a passé avec Jean d'Avesnes, comte de Hainaut. Mai 1297.

*** Pont-Sainte-Maxence, traduction latine de l'acte précédent. Mai 1297.

262 Arras, Philippe (IV le Bel), roi de France, fait savoir que l'hommage que lui a rendu Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, pour la terre d'Ostrevant se limite aux biens situés dans les frontières de son royaume et que quatre experts ont été désignés pour fixer cette limite. 12 juin 1297.

Non consultable

263 Arras, le même accorde à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, la liberté du commerce dans ses états pour la durée de l'alliance conclue entre eux. 12 juin 1297.

Non consultable

264 Arras, le même fait savoir qu'il tient quitte le même comte de toutes obligations résultant du différend qui les a opposés, et s'engage à lui restituer les lettres y relatives, sauf celles de l'hommage d'Ostrevant. 12 juin 1297.

Non consultable

265 Seclin, le même fait savoir qu'il a restitué au comte de Hainaut la saisinne et la garde des abbayes et églises de l'Ostrevant. 19 juin 1297.

Non consultable

266 Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, déclare avoir reçu de Jean Sausset, seigneur de Boussoit, chevalier, agissant comme mambour des héritiers de feu son frère Florent de Hainaut, prince de Morée, l'hommage des fiefs tenus de lui en Hainaut. 28 juin 1297.

Non consultable

-
- 267 Lille, Philippe (IV le Bel), roi de France, ordonne aux officiers concernés d'accorder libre sortie du royaume pour les blés, vins et autres victuailles destinés à l'usage de Jean (d'Avesnes), comte de Hainaut. 20 juillet 1297.
Non consultable
- 268 Valenciennes, Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, d'une part, et de l'autre, le prévôt, les ouvriers et apprentis de la monnaie de Valenciennes font connaître les termes de la convention passée entre eux touchant le monnayage en Hainaut et les privilèges de la corporation. 25 août 1297.
Non consultable
- 269 Mont-Saint-Éloi, Philippe (IV le Bel), roi de France, fait savoir qu'il a cédé à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, les hommages tenus de Guy de Dampierre, " jadis " comte de Flandre, par Hugues et Robert de Maulde, Gérard de Pottes et Mathieu de le Val, chevaliers, et ce en déduction d'une dette de 4.000 livrées de terre sur les conquêtes de Flandre. 17 octobre 1297.
Non consultable
- 270 Herman de Mayence, maître (de l'Ordre teutonique) en Basse-Allemagne, Albert, prieur des Dominicains de Cologne, et Gérard, chevalier, avoué de cette même ville, délivrent un vidimus de trois actes rangés et datés comme suit : 1) du 19 janvier 1231 ; 2) du 24 février 1255 ; 3) du 16 septembre 1287 (voir à ces diverses dates). 24 octobre 1297.
Non consultable
- 271 Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, donne procuration à Nicolas de Houdeng, chevalier, pour opérer avec les hommes de fief du comte le transport de la terre de Quenast, vendue par Jean, seigneur de Lens, à Jean Sausset, seigneur de Boussoit. 27 décembre 1297.
Non consultable
- 272 Henri, comte de Salm, chevalier, fait savoir qu'il a fait hommage à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, pour son comté de Salm. Décembre 1297.
Non consultable
- 273 Prémontré, Guillaume, abbé de Prémontré, et le chapitre général de l'ordre associent Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et son épouse Philippa aux prières et bénéfices spirituels de leur ordre. 1297.
Non consultable
- 274 Gand (?), Édouard (Ier), roi d'Angleterre, délivre un sauf-conduit à sa fille Élisabeth, comtesse de Hollande, et à sa suite, pour venir le rejoindre. 22 février 1298.
Non consultable

-
- 275 Lettre des magistrats de Leeuwarden et Dokkum à Jean (Ier), comte de Hollande, touchant les privilèges de leurs marchands. 23 février 1298.
Non consultable
- 276 Valenciennes, Nicolas de Houdeng et les hommes de fief du comte de Hainaut opèrent le transport du fief de Quenast, vendu par Jean, seigneur de Lens, à Jean Sausset, seigneur de Boussoit. Février 1298 n. st.
Non consultable
- 277 Hugues (III), évêque de Liège, fait savoir qu'un jugement des hommes du château de Bouillon a mis Gautier de Quarnay, seigneur de Sorcy, et son épouse Marguerite en possession du quart de la terre de Mirwart. 6 mars 1298 n.st.
Non consultable
- 278 Andworthscogh, Frère Henri de Honskeith, prieur des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem au Danemark, en Suède et en Norvège, et sa communauté de Andworthscogh délivrent une attestation relative à l'ambassade évoquée dans un acte suivant (voir n° 282). 9 mars 1298.
Non consultable
- 279 Frère Ol., prieur des Dominicains de la province de Dacie, et trois prieurs et communautés du même ordre dans cette province délivrent une attestation semblable à la précédente. 12 mars 1298.
Non consultable
- 280 Nyborg, les évêques d'Odense, Ripe, Arhus et Roskilde délivrent une attestation semblable à la précédente. 16 mars 1298.
Non consultable
- 281 Henri, comte de Bar, s'engage à indemniser Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, d'une somme de 2.000 livres de petits tournois pour laquelle celui-ci s'est porté garant auprès du roi de France pour l'ostagement d'Henri, seigneur de Blammont. 16 mars 1298 n.st.
Non consultable
- 282 Odense, le magistrat et la communauté de la ville d'Odense, au royaume de Dacie, attestent qu'un clerc dénommé Magnus, arrêté sur les terres du comte de Hainaut, porteur de fausse monnaie, ne faisait pas officiellement partie d'une ambassade envoyée à Paris, en 1297, par Éric, roi des Danois, et que c'est à tort que les biens transportés par ladite ambassade ont été confisqués en Hainaut (voir n° 278 à 280 et 284). 22 mars 1298.
Non consultable
- 283 Odense, Pierre, prieur, et tout le chapitre de Saint-Cnut à Odense

délivrent une attestation semblable à celle contenue dans l'acte précédent. 22 mars 1298.

Non consultable

- 284 Ripis (Danemark), le magistrat et la communauté de la ville de Ripe (Danemark) délivrent une attestation pareille à celle reprise ci-dessus (voir n° 278). 30 mars 1298.

Non consultable

- 285 Jean, comte de Sien (Zene), déclare avoir vendu au comte Jean (Ier) de Hainaut, (II) de Hollande et de Zélande et seigneur de Frise, le fief que les seigneurs d'Oudenaarde tenaient de lui entre la Marcha et la Rona. Juillet 1298.

Non consultable

- 286 Valenciennes, le bailli et les hommes de fief du comté de Hainaut font savoir que Jean de Rosoit s'est déshérité, en faveur de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, pour qu'il les rattache à son domaine, des deux fiefs liges que constituent les terres de Flobecq et de Lessines. 9 août 1298.

Non consultable

- 287 Valenciennes. 9 août 1298.

Non consultable

- 288 Les évêques de Viborg et de Reval et le nonce apostolique en Dacie délivrent une attestation pareille à celle reprise ci-dessus (voir n° 278). 10 août 1298.

Non consultable

- 289 Cambrai, l'official de Cambrai délivre un vidimus d'un acte dressé en Français, daté de mai 1297, et en fournit une traduction latine (voir à cette date). 20 octobre 1298.

Non consultable

- 290 Ulm, l'empereur Albert (Ier d'Autriche) fait savoir que, suite à la requête introduite à ce sujet par Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, devant la Cour impériale à Spire, il a résolu que les sentences édictées (en faveur de ce dernier) par son prédécesseur, l'empereur Rodolphe, garderont leur plein effet. 4 mars 1299.

Non consultable

- *** Thoryburgh, Éric, roi des Danois et duc d'Estonie, donne pleins pouvoirs à ses envoyés extraordinaires pour réclamer la restitution de 85 marcs d'argent et de cinq chevaux qui ont été confisqués à ses ambassadeurs dans les terres du comte de Hainaut. 11 avril 1299.

- 291 Pontoise, Philippe (IV le Bel), roi de France, donne en fief à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, une rente annuelle de 6.000 livres

tournois, dont 2.000 livres seront prises sur le trésor royal et 4.000 sur les revenus du comté de Flandre. [6-30] avril 1298 ou [1-18] avril 1299 n.st.

Non consultable

292 Raoul de Clermont, connétable de France, donne quittance au comte de Hainaut d'une somme de 3.000 livres de petits tournois et d'une autre, de 315 livres 6 sous 3 deniers, même monnaie. 26 juin 1299.

Non consultable

293 Jacques Rossiau, notaire apostolique, délivre une copie d'un acte du 11 avril 1299 (voir à cette date). 11 juillet 1299.

Non consultable

294 Décompte de diverses sommes reçues du comte de Hainaut par le connétable de France à diverses échéances, de 1296 à 1299, tant à l'occasion du mariage de ce dernier (Raoul de Clermont) avec Isabeau de Hainaut, que pour des prêts consentis par lui. 19 juillet 1299.

Non consultable

295 Raas et Florent de Borssele, Jean et Gérard de Maalstede, chevaliers, Wolfard de Maalstede, Pierre et Daniel de Baarsdorp, écuyers, se portent caution auprès de Jean (Ier), comte de Hollande, et de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, pour François et Nicolas, fils de Wolfard de Borssele, prisonniers. 26 septembre 1299.

Non consultable

296 Quittance donnée, sous les sceaux de deux échevins de Dordrecht, par Martin, chapelain de la dame de Brandebourg, d'une somme de 200 livres de Hollande moins 22 sous reçue de celle-ci. 15 octobre 1299.

Non consultable

297 Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, Jean (Ier), comte de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, et les villes de Dordrecht, Middelburg, Zierikzee, Leiden, Delft, Haarlem, Alkmaar et Geertruidenberg font alliance contre Jean, seigneur de Cuyk, Jean, seigneur de Heusden, Gijsbert dit d'Amstel, Herman dit de Woerden et Gérard de Velsen, meurtriers du comte Florent (V) de Hollande. 17 octobre 1299.

Non consultable

298 Jean (Ier), comte de Hollande etc., et la comtesse Élisabeth, son épouse, de même que les villes citées dans l'acte précédent cèdent le gouvernement des comtés de Hollande et de Zélande et de la seigneurie de Frise à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, pour une durée de quatre ans, afin qu'il les aide à venger la mort du comte

(Florent V de Hollande). 27 octobre 1299.

Non consultable

- 299 Ferry, comte de Leiningen (Linenges), donne quittance à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, d'une somme de 1.000 livres tournois, à valoir sur les 2.000 livres qui lui sont dues en raison de l'hommage qu'il lui fait. Janvier 1300 n. st.

Non consultable

- 300 Godefroid de Brabant, seigneur d'Aarschot, s'engage à relivrer au comte de Hainaut et de Hollande le seigneur de Horn et ses enfants (soupçonnés de complicité dans le meurtre du comte Florent V de Hollande). 7 février 1300 n.st.

Non consultable

- *** Poissy, Philippe (IV le Bel), roi de France, fait savoir que, si au cours de l'enquête sur les limites de l'Ostrevant convenue entre lui-même et le comte de Hainaut (voir ci-dessus n° 262) devait surgir un problème, celui-ci serait résolu à la satisfaction dudit comte. 12 mars 1300 n.st.

- 301 Le magistrat et la communauté de la ville de Staveren font savoir qu'ils ont désigné trois procureurs pour inaugurer Jean (d'Avesnes), comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, selon les privilèges qu'ils ont reçus du comte Florent (V de Hollande). 12 mars 1300.

Non consultable

- 302 Paris, Henri, seigneur de Blanmont, et Jean de Bourgogne, chevaliers, font savoir que Jean (d'Avesnes), comte (Ier) de Hainaut et (II) de Hollande, s'est porté caution pour le paiement d'une somme de 2.000 livres de petits tournois due au roi Philippe (IV le Bel) de France pour la rançon de Henri, fils du premier disposant. 11 juin 1300.

Non consultable

- 303 Jean (II), duc de Brabant et de Limbourg, s'engage à accomplir tels pèlerinages et à fonder telles chapellenies qu'il plaira à Jean (d'Avesnes), comte (Ier) de Hainaut et (II) de Hollande, pour le rachat de l'âme du comte Florent (V) de Hollande. 12 juillet 1300.

Non consultable

- 304 Le même fait savoir que, pour mettre fin au conflit qui l'opposait au comte de Hainaut à propos de feu le comte Florent (V de Hollande), il a fait la paix avec lui. 12 juillet 1300.

Non consultable

- 305 Ferry, comte de Leiningen (Lynenges), donne quittance à Jean (d'Avesnes), comte de Hainaut etc., d'une somme de 2.000 livres de petits tournois qu'il lui devait pour certain hommage.

Septembre 1300.

Non consultable

- 306** État nominatif d'hommages liges dus au comte de Hainaut. S. d. [v. 1300].
Non consultable
- 307** Version romane d'un acte de novembre 1257 (voir n° 60). S. d. [2e moitié XIIIe s.].
Non consultable
- 308** Rôle de procédure (partiellement illisible) relatifs aux droits de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, sur certains fiefs d'Empire. S. d. [2e moitié XIIIe s.].
Non consultable
- 309** Copie de cinq bulles pontificales, rangées et datées comme suit : 1) du 15 janvier 1216 ; 2) entre le 18 juillet 1216 et le 17 juillet 1217 ; 3) du 24 avril 1219 ; 4) du 30 avril 1227 ; 5) du 31 mars 1237 (voir à ces dates . respectives). S. d. [XIIIe s.].
Non consultable
- 310** Commentaires sur le relief des biens d'Empire à opérer par Jean d'Avesnes. S. d. [fin XIIIe s.].
Non consultable
- 311** Copie de deux actes du 13 juin 1280 (voir n° 84 et 85). S. d. [fin XIIIe s.].
Non consultable
- 312** Double copie de deux actes du 13 juin 1280 (n° 83 et 85) et d'un acte du 11 octobre 1280 (n° 88). S. d. [fin XIIIe s.].
Non consultable
- 313** Copie, simplifiée et incomplète, de : 1) un acte du 11 juillet 1252 (voir second acte à cette date) ; 2) un acte du 5 août 1281 (n° 91) ; 3) un acte du 15 juin 1282 (n° 109 et 110). S. d. [fin XIIIe s.].
Non consultable
- 314** Copie d'actes rangés et datés comme suit : 1) du 7 avril 1286 (n° 149) ; 2) du 4 juillet 1253 (n° 46) ; 3) du 14 mars 1254 (n° 49). S. d. [fin XIIIe s.].
Non consultable
- 315** Copie d'acte du 20 juin 1283 (n° 128). S. d. [fin XIIIe s.].
Non consultable
- 316** Copie du 4 mars 1299 (n° 290). S. d. [fin XIIIe s.].
Non consultable
- 317** Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, délivre à la ville de Binche une

charte touchant le mesurage du grain (et d'autres denrées) au vaisseau. S. d. [fin XIIIe s.].

Non consultable

- 318** Mémoire relatif à l'appartenance de la terre de Lessines à la baronnie d'Oudenaarde et à la mouvance féodale du comté de Flandre. S. d. [fin XIIIe s.].

Non consultable

- 319** Catanno de Vinte, frère et procureur de Musse, épouse de feu Raymond le Lombard, et des héritiers de celui-ci, fait savoir que ce dernier a cédé à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, la moitié de tous ses biens. S. d. [fin XIIIe s.].

Non consultable

- 320** Enquête relative au différend qui oppose, d'une part, Robert de Barbençon et Aubry de le Pierre, et de l'autre, Othon de Beaumont, touchant la juridiction de Neuville (sur Sambre). S. d. [fin XIIIe s.].

Non consultable

- 321** Copie d'actes rangés et datés comme suit : 1) de novembre 1257 (n° 60) ; 2) du 25 février 1249 (n° 29) ; 3) du 19 novembre 1249 (n° 31) ; 4) du 17 avril 1251 (n° 37) ; 5) du 8 avril 1252 (n° 40) ; 6) du 15 juin 1282 (n° 109) ; 7) de même date (n° 113) ; 8) de même date (n° 112) ; 9) du 25 juillet 1282 (n° 116) ; 10) du 17 juin 1282 (n° 114) ; 11) du 15 juillet 1281 (n° 90) ; 12) du 16 août 1281 (n° 98) ; 13) des 20 et 21 août 1282 (n° 119) ; 14) du 18 avril 1284 (n° 134). Ensuite, commentaire intitulé " Che sont les raisons par quoi il appert que (Jean d'Avesnes, comte de Hainaut), n'a point alet contre le dit le Roy Saint Loey en relevant les terres de Alost, (etc.) ". S. d. [début XIVe s.].

Non consultable

- 322** Copie de deux actes datés du 3 mars 1297 n.st. (voir à cette date). S. d. (début XIVe s.).

Non consultable

- 323** Gautier, comte de Deux-Ponts, donne quittance au comte de Hainaut de trois annuités d'une rente-fief. 20 février 1301 n.st.

Non consultable

*** Rome, Charles II, roi de Jérusalem et de Sicile, fait savoir qu'en son nom propre et au nom de son fils Philippe, prince de Tarente, il a reçu l'hommage de Philippe de Savoie, chevalier, pour la principauté d'Achaïe que lui a apportée en dot son épouse Isabelle, princesse d'Achaïe. 24 février 1301.

*** Rome, le même fait savoir qu'il a donné son consentement au mariage de Philippe de Savoie, chevalier, avec Isabelle, princesse d'Achaïe. 25 février 1301.

- 324 Nimègue, Wicbold (Ier), archevêque de Cologne, Jean (II), duc de Brabant et de Limbourg, Jean (d'Avesnes), comte (Ier) de Hainaut et (II) de Hollande et de Zélande, et Renaud (Ier), comte de Gueldre, choisissent Guy de Hainaut, Godefroid de Brabant et Loef de Clèves pour arbitrer les différends qui pourraient s'élever entre eux. 12 avril 1301.
Non consultable
- 325 Utrecht, Alfar de Wulven, écuyer, reprend en fief de Guy de Hainaut sa maison de Horstwaarde. 22 avril 1301.
Non consultable
- 326 Henri Bertaul, chevalier, seigneur du Boskiel, reprend en fief du comte de Hainaut son franc alleu du Boskiel et appartenances. 29 avril 1301.
Non consultable
- 327 Jean, abbé d'Anchin, s'engage à indemniser Jean (d'Avesnes), comte (I) de Hainaut, etc., et son épouse, la comtesse Philippa, d'une somme de 1.200 livres parisis pour laquelle ces derniers se sont portés garants auprès de Jean de Paris. 23 juin 1301.
Non consultable
- 328 Le magistrat et la communauté de la ville de Mons s'engagent à indemniser la comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande d'une dette de 560 livres parisis pour laquelle elle s'était obligée au nom de cette ville envers Baude Crespin d'Arras. 12 juillet 1301.
Non consultable
- 329 Braine-le-Comte, Jean Sausset, seigneur de Boussoit, chevalier, reconnaît que les terres de Quenast et du Plouy (Ploïch) qu'il a acquises ont été achetées avec les deniers d'Isabelle, princesse de Morée et dame d'Étrœungt et de Braine-le-Comte, et y renonce en faveur de cette dernière. 26 août 1301.
Non consultable
- 330 Mons, Gérard de Vierves, chevalier, seigneur de Roke, fait savoir qu'il a repris en fief ample de Jean (d'Avesnes), comte de Hainaut, etc., ce qu'il possédait en franc alleu à Merbes-le-Château. 26 septembre 1301.
Non consultable
- 331 Middelburg, Témoignage et sentence d'apaisement rendus par Jean, fils aîné du comte de Hainaut et de Hollande, dans le conflit entre ceux de Westover et Oostover. 21 décembre 1301.
Non consultable
- 332 Gérard de Vierves, chevalier, seigneur de Roke, fait savoir que le comte de Hainaut lui a cédé en fief le droit de mouture qu'il a sur

ceux de Boussoit et de Recquignies qui doivent aller moudre au moulin de Roke. 6 mars 1302 n.st.

Non consultable

333

Mons, Gilles, fils aîné du seigneur de Berlaimont, fait connaître les termes de l'accord passé entre lui et le comte de Hainaut et de Hollande touchant les droits de la bouteillerie héréditaire de Hainaut, tenue en fief par lui de ce comte. 15 mars 1302 n. st.

Non consultable

Philippa, comtesse de Hainaut, invite Thiébaut le Gronay, chevalier messin, à équiper son clerc Camelin d'un cheval d'une valeur de 10 livres de Metz. 14 avril 1302 n.st.

Latran, Jean de Pontecorvo, notaire apostolique, atteste qu'une trêve proclamée par le pape Boniface (VIII) a été publiée en présence des représentants de divers princes laïcs et ecclésiastiques de l'Empire et de ceux du comte de Hainaut, Jean (d'Avesnes). 8 mai 1302.

334

Jean (d'Avesnes), comte (I) de Hainaut, etc., désigne des procureurs pour aller requérir l'aide de ceux du pays de Liège contre les entreprises projetées par " le roi d'Allemagne " contre le comté de Hainaut, tenu en fief de l'évêque et du chapitre de Liège. 31 mai 1302.

Non consultable

335

Le même s'engage à payer annuellement à Philippe de Savoie, prince d'Achaïe, et à son épouse Isabelle 2.000 livres tournois pour la tutelle de Mahaut, duchesse d'Athènes, fille issue du mariage de la dernière nommée avec feu Florent de Hainaut, jadis prince d'Achaïe. Mai 1302.

Non consultable

336

Liège, Gérard de Rosnaco, notaire impérial, fait rapport sur la réunion tenue au chapitre de Saint-Lambert à Liège, où ont été reçus par l'évêque, le chapitre et les états de la principauté de Liège les quatre procureurs du comte de Hainaut évoqués dans un acte du 31 mai précédent (voir n° 334), dont est reproduite la teneur. Souscription et signature notariales. 17 juin 1302.

Non consultable

337

Guillaume de Condé, chevalier, seigneur de Belœil, reconnaît devoir, au nom de Jean (d'Avesnes), comte (I) de Hainaut, etc., et de son épouse Philippa, une somme de 13.000 livres parisis à Robert Crespin, d'Arras, et à son frère Baude. Juin 1302.

Non consultable

338

Les procureurs du comte de Hainaut requièrent l'évêque et le chapitre de Liège de défendre le Hainaut, fief tenu de ces derniers,

contre les entreprises de l'Empereur, à défaut de quoi, le comte devra chercher aide auprès d'un autre seigneur. S. d. (juin 1302).
Non consultable

339 (N.) de Groneis et Jean de Ville, notaires impériaux, attestent que les ambassadeurs de Philippa, comtesse de Hainaut, etc., ont publié à Liège, en présence de l'évêque et de députés des états de cette principauté, un acte du 8 mai précédent (voir à cette date), dont ils restituent la teneur. 1er juillet 1302.
Non consultable

340 Lettre d'Adolphe (Ier), évêque de Liège, à la comtesse Philippa de Hainaut, par laquelle, en réponse à ses messages, il se déclare prêt à faire ce qu'il doit à l'égard du comte et du comté de Hainaut et à s'entremettre pour que ceux-ci ne souffrent pas des entreprises de l'Empereur, sauf le devoir féodal auquel il est tenu envers ce dernier. 2 juillet (1302).
Non consultable

341 Jean (d'Avesnes), comte (I) de Hainaut et (II) de Hollande et de Zélande, seigneur de Frise, donne en location, selon le droit de Haarlem, le " wanthuse " et diverses fermes sis à Wijk. 8 juillet 1302.
Non consultable

*** Saint-Germain-en-Laye, Philippe (IV) le Bel, roi de France, fait savoir aux officiers royaux concernés qu'il a consenti au comte de Hainaut l'exportation des laines françaises vers les villes de Valenciennes et de Maubeuge, avec monopole d'achat des produits qui en seront fabriqués pour les sujets de son royaume. 26 juillet 1302.

342 Pierre le Jumeau, garde de la prévôté de Paris, délivre un vidimus de l'acte précédent. 27 juillet 1302.
Non consultable

*** Civitavecchia, le pape Boniface (VIII), suite à la plainte introduite par Roger et Lappus de Spiniis et leurs collègues marchands de Florence, charge l'official d'Avignon d'enquêter sur les dettes contractées par divers ecclésiastiques de France et d'autres lieux à l'égard desdits marchands. 30 juillet (1302).

*** Spire, Eberhard, comte de Katzenelnbogen, fait connaître les termes d'une sentence de la Cour impériale imposant à Adolphe (Ier), évêque de Liège, de prêter aide à son suzerain, l'empereur Albert (Ier d'Autriche), contre Jean (d'Avesnes), comte de Hainaut, quoique ce dernier soit vassal de l'église de Liège. 21 août 1302.

*** Spire, l'empereur Albert (Ier d'Autriche) notifie au même évêque de

Liège et aux états de sa principauté l'obligation contenue dans l'acte précédent. 22 août 1302.

- 343 Le chapitre de Liège délivre une copie de deux actes datés respectivement du 21 et du 22 août 1302 (voir à ces dates). 15 septembre 1302.

Non consultable

- 344 Premier testament d'Arnould, seigneur d'Oudenaarde. Septembre 1302.

Non consultable

- *** Valenciennes, Philippa, comtesse de Hainaut et de Hollande, avise Thiébaut de Gournay qu'elle lui envoie son valet Thiérion, porteur de nouvelles du Hainaut et du roi de France, et le prie d'équiper ledit valet d'un cheval valant au maximum 30 livres. 1er octobre [1302].

- 345 Binche, la même délivre des lettres de créance à ses quatre ambassadeurs auprès de l'évêque et des états de la principauté de Liège, pour requérir leur aide dans la guerre que prépare l'Empereur contre le Hainaut. 10 octobre 1302.

Non consultable

- 346 Nivelles, réponse de la même aux lettres de Jean de Rougemont, chevalier, et Hugues de Chaumont, gardes des foires de Champagne et de Brie, touchant la juridiction dont doivent relever les auteurs d'un vol commis sur les terres du seigneur d'Enghien. 22 ou 23 octobre 1302.

Non consultable

- 347 Lettre des deux gardes des foires cités dans l'acte précédent au comte de Hainaut, touchant le même objet que celui évoqué dans cet acte. Octobre 1302.

Non consultable

- 348 Liège, Jean de Ville, notaire impérial, fait la relation des démarches entreprises par les représentants du comte et de la comtesse de Hainaut auprès du chapitre et du magistrat de Liège pour obtenir la levée du siège du château de Mirwart par les troupes de l'évêque de Liège. 20 septembre - 20 novembre 1302.

Non consultable

- 349 Valenciennes, Henri, seigneur de Blanmont, déclare qu'il a fait hommage à Jean (d'Avesnes), comte de Hainaut et de Hollande, pour 120 livrées de terre. 22 novembre 1302.

Non consultable

- *** Avignon, Louis de Petragrossa, officiai d'Avignon, avise l'officiai de Cambrai qu'il a reçu du pape Boniface (VIII) des lettres datées du

30 juillet 1302, dont il restitue la teneur (voir à cette date) ; ensuite de quoi il lui commande de citer la comtesse Philippa de Hainaut et plusieurs de ses sujets à comparaître, le 8 janvier suivant, au palais épiscopal d'Avignon, pour répondre à la plainte de marchands florentins, leurs créanciers. 27 novembre 1302.

Jean (d'Avesnes), comte (I) de Hainaut, etc., donne procuration à Hugues, abbé d'Hautmont, à Guillaume de Bolant, chevalier, et à maître Jean Doizi, clerc, pour délibérer en son nom avec le chapitre de Liège sur la restitution de son château de Mirwart. 28 décembre 1302.

350

Cambrai, Jean, dit Gymoise, de Haspres, procureur de Philippa, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et de plusieurs de ses sujets, comparant devant l'official de Cambrai en présence d'autres témoins, en appelle au nom de ses mandants au Saint-Siège d'une citation à comparaître évoquée dans un acte du 27 novembre précédent (voir à cette date). 31 décembre 1302.

Non consultable

351

Cambrai, l'official de Cambrai atteste la réalité de l'appel en Cour de Rome évoqué dans l'acte précédent. 31 décembre 1302.

Non consultable

352

Lettre du chapitre (de Saint-Lambert) de Liège à Jean (d'Avesnes), comte (I) de Hainaut, etc., touchant le différend qui oppose ce dernier à l'Empereur à propos des comtés de Hollande et de Zélande. S. d. [1302].

Non consultable

353

Relation faite par Jean de Ville, notaire impérial, de l'entrevue qui a eu lieu à Liège entre le chapitre de cette ville et les procureurs de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, relativement à la prise et à la démolition de son château de Mirwart par les troupes du défunt évêque de Liège. Le chapitre, qui a la garde dudit château, ajourne sa décision en la matière jusqu'à l'élection d'un nouvel évêque. En fin d'acte figure la copie de la procuration des envoyés du comte, datée du 28 décembre 1302 (voir à cette date). 5 janvier 1303.

Non consultable

354

Avignon, Jean, dit Gymoise, de Haspres, procureur de Philippa, comtesse de Hainaut, et de plusieurs de ses sujets, proteste en présence de l'official d'Avignon contre la citation évoquée dans un acte du 27 novembre 1302 (voir à cette date). 25 janvier 1303.

Non consultable

355

Jacques Roussiau, notaire apostolique, et Olivier Vigerii de Landergniau, tabellion, délivrent une copie d'un acte du 27 novembre 1302 (voir à cette date). 1er février 1303 n.st.

Non consultable

- 356 Wallerand, comte de Deux-Ponts, donne quittance au comte de Hainaut du paiement des annuités d'une rente-fief de 80 livres de petits tournois. 13 mars 1303 n.st.
Non consultable
- 357 Mons, Gerlach, seigneur de Dollendorf, chevalier, reconnaît avoir repris en fief de Jean (d'Avesnes), comte (I) de Hainaut, etc., la terre d'Erpen (Errepe) qu'il a achetée à Jean de Reindorp, chevalier. 14 avril 1303 n.st.
Non consultable
- 358 Mons, le même donne quittance au même comte d'une somme de 400 livres de noirs tournois. 14 avril 1303.
Non consultable
- *** Saint-Germain-en-Laye, Philippe (IV le Bel), roi de France, ordonne à Gautier d'Autresce, chevalier, d'organiser l'installation de garnisons en Hainaut et dans les châteaux aux frontières de la Flandre. 13 mai 1303.
- 359 Gautier d'Autresce, chevalier, fait savoir qu'en exécution d'un mandement de Philippe (IV le Bel), roi de France, dont il restitue la teneur (voir l'acte précédent), il a tenu une journée à Valenciennes avec les gens, du comte de Hainaut pour organiser l'installation de garnisons en Hainaut et dans les châteaux aux frontières de la Flandre. 20 mai 1303.
Non consultable
- 360 Bernard, seigneur de Moruel, chevalier, et Simon de Billi, écuyer, rendent leur sentence d'arbitrage dans le conflit opposant maître Jean de Soissons, chanoine de Beauvais et de Laon, à sa belle-sœur Jeanne d'Araines, veuve de Raoul de Soissons, touchant le règlement des dettes contractées par ce dernier. 22 mai 1303.
Non consultable
- 361 Jean (d'Avesnes), comte (I) de Hainaut, etc., concède à Jean, seigneur de Hardumont, chevalier, une rente-fief annuelle de 30 livrées de terre au tournois. 21 juin 1303.
Non consultable
- *** Deuxième testament d'Arnould, seigneur d'Oudenaarde. Juin 1303.
- *** Troisième testament du même. 22 juillet 1303.
- 362 Clarencia, Jean, comte palatin et seigneur de Céphalonie, et d'autres délivrent un vidimus d'un acte daté du 25 février 1301 (voir à cette date). 13 août 1303.
Non consultable

- 363 Clarencia, les mêmes délivrent un vidimus d'un acte daté du 24 février 1301 (voir à cette date). 14 août 1303.
Non consultable
- 364 Valenciennes, relation faite par Jacques Roussiau, notaire apostolique, de la nomination faite par Philippa, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande et dame de Frise, de ses procureurs ad lites, Jacques de Maubeuge et Robert de Pauval, et de la procédure d'appel engagée par le premier d'entre eux auprès du Saint-Siège contre une plainte portée contre le comte et la comtesse de Hainaut et leurs gens par les marchands de la " société des Spini " de Florence. 16 août 1303.
Non consultable
- 365 Frédéric Uter Liere s'engage à céder, avant Pâques prochaines, au comte de Hainaut et de Hollande 18 arpents de terre sis à Heimond. 21 août 1303.
Non consultable
- 366 Arras, relation faite par Jacques Roussiau, notaire apostolique, de l'appel interjeté par Robert de Pauval, procureur de la comtesse de Hainaut, auprès de l'évêque d'Arras dans l'affaire des Spini de Florence. 23 août 1303.
Non consultable
- *** Jean (II), duc de Brabant et de Limbourg, donne des lettres de créance à frère Ghislain de la Trisse Maison (Templiers ?), son ambassadeur auprès de la comtesse de Hainaut. 3 septembre 1303.
- 367 Lettre adressée par Philippa, comtesse de Hainaut et de Hollande, à Jean (II), duc de Brabant et de Limbourg, lui annonçant qu'elle a reçu son ambassadeur, porteur de lettres de créance dont elle restitue la teneur (voir l'acte précédent), et lui demandant s'il est disposé à confirmer par écrit le message verbal de cet envoyé disant que son maître fera tort au comte de Hainaut et à ses aidants. S. d. [v. le 5 septembre 1303].
Non consultable
- 368 Philippa, comtesse de Hainaut, etc., s'engage à entretenir les accords passés entre le comte, son époux, et Guillaume et Jacques Turk et autres lombards, qui doivent s'établir à Binche et à Maubeuge. 6 septembre 1303.
Non consultable
- 369 Reconnaissance d'une dette de 700 livres parisis souscrite par les villes de Maubeuge et de Binche au bénéfice d'Andrieu Hauwel. 3 novembre 1303.
Non consultable

-
- 370 Reconnaissance des mêmes villes pour une dette de 480 livres parisis au profit d'Andrieu Naimer. 3 novembre 1303.
Non consultable
- 371 Reconnaissance des mêmes villes pour une dette de 240 livres parisis au profit de Herlin Pute Crape. 3 novembre 1303.
Non consultable
- 372 Reconnaissance des mêmes villes pour une dette de 385 livres parisis au profit de Jacques Hukedieu. 3 novembre 1303.
Non consultable
- 373 Reconnaissance des mêmes villes pour une dette de 500 livres parisis au profit de Mathieu Cosset. 3 novembre 1303.
Non consultable
- 374 Reconnaissance des mêmes villes pour une dette de 720 livres parisis au profit de Mathieu Loucart. 3 novembre 1303.
Non consultable
- 375 Jean d'Avesnes, comte (I) de Hainaut et (II) de Hollande, et son épouse, la comtesse Philippa, se portent garants auprès de Jean le Borgne Beau Parisis, d'Arras, pour une dette de 3.025 livres parisis contractée conjointement par les villes de Binche et de Maubeuge. 3 novembre 1303.
Non consultable
- 376 La Haye, Jacques de Mierlaar, chevalier, délivre quittance à Jean d'Avesnes, comte (I) de Hainaut, etc., de tout ce que ce dernier lui devait. 11 novembre 1303.
Non consultable
- *** Jean d'Avesnes, comte (I) de Hainaut, etc., octroie une charte de privilèges à la ville de Dordrecht. S. d. [11 novembre 1303].
- 377 Le magistrat de Dordrecht fait savoir que cette ville a reçu de Jean (d'Avesnes), etc., une charte de privilèges, dont il restitue la teneur (voir l'acte précédent) ; il s'engage à se conformer aux stipulations de cette charte. 11 novembre 1303.
Non consultable
- 378 Le magistrat et la communauté de la ville de Binche reconnaissent devoir à Jacques Louchart une somme de 500 livres parisis. Décembre 1303.
Non consultable
- 379 Les mêmes reconnaissent devoir à Jean de Paris une somme de 230 livres parisis. Décembre 1303.
Non consultable

-
- 380** Jean d'Avesnes, comte (I) de Hainaut, etc., se porte garant pour les emprunts de la ville de Binche évoqués dans les deux actes précédents. Décembre 1303.
Non consultable
- 381** Compromis passé entre le comte de Hainaut et le chapitre de Sainte-Waudru de Mons, réservant alternativement à l'un et à l'autre le droit de collation et de présentation de la chapellenie de la Houssière à Braine-le-Comte. Février 1304 n.st.
Non consultable
- ***** Mons, Jean d'Avesnes, comte (I) de Hainaut, etc., reporte la rente évoquée dans un acte du 9 juin 1282 (voir à cette date) sur la personne de Rasse, seigneur de Chèle, chevalier, fils de Jakemon. 5 mars 1304 n.st.
- 382** Contrat de société passé entre sept financiers de Sienne et de Florence, qui ont obtenu l'entreprise de la fabrication de la monnaie du comte et de la comtesse de Hainaut et de Hollande. 17 août 1304.
Non consultable
- ***** Mons, Testament de Jean (d'Avesnes), comte (I) de Hainaut, etc., et de la comtesse Philippa, son épouse. 8 septembre 1304.
- 383** Abrégé des clauses des deux testaments faits, à Mons, par le comte (Jean) de Hainaut et son épouse, la comtesse (Philippa), en date du 18 mars 1303 n.st. et du 8 septembre 1304 (voir l'acte précédent). S. d. [début XIVE s.].
Non consultable
- 384** Zierikzee, Guillaume, fils aîné de Jean (d'Avesnes), comte (I) de Hainaut, etc., et de la comtesse Philippa, agrée les testaments faits par ses parents (voir les deux actes précédents) et s'engage à en respecter les clauses. 12 septembre 1304.
Non consultable
- 385** Philippe (IV le Bel), roi de France, accorde des lettres de non-préjudice aux Hennuyers qui ont rallié son armée de Flandre. 23 septembre 1304.
Non consultable
- 386** Le magistrat et la communauté de la ville de Middelburg font savoir que, le 21 septembre précédent, ils ont juré fidélité au comte Guillaume (Ier) de Hainaut et (III) de Hollande et de Zélande, seigneur de Frise. 25 septembre 1304.
Non consultable
- 387** Le magistrat et la communauté de la ville de Geertruidenberg font savoir qu'ils ont inauguré le même comte et lui ont juré fidélité. 7

octobre 1304.

Non consultable

388 Le magistrat et la communauté de la ville de Delft font savoir qu'ils ont inauguré le même comte et lui ont juré fidélité. 26 octobre 1304.

Non consultable

389 Thierry, seigneur de Herlaar, fait relief par procuration au comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., 3 janvier 1305 n.st.

Non consultable

390 Estives, Hérus, archevêque d'Athènes, et d'autres délivrent un vidimus d'un vidimus (perdu) de Guillaume (Ier), évêque de Cambrai, et d'autres, non daté (entre 1286 et 1296), relatif aux actes rangés et datés comme suit : 1) 24 octobre 1268 ; 2) de même date ; 3) 20 novembre 1276 (voir à ces diverses dates) ; 4) 19 juillet 1284 (voir n° 136) ; 5) 18 juin 1283 (voir second acte à cette date) ; 6) 15 janvier 1276 n.st. ; 7) 20 septembre 1264 ; 8) 18 mars 1272 n.st. (voir à ces diverses dates). Janvier 1305.

Non consultable

391 Les mêmes délivrent un vidimus d'un vidimus non daté (entre 1292 et 1296) (voir n° 258). Janvier 1305.

Non consultable

392 Même date. Les mêmes délivrent un vidimus d'un vidimus du 2 mai 1292 (voir à cette date), et d'un acte du 6-30 avril 1292 (voir n° 205). Janvier 1305.

Non consultable

******* Traité de paix conclu entre le roi de France et ceux de Flandre. 20 février 1305 n.st.

393 Jacques Roussiau, notaire apostolique, délivre un vidimus d'un acte du 8 septembre 1304 (voir à cette date). 3 avril 1305 n.st.

Non consultable

394 Chauny, le comte Charles (Ier) de Valois et le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., font connaître les stipulations du contrat de mariage du second nommé avec Jeanne, fille aînée du premier. 19 mai 1305.

Non consultable

******* Athis-sur-Orge, traité de paix conclu entre le roi de France et ceux de Flandre. Juin 1305.

******* Interprétation de certains articles du traité précédent. Juin 1305.

395 Copie de trois actes datés respectivement du 20 février 1305 n.st.

(voir à cette date) et de juin 1305 (voir les deux actes précédents).
S. d. (fin juin 1305).

Non consultable

- 396** Sohier d'Alouwaigne, chevalier, gardien de la terre d'Avesnes au nom des comtes de Blois et de Saint-Pol, fait savoir que Jean Sausset, seigneur de Boussoit, procureur du duc et de la duchesse d'Athènes, a fait hommage au nom de ces derniers pour la terre d'Étrœungt devant la cour d'Avesnes. 15 juillet 1305.

Non consultable

- 397** Gérard, seigneur de Sotenghien, et huit autres chevaliers s'engagent à livrer Gilles de Kruiningen (Creuninghe), chevalier, et Gérard de Maalstede, écuyer, dans les prisons du comte de Hainaut et de Hollande ou, à défaut, à payer leur rançon, à moins que ces derniers ne puissent prouver leur alliance avec ceux de Flandre avant leur capture. Robert (III de Béthune), comte de Flandre, se porte garant de cet engagement. 30 août 1305.

Non consultable

- 398** Guillaume de Mortagne, seigneur de Dossemer, et Jean Sausset, seigneur de Boussoit, arbitres désignés, fixent au 8 octobre suivant le délai imparti aux deux seigneurs cités dans l'acte précédent pour fournir la preuve qui leur est demandée. 1er septembre 1305.

Non consultable

- 399** Guy de la Roche, duc d'Athènes, et la duchesse Mahaut, son épouse, donnent procuration à Jean Sausset et à Jean de Chyvigni, chevaliers, pour administrer leurs biens dans les comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et plus particulièrement pour relever les fiefs qu'ils y possèdent. 5 décembre 1305.

Non consultable

- 400** Copie de trois testaments successifs d'Arnould, seigneur d'Oudenaarde : le premier daté de septembre 1302 (voir n° 344) ; le second daté de juin 1303 ; le troisième daté du 22 juillet 1303 (voir à ces dates respectives). S. d. (entre le 22 juillet 1303 et le 9 avril 1306).

Non consultable

- ***** Oudenaarde, le gardien des Frères mineurs d'Oudenaarde authentique la copie des trois testaments évoqués dans l'acte précédent (voir n° 400). 10 avril 1306.

- 401** Jean, seigneur de Walincourt, délivre des lettres de non-préjudice au comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. pour le droit de battre monnaie que celui-ci lui a concédé. 9 octobre 1306.

Non consultable

- 402** Poitiers, le pape Clément (V) accorde dispense de résidence pour

quatre clerks attachés à la personne du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., avec maintien de leurs bénéfices. 12 novembre 1306.

Non consultable

Robert (III de Béthune), comte de Flandre, et Jean (II), duc de Brabant et de Limbourg, d'une part, et le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., d'autre part, concluent une trêve relative aux hostilités, au commerce et au traitement des prisonniers, dont le terme est fixé au 24 juin 1307. 31 mars 1307 n.st.

Paris, Philippe (IV le Bel), roi de France, fait savoir qu'il a reçu l'hommage du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. pour la partie de l'Ostrevant qui fait partie du royaume de France, la frontière devant en être délimitée par deux experts de chacune des parties. 30 décembre 1307.

Paris, le même, se référant à l'hommage évoqué dans l'acte précédent, commet Guillaume, évêque de Bayeux, et Robert, comte de Boulogne, pour enquêter, de concert avec deux commissaires du comte de Hainaut, sur les limites de l'Ostrevant et du royaume de France. 30 décembre 1307.

403

Isabeau, princesse de Morée, fait savoir qu'elle a passé avec son neveu, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. un accord aux termes duquel, moyennant le paiement d'une somme de 2.500 livres de noirs tournois, elle le tient quitte de toutes les dettes qu'il a à son endroit. 30 mars 1308 n.st.

Non consultable

404

Mons, Jean de Flandre (Ier). comte de Namur, déclare avoir fait hommage au comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. pour le comté de Namur et le fief de Poilvache, hormis le château de Samson. 10 avril 1307 ou 1308 n.st.

Non consultable

405

Guy de la Roche, duc d'Athènes, et son épouse Mahaut donnent procuration à leur mère (et belle-mère) pour administrer et gouverner tous leurs biens situés dans les comtés de Hainaut, Hollande et Zélande et y accomplir les devoirs féodaux. 10 mai 130(8?).

Non consultable

406

Nivelles, traité d'alliance conclu entre le duc Jean (II) de Brabant et de Limbourg, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., le comte Henri (VII) de Luxembourg, Jean de Flandre (Ier), comte de Namur, et les comtes Gérard de Juliers et Arnould (V) de Looz et de Chiny. 11 mai 1308.

Non consultable

- *** Jean (II), duc de Brabant et de Limbourg, fait connaître les dispositions prises pour le règlement de la dot de 33.000 livres de petits tournois par son père, le feu duc Jean (Ier), à sa sœur Marguerite, à l'occasion de son mariage avec Henri (VII), comte de Luxembourg ; le solde impayé, s'élevant à 20.000 livres, sera apuré par le paiement d'une rente annuelle de 2.000 livres. Mai 1308.
- 407 Lobbes, traité conclu entre, d'une part, la comtesse Philippa de Hainaut et, de l'autre, Thibaut (de Bar), évêque de Liège, et son frère Jean, qui se porte garant dudit accord, aux termes duquel le second nommé restitue à la première la terre de Mirwart et tout ce dont l'a dépossédée son prédécesseur l'évêque Adolphe (Ier), et la reçoit à l'hommage pour lesdites terres. 14 juillet 1308.
Non consultable
- *** Thibaut (de Bar), évêque de Liège, fait savoir que Jean de Flandre (Ier), comte de Namur, cautionnera la sentence d'arbitrage que lui-même et son frère Jean de Bar rendront dans le différend qui oppose ce même évêque à Philippa, comtesse de Hainaut. 14 juillet 1308.
- 408 Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. s'engage à payer annuellement une somme de 400 livres de noirs tournois à sa tante Isabeau, princesse de Morée, sur les revenus des terres que la fille de cette dernière, la duchesse d'Athènes, possède ou doit posséder à Schiedam, à Baarland (Berlant) et ailleurs dans les comtés de Hollande et de Zélande. 23 juillet 1308.
Non consultable
- 409 Thibaut (de Bar), évêque de Liège, fait savoir à Ph(ilippa), comtesse de Hainaut, que, sur plainte de Jacques de Fagnolle et de ceux de Bouillon, le chapitre de Liège exige de rentrer en possession de Mirwart restitué par ledit évêque à la comtesse ; il l'avertit qu'une journée se tiendra sur ce débat, à Bouillon le 10 août suivant, où elle pourra présenter sa défense. 24 juillet 1308.
Non consultable
- 410 Le magistrat et les communautés des villes de Valenciennes, Mons et Maubeuge reconnaissent devoir à Baude Crespin, le Père, d'Arras, valet du roi de France, une somme de 8.000 livres parisis. Juillet 1308.
Non consultable
- *** Nivelles, Lettres d'indemnité données par Jean (II), duc de Brabant et de Limbourg, au comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., qui s'est constitué caution pour le règlement de la dot évoqué dans un acte de mai 1308 (voir à cette date). 6 août 1308.

-
- 411** Copie de deux actes datés respectivement de mai 1308 et du 6 août 1308 (voir à ces dates respectives). S. d. (après le 6 août 1308).
Non consultable
- 412** Malmaison, Philippe (de Marigny), évêque de Cambrai, délivre un vidimus d'un acte du 24 juillet 1308 (n° 409). 25 août 1308.
Non consultable
- 413** Lettres adressées par les princes unis par l'alliance du 11 mai 1308 (voir n° 406) au chapitre de Saint-Lambert et aux bonnes villes du pays de Liège, leur demandant s'ils se solidarisent avec leur évêque dans ses entreprises contre la comtesse Philippa de Hainaut à propos de Mirwart (destruction des travaux entrepris par elle en ce château et capture de ses envoyés à la journée de Bouillon) (voir n° 409), et dans la négative, les invitant à convaincre leur évêque de réparer ses torts. 28 août 1308.
Non consultable
- 414** Réponse donnée par le chapitre de (Saint-Lambert de) Liège au comte de Hainaut, suite à la demande faite par son envoyé audit chapitre de définir sa position dans l'affaire de la terre de Mirwart ; il approuve son évêque quant à la revendication de cette terre, mais le désapprouve pour la capture des envoyés de la comtesse de Hainaut (voir n° 409 et 413). 3 septembre 1308.
Non consultable
- 415** Halloy, Thibaut (de Bar), évêque de Liège, approuve et ratifie l'accord passé entre Philippa, comtesse de Hainaut, et les états de la principauté de Liège touchant la libération et la rançon de Jean de Montignies et de Thierry du Chasteler, chevaliers (envoyés de la comtesse), et la libération des Liégeois capturés en Hollande ; il institue une trêve de quinze jours pour la réalisation de cette opération. 9 septembre 1308.
Non consultable
- 416** Cambrai, Philippe (de Marigny), évêque de Cambrai, délivre un vidimus d'un acte du 14 juillet 1308 (voir second acte à cette date). 28 septembre 1308.
Non consultable
- 417** Athènes, Mahaut de la Roche, duchesse d'Athènes, donne procuration à sa mère Isabeau, princesse d'Achaïe, pour rendre et recevoir en son nom les hommages féodaux attachés aux terres qu'elle possède en Hainaut et en d'autres lieux. 22 octobre 1308.
Non consultable
- 418** Aix-la-Chapelle, Ghisebrecht d'Ijsselstein, chevalier, fait savoir qu'il a repris en fief du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. sa maison d'Ijsselstein et les terres qui en dépendent. 7 janvier 1309 n.st.

Non consultable

- *** Aix-la-Chapelle, Robert (III de Béthune), comte de Flandre, et le comte Guillaume (Ier) de Hainaut concluent une trêve, qui durera jusqu'aux octaves de Pâques. 7 janvier 1309.
- *** Naples, Charles II, roi de Jérusalem et de Sicile, et son fils Philippe, prince d'Achaïe et de Tarente; font savoir qu'avec leur consentement, Charles, fils aîné dudit prince, a constitué Guillaume du Bois, chevalier, son procureur pour régler les préliminaires de ses fiançailles et de son mariage avec Mahaut, duchesse d'Athènes. 8 janvier 1309.
- *** Estives, Guillaume du Bois, chevalier, maître d'hôtel de Philippe, prince d'Achaïe et de Tarente, fait savoir que, muni des lettres de procuration nécessaires, dont il restitue la teneur (voir l'acte précédent), il a accompli les démarches préliminaires aux fiançailles et au mariage de Charles, fils aîné du susdit prince, avec Mahaut, fille de feu Florent de Hainaut, duchesse d'Athènes. 2 avril 1309.
- 419 Estives, Jacques, évêque de l'Olive, et d'autres délivrent un vidimus de l'acte précédent. 9 avril 1309.
Non consultable
- *** Cachan, Philippe (IV le Bel), roi de France, fait savoir qu'à son intervention a été conclue entre les comtes de Flandre et de Hainaut une trêve venant à expiration à Pâques 1310. 26 avril 1309.
- 420 Mons, Jean, prieur du Val-des-Écoliers à Mons, délivre un vidimus d'un acte daté du 7 janvier 1309 n.st. (voir second acte à cette date). 22 juillet 1309.
Non consultable
- 421 Thibaut (de Bar), évêque de Liège, d'une part, et de l'autre, Ph(ilippa), comtesse de Hainaut, et son fils le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. concluent un compromis sur les moyens de mettre fin à leur différend à propos de Mirwart et aux hostilités qui en ont résulté. 26 août 1309.
Non consultable
- 422 Saint-Nicolas-au-Bois, Jean (II), duc de Brabant et de Limbourg, fait savoir que, conformément à l'accord évoqué dans l'acte précédent, il a remis la comtesse de Hainaut et le comte, son fils, en possession du château de Mirwart et de ses dépendances. 27 août 1309.
Non consultable

-
- 423 Le même fait savoir que les accords conclus entre Thibaut (de Bar), évêque de Liège, et Ph(ilippa), comtesse de Hainaut, et le comte, son fils, ne peuvent porter préjudice aux alliances qui le lient aux deux derniers nommés. 7 septembre 1309.
Non consultable
- 424 Le même donne procuration à Renier de Grambais, son bailli de Nivelles, pour remettre la comtesse Ph(ilippa) de Hainaut et le comte, son fils, en possession de Mirwart et des dépendances. 7 septembre 1309.
Non consultable
- 425 Mons, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. déclare qu'il a vu les lettres par lesquelles sa cousine Mahaut de Hainaut, duchesse d'Athènes, a cédé en viager à sa mère, la princesse Isabeau d'Achaïe, toutes les terres qu'elle possède en Hainaut ; il approuve et confirme cette cession. 8 septembre 1309.
Non consultable
- 426 Le magistrat et la communauté de la cité de Liège délivrent une copie d'un acte du 26 août 1309 (n° 421), et s'obligent à se conformer aux termes de l'accord qu'il contient. 18 septembre 1309.
Non consultable
- 427 Le magistrat et la communauté de la ville de Huy délivrent un acte similaire au précédent. 19 septembre 1309.
Non consultable
- 428 Le magistrat et la communauté de la ville de Dinant délivrent un acte similaire au précédent. 20 septembre 1309.
Non consultable
- 429 Thibaut (de Bar), évêque de Liège, d'une part, et de l'autre, Philippa, comtesse de Hainaut, et son fils, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., font savoir que le délai qu'ils ont accordé aux arbitrés réunis par eux à Nivelles pour mettre fin au différend qui les oppose à propos de Mirwart, de même que la faculté de quitter cette ville qui leur a été octroyée ne peuvent porter préjudice à la bonne issue de ces négociations. 22 septembre 1309.
Non consultable
- 430 Le magistrat et la communauté de la cité de Liège marquent leur accord sur le contenu de l'acte précédent. 23 septembre 1309.
Non consultable
- 431 Le magistrat et la communauté de la ville de Huy marquent leur accord sur le contenu du même acte. 23 septembre 1309.
Non consultable

- 432** Le magistrat et la communauté de la ville de Dinant marquent leur accord sur le contenu du même acte. 23 septembre 1309.
Non consultable
- *** Philippa, comtesse de Hainaut, donne procuration à Gilles, seigneur de Berlaimont, à Jean Sausset, seigneur de Boussoit, et à Thierry du Casteler, bailli de Hainaut, pour défendre ses intérêts dans le différend qui l'oppose à Thibaut (de Bar), évêque de Liège. 19 novembre 1309.
- *** Procuration identique à la précédente, donnée aux mêmes par le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. 19 novembre 1309.
- 433** Nivelles, Guillaume li Fraye, notaire apostolique et impérial, fait savoir que Thierry du Casteler, chevalier, lui a présenté deux lettres de procuration datées du 19 novembre 1309, dont il restitue la teneur (voir les deux actes précédents), en vertu desquelles il a désigné Ponche, chanoine de Nivelles, comme son substitut et celui de Gilles, seigneur de Berlaimont, et de Jean Sausset, seigneur de Boussoit, pour mener en leur absence les débats de l'arbitrage relatif à l'affaire de Mirwart. 19 février 1310 n. st.
Non consultable
- *** L'official de Cambrai authentique et confirme les trois testaments d'Arnoul, seigneur d'Oudenaarde, contenus dans une copie analysée par ailleurs (n° 400). 26 février 1310 n. st.
- *** Les magistrats et communautés de Drechterland, Hoogwouderambacht, Niedorp, Broek op Langedijk, Texel et Wieringerland, et toute la communauté de la West-Frise font serment d'obéissance, de fidélité et d'assistance à leur seigneur, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut et (III) de Hollande et Zélande, seigneur de Frise. 12 avril 1310 n.st.
- 434** Les magistrats et communautés de la West-Frise (voir détail dans l'acte précédent) désignent les procureurs chargés de présenter en leur nom à Guy (d'Avesnes), évêque d'Utrecht, l'acte précédent, dont ils restituent la teneur, de lui demander de le confirmer et de s'engager pour eux à en respecter les termes. 13 avril 1310 n.st.
Non consultable
- 435** Jean (II), duc de Brabant et de Limbourg, désigné comme souverain arbitre du différend qui oppose Th(ibaut de Bar), évêque de Liège, à la comtesse Ph(ilippa) de Hainaut et à son fils, le comte Guillaume (1er) de Hainaut, etc., rend compte des sentences interlocutoires prononcées, à l'entrevue de Nivelles, par lui-même et par les deux arbitres des parties en présence, soit Alart, seigneur de Pesche (Peys), pour l'évêque de Liège, et Jean, seigneur de Montignies-Saint-Christophe, pour le comte et la

comtesse de Hainaut. 19-20 mai 1310.

Non consultable

(Abbaye de) Froidmont, Philippe (IV le Bel), roi de France, fait savoir qu'en sa présence les procureurs du comte de Flandre et du comte de Hainaut ont conclu, au nom de ceux-ci, une trêve devant courir jusqu'au 8 juillet suivant, et qu'entretemps il fera mener une enquête sur le différend qui oppose les deux comtes. 21 mai 1310.

436

Jean (II), duc de Brabant et de Limbourg, invite le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. à sceller les conventions qu'il a passées avec les lombards de Brabant et à être son fidéjusseur à leur égard. 26 mai 1310.

Non consultable

437

(Abbaye de) Froidmont, Philippe (IV le Bel), roi de France, fait connaître les termes d'une trêve conclue entre le comte Guillaume (Ier) de Hainaut et le comte Robert de Flandre. Au verso : décompte, daté du 21 mars 1311 n.st., de frais engagés à Paris par Adam d'Amiens (pour la comtesse de Hainaut ?) sur les revenus d'une rente due par le roi de France. 26 mai 1310.

Non consultable

438

Nivelles, Jean (II), duc de Brabant et de Limbourg, et Jean, seigneur de Montignies(-Saint-Christophe), arbitres dans le conflit évoqué ci-avant (voir n° 435), rendent compte de la procédure de contumace engagée par eux contre l'évêque de Liège et son arbitre, pour refus de participer aux délibérations. 3-4 juin 1310.

Non consultable

439

Nivelles, les mêmes donnent procuration à maître Gillon de Libertinghes, curé de Cortebeke, et à Frankin de Jodoigne, chanoine de Saint-Aubain à Namur, pour citer en leur nom l'évêque de Liège à comparaître à une session ajournée de la commission d'arbitrage (relative au différend de Mirwart). 4 juin 1310.

Non consultable

440

Huy et Liège, relation de la mission de citation accomplie par les deux procureurs évoqués dans l'acte précédent - la teneur de leur procuration (n° 439) étant reproduite - successivement auprès de l'échevinage de Huy, des officiers de l'évêché de Liège et du chapitre de cette ville. 6-7 juin 1310.

Non consultable

441

Ph(ilippa), comtesse de Hainaut, et son fils, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. s'engagent à payer à Jean le Borgne, fils Beauparisis, d'Arras, une somme de 1.800 livres parisis, reliquat d'une dette qu'ils ont contractée envers Jean de la Tour. 13 juin 1310.

Non consultable

- 442 Nivelles, Jean (II), duc de Brabant et de Limbourg, et Jean, seigneur de Montignies-Saint-Christophe, arbitres désignés aux termes du compromis repris dans un acte du 26 août 1309 (voir n° 421), font connaître la sentence par défaut prononcée contre Thibaut (de Bar), évêque de Liège, pour rupture des clauses dudit compromis. 15 juin 1310.
Non consultable
- 443 Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. reconnaît devoir à Baude Crespín, d'Arras, valet du roi de France, une somme de 8.000 livres parisis, dont il assigne le remboursement sur les revenus de la maltôte de Valenciennes. 18 juin 1310.
Non consultable
- 444 Arras, Jean Beauparisis se déclare satisfait de l'apurement de la dette évoquée dans un acte précédent (voir n° 441) et prêt à restituer les lettres d'obligation qu'il détient, dès qu'il aura été remboursé des 1.800 livres parisis manquantes. 18 juin 1310.
Non consultable
- 445 Rôle relatif aux tractations d'arbitrage menées entre Robert (III de Béthune), comte de Flandre, et le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. pour mettre fin à leurs différends touchant les terres de Grammont, Alost, Waas, des Quatre métiers, de Lessines, etc. Réponses du comte de Hainaut aux articles proposés par celui de Flandre. Arbitres : Godefroid de Brabant et Jean de Dampierre. S. d. (entre mars 1305 et juillet 1310).
Non consultable
- 446 Énoncé des griefs et exigences du comte de Flandre touchant les dettes du comte Florent (V) de Hollande, l'indemnisation des tenants du comte de Flandre en Hollande, à Valenciennes et en d'autres lieux, et la succession au comté de Hainaut. S. d. (entre mars 1305 et juillet 1310).
Non consultable
- 447 Remarques sur certains articles du compromis de paix dont le comte de Flandre réclame lettres scellées du comte de Hainaut. S. d. (entre mars 1305 et juillet 1310).
Non consultable
- 448 " Rationes pro parte domini comitis Hanoniensis ". Commentaires sur la valeur juridique du compromis par arbitrage envisagé. S. d. (entre mars 1305 et juillet 1310).
Non consultable
- 449 " Li procès de Nivéle comment li cuens de Flandre a alet contre les pais anchiens ". Exposé des raisons invoquées par le comte Guillaume (Ier) de Hainaut devant la commission d'arbitrage de

Nivelles. S. d. (entre mars 1305 et juillet 1310).

Non consultable

- 450 Moyens de droit proposés par le comte de Hainaut aux arbitres de son différend avec le comte de Flandre, et ce plus spécialement sur les éléments litigieux relatifs à la Hollande et à la Zélande. S. d. (entre mars 1305 et juillet 1310).

Non consultable

- 451 Robert (III de Béthune), comte de Flandre, et le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. font savoir, qu'aux termes d'un compromis passé le 30 juillet précédent, ils ont choisi pour arbitres de leurs différends Robert de Flandre, fils du premier nommé, Jean de Hainaut, frère du second, et Jean de Flandre, comte de Namur ; ils ajournent au 17 août suivant le prononcé de la sentence d'arbitrage et s'engagent à s'y conformer ; les arbitres désignés promettent de rendre bonne justice. 15 août 1310.

Non consultable

- 452 " Ce sont les demandes le comte (Guillaume) de Haynnau et de Hollande contre le comte (Robert) de Flandre, livrées a Tournay ale mi aoust l'an mil CCCX ". S. d. (15 août 1310).

Non consultable

- 453 Robert (III de Béthune), comte de Flandre, et le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. s'engagent à se conformer à la sentence d'arbitrage évoquée dans un acte précédent (voir n° 451). (Après le 17) août 1310.

Non consultable

- 454 Jean Hanière, procureur du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., fait opposition à une sentence interlocutoire prononcée par Robert de Flandre et Jean de Flandre, comte de Namur, arbitres du différend entre les comtes de Flandre et de Hainaut, contre la volonté du troisième arbitre, Jean de Hainaut. S. d. (après le 17 août 1310).

Non consultable

- 455 Commentaires juridiques sur les dispositions du compromis évoqué dans un acte du 15 août 1310 (voir n° 451). S. d. (août 1310).

Non consultable

- *** Traité de mariage conclu entre Louis de Clermont, chevalier, chambrier de France, fils aîné du comte R(ober) de Clermont, et Marie de Hainaut, sœur du comte Guillaume (Ier) de Hainaut et (III) de Hollande. Septembre 1310.

- *** Louis de Clermont, chevalier, chambrier de France, fils aîné du comte R(ober) de Clermont, s'engage à se conformer aux stipulations de l'acte précédent, auquel la présente était transfixée.

Septembre 1310.

- 456 Yolende, veuve de Gautier, seigneur d'Enghien, fait savoir que, tant qu'elle aura la tutelle de son fils mineur Gautier, elle gardera les forteresses de la terre d'Enghien en telle manière qu'il n'en puisse résulter de dommage pour le comte de Hainaut, et qu'elle les rendra à son fils dès sa majorité. 17 novembre 1310.

Non consultable

- 457 Deux rôles de procédure contenant les raisons des parties en cause dans le litige entre, d'une part, la comtesse de Hainaut et les villes de Binche et de Maubeuge et, de l'autre, Roncin Bonenseigne et ses compagnons marchands de la compagnie de Renier du Pas, pour dettes contractées par les premiers aux foires de Champagne. S. d. (v. 1310).

Non consultable

- 458 Copies des rôles précédents. S. d. (v. 1310).

Non consultable

- 459 Historiques, vus sous l'angle hennuyer, des différends territoriaux et féodaux ayant opposé les comtes (Guy) de Flandre et (Jean) de Hainaut. S. d. (v. 1310).

Non consultable

- 460 Mons, le prévôt, la doyenne et la communauté du chapitre de Sainte-Waudru à Mons invitent leur abbé séculier, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, à recevoir Willemet de Masnuy, fils de feu Fastré, à l'hommage pour son fief de la mairie de Jemappes. 10 janvier 1311 n.st.

Non consultable

- *** Male, Robert (III de Béthune), comte de Flandre, fait connaître les conditions de la trêve qu'à la demande du roi de France il accorde au comte de Hainaut, et ce jusqu'à la Pentecôte suivante. 17 janvier 1311 n.st.

- *** Le même fait savoir que les Frisons sont inclus dans la trêve citée dans l'acte précédent. 19 janvier 1311 n.st.

- 461 Valenciennes, testament de Philippa, veuve de Jean d'Avesnes, comtesse de Hainaut. 3 avril 1311 n.st.

Non consultable

- 462 Valenciennes, Ph(ilippa), comtesse de Hainaut, donne pleins pouvoirs à Jean Sausset, seigneur de Boussoit, à Jean de Beaufort, trésorier du chapitre de Sainte-Croix de Cambrai, et à Jean de Beaufort, ci-devant receveur de Hainaut, pour l'exécution de son testament. 3 avril 1311.

Non consultable

- 463 Lettre de maître Jacques de Lorraine, clerc de la comtesse Philippa de Hainaut, à celle-ci, pour se justifier de ne pouvoir produire les " raisons " invoquées par son défunt époux, le comte de Hainaut, contre la sentence d'arbitrage rendue dans le conflit qui l'opposait au comte de Flandre. S. d. (entre le 13 septembre 1304 et le 5 avril 1311).
Non consultable
- 464 Valenciennes, Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. et Isabeau, princesse de Morée, concluent un accord relatif aux droits de la duchesse d'Athènes, cousine du premier disposant et fille de la seconde, à la succession de la principauté de Morée et d'autres terres situées dans nos régions. 29 avril 1311.
Non consultable
- *** Pontoise, Robert (III de Béthune), comte de Flandre, fait savoir qu'à la requête du roi de France il a prolongé jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste suivante (24 juin) la trêve conclue entre lui et le comte de Hainaut et devant expirer à la Pentecôte (30 mai) 1311. 19 mai 1311.
- 465 État des dettes de feu la comtesse (Philippa) de Hainaut. S. d. (mai 1311).
Non consultable
- *** Pontoise, Philippe (IV le Bel), roi de France, fait savoir que R(obert), comte de Flandre, et G(uillaume), comte de Hainaut, ont résolu de prolonger jusqu'à la fin août suivante les trêves conclues par eux à son intervention. 11 juin 1311.
- 466 Pontoise, Robert (III de Béthune), comte de Flandre, délivre un vidimus et adhère aux clauses de l'acte précédent. 12 juin 1311.
Non consultable
- 467 Cambrai, le prévôt, le doyen et la communauté du chapitre de Notre-Dame de Cambrai font savoir que, pour mener à terme la procédure d'arbitrage mise au point du temps de feu Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, pour régler les différends qui opposaient celui-ci à leur chapitre et prolongée par son fils Guillaume, le comte actuel, il a été convenu de nommer de nouveaux arbitres ; ont été désignés : pour ledit comte, Gillon, seigneur de Berlaimont, et Jean, fils aîné du seigneur de Barbençon, et pour le chapitre, maître Gautier le Chat, archidiacre d'Anvers, et Michel As Cloquettes, chanoine de Cambrai. 16 juillet 1311.
Non consultable
- 468 Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. et l'évêque Guy d'Utrecht

fondent un collège de treize chanoines en l'église paroissiale de Saint-Pierre de Noordmonster à Middelburg, et le dotent des biens des églises de Brigdamme, Schellach, Zanddijk et Gapinge. 8 août 1311.

Non consultable

Saint-Ouen, Philippe (IV le Bel), roi de France, fait savoir qu'à la requête de R(ober)te, comte de Flandre, et de G(uillaume), comte de Hainaut, il a prolongé jusqu'au 15 septembre suivant la trêve conclue entre ceux-ci et venant à expiration le 31 août 1311. 15 août 1311.

Saint-Ouen, Le même fait savoir que la trêve évoquée dans l'acte précédent a été prolongée jusqu'au 31 octobre 1311. 15 août 1311.

Créteil, lettre du même à Robert (III de Béthune), comte de Flandre, dans laquelle, après avoir fait état des démêlés féodaux entre les comtes de Flandre et la couronne de France, de l'alliance conclue entre celle-ci et le comte Guillaume (Ier) de Hainaut et du différend qui oppose celui-ci audit comte Robert, il ajourne ce dernier à comparaître devant lui au Parlement de Paris, le 3 février suivant, en vue d'un jugement complémentaire à rendre dans ledit différend, et l'invite à ne rien entreprendre entretemps contre le comte de Hainaut. 6 octobre 1311.

Créteil, autre version de la lettre analysée au numéro précédent. 6 octobre 1311.

Tournai, Philippe (IV le Bel), roi de France, prolonge jusqu'au dimanche de Mi-Carême (5 mars) 1312 la trêve courant entre les comtes de Flandre et de Hainaut. 15 octobre 1311.

Tournai, le même fait savoir que, lorsque les comtes de Flandre et de Hainaut ont soumis leur différend à l'arbitrage de Robert, fils du premier nommé, et de Jean de Hainaut, frère du second, et de Jean, comte de Namur, ce dernier, de même que Gérard, seigneur de Sotenghien, et son fils Hugues se sont portés garants sur leurs biens pour le comte de Hainaut de l'observance de la sentence arbitrale ; cette dernière ayant été contestée par le comte de Hainaut et les biens des garants ayant été occupés au nom du comte de Flandre, le roi prend lesdits biens sous sa sauvegarde. 16 octobre 1311.

469

Copie de deux actes datés du 6 octobre 1311 (voir à cette date), et d'un acte du 16 octobre 1311 (voir l'acte précédent). S. d. (après le 16 octobre 1311).

Non consultable

470

Décompte de la vente de biens meubles ayant appartenu à feu la

comtesse (Philippa) de Hainaut. S. d. (1311).

Non consultable

- 471 Valenciennes, Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. reconnaît devoir à Renaud, dit le Borgne, d'Arras, fils de Jean Beauparisis, une somme de 2.640 livres parisis, dont il assigne le remboursement ***à opérer avant la Noël suivante - sur les revenus de la châtelainie de Bouchain. 5 janvier 1312 n.st.

Non consultable

- 472 Jean le Borgne, dit Beauparisis, d'Arras, fait savoir que, sitôt remboursée la dette évoquée dans l'acte précédent, il restituera au comte de Hainaut et de Hollande toutes lettres d'obligation que lui-même, son fils Renaud et Jean de la Tour, d'Arras, pourraient détenir dudit comte ou de ses bonnes villes. 5 janvier 1312.

Non consultable

- *** Philippe (IV le Bel), roi de France, prolonge jusqu'à Pâques (26 mars 1312) la trêve courant entre les comtes R(ober) de Flandre et Guillaume) de Hainaut. 30 janvier 1312 n.st.

- *** Le même prolonge jusqu'à l'Ascension 4 mai 1312 la trêve évoquée dans l'acte précédent. 30 janvier 1312.

- *** Gautier de Châtillon, connétable de France, prolonge au nom de son roi jusqu'aux octaves de la Pentecôte suivante (21 mai 1312) la trêve évoquée dans les deux actes précédents. 20 avril 1312.

- 473 Valenciennes et Le Quesnoy. Convention d'arbitrage passée entre le comte Guillaume (Ier) de Hainaut et les compagnons monnayeurs de Valenciennes, touchant les conditions de la fabrication de la monnaie en Hainaut. 2-10 mai 1312.

Non consultable

- 474 Le Quesnoy, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. ratifie la convention contenue dans l'acte précédent. 11 mai 1312.

Non consultable

- 475 Le même reconnaît que le droit de mortemain en la ville de Bermeries et en la court de Cambronchiel appartient à l'abbaye de Cambron et non à lui-même. 11 mai 1312.

Non consultable

- 476 Les compagnons monnayeurs de Valenciennes ratifient la convention contenue dans un acte précédent (n° 473). 12 mai 1312.

Non consultable

- 477 Pontoise, Philippe (IV le Bel), roi de France, fait savoir que R(ober), comte de Flandre, et G(uillaume), comte de Hainaut et de

Hollande, se sont soumis à son arbitrage pour régler les différends qui les opposent. 19 juillet 1312.

Non consultable

- 478 Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, fait savoir que, s'il venait à décéder sans héritier né de mariage légitime, les 15.000 livrées de terre au tournois que ses parents lui ont cédées par testament en Hainaut, en Hollande et en Zélande retourneront à son frère, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, et à ses héritiers. 29 septembre 1312.

Non consultable

- 479 Rasse, seigneur de Liedekerke et de Breda, fait savoir qu'il a vendu, pour 1.200 livres tournois, au comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. le fief qu'il tenait de lui entre Honte et Hinkel. 11 novembre 1312.

Non consultable

- 480 Copie de deux actes datés du 6 octobre 1311 (voir à cette date). S. d. (v. 1312).

Non consultable

- 481 Les échevins, jurés et la communauté de la ville de Maubeuge donnent quittance au comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. d'une somme de 3.518 livres 14 sous et 8 deniers tournois, représentant le total des dettes contractées à leur endroit par lui-même et ses père et mère. Juin 1313.

Non consultable

- *** Arras, Philippe (IV le Bel), roi de France, fait savoir au comte G(uillaume) de Hainaut qu'il a prolongé jusqu'à la Toussaint suivante la trêve courant entre ce dernier et R(ober)te, comte de Flandre. 5 août 1313.

- 482 Mazan, Adolphe (II de la Marck), évêque de Liège, reconnaît les droits que le comte Guillaume (Ier), etc. a acquis sur lui-même et sur les biens de son église, à l'occasion d'une dette de 15.000 florins d'or pour laquelle ce comte s'est porté garant pour eux auprès de marchands florentins. 13 septembre 1313.

Non consultable

- 483 Middelburg, Jacques, évêque de Zuden, reconnaît avoir repris en fief du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., à titre viager, 20 mesures de terre sises à Kerkwerve, y compris sa maison, ainsi qu'une rente de 10 livres de noirs tournois assignée sur les aides de Zélande. 25 septembre 1313.

Non consultable

- 484 Lettres d'Amaury de le Vingne, receveur de Hainaut, relatives au contrôle des poids dont usent les " censeurs " du comte de Hainaut

en la ville de Mons. 30 septembre 1313.

Non consultable

- 485** Compte de l'exécution du testament de feu Philippa, comtesse de Hainaut. S. d. (septembre 1313).

Non consultable

- 486** Privilège accordé par le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. à Fachin de le Val, Barthélémy Paon et Henri Seccea, marchands lombards, pour leur installation en la ville d'Ath. 6 octobre 1313.

Non consultable

- ***** Valenciennes, Marguerite de Hainaut, comtesse d'Artois, fait savoir qu'elle a l'intention de fonder deux chapellenies en Hainaut, en des lieux non encore désignés, dotées chacune d'une rente annuelle de 30 livres de blancs, et qu'elle a conféré l'une d'elles à son chapelain, frère Jean de Quiévrain, chanoine de Vicoigne, pour la desservir en l'hôtel de la comtesse au Quesnoy tant qu'il sera à son service et, ensuite, en sa maison des Marlis. 15 octobre 1313.

- 487** Adolphe (II de la Marck), évêque de Liège, et le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. concluent un traité d'alliance. 29 novembre 1313.

Non consultable

- ***** Compiègne, Louis, fils aîné du comte (Robert) de Clermont, chambrier de France, donne quittance au comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., son beau-frère, d'une somme de 50.000 livres tournois que ce dernier lui devait aux termes du traité de mariage de sa sœur, Marie de Hainaut, avec ledit Louis. 17 février 1314 n.st.

- 488** Henri (II), archevêque de Cologne, et le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. concluent un traité d'alliance. 25 mars 1314.

Non consultable

- ***** Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. approuve et confirme les dispositions prises par sa sœur Marguerite, comtesse d'Artois, dans un acte du 15 octobre 1313 (voir à cette date). 16 septembre 1314.

- 489** Dordrecht, Guillaume Tielmanszoon uten Campe fait savoir qu'il a repris en fief du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. un demi arpent de terre sis derrière Gorinchem. 21 septembre 1314.

Non consultable

- 490** Francfort, deux actes attachés : 1) Jean (l'Aveugle), roi de Bohême et de Pologne et comte de Luxembourg, approuve et confirme la renonciation faite par l'empereur élu Louis (de Bavière) au profit de Guillaume (III), comte de Hollande, de tous ses droits sur ce comté,

sur la Zélande et sur la Frise. 2) Approbation similaire donnée par Baudouin, archevêque de Trèves. 21 octobre 1314.

Non consultable

- 491 Lagny-sur-Marne, Philippe (IV le Bel), roi de France, s'engage à dédommager Godefroid, seigneur de Naast, chevalier, pour la perte de l'usufruit du fief qu'il tient du comte de Flandre, pour le cas où il prendrait le parti du roi et du comte de Hainaut contre ledit comte de Flandre. 27 octobre 1314.

Non consultable

- 492 Paris, le même ordonne au bailli de Vermandois et à tous autres officiers concernés de laisser sortir vivres et marchandises de France à destination du Hainaut. 29 octobre 1314.

Non consultable

- 493 Lagny-sur-Marne, le même fait savoir que, si le comté de Flandre devait lui échoir, il renoncerait à l'hommage sur certaines îles de Zélande que le comte de Flandre réclame de celui de Hainaut et de Hollande. Octobre 1314.

Non consultable

- 494 Jacques, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un acte daté du 29 novembre 1313 (n° 487). 21 novembre 1314.

Non consultable

- 495 Aix-la-Chapelle, l'empereur Louis (de Bavière) renonce en faveur de Guillaume (III), comte de Hollande, à tous les droits revendiqués par l'Empire sur les comtés de Hollande et de Zélande et sur la seigneurie de Frise, sauf l'hommage. 25 novembre 1314.

Non consultable

- 496 Le même approuve et ratifie l'engagère des villes de Malines et de Heist (-op-den-Berg) (Hest) consentie par Adolphe (II de la Marck), évêque de Liège, en faveur du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. 25 novembre 1314.

Non consultable

- 497 Aix-la-Chapelle, le même règle les modalités du remboursement d'une dette de 52.000 livres tournois qu'il a contractée envers Guillaume (III), comte de Hollande, assignée sur un des tonlieux du Rhin, et dont 10.000 livres doivent revenir à Jean (de Hainaut), frère dudit comte. 26 novembre 1314.

Non consultable

- 498 Cologne, Baudouin, archevêque de Trèves, Gérard, comte de Juliers, Adolphe, comte de Berg, Jean, comte de Spanheim, et d'autres se portent garants pour le remboursement évoqué dans l'acte précédent. 4 décembre 1314.

Non consultable

- 499 Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, fait savoir qu'il a reçu en fief de son frère, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., la terre de Texel sise entre Marsdiep et Vlie, et qu'il la lui rendra à son gré, moyennant la cession de la contre-valeur, soit une rente annuelle de 1.200 livrées de terre au tournois. 14 décembre 1314.
Non consultable
- 500 Mons, Jean Bernier, bailli de Hainaut, fait connaître les termes de la sentence arbitrale de paix pour homicide rendue par la Cour féodale de Hainaut contre Gilles du Corroit, meurtrier de Sohier, fils du mayeur de Gromont (Graulmont). 31 décembre 1314.
Non consultable
- *** Vincennes, Louis (X le Hutin), roi de France, fait savoir que le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. lui a rendu hommage pour ses fiefs tenus de la couronne de France. 10 février 1315 n.st.
- 501 Gossuin de Rossem s'engage à augmenter, au prorata de 100 livres de Hollande par an, la valeur de sa maison de Rijnenburg qu'il tient en fief du comte de Hainaut et de Hollande. 21 avril 1315.
Non consultable
- *** Paris, Louis (X le Hutin), roi de France, ordonne aux gardes des péages de son royaume de veiller à la stricte application des dispositions sur la liberté du commerce accordées aux marchands des comtés de Hollande et de Zélande, pour autant que ce commerce ne concerne pas la Flandre. 18 mai 1315.
- 502 Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus de l'acte précédent. 19 mai 1315.
Non consultable
- 503 Mons, Jacques de Fagnolle, chevalier, et son épouse Marguerite promettent qu'à la requête du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. ils se déshériteront en sa faveur de tous leurs droits sur la terre de Mirwart. 3 juin 1315.
Non consultable
- 504 Mons, les mêmes s'engagent à restituer au même comte les titres relatifs à la même terre qui pourraient se trouver en leur possession. 3 juin 1315.
Non consultable
- 505 Paris, Louis (X le Hutin), roi de France, s'engage, au cas où il ferait la paix avec la Flandre ou conquerrait ce comté, à dédommager Godefroid de Naast, chevalier, pour la perte éventuelle de ses terres flamandes ou la renonciation à son hommage au comte de Flandre. 8 juillet 1315.
Non consultable

-
- 506** Mons, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. commande au mayeur et aux échevins de Mons d'être présents au transport d'un bien tenu de lui que doit faire Jean de Froidchapelle au profit de Jean de Bavay, son gendre. 13 juillet 1315.
Non consultable
- 507** Avignon, attestation relative à la restitution au procureur d'Adolphe (II de la Marck), évêque de Liège, de la vaisselle d'argent confiée en garde au comte de Hainaut au nom de cet évêque. 6 septembre 1315.
Non consultable
- 508** Les échevins du Neuf Bourg (d'Arras) s'engagent à rembourser à Jacques des Cambres une somme de 28 livres de blancs. 31 octobre 1315.
Non consultable
- 509** Le magistrat et le conseil des villes de Louvain et de Bruxelles font savoir que, pour concourir à la levée de l'interdit décrété par la cour des foires de Champagne et de Brie contre le duc de Brabant et son duché, les marchands desdites villes paieront au comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. sur chaque pièce de drap amenée auxdites foires un droit de 2 sous de petits tournois noirs, et ce à concurrence d'un montant global de 3.100 livres de la même monnaie. 10 décembre 1315.
Non consultable
- 510** Vincennes, ordonnance du roi de France, Louis (X le Hutin), relative à l'exportation des marchandises de France vers le comté de Hainaut. 22 décembre 1315.
Non consultable
- 511** Valenciennes, le procureur de Louis, prince de Morée, et de son épouse reconnaît au nom de ces derniers un prêt de 3.000 petits tournois que leur a consenti le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. ; il s'engage à en fournir une reconnaissance scellée par ses mandants, à défaut de quoi, le comte pourra saisir les biens que ces derniers possèdent en Hainaut et en Hollande. 27 décembre 1315.
Non consultable
- 512** La Haye, Othon d'Ijsselstein promet de se mettre au service du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., si celui-ci l'inféode de la maison d'Ijsselstein après le décès de son père, Gisbert, et de son frère, Arnaud. 31 décembre 1315.
Non consultable
- 513** La doyenne et la communauté du chapitre de Sainte-Waudru de Mons font savoir qu'un accord a été passé entre elles et leur abbé

séculier, le comte de Hainaut et de Hollande, touchant la délimitation de leurs juridictions respectives en matière féodale ; en échange de quoi, elles renoncent à tous leurs droits sur les serfs, les mortemains et le meilleur catel en la ville de Mons, et amortissent le don fait par le comte au couvent du Val-des-Écoliers de Mons d'une terre sise à Quaregnon. 3 février 1316 n.st.

Non consultable

- 514 Henri, seigneur de Lewinberg, et son épouse Agnès font hommage au comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. pour une rente assignée sur la winbede de Dollendorf (Dollendorp). 19 juin 1316.

Non consultable

- 515 Paris, " Ce sont li article qui sont accordé sus la pais de Flandres par le conseil monseigneur de Poitiers, régent le Réaume de France, et par les gens de Flandres ". 8 juillet 1316.

Non consultable

- 516 Nicaise, abbé, et la communauté de l'abbaye de Lobbes renoncent à toutes leurs prétentions à la charge de feus le comte Jean et la comtesse Philippa de Hainaut et de leurs descendants. 14 juillet 13(16).

Non consultable

- *** Accord de trêve suspendant jusqu'au 15 août suivant les hostilités engagées entre, d'une part, le comte de Hainaut et ses alliés Français. et, de l'autre, le comte de Flandre et ses tenants. 20 juillet 1316.

- *** Philippe, fils du roi de France, régent du Royaume, prolonge de sept semaines (jusqu'au 3 octobre suivant) la trêve évoquée dans l'acte précédent. 10 août (1316).

- 517 Thierry du Casteler, seigneur de Bellaing, chevalier, fait savoir qu'il a procédé, avec les hommes de fief du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., au transport du fief tenu de ce comte par Jean de Valenciennes, chevalier, au profit de Jean Bernier, receveur de Hainaut. 26 août 1316.

Non consultable

- *** Compiègne, Philippe, fils du roi de France, régent du Royaume, fait savoir qu'il a prolongé jusqu'à la Toussaint 1317 la trêve conclue entre lui-même et le comte de Hainaut, d'une part, et le comte de Flandre, de l'autre, trêve qui venait à expiration à la Toussaint 1316. 13 octobre 1316.

- *** Compiègne, Robert (III de Béthune), comte de Flandre, ratifie les dispositions de l'acte précédent, dont il restitue la teneur. 13 octobre 1316.

- 518 La doyenne et la communauté du chapitre de Sainte-Waudru de Mons font savoir qu'à la suite d'une enquête menée par leurs soins, le receveur des mortemains de Hainaut a restitué un droit de meilleur catel perçu indûment au décès de Margot le Tenneleuze, sainteure de ce chapitre. Octobre 1316.
Non consultable
- 519 Les gardes du tonlieu impérial de Werden déclarent que celui qui refuse d'acquitter le tonlieu peut y être contraint par saisie de son corps et de ses biens. 4 mai 1317.
Non consultable
- *** Robert, fils du comte de Flandre, fait savoir que, comme le comte de Juliers s'est porté garant que le comte de Hainaut et de Hollande n'entreprendra rien contre le comte de Flandre jusqu'au 20 novembre suivant, il garantit lui-même une trêve identique au nom de son père. 30 octobre 1317.
- *** Paris, Philippe (V le Long), roi de France, fait connaître à G(uillaume Ier), comte de Hainaut, son allié, certaines dispositions du traité de paix conclu avec le comte de Flandre et prolonge jusqu'à Pâques 1318 la trêve évoquée ci-avant. 7 novembre 1317.
- 520 Mémoire des engagements pris par Amaury de Meulent envers le comte de Hainaut, qui assure sa garde après sa libération des prisons d'Arnould d'Enghien. S. d. (1317).
Non consultable
- 521 Mons, devant deux échevins et un juré de Mons, Julienne, fille de feu Dan de Bertaimont, reconnaît devoir 10 livres tournois à Honoré le Cordonnier, bourgeois de Mons. 6 mars 1318 n.st.
Non consultable
- 522 Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. s'engage à relivrer, avant la Saint-Jean-Baptiste suivante, la personne d'Amaury de Meullent, seigneur du Neufbourg, entre les mains d'Arnould d'Enghien, et ce sous peine d'une amende de 20.000 livres parisis. 6 mars 1318.
Non consultable
- 523 Mons, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. fait connaître les termes de la sentence qu'il a prononcée contre Gautier, seigneur d'Enghien, pour le meurtre de quatre sergents de la châteltenie d'Ath. 23 juin 1318.
Non consultable
- 524 Eustache, seigneur du Rœulx, Godefroid, seigneur de Naast, et Jean, seigneur de Boussoit, font savoir qu'en leur présence Arnould d'Enghien, seigneur de Blaton, a promis au comte de Hainaut et de Hollande de ne faire usage que devant la seule justice dudit comte

de la stipulation contenue dans une lettre de Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, aux termes de laquelle ce dernier se porte garant pour une somme de 20.000 livres parisis envers ledit Arnould pour la cause d'Amaury de Meullent. 26 juin 1318.

Non consultable

525

Les échevins, conseils et communautés de Drechterland, Hoogwoud, Niedorp, Langedijk, Texel et Wieringen et toute la communauté de la West-Frise demandent au pape J(ean XXII) de confirmer et ratifier les dispositions de la paix qu'ils ont faite avec leur seigneur, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc ; ils nomment trois procureurs qu'ils délèguent à Rome à cette fin. 4 juillet 1318.

Non consultable

Mons, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. fait savoir qu'il a donné en fief à Etienne, dit Brongnart, de Haynnin, chevalier, un jeune faucon chaque année et toute justice et seigneurie sur diverses terres de l'abbaye de Saint-Amand, sises près de Bavay. 28 octobre 1318.

526

Copie d'actes rangés et datés comme suit : 1) 31 mars 1307 ; 2) 26 avril 1309 ; 3) 17 janvier 1311 n.st. ; 4) 19 janvier 1311 n.st. ; 5) 21 mai 1310 ; 6) 15 août 1311 ; 7) 11 juin 1311 (voir à ces diverses dates) ; 8) 12 juin 1311 (voir n° 466) ; 9) 19 mai 1311 ; 10) 15 août 1311 ; 11) 15 octobre 1311 ; 12) 30 janvier 1312 n.st. ; 13) 30 janvier 1312 n.st. (voir à ces diverses dates) ; 14) 8 juillet 1316 (voir n° 515) ; 15) 20 juillet 1316 ; 16) 10 août (1316) ; 17) 20 avril 1312 ; 18) 5 août 1313 ; 19) 13 octobre 1316 ; 20) 7 novembre 1317 ; 21) 30 octobre 1317 (voir à ces diverses dates). S. d. (v. 1318).

Non consultable

527

Paris, Philippe (V le Long), roi de France, fait connaître au comte Guillaume (Ier) de Hainaut les raisons pour lesquelles il ne peut, comme le lui demandait ce dernier, contraindre Amaury de Meullent, chevalier, et ses amis à indemniser ledit comte et le comte de Soissons, garants du paiement d'une amende de 20.000 livres parisis à Arnould d'Enghien, chevalier, à l'occasion de la libération sur parole dudit Amaury. 3 mars 1319 n.st.

Non consultable

528

Nicaise, abbé, et la communauté de l'abbaye de Saint-Pierre de Lobbes constituent une rente viagère annuelle de 100 livres de petits noirs tournois au profit de Robert, dit Ruffin, de l'Épine, chanoine du chapitre de Notre-Dame de Condé (-sur- l'Escaut), et de son frère Bouchard. Avril 1319.

Non consultable

- 529 Hugues le Borgne, d'Arras, dit Beauparisis, et son frère Renaud donnent quittance au comte Guillaume (Ier) de Hainaut et à divers seigneurs et bonnes villes du Hainaut des sommes empruntées jadis à leur père Jean par ledit comte et ses père et mère. 7 mai 1319.
Non consultable
- 530 Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. annule et modifie certaines clauses du testament de sa sœur Marguerite, comtesse d'Artois. Les exécuteurs testamentaires de la comtesse approuvent ces dispositions. 17 juillet 1319.
Non consultable
- 531 Record de la "convenance" et des records passés devant les échevins du Neuf Bourg (d'Arras), les 18 août 1315 et 3 mars 1317 n.st., relativement aux garanties fournies par Jacques des Cambres et son épouse Marie pour une rente annuelle de 10 livres de blancs qu'ils ont constituée au profit de Jeanne Miauwe. 7 novembre 1319.
Non consultable
- 532 Les échevins, conseils et communautés de Drechterland, Hoogwoud, Niedorp, Langedijk, Texel et Wieringen et toute la communauté de la West-Frise reconnaissent le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. pour leur seigneur et lui jurent fidélité, de la même manière qu'ils ont reconnu jadis feu le comte Florent (V) de Hollande. 19 décembre 1319.
Non consultable
- *** Relevé des terres affectées, en Hainaut, à la dotation d'une chapellenie fondée par Marguerite de Hainaut, comtesse d'Artois, et desservie en sa maison des Marlis. S. d. (1319).
- *** Paris, mandement adressé par Philippe (V le Long), roi de France, à son conseiller et clerc, maître Pierre Maillart, touchant le traitement judiciaire de l'affaire concernant Amaury de Meullent (voir n° 527). 2 janvier 1320 n.st.
- 533 Amaury de Meullent, seigneur du Neufbourg, s'engage, pour lui même et pour les siens, à ne rien entreprendre contre le comte de Hainaut et les siens et contre les Hennuyers, entre le dimanche de Mi-Carême et celui de Pâques closes 1320. 26 février 1320 n.st.
Non consultable
- *** Le même s'engage à ne rien entreprendre contre les mêmes de la Quasimodo aux octaves de la Pentecôte 1320. 31 mars 1320 n.st.
- 534 Le prévôt, le doyen et le chapitre de Notre-Dame de Cambrai font savoir qu'une procédure d'arbitrage convenue entre ledit chapitre et Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et

seigneur de Frise, pour régler certains différends qui les divisaient, et poursuivie lors de l'avènement de son successeur, le comte Guillaume, étant venue à expiration, deux nouveaux arbitres ont été désignés de part et d'autre pour la mener à terme, sinon à la Toussaint suivante, du moins à Pâques de l'année 1321. 8 avril 1320.

Non consultable

535 Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus d'un acte du 2 janvier 1320 n.st. (voir à cette date). 17 juillet 1320.

Non consultable

536 Le même délivre un vidimus d'une copie (du 20 mars 1320 n.st.) d'un acte du 3 mars 1319 n.st. (voir n° 527). 24 juillet 1320.

Non consultable

537 Avignon, le pape Jean (XXII) confirme un acte du 19 décembre 1319, dont il restitue la teneur (voir n° 532). 22 novembre 1320.

Non consultable

538 Deux rôles relatifs à la procédure engagée devant le Conseil de Hainaut par Jean de Mons et ses frères Henri et Laurent contre Lambert et Huart, fils de Colart Lambe, et leurs aidants, qui les ont agressés à la fête de Péronnes (-lez-Binche). S. d. (v. 1320).

Non consultable

539 Mons, Félicité de Luxembourg, dame de Gaasbeek, s'engage à restituer à son frère Baudouin, archevêque de Trêves, les biens qu'elle détient en son nom dans le comté de Hainaut, provenant de la succession de leur mère Béatrice, comtesse de Luxembourg. 7 janvier 1321 n.st.

Non consultable

540 Péronne, le garde du bailliage de Vermandois charge Goulart, sergent de la prévôté de Saint-Quentin, d'inviter le comte de Hainaut à se conformer à un mandement (en latin) du roi de France, dont il restitue la teneur. 17 mars 1321 n.st.

Non consultable

541 Avignon, Le pape Jean (XXII), à la demande du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, accorde une dispense pour le mariage de son fils aîné Guillaume avec une de ses parentes au quatrième degré. 5 juin 1321.

Non consultable

542 Amaury de Meullent accorde au comte de Hainaut une trêve courant jusqu'à l'Assomption 1321. 14 juin 1321.

Non consultable

543 Mons, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. assigne au profit de

son frère Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, à valoir sur la rente annuelle de 6.000 livrées de terre qu'il lui doit en partage dans le comté de Hainaut, une somme globale de 357 livres 18 sous 8 deniers tournois, à percevoir sur diverses terres arrentées à vie à des particuliers, ces divers revenus devant lui être payés directement sur la recette de Hainaut jusqu'au décès des possesseurs actuels respectifs. 16 juin 1321.

Non consultable

- 544 Lettre de l'archevêque de Reims à maître Jacques de Maubeuge, clerc du comte de Hainaut, relativement à l'objet analysé au n° suivant. 3 août 1321.

Non consultable

- 545 Instructions données par l'archevêque de Reims à ses envoyés présents à Saint-Quentin pour y obtenir restitution de divers biens enlevés par le comte de Hainaut et paiement de l'amende relative au même objet. 18 août 1321.

Non consultable

- 546 Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. fait savoir que, après enquête sur une saisie mobilière pour homicide exécutée à Quaregnon, il reconnaît au chapitre de Sainte-Waudru de Mons le droit de lever les deux tiers des lois, amendes et confiscations en cette localité et sa " poesté ", lui-même se réservant l'autre tiers. 12 septembre 1321.

Non consultable

- 547 Gérard de Grandpré, seigneur d'Houffalize, et son épouse Isabelle d'Oudenaarde font savoir qu'ils ont cédé à leur fils, Guillaume de Mortagne, la terre et baronnie d'Oudenaarde, sauf l'usufruit viager qu'ils se réservent, et ont donné à leur fille, Marie d'Oudenaarde, une rente annuelle de 200 livrées de terre au tournois, à prendre sur les revenus du bois de Pottelberg. 23 novembre 1321.

Non consultable

- 548 Relevé nominatif par rues et quartiers des rentes foncières dues à Mons au comte de Hainaut, à la Noël 1321. S. d. (25 décembre 1321).

Non consultable

- 549 Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, s'engage à acheter 600 livrées de terre au tournois de rente annuelle en la tenance de son frère, le comte de Hainaut et de Hollande, pour les tenir en fief de ce dernier ; il renonce, en outre, pour lui-même et ses héritiers, à tous ses droits sur la justice de Katwoude. 1er février 1322 n.st.

Non consultable

- 550 Le Quesnoy, Simon de Dargies, écuyer, et le receveur de Jean de Dampierre en sa terre de l'Écluse font savoir à Jean de Montignies,

chevalier, que leur maître, ledit Jean de Dampierre, a reçu du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. des lettres scellées d'obligation pour dettes ; ils le prient en conséquence de restituer audit comte toutes autres lettres d'obligation qu'il tient en dépôt relativement auxdites dettes. 22 mars 1322 n.st.

Non consultable

- 551 Jean de Dampierre, seigneur de Saint-Dizier, adresse à Jean de Montignies, chevalier, la même demande que celle contenue dans l'acte précédent. 5 avril 1322 n.st.

Non consultable

- 552 Louis de Looz, comte de Chiny, déclare avoir vendu au comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. tous les biens, revenus et droits qu'il possède en la terre de Mirwart ; le comte de Juliers et quatre autres chevaliers se portent garants de l'opération. 2 mai 1322.

Non consultable

- 553 Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. fait savoir qu'il a donné à ses cousins, Eustache et Fastré du Rœulx, à titre d'accroissement de fief,, divers avantages viagers, tels : les " draps " de chevalier du comte pour deux personnes, l'hébergement et la nourriture à quatre chevaux en l'hôtel comtal, la fourniture de montures.de guerre et de tournoi et le droit de chasse partout dans le comté, sauf dans quatre bois domaniaux. 25 juin 1322.

Non consultable

- 554 Le même donne en fief aux mêmes frères le château et la terre de Mirwart. 25 juin 1322.

Non consultable

- 555 Malines, Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg, et le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. concluent un traité relatif au mariage de leurs enfants aînés respectifs, Jeanne et Guillaume. 21 octobre 1322.

Non consultable

- 556 Malines, copie contemporaine de l'acte précédent. 21 octobre 1322.

Non consultable

- 557 Douaire de Jeanne d'Argies, comtesse de Soissons, épouse de Hugues de Châtillon, seigneur de Leuze et de Condé(-sur-l'Escaut). Novembre 1322.

Non consultable

- 558 Louis (Ier), comte de Flandre, de Nevers et de Rethel, fait connaître les arrangements convenus entre lui-même et le comte de Hainaut et de Hollande, à propos de la possession des fiefs de Steenhuize, Voorde et Langemark. S. d. (après 1322).

Non consultable

- 559 Bruxelles, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. charge le bailli et les hommes de fief du comté de Hainaut de mettre Eustache et Fastré du Rœulx, frères, en possession de l'usufruit viager des terres du Rœulx, de Morlanwelz, de Montrœul(- sur-Haine), de Maing et de Trith, qu'il leur a achetées. 25 juin 1323.

Non consultable

- 560 Gérard, comte de Juliers, fait connaître les clauses du traité qu'il a conclu avec le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., touchant le mariage de son fils aîné Guillaume avec Jeanne, fille du comte de Hainaut. 26 juin 1323.

Non consultable

- *** Valenciennes, teneur de la procuration évoquée dans l'acte suivant. 15 décembre 1323.

- 561 Avignon, Napoléon, diacre cardinal au titre de Saint-Adrien, fait connaître au comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. l'usage qu'il fera de la procuration que ce dernier lui a donnée, ainsi qu'à Godefroid, abbé de Vicoigne, pour négocier en Cour de Rome la libération de Mathilde de Hainaut, princesse d'Achaïe, procuration dont il restitue la teneur (voir l'acte précédent). 27 janvier 1324.

Non consultable

- 562 Cologne, Louis (de Bavière), roi des Romains, confirme au bénéfice du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. tous les privilèges d'Empire obtenus par lui et ses prédécesseurs. 2 mars 1324.

Non consultable

- 563 Gérard de Liedekerke, chevalier, fait savoir qu'en présence du bailli et de trois hommes de fief du comté de Hainaut, il a cédé au comte de Hainaut et de Hollande les villes et terres de Blaton et de Préau (Prayaus). 23 mars 1324 n.st.

Non consultable

- 564 Mons, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. fait savoir qu'en présence des hommes de fief du Hainaut, Eustache, seigneur du Rœulx, s'est déshérité en faveur de son frère Fastré, seigneur de Montrœul(-sur-Haine), d'une rente annuelle de 200 livrées de terre assignée sur le fief de Trivières, et ce afin de permettre audit Fastré de régler des arriérés dus au comte sur sadite terre de Montrœul. 10 mai 1324.

Non consultable

- 565 Valenciennes, le même fait savoir qu'il a donné en fief ample à Gérard Lestruve, écuyer, le terrage et des rentes et revenus sur diverses terres totalisant 54 bonniers et sises en la paroisse de Bois-de-Lessines et aux environs. 9 février 1325 n.st.

Non consultable

- 566** Arnould de Saint-Ghislain, notaire apostolique et impérial, délivre un vidimus d'un acte du 22 novembre 1320 (n° 537). 21 juin 1325.
Non consultable
- 567** Le Quesnoy, Guillaume (Ier), comte de Hainaut, etc. et Guillaume, fils aîné du comte de Juliers, font connaître le décompte des sommes dues par le premier nommé en raison du mariage du second avec sa fille Jeanne et d'une rente-fief annuelle de 600 livres tournois consentie au comte de Juliers lui-même. 30 juillet 1325.
Non consultable
- ***** Antoing, Alphonse d'Espagne, chevalier, fait savoir qu'il a relevé du comte de Hainaut le fief constitué par sa " maison " de Viane. 23 août 1325.
- ***** Viane, le même s'engage à livrer au comte Guillaume (Ier) de Hainaut l'artillerie équipant sadite " maison ". 25 août 1325.
- ***** Viane, le même reconnaît devoir au même comte une somme de 1.245 livres 18 sous tournois pour les frais de garnison et d'équipement de sa même " maison ". 25 août 1325.
- 568** Mons, Jacques du Sart, bailli de Hainaut, fait savoir que devant lui et les hommes de fief du comte de Hainaut Jean Vilain de Steenkerque, chevalier, s'est déshérité du fief venant de Gosset de Steenkerque, à Steenkerque, au bénéfice du susdit comte. 5 novembre 1325.
Non consultable
- 569** Mons, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. fait savoir que, comme il s'est porté caution au nom d'Eustache, seigneur du Rœulx, chevalier, pour une dette de 3.600 livres tournois que ce dernier a contractée envers Bernard Royer et ses compagnons lombards du Quesnoy, ledit Eustache s'est déshérité en sa faveur d'une rente annuelle de 600 livrées de terre assignée sur son fief de pairie du Hainaut. 5 novembre 1325.
Non consultable
- 570** Renaud, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, s'engage à indemniser le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., qui a cautionné le paiement de sa rançon au duc Jean (III) de Brabant et de Limbourg. 26 novembre 1325.
Non consultable
- 571** Mémoire destiné à prouver les droits de l'abbaye de Bonne-Espérance à la possession des bois de Wahus et de la Buscaille, qui lui sont contestés par le comte de Hainaut. S. d. (v. 1325).

Non consultable

- 572 " Ramenbranche de chou ke li baillis d'Alost doit parler au castelain d'Ath.. " touchant des litiges entre les comtes de Flandre et de Hainaut. S. d. (après 1325).
Non consultable
- 573 Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. charge l'abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie et le doyen du chapitre de Soignies d'investir en son nom Alard, fils de Gérard dit le Borgne de Robertsart, de la première prébende de chanoine vacante en ce susdit chapitre. 8 mai 1326.
Non consultable
- 574 Mons, Edouard, duc de Guyenne, fils aîné du roi Edouard (II) d'Angleterre, s'engage à prendre pour épouse, endéans les deux ans, Philippa, fille du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. 27 août 1326.
Non consultable
- 575 Mons, Aimé, comte de Kent, fils du même roi, s'engage à concourir à l'accomplissement du mariage évoqué dans l'acte précédent. 27 août 1326.
Non consultable
- 576 Mons, Roger, seigneur de Mortimer, prend un engagement identique à celui contenu dans l'acte précédent. 27 août 1326.
Non consultable
- 577 Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. charge l'abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie et le prieur du Val-des-Écoliers à Mons d'investir en son nom Thierry, fils de Gérard dit le Borgne de Robertsart, de la première prébende de chanoine vacante au chapitre de Sainte-Waudru de Mons. 29 août 1326.
Non consultable
- 578 Décompte des sommes dues par le comte de Hainaut au comte d'Aumale pour sa participation à un tournoi, en vertu d'une convention passée à Beauvais, le 23 avril 1326. S. d. (1326).
Non consultable
- 579 Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. fait savoir à Henri, dit Royer, clerc, qu'il a chargé l'abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie et Jacques de Maubeuge, chanoine d'Arras et de Mons, de l'investir de la première prébende de chanoine vacante au chapitre de Sainte-Waudru de Mons ou au chapitre de Saint-Vincent de Soignies. 21 mai 1327.
Non consultable
- 580 Godefroid, seigneur de Naast, fait savoir que tous comptes, tant

créditeurs que débiteurs, ont été apurés entre lui-même et le comte de Hainaut et de Hollande, et que les lettres de créance qui pourraient en subsister de part et d'autre sont réputées nulles. 26 mai 1327.

Non consultable

581 Maubeuge, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. et Guy de Châtillon, comte de Blois et seigneur d'Avesnes, font connaître les modifications apportées de commun accord à la teneur de certains articles de la paix qu'ils ont récemment conclue. 6 juin 1327.

Non consultable

582 Le Quesnoy, Adam, évêque de Herford, et sept autres chevaliers font savoir qu'en leur présence le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. a donné par lettres scellées, dont ils restituent la teneur (voir l'acte suivant), procuration à Godefroid, abbé de Vicoigne, et à Michel de Ligne, chevalier, maréchal de Hainaut, pour le représenter auprès du pape en Avignon. Lesdits procureurs s'engagent à ne pas outrepasser les pouvoirs que leur donne ladite procuration. 6 août 1327.

Non consultable

******* Le Quesnoy, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. donne procuration à Godefroid, abbé de Vicoigne, et à Michel de Ligne, chevalier, maréchal de Hainaut, pour assurer en son nom le pape Jean (XXII) qu'il n'entreprendra rien contre lui, mais l'aidera selon ses moyens. 6 août 1327.

583 Avignon, le pape Jean (XXII) accorde les dispenses nécessaires pour le mariage du roi Edouard (III) d'Angleterre et de Philippa, fille du comte de Hainaut, sa parente au troisième degré. 30 août 1327.

Non consultable

584 Liège, les hommes de la Chaise-Dieu (alleutiers) de la cour entre Sainte-Marie et Saint-Lambert à Liège font savoir qu'en leur présence Jean, seigneur de Haneffe, chevalier, s'est déshérité au profit du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. de son alleu, comprenant le château et la " ville " de Haneffe et les " villes " de Donceel et de Stiers. 31 août 1327.

Non consultable

585 Liège, Henri de Wasseiges, tabellion impérial et notaire de la Cour de Liège, rapporte le transport évoqué dans l'acte précédent. 31 août 1327.

Non consultable

586 Jean, seigneur de Haneffe, chevalier, fait le rapport et le dénombrement des biens décrits dans un acte précédent (n° 584), qu'il a relevés du comte de Hainaut. 31 août 1327.

Non consultable

- 587** Nottingham, Edouard (III), roi d'Angleterre, donne procuration à R., évêque de Coventry, pour épouser en son nom Philippa, fille du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., et régler la constitution de son douaire. 8 octobre 1327.
Non consultable
- 588** Valenciennes, quatre notaires délivrent un procès-verbal relatif à la célébration du mariage par procuration évoquée dans l'acte précédent ; restitution de la teneur d'un acte du 30 août (n° 583) et d'un autre du 8 octobre de la même année (n° 587). 28 octobre 1327.
Non consultable
- 589** Binche, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. et Jean (Ier) de Flandre, comte de Namur, font connaître les termes d'un arrangement qu'ils ont conclu pour terminer leurs différends. Le second nommé renonce à toutes ses prétentions sur les comtés de Hollande et de Zélande et sur la seigneurie de Frise et aux indemnités qu'il réclamait du comte de Hainaut à propos des osts de Timpont et de Thuin. Le premier nommé assure à Guyot de Namur, fils du second, une rente-fief annuelle héréditaire de 600 livrées de terre, rachetable pour 6.000 livres tournois, et s'engage à rembourser au comte de Namur, par paiements échelonnés, une somme globale de 4.000 livres tournois. 5 novembre 1327.
Non consultable
- 590** Guy (III de Boulogne), évêque de Cambrai, délivre un vidimus d'un acte du 12 mars 1300 n.st. 21 décembre 1327.
Non consultable
- 591** Le même délivre un vidimus d'un acte du 10 février 1315 n.st. 21 décembre 1327.
Non consultable
- 592** Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg, Louis (Ier de Nevers), comte de Flandre, et le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. font connaître les termes d'un traité de paix et d'alliance qu'ils ont conclu ensemble. S. d. (v. 1327).
Non consultable
- 593** Londres, convention passée entre les procureurs de Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, et deux marchands florentins touchant le paiement de 7.000 livres sterling que le roi Edouard (III) d'Angleterre a assignées à ces derniers sur les biens dudit Jean de Hainaut. 15 mars 1328.
Non consultable
- 594** Mons, Robert de Monchecourt (Mauchicourt), chevalier, bailli de Hainaut, fait savoir qu'en présence des pairs et hommes de fief du

comté de Hainaut, Eustache, seigneur du Rœulx, s'est déshérité en faveur de son frère Fastré, seigneur de Montroëul (-sur-Haine), acheteur, des viviers de le Wanze, de Sirieux, de Renardiel et du grand vivier du Rœulx. 21 mars 1328 n.st.

Non consultable

595 Le Quesnoy, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. nomme quatre procureurs pour le représenter à la conférence qui doit se tenir avec les gens du roi de Bohême touchant la terre de Mirwart. 21 avril 1328.

Non consultable

596 Northampton, Edouard (III), roi d'Angleterre, confirme la fixation du douaire de son épouse Philippa (de Hainaut). 15 mai 1328.

Non consultable

597 Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. accorde sa sauvegarde et sa protection à Baudrekin Royer et à ses frères Pierre, Obertin et Bernard, marchands lombards, et à leurs compagnons, établis au Quesnoy et à Forest, et leur octroie divers privilèges. 31 mai 1328.

Non consultable

598 Reims, Jean (l'Aveugle), roi de Bohême et de Pologne, comte de Luxembourg, reconnaît devoir à son cousin Jean de Hainaut une somme de 195 livres 15 sous parisis pour frais engagés lors du sacre du roi de France. 1er juin 1328.

Non consultable

599 Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg, consent, malgré le traité d'alliance conclu avec lui, à ne pas requérir l'aide du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. contre le seigneur de Fauquemont. 6 août 1328.

Non consultable

600 Ypres, Jean (l'Aveugle), roi de Bohême et de Pologne, comte de Luxembourg, promet d'indemniser Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, en cas de non-paiement d'une dette de 10 livres 8 sous et 4 deniers de gros tournois à Jean le Chien, de Malines, dette pour laquelle ledit Jean de Hainaut s'était porté caution. 9 septembre 1328.

Non consultable

601 Le Quesnoy, Gilles, seigneur de Berlaimont, et sept autres hommes de fief du comté de Hainaut attestent qu'en leur présence Pierre de Machau, valet du roi de France, fils de feu Pierre, homme de fief du comte de Hainaut, s'est déshérité au profit du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., acheteur, d'un fief de 45 livrées de terre et autres revenus, assignés sur la terre de Blaton. Septembre 1328.

Non consultable

- 602 Haarlem, Gérard, seigneur de Voorne, burgrave de Zélande, et son fils Albert font savoir que le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. leur a promis, outre la rente annuelle de 1.200 livres tournois dont ils jouissent déjà, une somme de 6.000 livres tournois, le tout à tenir en fief de lui et assigné sur les revenus de Zélande ;ils s'engagent à placer lesdites 6.000 livres en biens et rentes situés dans les comtés de Hollande et de Zélande. 4 décembre 1328.
Non consultable
- 603 Dordrecht, les mêmes déclarent avoir reçu du même comte une rente annuelle de 600 livres de Hollande en contrepartie de la cession des droits sur la vicomte de Zélande. 15 décembre 1328.
Non consultable
- 604 Michel de Ligne, maréchal de Hainaut, et six autres hommes de fief du comté de Hainaut font savoir qu'en leur présence Robert de Monchecourt, chevalier, bailli de Hainaut, s'est déshérité au profit du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., acheteur, de 40 livrées de terre assignées sur la seigneurie de Blaton. 21 février 1329 n.st.
Non consultable
- *** Valenciennes, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. exempte les chanoines et chapelains perpétuels du chapitre de (Saint-Vincent de) Soignies du droit d'aubanité. 1er avril 1329 n.st.
- 605 Raoul, seigneur de Lonny, chevalier, fait savoir qu'en présence des francs alleutiers et hommes de fief du comté de Hainaut il a vendu au comte de Hainaut et de Hollande, puis a repris en fief lige dudit comte, un franc alleu consistant en 47 livrées de terre au tournois sises à Acren. 1er avril 1329.
Non consultable
- 606 Les hommes de la Chaise-Dieu (alleutiers) de la cour entre Sainte-Marie et Saint-Lambert à Liège délivrent un record d'un acte du 31 août 1327 (n° 584). 1er mai 1329.
Non consultable
- 607 Lettre adressée par le magistrat et la communauté de la cité de Liège au comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. touchant la validité du transport évoqué dans un acte du 31 août 1327 (n° 584). 2 mai 1329.
Non consultable
- 608 Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. donne procuration à Gilles le Ramonnier, prévôt de Mons, Jean de Rocourt, prévôt de Binche, et Mathieu de Villers, receveur des mortemains du comté de Hainaut, pour le représenter à l'enquête menée en vue du règlement d'un différend qui l'oppose à Jean (Ier), comte de Namur. 3 mai 1329.
Non consultable

- 609 Accord passé par Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, avec Jacques, Nicolas et André Portinari et leurs compagnons de la compagnie des Bardi de Florence, pour parvenir au paiement d'une somme de 7.406 livres 6 sous 9 deniers sterling, à valoir sur les 21.406 livres 6 sous 9 deniers que lui devait le roi d'Angleterre. 7 juin 1329.
Non consultable
- 610 Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. désigne quatre arbitres, dont deux mèneront en son nom les négociations avec deux arbitres du comte Jean (Ier) de Namur, pour régler un différend frontalier entre le Hainaut et Namur à la hauteur de la rivière du Piéton. 6 août 1329.
Non consultable
- 611 Le même donne une procuration similaire à celle reprise dans un acte du 3 mai précédent (n° 608) et relative à l'affaire évoquée dans l'acte précédent. 6 août 1329.
Non consultable
- 612 Le même nomme trois experts-arbitres chargés d'enquêter, conjointement avec trois experts-arbitres du comte de Flandre, sur les limites respectives des deux comtés, particulièrement dans le secteur des châtelainies de Flobecq et de Lessines. 18 octobre 1329.
Non consultable
- 613 Le même donne procuration à Jacques de Saint-Martin et à Huon d'Arbre pour défendre ses intérêts devant la commission d'expertise et d'arbitrage évoquée dans l'acte précédent 18 octobre 1329.
Non consultable
- *** Bruxelles, Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg, et le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. font connaître les clauses d'un traité de mariage entre Jean, fils aîné du premier nommé, et Isabelle, fille du second. 28 octobre 1329.
- 614 Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus d'un acte de juin 1233 (voir à cette date). 23 novembre 1329.
Non consultable
- 615 Isabelle, abbesse, et le couvent de l'Olive font connaître les termes d'un échange de rentes foncières opéré entre leur institution et le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. 1329.
Non consultable
- 616 Jean (l'Aveugle), roi de Bohême et de Pologne, comte de Luxembourg, reconnaît devoir à Jean de Hainaut, seigneur de

Beaumont, une somme de 219 petits florins de Florence. 4 février 1330 n.st.

Non consultable

- 617** Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. déclare avoir acquis des héritiers de Gilles de Carnières la mairie de Quaregnon, tenue du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, et n'y avoir d'autres droits que ceux dudit Gilles, sauf la souveraineté. 2 mars 1330 n.st.

Non consultable

- 618** Spire, L'empereur Louis (de Bavière) confirme, en faveur du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. et de ses héritiers, tous les privilèges d'Empire obtenus de lui-même et de ses prédécesseurs. 14 juin 1330.

Non consultable

- 619** Spire, le même renonce, en faveur du même, à tous les droits auxquels lui-même et ses prédécesseurs pouvaient prétendre sur les comtés de Hollande et de Zélande et sur la seigneurie de Frise, sauf l'hommage. 14 juin 1330.

Non consultable

- 620** Le Quesnoy, les hommes de fief du comté de Hainaut font savoir qu'en leur présence Happart de Bienne, homme de fief de même, s'est déshérité au profit du comte de Hainaut, acheteur, d'un fief tenu de lui et consistant en 52 bonniers 1 journal de bois, contigus aux bois du comte à Binche. 31 juillet 1330.

Non consultable

- ***** Huy, Adolphe (II de la Marck), évêque de Liège, confirme et ratifie un acte d'avril 1319 (voir n° 528). 8 septembre 1330.

- 621** Malines, Louis (IV), comte de Looz et de Chiny, fait savoir qu'il a vendu au comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. la terre de Saint-Pierre à Chevigny. 12 octobre 1330.

Non consultable

- 622** Malines, le même s'engage à remettre au même comte tous les titres relatifs à la terre citée dans l'acte précédent. 12 octobre 1330.

Non consultable

- ***** Jean, abbé de Clairvaux, approuve et confirme l'échange contenu dans un acte de 1329 (n° 615). 27 décembre 1330.

- 623** Trois rôles relatifs à la procédure engagée devant le Conseil de Hainaut par la ville de Binche contre celle de Mons, touchant la compétence de cette dernière en matière de juridiction criminelle sur les bourgeois de Binche. S. d. (v. 1330).

Non consultable

- 624 Rôles d'enquêtes relatifs au règlement des différends entre les comtes de Hainaut et de Flandre relativement à Flobecq et Lessines. S. d. (v. 1330).
Non consultable
- 625 Bruxelles, Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg, et le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. s'engagent à se conformer aux stipulations des traités de mariage conclus entre leurs enfants respectifs, Jeanne de Brabant et Guillaume de Hainaut; Jean de Brabant et Isabelle de Hainaut. 10 janvier 1331 n.st.
Non consultable
- 626 Copie contemporaine de l'acte précédent. S. d. (janvier 1331 n.st.).
Non consultable
- 627 Jean (l'Aveugle), roi de Bohême et de Pologne, comte de Luxembourg, s'engage à indemniser Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, qui s'est porté caution en son nom pour la donation d'une rente annuelle de 200 livrées de terre à Fastré, seigneur de Ligne, chevalier. 18 février 1331 n.st.
Non consultable
- 628 Godefroid, seigneur de Naast, et son fils Godefroid, chevaliers, font savoir qu'ils ont cédé au comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. les hommages qu'ils tenaient de Huon, seigneur de Fagnolle, en échange, à titre héréditaire, de l'hommage du fief que Jean de Biévène tient dudit comte à Biévène. 24 février 1331 n.st.
Non consultable
- 629 Mons, le bailli et les hommes de fief du chapitre de Sainte-Waudru de Mons font savoir, qu'en date du 28 mai précédent, Jean de Pollers s'est déshérité, au profit du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., acheteur, du fief que lui-même et son épouse Marie de Gavre, dame de Montignies-Saint-Christophe, tenaient dudit chapitre en la paroisse de Hal, à l'exception de l'usufruit viager de certains biens et droits qui sont énumérés, et qu'ils ont mis ledit comte en possession dudit fief et ont reçu son hommage. 16 juin 1331.
Non consultable
- *** Jean de Pollers, chevalier, promet qu'il fera agréer par son épouse le transport évoqué dans l'acte précédent, et ce par tous moyens de droit à la convenance du comte de Hainaut. 21 juin 1331.
- 630 Gosselies, le bailli et les hommes de fief du chapitre de Sainte-Waudru de Mons relatent les formalités du transport fait par Gérard, seigneur de Mar-bais, chevalier, du fief qu'il tenait à Hal dudit chapitre, sauf les bois, les bruyères et les " wastinnes ", au profit du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., acheteur, et de

l'hommage fait par ce dernier au chapitre pour ce bien. 23 juin 1331.

Non consultable

631 Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus d'un acte du 30 décembre 1307. 18 décembre 1331.

Non consultable

632 Relevé des hommages que le comte de Hainaut a acquis, à Hal, de (Gérard) de Marbais et d'autres. S. d. (1331).

Non consultable

******* Villers, Philippe (VI de Valois), roi de France, adresse au bailli de Vermandois un mandement relatif à l'exécution du testament de feu Jean de Soissons, doyen de l'église de Laon. 29 (janvier) 1332 n.st.

633 L'official de Metz délivre un vidimus d'un acte du 26 décembre 1296 (voir à cette date). 31 janvier 1332 n.st.

Non consultable

634 Le même délivre un vidimus d'un acte du 1er janvier 1297 n.st. (voir à cette date). 31 janvier 1332.

Non consultable

635 Le même délivre un vidimus d'un acte du 25 février 1297 n.st. (voir à cette date). 31 janvier 1332.

Non consultable

636 Le même délivre un vidimus de deux actes datés respectivement du 29 janvier et du 7 février 1297 n.st. (voir à ces dates). 4 février 1332 n. st.

Non consultable

637 Le même délivre un vidimus d'un acte du 8 février 1297 n.st. (voir à cette date). 4 février 1332.

Non consultable

638 Le même délivre un vidimus de deux actes datés respectivement du 4 août 1290 et du 13 décembre 1292 (voir à ces dates). 4 février 1332.

Non consultable

639 Le même délivre un vidimus de deux actes datés respectivement du 14 avril 1302 n.st. et du 1er octobre (1302) (voir à ces dates). 5 février 1332 n.st.

Non consultable

640 Jean Haton, lieutenant du bailli de Vermandois, adresse à un sergent de la prévôté de Laon le vidimus d'un acte du 29 (janvier)

1332 n.st. (voir à cette date). 9 février 1332 n.st.

Non consultable

- 641 Mons, le bailli et les hommes de fief du chapitre de Sainte-Waudru de Mons relatent les formalités du transport fait par Jean de Montignies, chevalier, du fief de la mairie de Hal, qu'il tenait dudit chapitre, au profit du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., acheteur, et de l'hommage fait par ce dernier audit chapitre pour cet office. 8 mars 1332 n.st.

Non consultable

- 642 Mons, les hommes de fief du comté de Hainaut font savoir qu'en leur présence Jean de Montignies, chevalier et homme de fief du comte de Hainaut, a vendu à ce dernier le fief qu'il tient de lui à Hal, dit Nederem, dit de le Motte. 8 mars 1332.

Non consultable

- 643 Le garde du scel du bailliage de Vermandois fait savoir que maître Jean de Remerangle, chanoine du chapitre de Notre-Dame de Laon, co-exécuteur du testament de feu Jean de Soissons, doyen de ce chapitre, a consenti à ce que Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, exécuteur principal dudit testament, répartisse à discrétion un legs de 1.000 livres parisis. 6 avril 1332 n.st.

Non consultable

- 644 Bopert, comte de Virneburg, et Henri de Graschaf, chevaliers, font savoir au comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. que les échevins de Cologne leur ont délivré une attestation relative à une rente-fief tenue de ce comte par Daniel Overstolz, chevalier, échevin de Cologne. 21 avril 1332.

Non consultable

- 645 Perwez, Jean (l'Aveugle), roi de Bohême et de Pologne, comte de Luxembourg, Wallerand (de Juliers), archevêque de Cologne, Adolphe (II de la Marck), évêque de Liège, Renaud (II), comte de Gueldre et de Zutphen, Guillaume, comte de Juliers, Louis (IV), comte de Looz et de Chiny, Raoul, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, Jean (II), comte de Namur, Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, et Guy, frère du comte de Namur, concluent un traité d'alliance contre Jean (III), duc de Brabant. 11 mai 1332.

Non consultable

- 646 Jean (l'Aveugle), roi de Bohême et de Pologne, comte de Luxembourg, reconnaît devoir à Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, une somme de 480 florins de Florence. 23 mai 1332.

Non consultable

- 647 Robert d'Artois, comte de Beaumont, fait savoir qu'il a octroyé à Eustache, seigneur du Rœulx, et à son frère Fastré, seigneur de

Mon-trœul (-sur-Haine), chevaliers, une rente viagère annuelle de 60 livrées de terre au parisis, ainsi que des draps de chevalier pour eux-mêmes et cinq compagnons, à charge de service féodal de guerre et de tournoi. Mai 1332.

Non consultable

648 Paris, Jean (l'Aveugle), roi de Bohême et de Pologne, comte de Luxembourg, reconnaît devoir à Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, 2.512 florins de Florence, que celui-ci a prêtés à l'occasion de la guerre contre le duc de Brabant. 5 juillet 1332.

Non consultable

649 Le même reconnaît devoir au même 4.000 livres de parisis, qu'il s'engage à rembourser avant la Pentecôte suivante . Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. cautionne cet engagement. 13 juillet 1332.

Non consultable

650 Ath, Jeanne, abbesse, et les religieuses du Refuge de Notre-Dame-lez-Ath font savoir qu'elles ont procédé avec le comte de Hainaut à l'échange de diverses rentes assises sur des biens situés à Ath. Elles prient l'abbé de Clairvaux de confirmer cet échange en appendant son sceau à la présente. 8 octobre 1332.

Non consultable

651 Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., d'une part, et Arnould, abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie, et les religieux de cette abbaye, de l'autre, font savoir comment ils se partagent la justice à Obrechies. 7 novembre 1332.

Non consultable

652 Renaud (II), comte de Gueldre et de Zutphen, s'engage à indemniser le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. pour les dommages qui pourraient résulter de la promesse faite par ce dernier de défendre le douaire d'Éléonore, sœur du roi d'Angleterre, épouse du disposant. 13 décembre 1332.

Non consultable

653 Soignies, Robert, seigneur de Monchecourt, chevalier, bailli de Hainaut, et les hommes de fief de ce comté relatent les formalités de la vente faite par Eustache, seigneur du Rœulx, au profit du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. du fief qu'il tenait de ce dernier, comprenant le château et la " ville " de Morlanwelz et les " villes " de Ville-sur-Haine, de la Basse-Hestre et de Bellecourt. 20 décembre 1332.

Non consultable

*** Soignies, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. fait savoir qu'il a octroyé à Godefroid de Juliers, seigneur de Bergheim, une rente féodale annuelle de 200 livres de gros tournois sur les revenus de

son tonlieu de Niemandsvriend, rente rachetable pour 2.000 livres tournois et que le bénéficiaire devra assigner sur des biens allodiaux. 21 décembre 1332.

- 654 Rôle intitulé : " C'est li argens ke me dame donna as maisnies le reine d'Engleterre quant elle se parti de Londres ", et " Ce sont estrinnes données le jour del an XXXI ". S. d. (1332 n.st.).
Non consultable

- 655 Wallerand (de Juliers), archevêque de Cologne, et le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. font connaître les termes de l'accord conclu, à leur intervention, entre Adolphe (II de la Marck), évêque de Liège, et Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg, relativement aux revenus confisqués de certaines églises collégiales du diocèse de Liège. S. d. (après 1332).
Non consultable

- *** Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. déclare adhérer à l'alliance évoquée dans un acte du 11 mai précédent (n° 645), sans préjudice des engagements qui le lient en raison du mariage projeté de son fils Guillaume avec la fille du duc de Brabant et de sa fille avec Jean, fils du même duc. 10 février 1333 n.st.

- 656 Le corps échevinal de la ville d'Ypres publie les noms des personnes bannies de cette ville pour rébellion et conspiration. 14 mars 1333 n.st.
Non consultable

- 657 L'officialité et le chapitre (de Saint-Lambert) de Liège délivrent un vidimus d'un acte du 28 octobre 1329 (voir à cette date). 22 mars 1333.
Non consultable

- *** Malines, traité de paix conclu entre Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg, d'une part, et de l'autre, Adolphe (II de la Marck), évêque de Liège, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, Renaud (II), comte de Gueldre, et Guillaume, comte de Juliers. 16 avril 1333.

- *** Mons, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. charge Jean de Spiennes, son sergent de Mons, de procéder en son nom, de concert avec les hommes de fief du comté de Hainaut, au transport d'une rente féodale annuelle de 32 livres tournois, dont Rasse, seigneur de Chèle, chevalier, se déshérite au profit de son fils Rassin, et de recevoir l'hommage de ce dernier. 13 mai 1333.

- *** Cambrai, procès-verbal de la ratification, faite par le duc Jean (III) de Brabant et de Limbourg et par les procureurs du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, du traité de paix du 16 avril précédent, dont est restituée la teneur (voir à cette date). 22 mai 1333.

- *** Cambrai, procuration donnée par le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, empêché pour cause de maladie, à Wallerand de Luxembourg, seigneur de Ligny, Gérard, seigneur de Voorne, châtelain de Zélande, Jean, seigneur d'Arkel, et Henri d'Antoing, chevaliers, pour ratifier en son nom le traité de paix du 16 avril précédent (voir à cette date). 22 mai 1333.
- 658 Copie des deux actes précédents. S. d. (après le 22 mai 1333).
Non consultable
- 659 Cambrai, Louis (Ier), comte de Flandre et de Nevers, et le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. passent un accord pour préciser certains articles de la paix solennelle qu'ils ont récemment conclue. 23 mai 1333.
Non consultable
- 660 Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, de Hollande, seigneur de Frise, d'une part, et Isabeau, abbesse, et les religieuses de Fontenelle, de l'autre, font savoir qu'ils ont procédé à l'échange de divers biens et revenus,. Mai 1333.
Non consultable
- 661 Le Rœulx, Arnould, dit Riffart de Nivelles, bailli du Rœulx, fait connaître le jugement par défaut que lui-même et les hommes de fief d'Eustache, seigneur du Rœulx, ont rendu en faveur de Gautier de Bois-d'Haine dans le procès intenté par lui à Marie de Bourdiaus et Henri des Moulins, son époux, pour la possession du fief de Boussoit, tenu du seigneur du Rœulx, échu par héritage à Huon de Bois-d'Haine, père défunt du demandeur. 10 juin 1333.
Non consultable
- 662 Tervuren, Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg, déclare avoir reçu des lettres du comte de Hainaut et de son fils Guillaume, relatives à la fixation du douaire de la fille aînée du disposant, promise en mariage audit Guillaume. 21 juin 1333.
Non consultable
- 663 Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. règle le droit de succession en la ville de Binche. 18 juillet 1333.
Non consultable
- 664 Mons, le même passe avec Jean de Brabant, bourgeois de Liège, un contrat de vente et de taille de bois en sa forêt de Smuid. 15 août 1333.
Non consultable
- 665 Malines, Nicolas de Herlaar, chevalier, fait savoir que le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. lui a concédé 200 livres tournois, à convertir en une rente féodale annuelle de 20 livres assignée sur

ses biens allodiaux ; il a réalisé cette assignation sur 20 journaux de terre sis à Ameide. 19 août 1333.

Non consultable

- 666** Le Quesnoy, Louis (1er de Nevers), comte de Flandre, et le comte Guillaume (1er) de Hainaut, etc. conviennent de réduire à deux pour chaque partie le nombre des experts-arbitres évoqués dans un acte du 18 octobre 1329 (n° 612), et nomment respectivement à cette fonction : Bloc de Steenland, chevalier, et Josse de Hemsrode, écuyer, pour la Flandre, et Robert de Marke, seigneur de Monchecourt, chevalier, et Jean Bernier, prévôt de Valenciennes, pour le Hainaut. 19 novembre 1333.

Non consultable

- 667** Le Quesnoy, le même comte de Flandre s'engage à dédommager le même comte de Hainaut, qui a cautionné pour lui le paiement d'une somme de 60.000 livres tournois due à Renaud (II), comte de Gueldre. 2 décembre 1333.

Non consultable

- 668** Élisabeth de Clèves, dame de Bergheim, Evrard, seigneur de Heinsberg, et Philippe de Poirsel, chevalier, délivrent un vidimus d'un acte du 21 décembre 1332 (voir à cette date). S. d. (v. 1333).

Non consultable

- 669** Valenciennes, le comte Guillaume (1er) de Hainaut, etc. assigne à sa fille aînée Marguerite, épouse de l'empereur Louis (de Bavière), une rente annuelle de 4.000 livres, affectée sur les revenus de la ville et de la prévôté de Binche et des tonlieux hollandais d'Ammers(tol) et de Niemandsvriend, en extinction d'une dette de 40.000 livres restant à valoir sur sa dot. 1er janvier 1334 n.st.

Non consultable

- 670** Valenciennes, Jean (l'Aveugle), roi de Bohême et de Pologne, comte de Luxembourg, Wallerand (de Juliers), archevêque de Cologne, Adolphe (II de la Marck), évêque de Liège, Louis (1er de Nevers), comte de Flandre, le comte Guillaume (1er) de Hainaut, etc., Renaud (II), comte de Gueldre et de Zutphen, Guillaume, comte de Juliers, Guillaume de Hainaut, comte de Zélande, Louis (IV), comte de Looz et de Chiny, Raoul, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, Jean (II), comte de Namur, Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, et Guy, frère du comte de Namur, concluent un traité d'alliance contre Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg. 5 janvier 1334 n.st.

Non consultable

- 671** Huy, Jean (l'Aveugle), roi de Bohême et de Pologne, comte de Luxembourg, s'engage à indemniser Louis (IV), comte de Looz et de Chiny, et Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, pour les obligations qu'ils ont contractées envers Adolphe (II de la Marck),

évêque de Liège, à l'occasion de l'achat fait par ce dernier dudit roi des terres de Villance, Graide et Maissin. 23 mars 1334.

Non consultable

- 672 Ourscamp, Adolphe (II de la Marck), évêque de Liège, fait savoir que par-devant lui et ses féodaux, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. a vendu à Jean (l'Aveugle), roi de Bohême et de Pologne, comte de Luxembourg, pour la somme de 30.000 petits florins de Florence, le château et la terre de Mirwart. 29 avril 1334.

Non consultable

- 673 Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg, fait connaître la manière dont ont été réglés par expertise certains différends frontaliers et autres existant entre le duché de Brabant et le comté de Hainaut. 22 mai 1334.

Non consultable

- 674 Copie contemporaine de l'acte précédent. 22 mai 1334.

Non consultable

- 675 Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. fait savoir aux féodaux, au magistrat et aux habitants de la ville et terre de Grand-Reng qu'il a vendu celles-ci, à titre viager, à son frère Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, et les invite à reconnaître ce dernier pour leur seigneur. 22 mai 1334.

Non consultable

- 676 Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, fait le dénombrement de la terre de Grand-Reng achetée par lui à son frère, le comte de Hainaut, et reconnaît qu'après son décès elle retournera audit comte ou à ses successeurs. 25 mai 1334.

Non consultable

- 677 Le Moncel lez Pont-Sainte-Maxence, Philippe (VI de Valois), roi de France, fait connaître les clauses du traité de mariage conclu entre Marie, fille de son frère, le comte de Blois, et le duc de Lorraine. Mai 1334.

Non consultable

- 678 Robert de Thoinburch, seigneur de Vernich, déclare tenir en fief du comte Guillaume (III) de Hollande et (Ier) de Hainaut une rente féodale de 25 livres de noirs tournois affectée sur l'alleu que constitue sa " court " de Royde près de Dickte. 9 juin 1334.

Non consultable

- 679 Jean, seigneur de Châtillon, " queu " de France, s'engage à acquérir une rente annuelle de 300 livres de petits tournois en remplacement de celle d'un montant équivalent qu'il tenait du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., assignée sur le Trésor de France et qu'il avait revendue. 11 juin 1334.

Non consultable

- 680** Valenciennes, Jean (l'Aveugle), roi de Bohême et de Pologne, comte de Luxembourg, donne quittance au comte de Hainaut et de Hollande d'une dette globale de 40.000 florins de Florence que ce dernier a remboursée en ses lieu et place à divers créditeurs, dont les noms sont indiqués, et se déclare redevable envers ledit comte d'un solde de 190 florins. 16 juin 1334.

Non consultable

- 681** Valenciennes, le même donne quittance aux comtes de Hainaut et de Gueldre pour le paiement d'une somme de 9.000 florins royaux (valant 11.250 florins de Florence), dont ils s'étaient portés caution pour le comte de Flandre. 16 juin 1334.

Non consultable

- 682** Valenciennes, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. reconnaît devoir 40 florins de Florence aux lombards de Valenciennes. 16 juin 1334.

Non consultable

- ***** Valenciennes, le même reconnaît devoir à Oppechin Sourt et à Barthélémy de le Roke, lombards de Valenciennes, une somme globale de 128 livres 17 sous 10 deniers tournois. 4 juillet 1334.

- 683** Le Quesnoy, G(érard), seigneur de Jauche et de Baudour, et ses frères Jean et Gilles s'engagent à indemniser le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. des dommages qu'il pourrait encourir du fait de la caution qu'il a fournie pour eux auprès de Jean de Fauquemont. 11 juillet 1334.

Non consultable

- ***** Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. reconnaît devoir aux marchands Barthélémy de le Roke et Gabriel de Monte Main, lombards de Valenciennes, une somme de 600 florins de Florence. 23 juillet 1334.

- ***** Cambrai, Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg, et le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. font connaître les termes de l'accord qu'ils ont conclu pour aplanir les différends qui les opposent. 27 juillet 1334.

- 684** Guillaume, comte de Juliers, s'engage à indemniser le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. qui s'est porté caution pour lui envers les lombards du comté de Juliers. 28 juillet 1334.

Non consultable

- ***** Le Quesnoy, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. invite les lombards de Valenciennes à lui prêter 20 livres parisis, qu'il les prie de payer en son nom à Maignon d'Ottignies. 28 juillet 1334.

- 685** Le même amortit en faveur de l'abbaye de Cambron une rente annuelle de 41 sous de blancs et 9 chapons, à prendre en la ville d'Ath, affectée par son épouse Jeanne de Valois à l'entretien d'un luminaire, perpétuel en la chapelle de la Sainte-Vierge en ladite abbaye. L'abbé Jean s'engage à entretenir ladite fondation. 1er août 1334.
Non consultable
- ***** Bouchain, Le même reconnaît devoir aux lombards de Valenciennes 60 florins de Florence. 3 août 1334.
- 686** Minutes de : 1) un projet de traité de mariage entre Jean, fils aîné du duc de Brabant, et Isabelle, fille du comte de Hainaut ; 2) un projet de convention à passer entre les duc et comte susdits, relative au mariage de ladite Isabelle avec Henri, second fils du duc de Brabant, au cas où son frère Jean viendrait à décéder. S. d. (3 août 1334).
Non consultable
- 687** Amiens, le duc Jean (III de Brabant et de Limbourg) et le comte G(uillaume Ier de Hainaut, etc.) font savoir que, pour le cas où Jean, fils aîné dudit duc, viendrait à décéder avant son mariage projeté avec Isabelle, fille dudit comte, cette dernière épouserait Henri, second fils du duc de Brabant. S. l. n. d. [30 août 1334].
Non consultable
- 688** Amiens, Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg, fait savoir qu'en exécution d'un traité de paix conclu, à l'intervention du roi de France, entre lui-même et Wallerand, archevêque de Cologne, il s'engage à payer à ce dernier une somme de 25.000 florins de Florence. 30 août 1334.
Non consultable
- ***** Le même et le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. font connaître les clauses du traité de mariage conclu entre Jean, fils aîné du premier nommé, et Isabelle, fille du second. 30 août 1334.
- ***** Amiens, Philippe (VI de Valois), roi de France, fait connaître les termes de la sentence d'arbitrage qu'il a rendue dans le conflit qui opposait, d'une part, Jean (l'Aveugle), roi de Bohême, Wallerand (de Juliers), archevêque de Cologne, Adolphe (II de la Marck), évêque de Liège, Louis (Ier de Nevers), comte de Flandre, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., Renaud (II), comte de Gueldre et de Zutphen, Guillaume, comte de Juliers, Jean de Hainaut, comte de Soissons et seigneur de Beaumont, Louis (IV), comte de Looz et de Chiny, Guillaume de Hainaut, comte de Zélande, Jean (II), comte de Namur, et son frère Guy de Namur, et d'autre part, Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg ; il confirme plus particulièrement le

traité de paix conclu entre le duc de Brabant et le comte de Hainaut. 30 août 1334.

- 689** Amiens, Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg, s'engage, pour lui-même et au nom de ses sujets, à entretenir le traité de paix conclu, à l'intervention du roi de France, entre lui-même et Wallerand (de Juliers), archevêque de Cologne. 31 août 1334.

Non consultable

- *** Cambrai, le même s'engage à se conformer à la sentence prononcée par le roi de France le 30 août précédent (voir 4e acte à cette date) ; il règle, en outre, à l'égard de l'archevêque de Cologne et des comtes de Hainaut, de Gueldre, de Juliers et de Zélande, la procédure à adopter pour les poursuites qu'il compte mener à rencontre de Jean de Hainaut, Gérard, seigneur de Voorne, châtelain de Zélande, Jean, seigneur d'Arkel, Gérard, seigneur de Lens et de Rassenghien, Daniel de Merwede, Guillaume de Duvenvoorde, seigneur d'Oosterhout, Herbert de Riede et Jean de Drongelen. 5 septembre 1334.

- *** Cambrai, le même s'engage à payer au comte de Hainaut 3.000 livres tournois à l'acquit du roi de Bohême. 5 septembre 1334.

- *** Cambrai, le même s'engage à payer au même 6.000 livres tournois à l'acquit du comte de Looz. 5 septembre 1334.

- *** Cambrai, le même s'engage à payer au même 2.500 florins royaux à l'acquit du comte de Gueldre. 5 septembre 1334.

- 690** Cambrai, le même reconnaît devoir au comte de Hainaut, au nom du comte de Gueldre, une somme de 2.500 florins royaux qui reviendra au comte de Looz. 5 septembre 1334.

Non consultable

- 691** Cambrai, le même reconnaît devoir au même, à l'usage du comte de Looz, une somme de 6.000 livres tournois. 5 septembre 1334.

Non consultable

- 692** Cambrai, le même reconnaît devoir au même, au nom du roi de Bohême, une somme de 3.000 livres tournois. 5 septembre 1334.

Non consultable

- *** Bruxelles, le même reconnaît que la faculté qui lui a été octroyée par le comte de Hainaut et de Hollande d'arrêter en son nom les malfaiteurs sévissant dans son bois de Hal est révocable en tout temps. 26 septembre 1334.

- *** Asnières(-sur-Seine), Ph(ilippe VI de Valois), roi de France, ordonne aux justiciers et officiers d'une terre, non dénommée, qui fait

l'objet d'un débat entre lui-même et le comte de Hainaut, de n'apporter aucune innovation dans l'administration de ladite terre. 23 novembre 1334.

- 693** Valenciennes, Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg, s'engage à fournir, en deux termes, au comte de Hainaut et de Hollande, à l'usage du comte de Looz, une somme globale de 2.000 royaux d'or, qui viendra en déduction de la dette contractée par ledit duc envers Guillaume, comte de Juliers. 25 décembre 1334.
Non consultable
- 694** Gérard, seigneur de Noirchain, contre Gillot Lagaise, touchant l'exécution du contrat d'arrentement d'une maison et d'un courtil sis à Noirchain. Rôles d'enquête. S. d. (décembre 1334).
Non consultable
- 695** Henri de Gymnich (Gemmenich), chevalier, reconnaît avoir reçu du comte de Hainaut et de Hollande, seigneur de Frise, une rente féodale annuelle de 20 florins de Florence, assignée sur sa maison et " court " de Herresbach (Hersbach). 1334.
Non consultable
- 696** Pièces relatives à la procédure menée par Gérard, seigneur de Noirchain, contre Gilles le Bâtard, de Quaregnon, touchant l'exécution du contrat d'arrentement qu'il lui a consenti pour une maison sise à Noirchain. S. d. (v. 1334).
Non consultable
- 697** Copie de deux actes du 30 août 1334 (voir 3e acte à cette date et n° 687). S. d. (v. 1334).
Non consultable
- 698** Copie d'actes rangés et datés comme suit : 1) 30 août 1334 (voir 4e acte à cette date) ; 2) 26 septembre 1334 (voir à cette date) ; 3) 30 août 1334 (voir n° 687) ; 4) 5 septembre 1334 (voir 1er acte à cette date) ; 5) 27 juillet 1334 (voir à cette date). S. d. (v. 1334).
Non consultable
- 699** Copie de quatre actes, dont trois datés du 5 septembre 1334 (voir les trois premiers actes à cette date) et un du 25 décembre 1334 (voir n° 693). S. d. (v. 1334).
Non consultable
- 700** Valenciennes, Guillaume, comte de Zélande, approuve, confirme et garantit la rente viagère annuelle de 10.000 livrées de terre au tournois accordée à titre de douaire à sa mère par son père, le comte de Hainaut et de Hollande. 5 janvier 1335 n.st.
Non consultable
- 701** Jean de Cornu, chevalier, de Cologne, reconnaît avoir reçu du

comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. une somme de 150 petits florins d'or, qu'il a convertie en une rente féodale assignée sur deux journaux de vigne du domaine de Craston de Nuenair, chanoine du chapitre majeur de Cologne. 7 janvier 1335.

Non consultable

702

Valenciennes, les hommes de fief du comté de Hainaut font savoir qu'en leur présence Sybille d'Odembruek, veuve de Piéron le Borgne, et son fils Hanin le Borgne ont vendu au comte de Hainaut et de Hollande le fief lige que feu Florent de Stalle tenait de lui à Beudeghem. 19 janvier 1335 n.st.

Non consultable

Louis (IV), comte de Loos et de Chiny, donne quittance au comte de Hainaut et de Hollande d'une somme globale de 2.000 florins royaux, en déduction d'une dette de 6.000 florins contractée au nom du duc de Brabant. 20 février 1335 n.st.

703

Valenciennes, Jean (l'Aveugle), roi de Bohême et de Pologne, comte de Luxembourg, reconnaît devoir au comte de Hainaut et de Hollande 1.000 florins d'or de Florence, que ce dernier lui a: prêtés au tournoi de Condé (sur-l'Escaut). 1er mars 1335 n.st.

Non consultable

704

Même lieu, le même reconnaît devoir à son oncle Jean de Hainaut la somme de 1.500 florins de Florence. 5 mars 1335 n.st.

Non consultable

Ypres, Louis (Ier de Nevers), comte de Flandre, donne procuration au bailli d'Alost pour procéder, avec plusieurs " bers " de Flandre, au transport fait par Guillaume de Mortagne, chevalier, seigneur de Dossemer, au comte de Hainaut des châteaux et châtelainies de Flobecq et de Lessines et de leurs dépendances, fief de Flandre éclissé du fief de Pamel. 20 mars 1335 n.st.

705

Valenciennes, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut et (III) de Hollande, seigneur de Frise, fait savoir qu'il a octroyé, à titre viager, à son chevalier Mul de Binsfeld une rente féodale de 60 livrées au tournois, à prendre sur les revenus des tonlieux de la ville de Mons. 24 avril 1335.

Non consultable

706

Guillaume dit Beysel, chevalier, fait savoir que le comte Guillaume (III) de Hollande, etc. lui a octroyé 200 marcs de Cologne, somme qu'il a convertie en une rente féodale annuelle de 20 marcs, assignée sur sa " court " de Geynstermule. 4 mai 1335.

Non consultable

707

Le Quesnoy, Arnould d'Elseloe, chevalier, reconnaît être devenu vassal du comte de Hainaut et de Hollande pour une rente annuelle

de 20 marcs de Cologne, à prendre sur une charruée de terre à Cockem, près d'Erkelenz, au comté de Juliers. 21 mai 1335.

Non consultable

Louis (IV), comte de Looz et de Chiny, donne quittance au comte de Hainaut et de Hollande d'une somme de 400 livres de gros, à rabattre de la dette contractée au nom du duc de Brabant. 13 juin 1335.

708

Le Quesnoy, " Devise " relative à la vente de la terre de Baudour faite par Gérard de Jauche au comte de Hainaut, sous réserve d'en conserver l'usufruit viager. 17 juin 1335.

Non consultable

709

Louis (IV), comte de Looz et de Chiny, reconnaît devoir une somme de 100 livres de gros tournois au comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. 18 juin 1335.

Non consultable

710

Avignon, le pape Benoît XII autorise l'évêque André de Tournai à nommer tabellions apostoliques trois clercs qui lui seront présentés par le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, et à leur faire prêter le serment dont est reproduite la formule. 19 juin 1335.

Non consultable

711

Avignon, le même autorise le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, pour lui-même et pour sa domesticité, à faire administrer les sacrements de l'Église par un prêtre de son choix aux fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et de l'Assomption. 19 juin 1335.

Non consultable

712

Avignon, le même autorise le prédicateur désigné par le comte de Hainaut, qui prêchera aux messes célébrées à l'occasion des quatre fêtes citées dans l'acte précédent, à accorder une indulgence de 40 jours aux assistants remplissant les conditions voulues. 19 juin 1335.

Non consultable

713

Avignon, le même accorde au même comte la permission d'user d'un autel portatif pour faire célébrer la messe où et quand il le voudra. 19 juin 1335.

Non consultable

714

Avignon, le même autorise le même à user d'un confesseur de son choix, qui pourra le dispenser des vœux d'abstinence et de pèlerinage, à l'exclusion des vœux de pèlerinage en Terre sainte, à Rome et à Saint-Jacques, et des vœux religieux de continence et de chasteté. 19 juin 1335.

Non consultable

- 715** Avignon, le même autorise le même, en raison de la difficulté qu'il a à monter à cheval, à choisir un confesseur qui pourra le dispenser du vœu de pèlerinage en Terre sainte, moyennant ristourne au Saint-Siège de l'équivalent des frais de pareil pèlerinage. 19 juin 1335.
Non consultable
- 716** Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus d'un acte du 23 novembre 1334 (voir à cette date). 24 juin 1335.
Non consultable
- 717** Estimation détaillée des revenus de la terre de Baudour, vendue par Gérard de Jauche au comte de Hainaut. 25 juin 1335.
Non consultable
- 718** Guy (II), comte de Namur, donne quittance au comte de Hainaut, en rabat de ce que celui-ci lui devait, d'une somme de 3.000 petits florins de Florence. 30 juin 1335.
Non consultable
- 719** Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. délivre un vidimus d'un acte du 22 janvier 1275 n.st. (voir à cette date), dont il confirme les dispositions. 1er juillet 1335.
Non consultable
- 720** Le Quesnoy, Wéry de Walcourt, chevalier, ayant reçu une certaine somme d'argent du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., s'engage à acquérir endéans l'année 20 livrées de terre allodiale au tournois, qu'il tiendra en fief dudit comte. 9 juillet 1335.
Non consultable
- 721** Binche, Gérard dit Sausset d'Esnes (Aysne), écuyer, bailli de Hainaut, fait savoir que par-devant lui et les hommes de fief de pairie du Hainaut s'est opéré le rapport et le déshéritement de la terre de Baudour, fief de pairie du Hainaut, vendue par Gérard de Jauche, seigneur de Baudour, au comte de Hainaut. 18 juillet 1335.
Non consultable
- 722** Binche, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. fait savoir qu'en présence des hommes de fief du comté de Hainaut, il a donné en fief lige à Jean, Guillaume et Gillion de Jauche, frères, certains biens, revenus et droits dépendant de la terre de Baudour, qu'il avait achetée à leur frère Gérard. 18 juillet 1335.
Non consultable
- 723** Binche, Arnould d'Ardentes, chevalier, fait savoir que, moyennant le paiement de 200 florins de Florence, il est devenu vassal du comte de Hainaut pour un fief ample consistant en une rente annuelle de 20 florins, assignée sur 4 bonniers de prés qu'il possède en alleu à Bierchem-lez-Ardenges. 20 juillet 1335.

Non consultable

- 724 Binche, Gérard, seigneur de Jauche et de Baudour, déclare avoir vendu au comte de Hainaut la ville et la terre de Baudour, fief de pairie du Hainaut, dont il a gardé l'usufruit viager, tenu dudit comte ; il fait connaître le détail de certaines charges attachées à cet usufruit, notamment la fourniture annuelle de 170 livres tournois de rente et de 500 faisceaux de bois à divers rentiers, et la taille des bois de ce domaine. 20 juillet 1335.

Non consultable

- 725 Jean, comte " sylvestre " de Daun (Duna), et son épouse Marguerite déclarent avoir assigné sur divers de leurs biens une rente féodale de 1.000 livres, tenue du comte de Hainaut et de Hollande. 22 juillet 1335.

Non consultable

- 726 Mons, Gérard dit Sausset d'Esnes (Aisne), écuyer, bailli de Hainaut, fait savoir que par-devant lui-même et les hommes de fief du comté de Hainaut Jean Moriau de Saint-Vaast a vendu à Henri de Liedekerke, chevalier, le fief qu'il tenait du comte de Hainaut à Hyon. 25 septembre 1335.

Non consultable

- *** Valenciennes, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. fait savoir que, pour pourvoir à la dotation de 200 livrées de terre au tournois que dame Isabeau d'Oudenaarde avait accordée à sa fille Marie, à prendre sur les revenus des bois de Pottelberg, il a octroyé à ladite Marie une rente viagère annuelle de 100 livres tournois, qui viendront en déduction de la rente annuelle de 400 livres qu'il doit à ladite Isabeau pour l'abandon que cette dernière lui a fait de ses droits sur les terres de Flobecq et de Lessines. 29 septembre 1335.

- 727 Gérard, seigneur de Lanscronen, chevalier, reconnaît avoir reçu du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. une somme de 300 marcs, pour laquelle il s'engage à assigner sur ses biens allodiaux une rente féodale annuelle de 30 marcs. 3 octobre 1335.

Non consultable

- 728 Arnould de Eluer, chevalier, fait savoir qu'il a assigné sur ses biens héréditaires et allodiaux de Teulenbrouc, sis entre les châteaux de Ziberghe et de Bensburch, une rente féodale annuelle de 10 marcs à tenir du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. 11 octobre 1335.

Non consultable

- 729 Décompte des sommes payées et dues à Gérard de Jauche par le comte de Hainaut pour l'achat de la terre de Baudour. S. d. (novembre 1335).

Non consultable

- 730 Bruxelles, Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg, s'engage à indemniser le comte de Hainaut et de Hollande d'une somme de 150 livres de gros tournois, pour laquelle ce dernier s'est obligé envers Jean dit le Wild-grave de Daun (Dunen). 8 décembre 1335.
Non consultable
- 731 Les échevins de Lille délivrent un vidimus d'un acte du 29 septembre 1335 (voir à cette date). 26 décembre 1335.
Non consultable
- 732 Avignon, Gosselin, évêque d'Albano, pénitencier apostolique, donne commission à l'évêque de Laon pour absoudre Jean de Hainaut, comte de Soissons, et ses serviteurs du meurtre accidentel d'un clerc marié, à charge de fonder, à titre de pénitence et endéans l'année, au diocèse de Cambrai, une chapellenie dotée d'une rente annuelle perpétuelle de 15 livres de petits tournois. 28 décembre 1335.
Non consultable
- 733 Copie de deux actes datés respectivement du 20 février 1335 n.st. et du 13 juin 1335 (voir à ces dates). S. d. (v. 1335).
Non consultable
- 734 Valenciennes, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. approuve et confirme 1^{er} octroi " (sans autre précision) que le seigneur d'Aspremont a fait à son aïeule, la dame de Quiévrain. 1er janvier 1336 n.st.
Non consultable
- 735 Les hommes de la Chaise-Dieu (alleutiers) de la cour entre Sainte-Marie et Saint-Lambert à Liège font savoir qu'en leur présence Gautier, seigneur de Haneffe, chevalier, fils de feu Jean, a reconnu et confirmé le transport fait jadis par son père, au profit du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., de son alleu, comprenant le château et la " ville " de Haneffe et les " villes " de Donceel et de Stiers (voir n° 584), et qu'il a fait hommage audit comte pour ces biens repris de lui en fief. 7 janvier 1336.
Non consultable
- *** Valenciennes, testament du comte Guillaume (Ier) de Hainaut et (III) de Hollande, seigneur de Frise. 22 février 1336 n.st.
- 736 Gérard dit Sausset d'Esnes, bailli de Hainaut, fait savoir que par devant lui-même et les hommes de fief du comté de Hainaut, Gilles dit Limoge, seigneur de Beaudignies, a vendu et transporté au comte de Hainaut divers " hommages " sis en Hainaut et tenus de ce comte. 4 avril 1336.
Non consultable
- 737 Lessines, Yvan de Vaarnewijk, chevalier, bailli d'Alost, fait savoir

qu'en vertu d'une procuration, que lui a donnée le comte de Flandre, datée du 20 mars 1335 n.st., dont il restitue la teneur (voir à cette date), il a procédé, avec plusieurs " bers " de Flandre, aux formalités de la vente et du transport fait par Guillaume de Mortagne, seigneur de Dossemer, chevalier, des terres, villes, châteaux et châtelainies de Flobecq et de Lessines au comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. 1er . mai 1336.

Non consultable

- 738 Lessines, le même et plusieurs hommes de fief du comte de Flandre font savoir qu'Isabeau de Mortagne et Marguerite de Houffalize, sœurs de Guillaume de Mortagne, ont agréé la vente rapportée dans l'acte précédent. 1er . mai 1336.

Non consultable

- 739 Les hommes de la Chaise-Dieu (alleutiers) de la cour entre Sainte-Marie et Saint-Lambert à Liège font savoir que par-devant eux Fastré Bareis, seigneur de Voroux (Vorues), chevalier, a adhéré son fils Hubin, chevalier, d'un alleu constitué de terres et de rentes sis à Forêt, et que le dernier nommé s'est déshérité du même alleu en faveur du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. 10 mai 1336.

Non consultable

- 740 Le sacristain et le trésorier du monastère de Saint-Gilles de Provence attestent que Thierry de Walcourt, maréchal de Hainaut, et Henri de Duffel, Jean de Leefdaal, Gérard de Duffel, Gautier de Huldenberg, Jean de Kraainem, Adam de Ophem, Florent de Malines, Jean de Mulhem et Godefroid de Brecht, chevaliers brabançons, ont effectué un pèlerinage expiatoire au tombeau de saint Gilles en tant que complices du " forfait " de la demoiselle de Gaasbeek, pèlerinage qui leur avait été imposé par le comte de Hainaut et le seigneur de Home. 26 mai 1336.

Non consultable

- 741 Mons, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. fait savoir qu'il a amorti les héritages, tant fiefs que de mainferme, sis à Hyon et appartenant à Henri de Liedekerke, chevalier, ou achetés par lui à Jean, fils de Moriau de Saint-Vaast, que ledit Henri a consacrés à la fondation d'une chapellenie perpétuelle en la collégiale de Sainte-Waudru à Mons, à la condition qu'après le décès du fondateur la collation de ladite chapellenie revienne aux comtes de Hainaut. 27 juin 1336.

Non consultable

- 742 Ponlemforge, Le pape Benoît (XII) autorise Guillaume de Hainaut, comte de Zélande, à entendre la messe basse et autres offices divins, accompagné de douze familiers, dans les lieux frappés de l'interdit ecclésiastique. 2 juillet 1336.

Non consultable

- 743 Paris (en Parlement), Ph(ilippe VI de Valois), roi de France, ordonne au bailli de Vermandois de renvoyer devant le Parlement de Paris le procès pendant devant les assises de son bailliage à Péronne entre les péagers de cette ville et quelques marchands hennuyers, qui ont refusé de payer le péage pour des marchandises acheminées de Flandre, via le Hainaut, vers la foire de Saint-Quentin, et de libérer entretemps sous caution les marchandises saisies en la circonstance. 3 juillet 1336.
Non consultable
- 744 Cologne, Guillaume, comte de Juliers, donne quittance au comte de Hainaut et de Hollande d'une somme de 2.000 florins de Florence, à valoir sur ce qu'il lui doit pour une " chevauchée " faite en son nom au service de l'Empereur. 7 juillet 1336.
Non consultable
- 745 Péronne, Robert de Charni, bailli de Vermandois, fait savoir aux magistrats du Parlement de Paris qu'il a reçu du roi de France l'ordonnance analysée ci-dessus (n° 743), dont il restitue la teneur, et leur fait connaître la manière dont elle a été exécutée. 12 septembre 1336.
Non consultable
- 746 Bruxelles, Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg, s'engage à indemniser le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. et son fils Guillaume, comte de Zélande, pour les obligations qu'ils ont souscrites en son nom auprès de Leone de Woluwé, dit de le Borch, receveur de Brabant. 29 septembre 1336.
Non consultable
- 747 Tervuren, le même prend, à l'égard de Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, un engagement identique à celui contenu dans l'acte précédent. 29 septembre 1336.
Non consultable
- 748 Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, fait savoir qu'en application de la convention passée entre lui et son valet, Henri le Panetier, lorsqu'il lui a octroyé en fief viager sa maison de Neuville (-sur-Sambre), celui-ci a augmenté les revenus dudit fief à concurrence de 200 florins royaux, qui reviendront au donateur après le décès du bénéficiaire. 8 octobre 1336.
Non consultable
- 749 Le Quesnoy, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. fait connaître la manière dont il a réglé la répartition et les échéances de paiement d'un subside de 30.000 florins de Florence que les établissements ecclésiastiques du Brabant ont consenti à leur duc. 4 novembre 1336.
Non consultable

- *** Mons, Jean de Condé (-sur-l'Escaut), seigneur de Belœil et de Morialmé, fait savoir qu'en présence de ses hommes de fief il a reçu à l'hommage Louis de Bois-d'Haine, mayeur de Braine-le-Comte, pour le fief lige venant de feu Jean Sausset, seigneur de Boussoit, et gisant à Boussoit, Marche (-lez-Écaussinnes) et Bois-d'Haine, et qu'ensuite ledit Louis s'est déshérité à son profit dudit fief. 4 novembre 1336.
- *** Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, et Marguerite, comtesse de Soissons, son épouse, régularisent les dispositions dotales prévues dans le contrat de mariage de leur fille Jeanne avec Louis, fils aîné du comte de Blois. 5 novembre 1336.
- *** Le même nomme trois procureurs pour procéder à la régularisation évoquée dans l'acte précédent, et plus particulièrement pour mettre Louis, fils aîné du comte de Blois, en possession de certains revenus et terres appartenant à Marguerite, comtesse de Soissons, épouse du disposant, et tenus par elle en fief du vidame de Picquigny et du seigneur de Poix. 5 novembre 1336.
- 750 Le Quesnoy, décompte établi entre Gérard de Jauche et les commissaires du comte de Hainaut des sommes qui lui restent dues pour la vente qu'il a faite audit comte de sa terre de Baudour. 19 décembre 1336.
Non consultable
- 751 Extraits du compte des gages des " gens " du comte de Hainaut pour la période 9 décembre 1335 - 9 juin 1336. Idem pour les " gens " de la comtesse, du 10 décembre 1335 au 23 juin 1336. S. d. (1336).
Non consultable
- 752 Copie de deux actes datés du 5 novembre 1336 (voir à cette date). S. d. (v. 1336).
Non consultable
- *** Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus d'un acte du 23 novembre 1334 (voir à cette date). 9 janvier 1337 n.st.
- 753 Valenciennes, le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. promet à Warnier de Monsebach, chevalier, une somme de 200 marcs de Cologne, que ce dernier devra convertir en une rente féodale annuelle de 20 marcs, assignée sur ses biens allodiaux. 5 avril 1336 ou 1337 n.st.
Non consultable
- 754 Le même et Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg, conviennent de faire fabriquer une monnaie commune à leurs deux pays, qui sera " blanc denier d'argent " valant 10 sous et 4 deniers de

compte au marc de Troyes. 6 avril 1337 n.st.

Non consultable

- 755 Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg, s'engage à indemniser Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, qui s'est porté caution pour lui auprès de plusieurs marchands lombards. 12 mai 1337.

Non consultable

- 756 Le même s'engage à indemniser le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. qui s'est porté caution pour lui auprès des mêmes marchands. 13 mai 1337.

Non consultable

- 757 Gautier Bourlet, prévôt et bailli des bois de Chimay, et les hommes de fief de Jean de Hainaut, seigneur de ce lieu, délivrent, à la demande de Jean dit de le Malaise, écuyer, époux en secondes noces de Marie de Boussu, un record du contrat de douaire fait à ladite Marie par son premier époux, Gilles de Maçon, en février 1329 n.st. 26 mai 1337.

Non consultable

- *** Le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc. ajoute un codicille à son testament du 22 février 1336 n.st. (voir à cette date). 30 mai 1337.

- 758 Copie de documents relatifs à une assemblée de l'état noble du comté de Hainaut, comprenant, dans l'ordre. S. d. [après le 7 juin 1337]. 1. La requête présentée au comte Guillaume (Ier) de Hainaut par les nobles et seigneurs justiciers du comté pour obtenir la réforme de certains points de la coutume. A la suite de quoi, le comte leur demanda un " subsidie ", à percevoir sur leurs justiciables, pour la " chevalerie " de son fils. S. d. (fin 1336). 2. L'avis rendu par le conseil comtal sur les points de la requête ci-dessus. Valenciennes. 4 février 1337 n.st. 3. Les excuses présentées au comte par les nobles présents à l'assemblée convoquée à Mons, le 7 décembre 1336, pour délibérer sur la demande de subsidie susdite ; n'ayant pu engager l'ordre, vu le grand nombre d'absents et l'incapacité de divers mandataires, ils proposent la convocation d'une nouvelle assemblée.

Non consultable

- 759 Copie contemporaine du document précédent. S. d. (après le 7 juin 1337).

Non consultable

- 760 Arnould de Saint-Ghislain, notaire apostolique et impérial, délivre un vidimus de deux actes datés respectivement du 22 février 1336 n.st. et du 30 mai 1337 (voir à ces dates). 9 juin 1337.

Non consultable

- 761 Valenciennes, compte des frais d'obsèques du comte Guillaume

(Ier) de Hainaut, etc. 16 juin 1337.

Non consultable

- 762 Bruxelles, Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg, s'engage à indemniser son beau-fils, le comte Guillaume (II) de Hainaut et (IV) de Hollande et de Zélande, seigneur de Frise, qui est devenu caution pour lui auprès de certains marchands lombards. 10 août 1337.

Non consultable

- 763 Bernard, Baudrequin, Tyne et Raphaël Royer, frères, et Pierre Royer, marchands lombards, délient le comte de Hainaut et de Hollande et ses successeurs des obligations contractées envers eux et leurs compagnons à l'occasion d'un accord passé entre eux et Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg. 22 août 1337.

Non consultable

- 764 Middelburg, le comte Guillaume (II) de Hainaut et (IV) de Hollande et de Zélande, seigneur de Frise, augmente d'un montant annuel de 20 livres tournois la rente viagère féodale de 60 livres que Mul de Binsfeld tenait du père dudit comte. 29 septembre 1337.

Non consultable

- 765 Westminster, Edouard (III), roi d'Angleterre, soumet les marchands de son royaume qui bénéficient d'un sauf-conduit comtal pour la vente des laines et autres marchandises en Hollande, en Zélande et en Frise aux usages et coutumes de ces pays, sauf les franchises de l'étable dont ils jouissent. 1er octobre 1337.

Non consultable

- 766 Bois de Vincennes, Ph(ilippe VI de Valois), roi de France, ordonne à Robert le Chat, commissaire aux dîmes royales en la province de Reims, de surseoir jusqu'au 22 juillet suivant aux contraintes exercées contre les institutions ecclésiastiques en pays d'Ostrevant pour arrérages de dîmes. 17 novembre 1337.

Non consultable

- 767 Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, et Guillaume, seigneur de Gommegnies, chevaliers, s'engagent à faire bonne garde des biens du douaire de Jeanne de Valois, veuve du comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc, dont cette dernière leur a confié l'administration, à la réserve des biens cédés par elle à son fils Guillaume, comte de Hainaut. 30 novembre 1337.

Non consultable

- 768 Paris, Ph(ilippe VI de Valois), roi de France, fait connaître l'arrangement convenu à l'intervention de ses commissaires et de ceux du comte de Hainaut dans l'affaire des quarante otages hennuyers pris par le gouverneur de Tournai, à la suite de l'emprisonnement d'un bourgeois de cette ville par le châtelain

d'Ath. 28 décembre 1337.

Non consultable

- 769** Décompte de sommes payées aux pauvres en vertu des dispositions testamentaires du comte Guillaume (Ier) de Hainaut et de certains frais engagés pour ses funérailles. S. d. (1337).

Non consultable

- 770** Copie du testament du comte Guillaume (Ier) de Hainaut du 22 février 1336 n.st. (voir à cette date). S. d. (v. 1337).

Non consultable

- 771** Valenciennes, Les prévôts, jurés, échevins et la communauté de Valenciennes font savoir qu'ils ont banni perpétuellement de leur ville Jean Bernier l'aîné, déjà banni du Hainaut par le comte de Hainaut et de Hollande. 5 janvier 1338 n.st.

Non consultable

- 772** Valenciennes, Le comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. reconnaît devoir à son valet Bernard Royer une somme de 19.155 florins de Florence et 5 gros, à rembourser sur les premiers paiements qu'effectueront le roi de Bohême ou le duc de Brabant. 3 mars 1338 n.st.

Non consultable

- 773** Valenciennes, le même reconnaît devoir au même, pour solde de tous comptes, la somme mentionnée dans l'acte précédent. 4 mars 1338 n.st.

Non consultable

- 774** Valenciennes, procès-verbal dressé par Jean de Revin, notaire impérial, de la protestation et de l'appel interjetés auprès de l'officialité de Reims par le procureur du comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. contre les sentences d'excommunication et d'interdit fulminées injustement par l'évêque de Cambrai contre ledit comte et ses officiers et contre les églises de Binche et de Soignies. 6 juillet 1338.

Non consultable

- 775** Valenciennes, le comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. ratifie l'octroi fait à sa sœur, l'Impératrice, par leur père d'une rente annuelle redimible de 4.000 livrées de terre au tournois. 9 juillet 1338.

Non consultable

- 776** Cambrai, le procureur des officiaux de Reims fait savoir à ces derniers qu'en exécution de leur mandement, il a cité l'évêque G(uillaume II) de Cambrai à comparaître à Reims, en raison de la procédure d'appel interjetée contre lui par le comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. (voir les n° 774, 777 à 781). 24 juillet 1338.

Non consultable

- 777** Cambrai, Jean de Revin, notaire impérial, atteste qu'en sa présence le procureur du comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. s'est présenté à la résidence de l'évêque de Cambrai pour délivrer copie à ce dernier de la procédure d'appel intentée contre lui par ledit comte devant l'officiante de Reims. 13 août 1338.
Non consultable
- 778** Cambrai, le même délivre un procès-verbal relatif aux démarches renouvelées du procureur du comte de Hainaut auprès de l'official de Cambrai touchant l'objet évoqué dans l'acte précédent. 17-18 août 1338.
Non consultable
- 779** Six actes relatifs à la procédure d'appel engagée devant l'officialité de Reims par le comte de Hainaut contre l'évêque de Cambrai, pour obtenir la levée des mesures d'excommunication et d'interdit prises par ce dernier contre le demandeur, ses officiers et les églises de Binche et de Soignies ; dates respectives 19, 20 et 21 août, 18 et 25 septembre et 12 octobre 1338 (voir les n° 774, 776 à 778, 780, 781). 19 août-12 octobre 1338.
Non consultable
- 780** L'official de Reims fait connaître aux ecclésiastiques, tabellions et notaires du diocèse de Cambrai et de la province de Reims les raisons invoquées par le comte de Hainaut dans la procédure évoquée dans l'acte précédent (voir n° 774, 776 à 779, 781). S. d. (après le 12 octobre 1338).
Non consultable
- 781** Relation des faits ayant motivé la procédure évoquée dans des actes précédents (voir n° 774, 776 à 780). S. d. (après le 12 octobre 1338).
Non consultable
- 782** Quiévrain, Colart de Lalaing donne quittance à son aïeule, Isabeau de Quiévrain, dame d'Apremont, des annuités échues d'une rente de 200 livres parisis qu'elle s'était engagée à payer à son gendre, feu Simon de Lalaing, père dudit Colart, pour la dot de son épouse ; cette rente ayant été assignée après le décès du père du disposant à la tutelle des trois sœurs mineures de ce dernier, Florence, Marie et Jeanne, il s'engage à leur faire délivrer pareille quittance lors de leur majorité. Les hommes de fief du comté de Hainaut présents déclarent avoir scellé cet acte avec le disposant. 27 décembre 1338.
Non consultable
- 783** Baileux, Florent de Beaumont, seigneur de Beaurieux, bailli établi par Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont et de Chimay, fait savoir que lui-même et les hommes de fief de la cour de Chimay

ont procédé au transport fait par Marie, épouse en premières noces de feu Gilles de Maçon et, en secondes, de Jean de Malaise, et par ce dernier, au profit de Gautier Bourlet, de l'usufruit d'un fief appartenant à Baudechon de Boussut, neveu dudit Gilles, et sis aux terroirs de Chimay, de Robechies et de Salles, ledit usufruit, constituant le douaire de ladite Marie, devant rester aux mains de Gautier Bourlet dix-huit ans après le décès de cette dernière. 8 février 1339 n. st.

Non consultable

784 Herentals, Guillaume dit Tinctor, notaire impérial, délivre une attestation relative à la déclaration faite par Englebert dit de Kasterlee, médecin, suivant laquelle son père, Englebert dit de Loe, a reconnu devoir au comte de Hollande une somme de 6.000 livres tournois. 15 avril 1339.

Non consultable

785 Bois de Vincennes, le roi (de France) prie le comte de Hainaut de mettre fin aux entreprises de certains de ses sujets, alliés du roi d'Angleterre, contre les personnes et les biens de son royaume. 23 juin 1339.

Non consultable

******* Vincennes, Ph(ilippe VI de Valois), roi de France, pour donner suite aux plaintes formulées par le comte de Hainaut, ordonne à maître Jacques Roussellot, son conseiller, et à Jean de Cayen, chevalier, d'enquêter avec maître Henri de Jodoigne, chanoine de Cambrai, et le seigneur d'Havre, châtelain de Mons, commissaires du comte, sur les dommages causés par les officiers royaux en la terre du Pont de Saint-Amand et en la châtellenie d'Ath, et d'y remédier le cas échéant. 14 août 1339.

786 Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus de l'acte précédent. 15 août 1339.

Non consultable

787 Bruxelles, Edouard (III), roi d'Angleterre, promet au comte de Hainaut que les troupes anglaises ,et leurs alliées qui traverseront le comté de Hainaut pour envahir la France n'y entreront en aucune bonne ville, forteresse ou. ville sans l'accord du comte ou des habitants, ne s'y ravitailleront que moyennant finances et n'attaqueront le royaume qu'après avoir évacué le comté. 20 août 1339.

Non consultable

788 Le comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. nomme ses procureurs en justice : Etienne dit Malion, chanoine de Soignies, Jacques des Moulins, chanoine de Condé (-sur-l'Escaut), Jean, curé d'Escautpont, Gilles dit le Clerc d'Ittre, prévôt comtal de

Valenciennes, et Jean de Revin, clerc. 8 octobre 1339.

Non consultable

- *** Valenciennes, Jean de Béthune, notaire impérial, déclare qu'en sa présence Gilles dit le Clerc d'Ittre, prévôt du comte à Valenciennes, a désigné pour son substitut comme procureur en justice du comte de Hainaut et de Hollande Jean dit l'Olivier, son sergent. 15 octobre 1339.
- *** Valenciennes, le même délivre un procès-verbal de la réunion au cours de laquelle Jean de Revin, procureur du comte Guillaume (II) de Hainaut, etc., a élevé, au nom de ce dernier, une protestation solennelle contre, et en a appelé au Saint-Siège des agissements de Guillaume (II) d'Auxonne, évêque de Cambrai, qui s'est rebellé contre l'Empire et a fulminé injustement des sentences d'excommunication et d'interdit contre ledit comte et ses sujets. 3 novembre 1339.
- *** Valenciennes, le même atteste qu'en sa présence maître Henri de Jodoigne, chanoine de Cambrai, a protesté contre et en appelé au Saint-Siège des agissements de Guillaume (II) d'Auxonne, évêque de Cambrai, contre sa personne (saisie de ses biens, interdiction de séjour en France, interdit et excommunication). 9 novembre 1339.
- *** Valenciennes, le même et Jean de Revin, notaires impériaux, attestent que le même maître Henri a derechef protesté et en a appelé au Saint-Siège pour les motifs évoqués dans l'acte précédent, et ce suite à la citation que lui a faite l'évêque de Tournai, juge apostolique, de comparaître devant la Curie romaine et de l'impossibilité où il se trouve d'y répondre en raison de la crainte qu'il a de tomber aux mains des gens de l'évêque de Cambrai et du roi de France. 11 novembre 1339.
- *** Valenciennes, le même notaire, Jean de Béthune, atteste qu'en raison des craintes évoquées dans l'acte précédent, le même maître Henri a désigné son clerc, Jean de Revin, pour le représenter dans la cause d'appel qu'il entend soutenir devant le Saint-Siège contre les évêques de Cambrai et de Tournai. 17 novembre 1339.
- *** Tournai, le même atteste que Jean de Revin, procureur de maître Henri de Jodoigne, a renouvelé devant les portes du chœur de l'église cathédrale de Tournai la protestation et l'appel contenus dans un acte du 9 novembre précédent (voir à cette date). 20 novembre 1339.
- *** Tournai, le même atteste que le même, agissant comme procureur du comte Guillaume (II) de Hainaut, etc., a renouvelé en la même cathédrale la protestation et l'appel contenus dans un acte du 3 novembre précédent (voir à cette date). 20 novembre 1339.

- *** Tournai, le même atteste que le même, agissant comme procureur de maître Henri de Jodoigne, a renouvelé au même endroit la protestation et l'appel contenus dans un acte du 11 novembre précédent (voir à cette date). 20 novembre 1339.
- *** Valenciennes, le même atteste que le même, agissant comme procureur du comte de Hainaut et de Hollande et comparaissant successivement aux chapitres des couvents des Frères mineurs et des Dominicains, de même qu'au monastère de Saint- Jean, à Valenciennes, a renouvelé devant les témoins présents en ces lieux, et faute de pouvoir le faire à Cambrai, les protestation et appel au Saint-Siège déjà faits précédemment à propos des agissements de l'évêque de Cambrai et des siens. 28 novembre 1339.
- *** Valenciennes, le même atteste que le même a renouvelé, aux mêmes endroits, au nom de maître Henri de Jodoigne, les protestation et appel contenus dans deux actes datés des 11 et 20 novembre précédents (voir à ces dates). 28 novembre 1339.
- 789** Gand, version flamande d'un traité d'alliance conclu entre le comte de Flandre et le duc de Brabant. 3 décembre 1339.
Non consultable
- *** Cambrai, l'officiai de Cambrai, commissaire spécial désigné par Guillaume (II), évêque de Cambrai, nommé lui-même juge délégué apostolique en vertu d'une bulle du 18 septembre 1338, mande à tous les ecclésiastiques et tabellions d'avoir à citer Henri de Jodoigne, chanoine de Cambrai, à comparaître endéans les deux mois devant le tribunal apostolique. 4 décembre 1339.
- *** Cambrai, Jean de Roseto, tabellion apostolique, rend compte à l'officiai de Cambrai de la manière dont il a exécuté son mandement du 4 décembre précédent, dont il restitue la teneur (voir l'acte précédent). 5 décembre 1339.
- *** Mons, Jacques dit du Moulin, notaire apostolique et impérial, atteste qu'en sa présence le comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. a désigné sept procureurs pour le représenter en justice (dans le procès qui l'oppose à l'évêque de Cambrai devant l'officiai de ce lieu). 19 décembre 1339.
- *** Valenciennes, Jean de Béthune, notaire impérial, atteste qu'en sa présence maître Henri de Jodoigne, chanoine de Cambrai, a nommé certains procureurs pour le représenter devant, le tribunal apostolique, ne pouvant comparaître en personne en raison des dangers qui le menacent. 30 décembre 1339.

-
- 790** Lettre close adressée par le seigneur de Duffel et de Geel au comte Guillaume (II) de Hainaut. S. d. (1339?).
Non consultable
- 791** Les hommes de la Chaise-Dieu (alleutiers) de la cour entre Sainte-Marie et Saint-Lambert à Liège attestent le transport fait par Bertaut Bareit, chevalier, fils de Fastré, au comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. de 8 bonniers de terre allodiale sis à Voroux. 23 avril 1340.
Non consultable
- 792** Douai, Raoul, comte d'Eu, connétable de France et lieutenant du Roi sur les frontières de Flandre et de Hainaut, rappelle aux prévôts, jurés, échevins et communauté de la ville de Valenciennes le traité d'alliance passé entre eux et le roi de France, le 7 août 1292, dont il restitue la teneur (voir à cette date), et les invite à quitter le parti du roi d'Angleterre et du comte de Hainaut et à rétablir le pacte souscrit avec le roi de France. 2 mai 1340.
Non consultable
- 793** Le comte Guillaume (II) de Hainaut, etc., pour compenser la perte de biens situés en France subie à son service par Henri d'Antoing, seigneur de Buggenhout, son chevalier, lui en octroie d'autres, d'une valeur équivalente (environ 1.250 livrées de terre au tournois), sis en Hainaut et saisis sur des sujets du roi de France. 2 mai 1340.
Non consultable
- 794** Gautier de Warfusée, seigneur de Momalle, et Hubin Bareit, chevaliers du comte de Hainaut, font savoir à ce dernier que Bertaut Bareit, chevalier, les a mis en possession, en son nom, de 8 bonniers de terre arable allodiale sis à Voroux. 8 mai 1340.
Non consultable
- 795** Le comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. affecte certains de ses revenus dans le comté de Hainaut au remboursement des rentes viagères constituées à son usage par la ville de Valenciennes, pour un montant annuel de 274 livres tournois. 3 novembre 1340.
Non consultable
- 796** Le même donne ordre à Gilles dit le Ramoneur, son prévôt de Valenciennes, de reprendre en main l'administration comptable du prieuré de Saint-Saulve lez Valenciennes. 12 décembre 1340.
Non consultable
- 797** La Haye, Bertoul Barré, chevalier, délivre quittance au comte de Hainaut d'une somme de 200 florins de Florence, qu'il a convertie en une rente féodale héritière annuelle de 20 livres tournois. 13 janvier 1341 n.st.
Non consultable

- 798** Chièvres, Jean Alemain, notaire impérial, délivre un vidimus d'un acte d'octobre 1268 (voir à cette date). 13 février 1341 n.st.
Non consultable
- 799** Gérard, seigneur de Blankenheim, déclare, pour lui-même et ses héritiers, tenir le château de Gerarzstheyn en fief du comte Guillaume (IV) de Hollande et de ses successeurs. 21 mars 1341 n.st.
Non consultable
- 800** Middelburg, le comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. choisit Annibal, évêque de Frascati, Pierre, évêque de Palestrina, vice-chancelier du pape, et Bernard de Rodeys, cardinal romain, pour arbitres de ses différends avec Guillaume (II) d'Auxonne, évêque de Cambrai, et son chapitre et avec la ville de Cambrai. 2 avril 1341 n.st.
Non consultable
- 801** Middelburg, le même nomme cinq procureurs pour défendre sa cause auprès des arbitres désignés dans l'acte précédent. 2 avril 1341.
Non consultable
- ***** Avignon, lettre du pape Benoît (XII) au roi de France, Philippe (VI de Valois), relative à la levée des sentences pontificales d'interdit et d'excommunication fulminées contre les Flamands. 10 avril 1341.
- 802** Saint-Germain-en-Laye, Jean (II de Vienne), archevêque de Reims, délivre une copie de l'acte précédent. 4 mai 1341.
Non consultable
- 803** Valenciennes, Jean de Béthune et Jean du Moulin, notaires, font savoir qu'en leur présence le comte Guillaume (II) de Hainaut a nommé six procureurs aux mêmes fins que celles énoncées dans un acte du 2 avril précédent (n° 801) ; lequel comte scelle l'instrument en question. 12 mai 1341.
Non consultable
- 804** Valenciennes, le comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. réglemente le mode d'administration des chapellenies dont il a la collation en Hainaut, après le décès des chapelains en charge. 12 mai 1341.
Non consultable
- ***** Bois de Vincennes, Louis, duc de Bourbonnais, comte de Clermont, chambellan de France, Eudes, duc et comte de Bourgogne, comte d'Artois, Raoul, comte d'Eu, connétable de France, et Gautier, duc d'Athènes et comte de Brienne, font savoir qu'à la requête de Jeanne de Valois, comtesse douairière de Hainaut, la trêve conclue entre les rois de France et d'Angleterre et leurs alliés respectifs jusqu'au 24 juin 1341 est prolongée jusqu'au 19 août suivant. 20

juin 1341.

- 805** Bois de Vincennes, Philippe VI de Valois, roi de France, fait savoir qu'une même prolongation a été décrétée pour la trêve conclue à Bouvines entre lui-même et ses alliés et le comte de Hainaut et les siens. 20 juin 1341.
Non consultable
- 806** Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus d'un acte du 20 juin 1341 (voir premier acte à cette date). 21 juin 1341.
Non consultable
- 807** Le comte Guillaume (II) de Hainaut, etc., suite à la relation que lui ont faite ses envoyés auprès de la Curie romaine, charge son chapelain, Etienne dit Mallion, d'avertir en son nom l'évêque et le chapitre de Cambrai qu'il a donné ordre au receveur de Hainaut de garder en séquestre les revenus de leurs biens en sa possession, pour en disposer au gré des cardinaux désignés pour apaiser les hostilités entre le Hainaut et Cambrai, biens qu'il envisage de restituer pour autant que la partie adverse fasse de même. 30 juin 1341.
Non consultable
- 808** Valenciennes, le même nomme trois procureurs pour demander et recevoir du pape Benoît XII l'absolution de la sentence d'excommunication fulminée contre lui. 2 juillet 1341.
Non consultable
- 809** Binche, le même octroie à son féal Mul de Binsfeld, chevalier, en remplacement d'une rente féodale viagère annuelle de 100 livrées, qu'il tenait de lui et de son père, et en remboursement de certaines dettes, une nouvelle rente féodale viagère de 160 livrées par an, assignée sur divers biens sis en Hainaut. 12 juillet 1341.
Non consultable
- 810** Tournai, Jean (II de Vienne), archevêque de Reims, André, évêque de Tournai, Aimé, comte de Savoie, et Gautier, duc d'Athènes et comte de Brienne, prolongent au nom du roi de France et de ses alliés jusqu'au 13 septembre 1341 la trêve évoquée dans un acte du 20 juin précédent (n° 805). 12 août 1341.
Non consultable
- ***** Antoing, Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg, Renaud (II), duc de Gueldre et comte de Zutphen, et Guillaume, marquis de Juliers, font savoir que la trêve conclue entre les rois de France et d'Angleterre et leurs alliés respectifs jusqu'au 29 août 1341 a été prolongée jusqu'au 13 septembre suivant. 12 août 1341.
- ***** Antoing, Guillaume (II), comte de Hainaut, fait connaître la même prolongation décrétée de la trêve conclue entre lui-même et ses

alliés, d'une part, et le roi de France et les siens, de l'autre. 12 août 1341.

- 811 Conrad, seigneur d'Esch, déclare avoir repris en fief du comte Guillaume (II) de Hainaut, etc., de ses biens propres, le village de Derenbach et le moulin d'Esch. 1er septembre 1341.

Non consultable

- 812 Tournai, Jean (II de Vienne), archevêque de Reims, André, évêque de Tournai, Eudes, duc et comte de Bourgogne, comte d'Artois, Aimé, comte de Savoie, et Raoul, comte d'Eu et connétable de France, prolongent, au nom du roi de France et de ses alliés et à l'intervention du roi de Castille et de la comtesse douairière de Hainaut, jusqu'au 24 juin 1342 la trêve évoquée dans un acte du 12 août 1341 (n° 810). 12 septembre 1341.

Non consultable

- *** Antoing, Jean (III, duc de Brabant et de Limbourg), et Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, font connaître la prolongation de trêve évoquée dans l'acte précédent. 12 septembre 1341.

- 813 Avignon, le pape Benoît (XII), se référant à la bulle levant la sentence d'excommunication encourue par le comte Guillaume (II) de Hainaut, par Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, et par maître Henri de Jodoigne, chanoine de Cambrai, en raison de leurs agissements contre l'évêque et le chapitre de Cambrai, et à la levée de l'interdit qui frappait les terres des deux premiers nommés, charge l'abbé de Saint-Nicaise de Reims et l'officier de Cambrai d'absoudre en son nom certains ecclésiastiques desdits territoires qui avaient continué à célébrer les offices religieux en dépit dudit interdit. 9 novembre 1341.

Non consultable

- *** Avignon, le même fait connaître les termes du traité de paix conclu à son intervention entre l'évêque et le chapitre de Cambrai, d'une part, et le comte de Hainaut et ses alliés, de l'autre. 9 novembre 1341.

- 814 Mons, Daniel de Bouchout, chevalier, seigneur de Humbeek, reconnaît avoir reçu du comte de Hainaut et de Hollande, au titre de fief ample viager, une somme de 400 florins de Florence ; deux hommes de fief du comte scellent cette reconnaissance. 30 décembre 1341.

Non consultable

- 815 Dijon, Pierre Brunelli de Biliomo, notaire apostolique, atteste qu'en sa présence Guillaume (II d'Auxonne), évêque de Cambrai, a ratifié et s'est engagé à observer la paix conclue, à l'intervention du pape, entre lui-même et son chapitre, d'une part, et le comte

Guillaume (II) de Hainaut et ses alliés, de l'autre. 24 janvier 1342 n.st.

Non consultable

- 816** Cambrai, le chapitre métropolitain de Cambrai ratifie un traité de paix du 9 novembre 1341 (voir second acte à cette date), dont est restituée la teneur. 1er février 1342 n.st.

Non consultable

- 817** Bruxelles, Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg, s'engage à livrer, avant Pâques, au comte de Hainaut et de Hollande 4.000 livrées de terre, et ce en exécution des clauses du traité de mariage de ce dernier avec sa fille Jeanne. 23 février 1342 n.st.

Non consultable

- 818** Saint-Laurent-sur-Barengon, Marie de Hainaut, duchesse de Bourbonnais, reconnaît avoir reçu de son neveu, le comte de Hainaut, etc. 13 avril 1342.

Non consultable

- ***** Copie de deux actes datés de septembre 1310 (voir à cette date). S. d. (avril 1342?).

- 819** Valenciennes, P(ierre), vice-chancelier de l'église de Rome, et A(nnibal), évêque de Frascati, légats pontificaux, délivrent un vidimus d'un acte de même date (voir l'acte suivant). 19 août 1342.

Non consultable

- ***** Valenciennes, Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg, et le comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. s'engagent à ne pas ouvrir les hostilités contre le roi de France ou son royaume, ou contre le Cambrésis, sans en avertir un mois d'avance le prévôt de Tournai, sauf en cas de guerre entreprise par ledit roi contre la Flandre. 19 août 1342.

- 820** Valenciennes, les légats pontificaux cités dans l'acte n° 819 font savoir que le roi de France, Philippe (VI de Valois), n'attaquera pas le duc de Brabant et le comte de Hainaut, ni leurs territoires, sans les en avertir un mois à l'avance. 19 août 1342.

Non consultable

- 821** Cambrai, Jacques dit de Bissey, notaire impérial, délivre un procès-verbal relatif au règlement du premier terme d'une somme globale de 11.000 livres, due par le comte de Hainaut à l'évêque et au chapitre de Cambrai en exécution du traité de paix contenu dans un acte analysé ci-avant (n° 816). 1er novembre 1342.

Non consultable

- 822** Mandement adressé aux institutions et personnes ecclésiastiques

du diocèse de Liège par Jacques, pléban de l'église paroissiale de Sainte-Marie à Liège, touchant la publication dans leurs églises respectives des sentences ecclésiastiques fulminées contre Thierry de Heinsberg, chevalier, en raison de ses agissements contre l'évêque de Liège. 9 janvier 1343.

Non consultable

Pierre, évêque de Palestrina, vice-chancelier pontifical, et Annibal, évêque de Frascati, légats du pape Clément VI, chargés de rétablir la paix entre les rois de France et d'Angleterre et leurs alliés respectifs, font connaître les termes d'un traité passé entre les belligérants aux fins de soumettre leurs différends au pape et d'observer une trêve de trois ans. 19 janvier 1343.

823 Version abrégée du traité contenu dans l'acte précédent. S. d. (19 janvier 1343).

Non consultable

824 Le comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. ordonne au mayer et aux échevins de Mons de procéder au transport que doit faire Jean Horgne, d'Ostergnies, au profit de Jean Lambescot d'un cens annuel à percevoir sur une maison sise en la rue du Château à Mons. 21 janvier 1343 n.st.

Non consultable

825 Annibal, évêque de Frascati, délivre une copie d'un acte du 19 janvier 1343 (voir premier acte à cette date). S. d. (fin janvier 1343).

Non consultable

826 Jacques, pléban de l'église de Sainte-Marie de Liège, commissaire délégué du légat pontifical, déclare avoir reçu en communication du chapitre de Liège une bulle du pape Benoît XII, datée du 13 août 1337, et deux lettres du susdit légat, datées du 5 septembre suivant, d'où il ressort que Thierry de Heinsberg, chevalier, s'est emparé du comté de Looz au détriment de l'évêque de Liège, qui en avait la garde ; il demande aux personnes et institutions ecclésiastiques du diocèse de publier les sentences d'excommunication et d'interdit qui frappent de ce fait ledit Thierry et les terres spoliées, et les invite à sceller le présent acte pour exécution. Souscription et signature du notaire Pierre Nicolay, d'Hermalle. 6 mars 1343.

Non consultable

827 Valenciennes, le comte Guillaume (II) de Hainaut, etc., se proposant d'aller à Grenade, nomme son oncle, le seigneur de Beaumont, Jean de Hainaut, gouverneur des comtés, terres et pays de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise. 20 mars 1343 n.st.

Non consultable

- 828 Mêmes lieux, le même reconnaît devoir à Jaquemart de le Roke et Bastin Gorret, ses lombards de Valenciennes, pour solde de tout compte, 5.695 florins de Florence et 3 gros. 20 mars 1343 n.st.
Non consultable
- 829 Louis de Hohenlohe fait savoir qu'il a repris en fief héréditaire du comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. ses château et maison de Gollachostheim (Ostheim an der Gollach). 27 avril 1343.
Non consultable
- 830 Thierry de Haboltzheim, chevalier, fait savoir qu'il a repris de même, du même comte, sa maison allodiale de Frickenhausen (Frickenhusen). 27 avril 1343.
Non consultable
- *** Binche, le comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. exempte du droit d'aubanéité, sauf le meilleur catel, les sujets du roi de France déjà établis en la ville d'Ath ou qui s'y établiront, pour autant qu'ils aient acquis valablement la franchise de cette ville. 20 mai 1343.
- 831 Châteauneuf-sur-Loire, Philippe VI de Valois), roi de France, accorde au comte de Hainaut et à ses alliés une trêve de trois ans, qui expirera le 29 septembre 1346, et ce aux conditions prévues dans un acte du 19 janvier 1343 (voir à cette date). 8 juin 1343.
Non consultable
- 832 Châteauneuf-sur-Loire, le même consent à ce que les Hennuyers dépossédés de leurs biens français. (y compris à Cambrai et en Cambrésis) en raison de la guerre sévissant entre lui-même et leur comte, puissent les récupérer durant la trêve évoquée dans l'acte précédent, pour autant que les habitants de Tournai, de Douai, de Cambrai et du Cambrésis bénéficient d'une mesure analogue pour leurs biens sis en Hainaut. 8 juin 1343.
Non consultable
- 833 Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus d'un acte du 8 juin 1343 (n° 831). 11 juin 1343.
Non consultable
- 834 Amiens, Olivier Delhay, chevalier, bailli d'Amiens, ordonne aux prévôts et justiciers royaux de son ressort de mettre à exécution un mandement royal du 8 juin précédent (n° 832). 29 juin 1343.
Non consultable
- *** Gérard Donnay, sergent du bailliage d'Amiens, fait savoir à son bailli qu'en exécution de son ordonnance contenue dans l'acte précédent il s'est rendu à Esquerchin, pour remettre Mathieu de Chaudeville et son fils Gilles en possession du fief qu'ils y tiennent de la veuve de Baudouin de Méricourt, écuyer, et qu'il en a averti Jean le Mercier et Arnould Maillait, bourgeois de Douai, détenteurs

dudit fief depuis la dernière guerre. 20 juillet 1343.

- 835** Le magistrat et la communauté de la ville de Huy font savoir qu'ils ont choisi le comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. et son oncle Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, pour arbitres de leurs différends avec Adolphe (II de la Marck), évêque de Liège, et le chapitre et les échevins de cette cité. 4 août 1343.

Non consultable

- 836** Adolphe (II de la Marck), évêque de Liège, fait savoir qu'avec l'agrément du chapitre de cette ville, il a choisi le comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. et Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, féaux de l'église de Liège, pour arbitres du conflit qui l'oppose à Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg, et ses alliés, dont la bonne ville de Huy, hormis le " débat " sur le comté de Looz. 6 août 1343.

Non consultable

- 837** Le même requiert quatorze échevins de Liège d'appendre leurs sceaux au présent acte, transfixé à l'acte précédent et au suivant. 6 août 1343.

Non consultable

- 838** Le même requiert cinq chevaliers du pays de Liège et onze bourgeois, dont trois de Liège, deux de Dinant, de Saint-Trond et de Tongres et deux élus de Fosses (-la-Ville) d'appendre leurs sceaux avec le sien au présent acte, transfixé aux deux actes précédents. 6 août 1343.

Non consultable

- 839** Duras, Le comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. et Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, rendent leur sentence d'arbitrage dans le conflit entre Adolphe (II de la Marck), évêque de Liège, et ses adhérents, d'une part, et de l'autre, Jean (III), duc de Brabant et de Limbourg, les comtes de Namur et de Looz, la ville de Huy et leurs alliés (sentence dite Paix de Hainaut). 8 août 1343.

Non consultable

- ***** Mémoire intitulé " Ch'est li avis que messire de Haynnau a fait par luy et par chiaus qu'il y a appellet, et sen conseil pour maintenir le pais a Liège plus juste et plus droiturière ". S. d. (août 1343).

- 840** Le vicaire général de l'évêque Guy (IV) de Cambrai absent ordonne aux doyens de chrétienté du diocèse de surseoir, jusqu'à nouvel ordre, à la levée de la dîme pour le subsidie de charité accordé à cet évêque par le Saint-Siège, et à la publication des sentences prononcées à cette occasion contre les détenteurs des chapellenies fondées par les comtes de Hainaut, mais non confirmées. 20 septembre 1343.

Non consultable

- 841** Binche, Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, lieutenant du comte de Hainaut et de Hollande absent, fait connaître aux prévôts, châtelains, sergents et autres officiers du comté de Hainaut les dispositions d'une ordonnance relative au cours des monnaies dans le comté et aux modalités de paiement des loyers et des gages. 6 octobre 1343.
Non consultable
- 842** Le prévôt, le doyen et la communauté du chapitre de Cambrai donnent quittance au comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. d'une somme de 1.454 livres 10 sous et 11 deniers tournois, qui constitue leur part dans le (second) terme du paiement des 11.000 livres d'amende dues par le comte en exécution d'un traité de paix évoqué dans deux actes analysés ci-avant (n° 816 et 821). 1er novembre 1343.
Non consultable
- 843** Henri de Maubeuge prie le seigneur de Beaumont (Jean de Hainaut, gouverneur intérimaire du Hainaut) et le conseil du comte de Hainaut de le maintenir en possession des privilèges attachés à son office héréditaire féodal de la vénerie de Hainaut, privilèges dont il donne rémunération. S. d. (1343).
Non consultable
- 844** Le receveur de Hainaut fournit réponse aux divers points développés dans l'acte précédent. S. d. (1343).
Non consultable
- 845** Mons, rôle de l'enquête menée par Sausset d'Esnes et Bernard Royer au sujet des droits prétendus par Henri de Maubeuge du chef de la vénerie héréditaire de Hainaut. 25 janvier 1344 n.st.
Non consultable
- 846** Valenciennes, le comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. accorde à Arnould d'Angimont une rente féodale héréditaire annuelle de 40 livres tournois, à prendre sur les revenus de la taille du bois de Mons. 20 mai 1344.
Non consultable
- 847** Inventaire des lettres délivrées, scellées et " rescellées " à la cour du comte de Hainaut entre le 7 février 1343 n.st. et le 19 juillet 1344. S. d. (après le 19 juillet 1344).
Non consultable
- 848** Le comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. reconnaît devoir aux exécuteurs testamentaires de Sausset, seigneur de Boussoit, chevalier, une somme de 1.091 florins royaux d'or qu'ils lui ont prêtée ; Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, et d'autres se portent garants du remboursement de cette dette. S. d.

(Fontenelle, 1er août 1344).

Non consultable

849 Fontenelle, expédition non scellée ou copie de l'acte précédent. 1er août 1344.

Non consultable

Thierry Loze et Henri de Noet, échevins de Bruxelles, font savoir que par-devant eux Olivier dit Backe a donné quittance au comte de Hainaut d'une somme de 420 deniers d'or, à titre de réparation pour le meurtre de son frère, maître Jacques Backe. 6 septembre 1344.

850 Vicoigne, Jean (IV Desprets), évêque de Tournai, fait savoir que par délégation apostolique il a relevé le comte Guillaume (II) de Hainaut de la sentence d'excommunication qu'il avait encourue pour avoir fait mettre à mort maître Jacques dit Balke, chanoine de Sainte-Gudule à Bruxelles, auteur d'injures à son égard. 13 octobre 1344.

Non consultable

851 Bruxelles, le doyen et le chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles délivrent un vidimus d'un acte du 6 septembre précédent (voir à cette date). 19 octobre 1344.

Non consultable

852 Bruxelles, les mêmes font savoir aux vicaires généraux de l'évêché de Cambrai qu'ils tiennent le comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. quitte de toute réparation pour le meurtre commis sur la personne de leur confrère, le chanoine Jacques dit Bake. 19 octobre 1344.

Non consultable

853 Le prévôt, le doyen et la communauté du chapitre de Cambrai donnent quittance au comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. pour le paiement de la part qui leur revient des 2.000 livres constituant le (3e) terme de l'amende évoquée ci-avant (voir n° 816, 821 et 842). 1er novembre 1344.

Non consultable

854 Le comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. approuve et amortit le legs fait par feu Sausset, seigneur de Boussoit, chevalier, d'une rente féodale annuelle de 30 livrées de terre à répartir comme suit : 10 livrées à l'hôpital de Boussoit, 10 livrées aux communs pauvres de ce lieu, 4 livrées au curé de Thieu et 6 livrées aux communs pauvres de ce dernier lieu. S. d. (1344).

Non consultable

855 Villeneuve-lès-Avignon, le pape Clément (VI) autorise le comte Guillaume (II) de Hainaut à faire célébrer la messe avant le lever du jour, en cas de nécessité. 12 mars 1345.

Non consultable

- 856** Texte de la remontrance évoquée dans l'acte n° 860. S. l. n. d. (Mons, v. le 1er mai 1345).
Non consultable
- 857** Texte des réponses du comte de Hainaut évoquées dans l'acte n° 860, sous le n° 2. S. l. n. d. (entre le 1er et le 8 mai 1345).
Non consultable
- 858** Texte de l'avis complémentaire évoqué dans l'acte n° 860, sous le n° 2. S. l. n. d. (Valenciennes, 8 mai 1345).
Non consultable
- 859** Texte de la position évoquée dans l'acte n° 860, sous le n° 3. S. l. n. d. (Mons, 18 mai 1345).
Non consultable
- 860** Rôle contenant les parties suivantes. S. d. (après le 18 mai 1345).
1. Mons, la remontrance adressée par les nobles et seigneurs du comté de Hainaut à leur comte, touchant le redressement d'infractions faites à divers points de la Charte et des coutumes du pays. (v. le 1er mai 1345). 2. Valenciennes, les réponses du comte aux 22 articles de cette remontrance, accompagnées pour chaque article de l'avis complémentaire de son conseil. 8 mai 1345. 3. La position arrêtée sur le fait desdits articles par les nobles, à Mons, le 18 mai suivant, suite auxdits réponses et avis, " et dont li pays ne voet autre cose accorder ".
Non consultable
- 861** Utrecht, le comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. fait savoir qu'il a donné mission à son conseiller et clerc, maître Etienne Maulion, chanoine d'York et de Soignies, de réfuter les faux bruits diffamants que l'on fait courir sur son compte. 10 juillet 1345.
Non consultable
- 862** Le prévôt, le doyen et la communauté du chapitre de Cambrai donnent quittance au comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. pour le paiement de la part qui leur revient des 2.000 livres constituant le (4e) terme de l'amende évoquée dans les actes n° 816, 821, 842 et 853. 31 octobre 1345.
Non consultable
- 863** Mémoire sur les comptes dressés par Baudouin Bascot pour les prévôtés de Mons et de Binche, de 1340 à 1345. S. d. (décembre 1345).
Non consultable
- 864** Régnier van den Berghe, chevalier, fait savoir que le comte de Hollande lui a donné 200 florins de Hollande, somme pour laquelle

il a converti en fief à tenir dudit comte 10 bonniers de terre sis à Oirsbeek (Oersbeke) ; deux hommes de fief du comte de Hollande et Thierry de Montjoie, burgrave de Zélande, scellent le présent acte. 19 janvier 1346 n.st.

Non consultable

865 Mémoire énumérant les six raisons avancées par les bonnes gens des pays de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise pour réclamer la venue rapide de l'impératrice Marguerite en ces pays. S. d. (avant le 3 février 1346).

Non consultable

866 Lessines, l'impératrice Marguerite, comtesse (II) de Hainaut et (I) de Hollande et de Zélande, dame de Frise, accorde aux religieuses de l'hôpital de Lessines le droit de pêche exclusif dans la Dendre, aux environs dudit hôpital, sauf ses besoins et ceux de son hôtel. 30 mars 1346 n.st.

Non consultable

867 Mons, articles accordés par les douze commissaires députés à cet effet par l'impératrice (Marguerite), comtesse de Hainaut et de Hollande, aux " nobles, fieffés et religieux " du comté de Hainaut, suite à la requête introduite par eux auprès de ladite comtesse en vue de la restauration de certains points de la coutume de Hainaut (voir également n° 860). 3 juin 1346.

Non consultable

******* Bavay, article additionnel à l'acte précédent, établi et promulgué sur ordre de la comtesse de Hainaut par Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont ; cet article a trait au régime pénal des homicides commis par les chevaliers et leurs fils âgés de moins de vingt-cinq ans. 14 juin 1346.

******* Bois de Vincennes, Ph(ilippe VI de Valois), roi de France, fait savoir que, moyennant une rente viagère annuelle de 3.000 livres tournois à payer en trois termes sur la recette de Vermandois, ainsi qu'une somme de 20.000 écus d'or, son cousin Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, est devenu son vassal ; il énumère les conditions auxquelles celui-ci devra le servir en armes et entrera dans son alliance, et lui assure le dédommagement des pertes qu'il pourrait subir à son service. 21 juillet 1346.

******* Bois de Vincennes, le même ordonne à ses receveurs de Vermandois, présents et à venir, d'assurer le paiement de la rente prévue dans l'acte précédent. 21 juillet 1346.

868 Francfort, l'empereur Louis (de Bavière) s'engage, pour lui-même et pour ses héritiers, et au nom de son épouse, l'impératrice Marguerite, à ne jamais céder, diviser ni engager les comtés de

Hainaut, Hollande et Zélande et la seigneurie de Frise, qui appartiendront à ladite Marguerite et à ses héritiers, sauf les droits de ses sœurs, et, après le décès de cette dernière, à leur deuxième fils, Guillaume, duc de Bavière, et, celui-ci décédé, à Albert, duc de Bavière, leur troisième fils. 7 septembre 1346.

Non consultable

Francfort, le même fait connaître, approuve et confirme la renonciation faite par son fils aîné Louis, duc de Bavière, en faveur de ses frères Guillaume et Albert de son droit de succession aux principautés citées dans l'acte précédent. 7 septembre 1346.

Geertruidenberg, l'impératrice Marguerite, comtesse de Hainaut, etc. commet son fils Guillaume, duc de Bavière, au gouvernement des comtés de Hainaut, Hollande, Zélande et de la seigneurie de Frise durant son absence. 8 septembre 1346.

869

Ypres, accord conclu entre l'impératrice Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., et sa sœur Philippine, reine d'Angleterre, touchant la succession de leur défunt frère, le comte Guillaume (II) de Hainaut, etc. 17 octobre 1346.

Non consultable

870

Ath, l'impératrice Marguerite, comtesse (II) de Hainaut et (I) de Hollande et de Zélande, dame de Frise, désirant rembourser une dette globale de 813 florins de Florence et 4 deniers gros contractée par son frère, feu le comte Guillaume (II) de Hainaut, etc., envers Wulfart de Gistel, chevalier, investit ce dernier du fief de la justice de Wadimpreau et lui accorde un muid de blé, à prendre sur chaque taille qui se fera en la forêt de Mormal. 20 octobre 1346.

Non consultable

Cédule contenant reconnaissance de dettes du roi de France envers Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, pour une somme de 4.465 livres tournois, contre-valeur de 63 chevaux perdus en guerre au service dudit roi. 27 octobre 1346.

871

Le prévôt, le doyen et la communauté du chapitre de Cambrai donnent quittance à la comtesse Marguerite (II) de Hainaut, etc. pour le paiement de la part qui leur revient des 2.000 livres constituant le (5e) terme de l'amende évoquée dans les actes n° 816, 821, 842, 853 et 862. 31 octobre 1346.

Non consultable

872

Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus d'un acte du 27 octobre précédent (voir à cette date). 2 novembre 1346.

Non consultable

- 873** Mons, Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, agissant au nom de sa nièce, l'impératrice Marguerite, comtesse (II) de Hainaut, etc., commet le châtelain d'Ath et le receveur de Hainaut pour assigner annuellement sur les revenus des châtelainies d'Ath, de Flobecq et de Lessines : 1) 1.100 livres tournois en faveur de la comtesse (Jeanne de Valois), mère de ladite impératrice, au titre de son douaire ; 2) 750 livres tournois et 200 muids de blé en faveur de la sœur de cette dernière, Isabelle de Hainaut, en vertu des dispositions testamentaires de ses parents. 12 décembre 1346.
Non consultable
- 874** L'impératrice Marguerite, comtesse (II) de Hainaut, etc., assigne à sa sœur, Isabelle de Hainaut, en complément d'héritage, une rente féodale viagère annuelle de 2.000 livres tournois, à percevoir sur les revenus de Braine-le-Comte, Quenast, Étrœungt, Ath, Chièvres, Flobecq, Lessines, Bruay(-sur-l'Escaut), Frameries, du bois de Mons et des afforages du vin à Maubeuge et Escaudœuvres. S. d. (décembre 1346?).
Non consultable
- 875** Décompte partiel des revenus constituant la rente indiquée dans l'acte précédent. S. d. (décembre 1346?).
Non consultable
- 876** Guillaume, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, héritier des comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande et de la seigneurie de Frise, fait savoir qu'en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés dans un acte du 8 septembre 1346, dont il restitue la teneur (voir à la date), il a investi Michel de Bayves, curé de Nismes, chapelain de Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, de la prébende canoniale devenue vacante en l'église de Soignies par l'accession de Geoffroi de Jenville à l'épiscopat de Tarazona. 16 mars 1347 n.st.
Non consultable
- 877** Zierikzee, le même, agissant comme héritier et gouverneur des comtés de Hainaut, etc., ayant appris que certains nobles du Hainaut ont rejoint le parti du roi de France et d'autres celui du roi d'Angleterre, interdit à tous les sujets de ce comté de quitter le pays pour se mettre au service de princes étrangers ; il commet Gérard d'Enghien, châtelain de Mons et seigneur d'Havré, pour contraindre ceux qui braveraient cette interdiction. 4 mai 1347.
Non consultable
- 878** Cambrai, le prévôt, le doyen et la communauté du chapitre de Cambrai donnent quittance à la comtesse Marguerite (II) de Hainaut, etc. d'une somme de 727 livres, 5 sous, 5 deniers et 1 obole, représentant leur part d'une dette de 1.000 livres, solde de l'amende évoquée dans les actes n° 816, 821, 842, 853, 862 et

871. 31 octobre (1347).

Non consultable

879

La Haye, Guillaume, duc de Bavière et comte palatin du Rhin, héritier des comtés de Hainaut, etc., demande une aide au clergé et au tiers état de Hainaut, et désigne les commissaires qui viendront leur détailler les motifs de sa requête. 2 novembre 1347.

Non consultable

880

Chimay, Jean, seigneur de Harchies, chevalier, bailli de Hainaut, fait savoir qu'en la présence des hommes de fief de la comtesse de Hainaut, Guillaume (Ier), comte de Namur, a cédé à sa future épouse, Jeanne, comtesse de Blois, à titre de douaire, une rente féodale annuelle de 600 livrées de terre assignée sur le comté de Hainaut. 13 novembre 1347.

Non consultable

881

Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus d'un acte du 21 juillet 1346 (voir premier acte à cette date). 29 décembre 1347.

Non consultable

Munich, l'impératrice Marguerite, comtesse (II) de Hainaut, etc., cède la souveraineté des comtés de Hollande et de Zélande et de la seigneurie de Frise à son fils Guillaume, duc de Bavière, et invite les nouveaux sujets de ce dernier à lui jurer obéissance. 5 janvier 1348.

882

Munich, la même donne à son fils Othon, duc de Bavière, : 1) la vicomte de Zélande et la seigneurie de Voorne, après la mort de Mathilde, dame de Voorne, qui les détient actuellement ; 2) une rente annuelle de 2.000 livres tournois sur les tonlieux d'Ammers (tol) et de Niemandsvriend ; 3) la seigneurie de Baudour, après la mort de Gérard de Jauche. 5 janvier 1348.

Non consultable

Paris, Ph(ilippe VI de Valois), roi de France, fait connaître à son receveur de Vermandois le cours de la monnaie à employer pour régler les arrérages de la rente évoquée dans un acte du 21 juillet 1346 (voir à cette date). 15 janvier 1348 n.st.

883

Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus d'un acte du 21 juillet 1346 (voir second acte à cette date). 16 janvier 1348 n.st.

Non consultable

884

Herbaren van Riede, chevalier, Tielman Jans zone, doyen de Saint-Pierre d'Utrecht et receveur de Zuidholland, Mathijs van der Burch, échevins et conseil de Geertruidenberg, Conrad Verneesen zone et Henri Scoutate, bourgeois de Dordrecht, délivrent un vidimus d'un acte du 5 janvier précédent (voir premier acte à cette date). 25 mars 1348.

Non consultable

- 885** Pièces relatives à la procédure engagée par le seigneur de Gommegnies contre l'évêque de Cambrai, touchant l'impunité assurée par celui-ci à un clerc nommé Jean de le Vall, ancien receveur du demandeur, poursuivi par ce dernier pour dettes. Juin 1348.

Non consultable

- *** Avignon, le pape Clément (VI) confère à Adam Humbelin, de Vitry, un canonicat et une prébende vacants au chapitre de Saint-Donatien de Bruges. 6 août 1350.

- *** Avignon, le même charge l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, Jean Morelli, chanoine de Sens, et l'official de Tournai de mettre Adam Humbelin, de Vitry, en possession d'un canonicat qu'il lui a conféré au chapitre de Saint-Donatien de Bruges. 6 août 1350.

- *** Laon, Jean (II le Bon), roi de France, restitue la teneur et confirme les dispositions de deux actes datés respectivement du 21 juillet 1346 (voir premier acte à cette date) et du 15 janvier 1348 n.st. (voir à cette date), et augmente de 1.000 livrées de terre la rente annuelle de 3.000 livres dont ils font état. 2 octobre 1350.

- 886** Avignon, Jean Morelli, chanoine de Sens, et ses collègues non dénommés, délégués pontificaux, font connaître à l'évêque de Tournai et aux doyen et membres du chapitre de Saint-Donatien à Bruges la teneur de deux mandements du pape Clément VI, datés du 6 août précédent (voir à cette date), en vertu desquels ils les invitent à investir Adam Humbelin, de Vitry, d'un canonicat et d'une prébende vacants en leur chapitre. 23 octobre 1350.

Non consultable

- 887** Malines, charte de Marguerite, comtesse (II) de Hainaut, etc., relative au droit de présentation de son " cousin " Gérard de Maalstede à une chapellenie fondée en la collégiale de Sainte-Waudru à Mons. (12 novembre?) 1350.

Non consultable

- 888** Valenciennes, Guillaume, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, héritier des comtés de Hainaut, etc., donne quittance à Nicaise de Rochefort, son prévôt de Bavay, d'une somme de 3 écus d'or dépensée à son service. 17 novembre 1350.

Non consultable

- 889** Testament de Jeanne de Hainaut, comtesse de Blois et de Namur, dame d'Avesnes. 15 décembre 1350.

Non consultable

- 890** Landshut, Etienne, comte palatin du Rhin et duc en Bavière,

promet fidélité et assistance à Charles (IV), roi des Romains. 22 décembre 1350.

Non consultable

Landshut, le même s'engage à faire hommage au même pour ses fiefs et droits relevant de l'Empire. 22 décembre 1350.

891

" Prisée " relative à une rente annuelle de 2.000 livrées de terre au tournois constituant le douaire de Catherine, dame de Leuze, épouse de Jacques de Saint-Pol, établi sur la terre de Condé (-sur-l'Escaut) et ses appartenances, tenues en fief du comte de Hainaut. S. d. (lère moitié XIVe s.).

Non consultable

892

Enquête à propos du différend opposant Julienne, dame d'Havre, châtelaine de Mons, au chapitre de (Saint-Vincent de) Soignies touchant la perception du droit d'aubanéité à Cambron-Saint-Vincent. S. d. (lère moitié XIVe s.).

Non consultable

893

Copie du vidimus délivré par l'official d'Arras d'un acte du 5 janvier 1312 n.st. (n° 471) (document incomplet). S. d. (lère moitié XIVe s.).

Non consultable

894

Relevé de chartes comtales, datées de 1322 à 1325, relatives à Eustache, seigneur du Rœulx, et à son frère Fastré. S. d. (lère moitié XIVe s.).

Non consultable

895

Copie de quatre actes rangés et datés comme suit : 1) et 2) 12 août 1341 (voir deux derniers actes à cette date) ; 3) et 4) 12 septembre 1341 (voir à cette date). S. d. (milieu XIVe s.).

Non consultable

896

Reims, lettre close adressée par l'archevêque de Reims à la comtesse de Hainaut touchant la manière de régler un différend qui oppose ce dernier au comte de Hainaut, touchant la restitution de certains biens et espèces (voir acte suivant). S. d. (milieu XIVe s.).

Non consultable

897

Inventaire et estimation d'effets, d'espèces, de meubles et d'armes apparemment dérobés aux gens de l'archevêque de Reims (?). Voir acte précédent. S. d. (milieu XIVe s.).

Non consultable

898

Zierikzee, Marguerite, comtesse (II) de Hainaut, etc. fait connaître la nature des réparations qu'elle a imposées aux coupables de la mort du seigneur de Moermont et de Wolfert, bâtard de Borssele.

12 février 1351 n.st.

Non consultable

Paris, Jean (II le Bon), roi de France, restitue la teneur d'un acte du 2 octobre 1350 (voir à cette date), et règle les modalités du paiement de la rente de 4.000 livres tournois à laquelle il se rapporte. 5 avril 1351 n.st.

899

Zierikzee, Louis le Romain, marquis de Brandebourg et de Lusace, duc de Bavière, fils aîné et lieutenant de la comtesse de Hainaut, Hollande, Zélande, dame de Frise, invite les membres des états de Hainaut à défendre sa mère et lui-même contre ceux qui cherchent à les déposséder de ce comté. Il dément les rumeurs selon lesquelles il aurait renoncé à ses droits de succession comme fils aîné de la comtesse. 28 avril 1351.

Non consultable

900

La comtesse Marguerite (II) de Hainaut, etc. dément les rumeurs selon lesquelles elle aurait fait alliance avec le roi d'Angleterre contre le roi de France. 6 mai 1351.

Non consultable

901

Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus d'un acte du 5 avril 1351 (voir à cette date). 24 juin 1351.

Non consultable

902

Bavay, Simon de le Cainne, lombard, donne quittance à la comtesse de Hainaut et de Hollande d'une somme de 40 florins d'or, qui a été rabattue des 100 écus qu'il lui devait pour service de fief. 10 septembre 1351.

Non consultable

903

Jean d'Enghien, chevalier, reconnaît avoir reçu de Jean de Harchies, bailli de Hainaut, une somme de 60 florins d'or à l'écu, qui vient en déduction de ce que lui doit la comtesse de Hainaut et de Hollande. 11 janvier 1352 n.st.

Non consultable

904

Colart de le Porte et Gobert Joye, hommes de fief de la comtesse de Hainaut, attestent que Jacques de Baudour et Philippe Sartiaul, bourgeois de Mons, ont reçu du seigneur de Harchies, bailli de Hainaut, une somme de 100 florins à l'écu, à déduire d'une dette de 200 pareils florins contractée envers eux par ladite comtesse. 14 janvier 1352 n.st.

Non consultable

905

Jean (IV), évêque d'Utrecht, et les bourgmestres, échevins et conseil de cette même ville font connaître des clauses du traité de paix qu'ils ont conclu avec la comtesse Marguerite (II) de Hainaut, etc. ; aux termes de ce traité ledit évêque recevra cette dernière

en foi et hommage pour les seigneuries d'Amstel et de Woerden, tandis que la comtesse lui livrera la " maison " de Vreeland contre paiement de 6.500 livres. 24 juillet 1352.

Non consultable

906 Mons, Agnès As Clocquettes donne quittance au receveur de Hainaut d'une rente de 20 livres tournois sur le vinage de Maubeuge. 7 novembre 1352.

Non consultable

907 Filiasse de mandements adressés au prévôt de Mons par : 1) la comtesse de Hainaut (5 pièces) ; 2) le bailli de Hainaut 1 pièce. S. d. (1352?).

Non consultable

******* Avignon, le pape Innocent (VI) charge le doyen d'Arras, l'écolâtre de Reims et l'officier d'Arras de faire payer à l'évêque Pierre (IV) de Cambrai la somme de 3.000 livres imposée au comte de Hainaut par un traité du 9 novembre 1341 (voir second acte à cette date), et qui avait été confiée en dépôt à l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai. 14 avril 1353.

908 Béatrice de Launais donne quittance d'une somme de 8 livres 6 sous et 8 deniers tournois perçue sur les tonlieu et vinage de Bavay. 3 mai 1353.

Non consultable

******* Paris, la comtesse Marguerite (II) de Hainaut, etc. fait savoir que la foi et l'hommage qu'elle a convenu de faire au roi de France pour la terre d'Ostrevant seront de même nature que ceux prêtés par ses prédécesseurs ; en conséquence de quoi, elle fait connaître la procédure qui sera adoptée pour la fixation des limites de cette terre par deux commissaires élus par elle-même et deux commissaires du roi de France, l'arbitrage des conflits éventuels étant confié à Jacques de Bourbon, comte dePonthieu. 5 mai 1353.

******* Paris, la même nomme Gérard d'Enghien, châtelain de Mons, seigneur d'Havré, Baudouin de Roisin, chevaliers, Etienne Maulion, prévôt des églises de Mons, et Baudouin dit Bascot ses commissaires pour la fixation de la frontière entre l'Ostrevant et la France. 5 mai 1353.

909 Paris, la même déclare avoir prêté foi et hommage au roi de France pour sa terre d'Ostrevant, dont les limites avec le Royaume seront fixées par enquête arbitrale. 5 mai 1353.

Non consultable

910 Paris, minute non datée d'un acte analysé antérieurement (voir premier acte à la date). (5 mai 1353).

Non consultable

- 911 Paris, la comtesse Marguerite (II) de Hainaut, etc. fait savoir que, comme l'avaient fait ses prédécesseurs comtes de Hainaut, elle a prêté foi et hommage lige au roi de France pour une rente de 3.700 livres de petits tournois à percevoir sur le trésor royal. 5 mai 1353.
Non consultable
- 912 Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus d'un acte du 5 mai 1353 (n° 909). 14 mai 1353.
Non consultable
- 913 Copie contemporaine de l'acte précédent. (14) mai 1353.
Non consultable
- *** Paris, Jean (II le Bon), roi de France, fait savoir que la comtesse Marguerite (II) de Hainaut lui a prêté hommage pour la terre d'Ostrevant, dont les limites avec la France seront fixées par enquête contradictoire. (5-25) mai 1353.
- 914 Hugues d'Ausnoit, écuyer, donne quittance d'une rente de 13 livres 6 sous et 8 deniers tournois perçue sur les revenus des mairies de Valenciennes. 25 mai 1353.
Non consultable
- 915 Le garde de la prévôté de Paris délivre deux vidimus d'un acte du (5-25) mai 1353 (voir à cette date). 26 mai 1353.
Non consultable
- 916 Le même délivre un vidimus d'un acte du 5 mai 1353 (voir premier acte à cette date). (5-31) mai 1353.
Non consultable
- 917 Le même délivre un vidimus d'un acte du 5 mai 1353 (voir second acte à cette date). (5-31) mai 1353.
Non consultable
- 918 Le même délivre un vidimus d'un acte du 5 mai 1353 (n° 911). (5-31) mai 1353.
Non consultable
- 919 Jean (II le Bon), roi de France, nomme les commissaires chargés en son nom d'enquêter, concurremment avec ceux de la comtesse Marguerite (II) de Hainaut, sur les limites de la terre d'Ostrevant. S. d. (mai 1353).
Non consultable
- 920 Notice relative à l'hommage que devra prêter la comtesse de Hainaut au roi de France pour la terre d'Ostrevant et pour une rente féodale sur le trésor royal de France. S. d. (mai 1353).
Non consultable

- *** Paris, Jean (II le Bon), roi de France, fait savoir qu'il a remis sa cousine, la comtesse Marguerite (II) de Hainaut, en possession d'une rente féodale lige de 3.700 livres tournois, à percevoir sur son trésor à Paris, que détenaient ses prédécesseurs, comtes de Hainaut, mais à laquelle le frère de la comtesse, le comte Guillaume (II), avait renoncé pour cause de guerre. Mai 1353.
- *** Ath, la comtesse Marguerite (II) de Hainaut, etc. fait connaître les conditions auxquelles elle prêtera hommage au roi de France pour la terre d'Ostrevant et la procédure à suivre pour la fixation de la frontière de cette terre avec la France. 3 juin 1353.
- 921 Gilles de Montrœul donne quittance au receveur de Hainaut d'une rente de 100 livres tournois, que son épouse Anne perçoit sur les revenus de Maubeuge. 3 juin 1353.
Non consultable
- 922 Valenciennes, Sandrart d'Angheriel, écuyer, donne quittance au même d'une rente de 8 livres 2 sous et 6 deniers tournois perçue sur les revenus des mairies de Valenciennes. 4 juin 1353.
Non consultable
- 923 Douai, Jean Derqueri, doyen de Noyon, Roger de Réecourt, clerc, Jacques la Vache et Eustache de Ribémont, chevaliers, commissaires du roi de France pour la fixation des limites de l'Ostrevant, donnent copie d'un acte du 3 juin 1353 (voir premier acte à cette date), qui leur a été transmis par le commissaire de la comtesse de Hainaut. 25 juin 1353.
Non consultable
- 924 Happart de Bienne donne quittance au receveur de Hainaut d'une rente de 7 livres 10 sous tournois. 28 juin 1353.
Non consultable
- 925 Gilles de le Sauch donne quittance au même d'une rente de 26 livres 13 sous et 4 deniers tournois perçue sur les revenus de Maubeuge. 25 juillet 1353.
Non consultable
- 926 Isabeau de Fontaines donne quittance au même d'une rente de 13 livres 6 sous et 8 deniers tournois. Juillet 1353.
Non consultable
- 927 Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus d'un acte du 3 juin 1353 (voir premier acte à cette date). 7 août 1353.
Non consultable
- 928 Paris, le roi de France prie sa cousine (la comtesse de Hainaut) de reporter au 2 octobre suivant la date de la conférence sur la

fixation des limites de l'Ostrevant, prévue initialement pour le 15 août. 12 août 1353.

Non consultable

929 Jean du Plouich donne quittance à la comtesse de Hainaut d'une somme de 6 florins à l'écu. 3 septembre 1353.

Non consultable

930 Gérard de Sivry, écuyer, donne quittance au receveur de Hainaut d'une somme de 50 livres tournois. 4 septembre 1353.

Non consultable

931 Isabeau de Hainaut fait savoir qu'elle restituera à sa sœur, la comtesse de Hainaut et de Hollande, les revenus qu'elle perçoit sur la terre de Hal, aussi longtemps que son neveu, le duc Guillaume (de Bavière), la laissera jouir d'une rente annuelle de 2.000 livres qui lui appartient en Hollande. 10 septembre 1353.

Non consultable

******* Arras, le doyen de l'église d'Arras, délégué pontifical, agissant en vertu d'un mandement du pape Innocent VI du 14 avril précédent (voir à cette date), ordonne à l'abbé et au couvent de Saint-Aubert à Cambrai de mettre l'évêque Pierre (IV) de Cambrai en possession des 3.000 livres déposées entre leurs mains par le comte de Hainaut. 15 septembre 1353.

******* Cambrai, l'évêque Pierre (IV) de Cambrai donne procuration à maître Jean de Faveroles, son scelleur, et à Jean de Grandpont, son receveur de Cambrai, pour réclamer et recevoir en son nom les 3.000 livres évoquées dans l'acte précédent. 15 septembre 1353.

932 Béatrice de Launais donne quittance de 8 livres 6 sous et 8 deniers tournois perçus sur les tonlieux et vinages de Bavay. 18 septembre 1353.

Non consultable

933 Jean Davignon donne quittance au receveur de Hainaut d'une rente de 10 livres tournois. 20 septembre 1353.

Non consultable

934 Copie délivrée sous le seing d'Etienne Kokiau et de Jean de Chimay, notaires impériaux, et sous le sceau de l'évêque de Cambrai, de trois actes datés, l'un du 14 avril 1353, et les deux autres du 15 septembre suivant (voir à ces dates). 21 septembre 1353.

Non consultable

935 Le Cateau, Pierre (IV), évêque de Cambrai, donne quittance à la comtesse de Hainaut de la somme de 3.000 livres évoquée dans un acte du 14 avril précédent (voir à cette date). 21 septembre 1353.

Non consultable

-
- 936** Hugues d'Ausnoit, écuyer, donne quittance d'une rente de 13 livres 6 sous et 8 deniers tournois perçue sur les revenus des mairies de Valenciennes. 28 septembre 1353.
Non consultable
- 937** Le Quesnoy, Sandre le Cordouanier donne quittance au receveur de Hainaut d'une rente de 10 livres. 1er octobre 1353.
Non consultable
- 938** Maître André de Leiden, chanoine du chapitre de Sainte-Waudru à Mons, donne quittance au même d'une rente de 110 livres de blancs (valant 139 livres 5 sous et 8 deniers tournois) perçue sur les revenus des " fourjurs " de Mons. 8 octobre 1353.
Non consultable
- 939** Chrétienne de Ros donne quittance au même receveur d'une rente de 40 livres tournois perçue sur les revenus des herbages et viviers de Bouchain. 9 octobre 1353.
Non consultable
- 940** Gilles de Saint-Hilaire donne quittance au même receveur d'une . rente de 20 livres tournois perçue sur les mêmes revenus. 10 octobre 1353.
Non consultable
- 941** Valenciennes, Jean de Hénin, seigneur de Boussu, chevalier, donne quittance au même receveur d'une rente de 33 livres 6 sous et 8 deniers tournois perçue sur le vinage du Porcelet (à Valenciennes?). 15 octobre 1353.
Non consultable
- 942** Le Quesnoy, la comtesse Marguerite (II) de Hainaut, etc. fait connaître les termes de l'arrangement qu'elle a conclu avec Régnier de Berghes pour l'apurement d'une dette de 320 florins de Florence qu'elle a contractée envers lui ; en échange de quoi, ce dernier continuera à relever des comtes de Hainaut une rente féodale annuelle de 20 florins. 16 octobre 1353.
Non consultable
- 943** Le procureur de maître Nicaise de Maing, chanoine de Saint-Géry et chapelain de Notre-Dame en l'église du même nom à Cambrai, donne quittance de 25 livres tournois perçues sur les revenus de cette chapellenie (fondée par le comte de Hainaut). 28 octobre 1353.
Non consultable
- 944** Gilles de Monstrœul donne quittance au receveur de Hainaut d'une rente de 100 livres tournois Octobre 1353.
Non consultable

- 945 Gilles de le Sauch donne quittance au même d'une rente de 13 livres 6 sous et 8 deniers tournois perçue sur les revenus de Maubeuge. Octobre 1353.
Non consultable
- 946 Maubeuge, Isabeau, dame de Quiévelon, donne quittance au même d'une rente de 30 livres tournois perçue sur les mêmes revenus. 4 novembre 1353.
Non consultable
- 947 Mons, Happart de Bienne donne quittance au même d'une rente de 4 florins à l'écu (valant 102 sous tournois). 7 novembre 1353.
Non consultable
- 948 Mons, Thierry, seigneur de Houffalize, chevalier, donne quittance au même d'une rente de 80 livres de blancs (valant 85 livres 14 sous et 4 deniers tournois) perçue sur la table du change de Valenciennes. 7 novembre 1353.
Non consultable
- 949 Jaquemart du Mortier donne quittance au prévôt du comte à Valenciennes d'une rente de 25 livres tournois. 8 novembre 1353.
Non consultable
- 950 Maubeuge, les échevins et la communauté de la ville de Maubeuge donnent quittance au receveur de Hainaut d'une somme de 22 livres 17 sous et 2 deniers tournois que la comtesse de Hainaut leur devait sur les revenus du moulin " A Roke ". 16 novembre 1353.
Non consultable
- 951 Avignon, le pape Innocent (VI) autorise la comtesse Marguerite (II) de Hainaut à faire célébrer, pour elle-même et ses domestiques, la messe basse et autres offices religieux non chantés dans les lieux frappés d'interdit. 10 décembre 1353.
Non consultable
- 952 Avignon, le même autorise la même à faire célébrer la messe avant le jour, en cas de besoin. 10 décembre 1353.
Non consultable
- 953 Avignon, le même autorise la même à pénétrer, une fois chaque année, accompagnée de six dames au plus, dans les monastères de femmes des comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande. 10 décembre 1353.
Non consultable
- 954 Isabelle de Hainaut, dame de Hai, de Braine (-le-Comte) et d'Étrœungt, s'engage à faire en sorte que la permission donnée par

sa sœur, la comtesse de Hainaut, etc., aux habitants de la ville de Hal de commercer en monnaie de Brabant, contrairement aux ordonnances sur l'usage des monnaies en Hainaut, ne portera pas préjudice aux intérêts de ladite comtesse ni à ceux de ses successeurs, comtes de Hainaut. 20 janvier 1354 n.st.

Non consultable

- 955 Hal, les échevins et le conseil de la ville de Hal souscrivent un engagement pareil à celui contenu dans l'acte précédent. 20 janvier 1354.

Non consultable

- 956 Valenciennes, la comtesse Marguerite (II) de Hainaut, etc. donne quittance à Gilles de Quarouble, son prévôt de Valenciennes, d'une somme de 8 livres 6 sous et 8 deniers qu'il a avancée pour les dépens faits à Valenciennes par le duc Othon (de Bavière), fils de la comtesse. 10 février 1354 n. st.

Non consultable

- 957 Valenciennes, la même ordonne au même de payer 25 florins à l'écu pour les dépenses faites à Valenciennes par son même fils et les " demoiselles " de la comtesse. 19 mars 1354 n.st.

Non consultable

- 958 Lessines, Louis (II de Male), comte de Flandre, de Nevers et de Rethel, et la comtesse Marguerite (II) de Hainaut, etc. font connaître la teneur du traité qu'ils ont conclu relativement aux terres de Lessines et de Flobecq. Les points principaux de ce traité concernent l'hommage prêté par la comtesse au comte pour lesdites terres, l'institution d'une commission chargée de fixer leur mouvance aux frontières des comtés de Flandre et d'Alost, et l'hommage prêté par le comte à la comtesse pour une rente féodale de 1.000 livres assignée sur les revenus de Blaton et de Feignies. 23 avril 1354.

Non consultable

- 959 Lessines, copie contemporaine des articles du traité contenu dans l'acte précédent. S. l. n. d. (23 avril 1354).

Non consultable

- 960 Le Quesnoy, la comtesse Marguerite (II) de Hainaut, etc., en exécution des articles du traité du 23 avril précédent (n° 958), dont elle reproduit la teneur, nomme Pierre de Saint-Amand, chanoine de Cambrai, Simon de Lalaing, chevalier, et Robert de Wargnies, écuyer, ses commissaires à la fixation des frontières. 28 mai 1354.

Non consultable

- 961 Le Quesnoy, acte de même teneur que le précédent, à la différence que Pierre de Saint-Amand, empêché, y est remplacé par Roger d'Eth, chanoine de Mons. 7 juin 1354.

Non consultable

- 962 Le Quesnoy, la comtesse Marguerite (II) de Hainaut, etc. ordonne au seigneur d'Épinoy, son prévôt de Valenciennes, de payer 28 florins à l'écu au seigneur d'Esnes pour ses frais d'ambassade auprès du roi de France, en compagnie de Gérard de Vendegies, chevalier, et de Jean Bailliu, clerc de la comtesse. 18 juillet 1354.

Non consultable

- 963 Le Quesnoy, la même ordonne au même de payer à son valet Jaquemart de Laire 31 livres 9 sous tournois pour les dépens engagés en la maison de ce dernier à Valenciennes pour le séjour de quatre mois et demi qu'y a fait Jean Chauffecire, chambellan de la comtesse. 18 juillet 1354.

Non consultable

- 964 Le Quesnoy, la même donne quittance au même d'une somme de 159 écus et demi et 6 sous, engagée pour les dépenses de son hôtel. 19 juillet 1354.

Non consultable

- 965 Le Quesnoy, acte de même teneur qu'un acte analysé ci-avant (n° 960), à cette différence près, que Pierre de Saint-Amand, empêché, y est remplacé par Pierre du Change, coutre de Saint-Quentin. 19 juillet 1354.

Non consultable

- 966 Le Quesnoy, la comtesse Marguerite (II) de Hainaut, etc. nomme Jean Bailliu, son clerc, Jean Quaret, receveur de Hainaut, Hugues du Mont, Arnould de Baudrenghien, maître Pierre de Brabant, Jean le Douch, Jean Buirot, Jaquemart du Mortier, Jean le Louchier, Thierry Mariage et Godefroid de Hargnies ses procureurs pour défendre ses intérêts devant la commission instituée par le traité du 23 avril 1354 (voir n° 958). 19 juillet 1354.

Non consultable

- 967 Le Quesnoy, la même ordonne au seigneur d'Épinoy, son prévôt de Valenciennes, de payer sur son compte 54 écus et demi pour les frais engagés à Valenciennes par Haynman. (valet de la comtesse). 20 juillet 1354.

Non consultable

- 968 Même lieu, la même donne quittance au même d'une somme de 50 florins à l'écu pour des dépenses faites par elle en son hôtel du Quesnoy. 24 juillet 1354.

Non consultable

- 969 Le Quesnoy, la même donne quittance au même d'une somme de 12 florins à l'écu engagée par elle pour ses dépenses de menue cuisine. 21 août 1354.

Non consultable

- 970 Le Quesnoy, la même, en exécution des articles du traité du 23 avril précédent (n° 958), dont elle restitue la teneur, nomme Jean, seigneur de l'Estruverie, chevalier, maître Pierre du Change, coute de Saint-Questin, et Roger d'Eth, chanoine de Mons, ses commissaires pour l'application de certaine clause dudit traité, en raison de l'absence de Simon de Lalaing, chevalier, de Pierre de Saint-Amand et de Robert de Wargnies, écuyer. 19 octobre 1354.

Non consultable

- 971 Le Quesnoy, la même nomme à nouveau les procureurs cités dans un acte du 19 juillet 1354 (n° 966). 14 novembre 1354.

Non consultable

- 972 Le Quesnoy, original d'après une minute analysée ci-avant (n° 966). 14 novembre 1354.

Non consultable

- 973 Le Quesnoy, la comtesse Marguerite (II) de Hainaut, etc., en exécution des articles du traité du 23 avril précédent (n° 958), dont elle restitue la teneur, nomme Gilles dit le Clerc, seigneur d'Iltre, chevalier, châtelain d'Ath, maître Pierre du Change, coute de Saint-Quentin, et Roger d'Eth, chanoine de Mons, ses commissaires pour l'application de certaine clause dudit traité, en remplacement de Simon de Lalaing, chevalier, de Pierre de Saint-Amand et de Robert de Wargnies, écuyer, absents. 14 novembre 1354.

Non consultable

- *** Ath, la même s'engage à observer l'ordonnance d'arbitrage que prendront Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, et Wallerand de Luxembourg, seigneur de Ligny, pour rétablir la paix entre elle-même et son fils, le duc Guillaume (de Bavière). 29 novembre 1354.

- *** Oudenaarde, Guillaume, duc de Bavière, comte de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, prend le même engagement que celui contenu dans l'acte précédent. 1er décembre 1354.

- 974 Mons, Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, et Wallerand de Luxembourg, seigneur de Ligny, font connaître les termes de l'ordonnance d'arbitrage évoquée dans les deux actes précédents, dont ils restituent la teneur ; en exécution de ladite ordonnance la comtesse Marguerite (II) de Hainaut, etc. cède à son fils Guillaume, duc de Bavière, les comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et la seigneurie de Frise, moyennant le paiement d'une somme de 40.000 florins de Florence et d'une pension viagère annuelle de 7.000 florins ; de son côté, ledit duc renonce à faire valoir ses droits sur le Hainaut tant que vivra sa mère. 7 décembre 1354.

Non consultable

- 975 Procès-verbal, établi par Jean de Chimay, notaire impérial, du constat de l'absence des commissaires du comte de Flandre, les 9, 10 et 11 décembre 1354, à la session prévue à Lessines de la commission chargée de fixer les limites entre les terres de Lessines et de Flobecq et les comtés de Flandre et d'Alost. (11 décembre) 1354.
Non consultable
- 976 Avignon, mandement apostolique autorisant l'abbé de Saint-Jean de Valenciennes à dispenser du jeûne la comtesse Marguerite (II) de Hainaut, pour raisons de santé. 1er mars 1355.
Non consultable
- 977 Jean de Châtillon, conseiller et souverain maître d'hôtel du roi de France, s'engage à prêter foi et hommage à la comtesse Marguerite (II) de Hainaut, etc. pour une rente féodale de 300 livrées de terre au tournois assise sur la terre de Monthodon. 8 mars 1355 n.st.
Non consultable
- *** Pont-de-l'Arche, Jean (II le Bon), roi de France, ordonne aux gens de ses comptes d'assigner dorénavant sur l'ensemble des revenus de Vailly (sur-Aisne) et sur partie de la recette de Vermandois la rente annuelle de 3.700 livres tournois que percevait la comtesse de Hainaut sur le Trésor de Paris. 9 avril 1355.
- 978 Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus de l'acte précédent. 12 avril 1355.
Non consultable
- *** Valenciennes, la comtesse Marguerite (II) de Hainaut, etc. nomme maître Jean dit Coppelet, chanoine du chapitre de Sainte-Croix à Cambrai, son commissaire pour la fixation de la frontière entre l'Ostrevant et la France, en remplacement de Gérard d'Enghien, châtelain de Mons et seigneur d'Havre, chevalier, empêché. 5 mai 1355.
- 979 Jacques, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus de l'acte précédent. 1er juin 1355.
Non consultable
- 980 Ordonnance édictée par Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, et par six autres conseillers de la comtesse de Hainaut, touchant les droits revenant à Henri de Maubeuge pour son office de la vénerie de Hainaut. 3 juillet 1355.
Non consultable
- 981 Féchain, cédula, établie en présence des hommes de fief du comté de Hainaut, touchant la reconnaissance de ce que Bouriau de

Féchain tient en fief de la comtesse de Hainaut. 17 octobre 1355.
Non consultable

982 La comtesse Marguerite (II) de Hainaut, etc. s'engage à corriger certaines infractions commises par ses gens aux dispositions du traité conclu avec le comte de Flandre (le 23 avril 1354), touchant le statut des châtelainies de Lessines et de Flobecq (voir n° 958). S.l.n.d. (1355).
Non consultable

983 Mémoire contradictoire relatif aux droits respectifs du comte de Flandre et de la comtesse de Hainaut dans les châtelainies de Flobecq et de Lessines. S. d. (1355).
Non consultable

984 Raisons invoquées par les commissaires de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand dans le différend qui oppose cette abbaye à Jean dit l'Allemand, bâtard de Hainaut, seigneur de Denain, touchant la justice des marais sis entre Douchy et Denain. Les conclusions de la commission d'enquête seront soumises (avant le 1er août 1356) à l'arbitrage de Wallerand (de Luxembourg, comte) de Ligny, bail et gouverneur du comté de Hainaut ; si celui-ci se récuse, l'affaire sera portée devant la Cour de Mons. S. d. (1355).
Non consultable

985 Haspres, témoignages produits par les commissaires de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand pour l'enquête évoquée dans l'acte précédent. S. d. (après le 24 février 1356).
Non consultable

986 Guise, Hugues le Gagneur, écuyer, et Gilles de Wimpy, receveur d'Aubenton, procureurs de Ferry l'aîné, comte de Leiningen (Linenges), et de son épouse Marie de Blois, donnent quittance au comte de Blois d'une somme de 1.000 livres tournois, à valoir sur la dot de ladite Marie (voir n° 1001, 1004, 1009, 1016, 1043-1045). 10 mars 1356 n.st.
Non consultable

987 Le prévôt et les jurés de Tournai délivrent une lettre de non-préjudice à la comtesse de Hainaut pour les témoins hennuyers qu'elle a autorisés à comparaître devant le bailli de Tournais. 6 avril 1356 n.st.
Non consultable

988 Denain, témoignages produits par les commissaires de Jean l'Allemand, bâtard de Hainaut, pour l'enquête évoquée dans un acte précédent (voir n° 984). S. d. (après le 12 mai 1356).
Non consultable

989 Répliques contradictoires des commissaires de l'abbaye de Saint-

Pierre de Gand aux témoignages évoqués dans l'acte précédent. S. d. (mai 1356).

Non consultable

990 Répliques contradictoires des commissaires de Jean l'Allemand, bâtard de Hainaut, aux témoignages produits par ceux de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand (voir les deux actes précédents). S. d. (mai 1356).

Non consultable

991 Copie de deux chartes produites comme preuves par Jean l'Allemand, bâtard de Hainaut, dans le différend qui l'oppose à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand, datées comme suit : du 9 mai 1297 et du 22 avril 1297 (voir à ces dates). S. d. (mai 1356).

Non consultable

992 Lettre close adressée à l'impératrice Marguerite par Agnès de Frints-pach, touchant des affaires de famille. S.l.n.d. (avant juin 1356).

Non consultable

993 Lettre close adressée à la même par Jean, burgrave de Nuremberg, sur le même sujet. S.l.n.d. (avant juin 1356).

Non consultable

994 Francfort, Allemand. Lettre close adressée à la même par son fils Louis le Romain, duc de Bavière, sur le même sujet. S.d. (avant juin 1356).

Non consultable

995 Lettre close du même à la même, sur le même sujet. S.l.n.d. (avant juin 1356).

Non consultable

996 Munich, lettre close du même à la même, sur le même sujet. S.d. (avant juin 1356).

Non consultable

997 Munich, lettre close adressée à l'impératrice Marguerite par son fils Etienne, comte palatin du Rhin, duc en Bavière, sur le même sujet. S.d. (avant juin 1356).

Non consultable

998 Munich, lettre close adressée par le même à son frère, le duc Guillaume de Bavière, comte palatin, sur le même sujet. S.d. (avant juin 1356).

Non consultable

999 Munich, lettre close adressée par le même à son frère Albert, comte palatin, duc en Bavière, sur le même sujet. S.d. (avant juin 1356).

1356).

Non consultable

- 1000** Mons, lettre adressée à Wallerand de Luxembourg, comte de Ligny, bail et gouverneur du comté de Hainaut par les commissaires chargés de l'enquête relative au différend qui oppose l'abbaye de Saint-Pierre de Gand à (Jean) l'Allemand (bâtard de Hainaut) ; ils lui font savoir que sa mission d'arbitrage a été prolongée du 12 juin au 1er août 1356, et le prie de leur fixer rendez-vous avant cette dernière date pour être mis en possession des conclusions de l'enquête. 4 juin (1356).

Non consultable

- 1001** Ferry, comte de Leiningen (Lynenges), et Marie de Blois, duchesse de Lorraine, son épouse, donnent quittance à leur neveu, le comte de Blois, d'une somme de 1.000 livres tournois à valoir sur la dot de ladite Marie pour son (premier) mariage avec Raoul, duc de Lorraine (voir n° 986, 1004, 1009, 1016, 1043 à 1045). 23 décembre 1356.

Non consultable

- 1002** Mons, le duc Guillaume de Bavière, comte (III) de Hainaut et (V) de Hollande et de Zélande, seigneur de Frise, donne procuration aux seigneurs d'Esnes et d'Épinoy, chevaliers, et à son valet, Bernard Royer, pour assumer la garde du temporel des églises du comté de Hainaut. 27 février 1357 n.st.

Non consultable

- 1003** Mons, copie de l'acte précédent. 27 février 1357.

Non consultable

- 1004** Ferry, comte de Leiningen, et son épouse Marie de Blois donnent quittance à leur neveu, le comte de Blois, d'une somme de 500 écus Johannes, à valoir sur la dot de ladite Marie). 20 avril 1357.

Non consultable

- 1005** Bruges, Louis (II) de Maie, comte de Flandre, donne procuration au duc Guillaume, comte (V) de Hollande, pour traiter en son nom une paix avec le duc Wenceslas et la duchesse Jeanne de Brabant. 4 mai 1357.

Non consultable

- 1006** Jean, seigneur de Schleiden (Sleyden), et son épouse Elisabeth reconnaissent que le premier nommé est devenu homme du duc Guillaume de Bavière, comte (III) de Hainaut, etc. pour une somme de 1.000 vieux écus d'or et lui a fait, en outre, hommage pour une rente de 100 des mêmes écus assignée sur son bien d'Erpen (Erpé). 17 mai 1357.

Non consultable

- 1007** Wenceslas, duc, et Jeanne, duchesse de Luxembourg, de Lothier, de Brabant et de Limbourg, donnent procuration au duc Guillaume de Bavière, comte (III) de Hainaut, etc., pour mener en leur nom des négociations de paix avec Louis (II de Maie), comte de Flandre, et les états de son pays ; les nobles et les bonnes villes du Brabant s'associent à la démarche des disposants. 1er juin 1357.
Non consultable
- 1008** Jean, seigneur de Schleiden (l'Esclède), chevalier, donne quittance au duc Guillaume de Bavière, comte (III) de Hainaut, etc., des 1.000 écus évoqués dans un acte précédent (voir n° 1006). 10 juin 1357.
Non consultable
- ***** Le duc Guillaume de Bavière, comte (III) de Hainaut, etc., accorde une charte de franchises à la ville de Hal. 19 juillet 1357.
- 1009** Ferry, comte de Leiningen, et son épouse Marie de Blois, duchesse de Lorraine, donnent quittance à leur neveu, le comte de Blois, d'une somme de 1.000 livres tournois à valoir sur la dot de ladite Marie 30 juillet 1357.
Non consultable
- 1010** Daniel van dem Pesch, chevalier, reconnaît être devenu, pour une somme de 300 livres de noirs tournois, homme du comte Guillaume (III), de Hainaut, etc. ;. 8 septembre 1357.
Non consultable
- 1011** Heemstede, lettre du comte Guillaume (III) de Hainaut, etc. à son épouse pour lui faire connaître ses intentions touchant sa participation à la guerre du roi de France contre les Flamands. (fin septembre (1357?).
Non consultable
- 1012** Malines, Louis (II de Maie), comte de Flandre, duc de Brabant, comte de Nevers et de Rethel, seigneur de Malines, s'engage, pour lui-même et pour les bonnes villes et les nobles de Flandre, envers le duc Albert de Bavière, bail, gouverneur et héritier des comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande, à maintenir les traités d'alliance conclus entre ces comtés et la Flandre et le Brabant. 20 juin 1358.
Non consultable
- 1013** Malines, Louis le Romain, marquis de Brandebourg, et son frère Albert, comtes palatins et ducs de Bavière, s'engagent, en présence des états des comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande réunis à Malines, à s'en remettre à l'arbitrage des seigneurs d'Enghien, de Havre et de la Lek, touchant la régence de ces pays et l'hoirie de leur frère, le comte Guillaume, duc de Bavière ; les sommes à déboursier en vertu de cet arbitrage ne

pourront être levées sr les habitants desdits pays, mais seront imputées sur les biens propres du comte. 20 juin 1358.

Non consultable

- 1014** Malines, Louis (II de Maie), comte de Flandre, délivre un vidimus d'un acte du 7 septembre 1346 (voir second acte à cette date). 22 juin 1358.

Non consultable

- 1015** Boutersem, Louis le Romain, marquis de Brandebourg et de Lusace, comte palatin du Rhin et duc de Bavière, fait connaître les termes de l'accord en vertu duquel il renonce en faveur de son frère cadet, le duc Albert de Bavière, à la succession aux comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande et à la seigneurie de Frise, en cas de décès de leur frère, le comte Guillaume. 24 juin 1358.

Non consultable

- 1016** Ferry, comte de Leiningen, et son épouse Marie de Blois, duchesse de Lorraine, donnent quittance à leur neveu, le comte de Blois, d'une somme de 2.000 livres tournois, à valoir sur la dot de ladite Marie. 11 juillet 1358.

Non consultable

- 1017** Albert, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise, s'engage à payer une somme de 6.000 vieux écus, que son frère Louis le Romain, marquis de Brandebourg et de Lusace, duc de Bavière, devait au comte Guillaume (Ier) de Namur ; Jean, seigneur de Verchain, sénéchal de Hainaut, Gérard de Ville, bailli de Hainaut, Etienne Malion, prévôt des églises de Mons, Pierre Camerauwe, chancelier du disposant, Jean Moiset et J. Parti, bourgeois de Valenciennes, et Bernard Royer, du Quesnoy, se déclarent solidaires de cet engagement. 27 juillet 1358.

Non consultable

- 1018** Le même se déclare redevable, au nom de son même frère, d'une somme de 2.000 vieux écus envers Jean de Looz, chevalier, seigneur d'Agimont et de Walhain ; annonce des sceaux des mêmes garants que dans l'acte précédent. 27 juillet 1358.

Non consultable

- 1019** Le Quesnoy, Daniel de Pesque, chevalier, donne quittance d'une somme de 300 livres de noirs tournois, qu'il avait reçue du comte Guillaume (III) de Hainaut, etc., et prête foi et hommage au duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc., pour une rente féodale annuelle de 30 livrées de terre assignée sur son bien allodial. 17 décembre 1358.

Non consultable

- 1020** Alard, abbé de Bloemkamp (Floridicampi), le prieur et le couvent de

Saint-Odulphe à Staveren et les échevins et conseillers de cette dernière ville, invitent Henri d'Alkemade, bailli de Medemblik, à postposer la date de son voyage à Staveren, prévu pour y traiter du différend entre Oostergo et Westergo. 2 mai 1359.

Non consultable

- 1021 Braine-le-Comte, Robert de Namur, seigneur de Renaix et de Beaufort (-en-Argonne), reconnaît avoir reçu du duc Albert, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc., par les mains de son lieutenant de Hal, une somme de 511 florins de Florence et 7 gros, à valoir sur la dot de son épouse Isabelle de Hainaut. 2 juillet 1359.

Non consultable

- 1022 Englebert (de la Marck), évêque de Liège, fait connaître les termes de la sentence arbitrale qu'il a prononcée dans le différend qui oppose le comte et le pays de Hainaut au seigneur d'Hardoumont (Harduemont), touchant l'homicide d'un valet du dernier nommé. 9 juillet 1359.

Non consultable

- 1023 Moreau de Ladeffors, chevalier, reconnaît que Godefroid de Hargnies, clerc du comte de Hainaut et de Hollande, a reçu du seigneur d'Iltre, châtelain d'Ath, la somme de 25 florins d'or au mouton, que ce dernier est tenu de payer pour les dépenses du comte et de son hôtel à Ath, entre le 15 août et le 15 septembre 1359. 15 août 1359.

Non consultable

- 1024 Acte de même teneur que le précédent, mais se rapportant à une période d'un mois après la date du document. 12 septembre 1359.

Non consultable

- 1025 Vieux-Berlin, Louis le Romain et son frère Othon, marquis de Brandebourg et de Lusace, chargent leurs commissaires de faire remettre entre les mains de Henri Hamart les bijoux que feu leur mère, la comtesse Marguerite, avait légués audit Othon. 20 septembre 1359.

Non consultable

- 1026 Moreau de Laddefors, chevalier, délivre un acte de même teneur que ceux analysés ci-avant (n° 1023 et 1024), mais relatif à la période du 10 septembre au 10 octobre 1359. 10 octobre 1359.

Non consultable

- 1027 Acte de même teneur que le précédent, mais se rapportant à la période du 7 novembre au 6 décembre 1359. 7 novembre 1359.

Non consultable

- 1028 Acte de même teneur que le précédent, mais relatif à la période du 6 décembre 1359 au 5 janvier 1360. 6 décembre 1359.

Non consultable

- 1029** Mons, lettres de non-préjudice délivrées au comte de Hainaut et à son frère, le duc Albert (de Bavière, régent de ce pays), par plusieurs personnes d'origine flamande, hollandaise, allemande ou brabançonne délivrées des prisons de Mons après avoir été arrêtées par la justice de Chimay et de Beaumont. 1359.
Non consultable
- 1030** Moreau de Ladefuers, chevalier, reconnaît que Thierry Mariage, clerc du comte de Hainaut et de Hollande, a reçu du seigneur d'Ittre, châtelain d'Ath, 25 florins d'or au mouton que ce dernier est tenu de payer pour les dépenses du comte et de son hôtel à Ath, pour la période du 3 janvier au 2 février 1360. 11 janvier 1360 n.st.
Non consultable
- 1031** Englebert (de la Marck), évêque de Liège, promet que, si le duc Albert de Bavière relève de lui et de l'église de Liège le fief de la gouvernance du comté de Hainaut, il se conduira à son égard en bon suzerain et constituera, dès le relief accompli, une commission bipartite d'arbitrage pour définir la mouvance et les services dudit fief. 18 mars 1360.
Non consultable
- 1032** Fontaine-l'Évêque, le même fait savoir qu'il a reçu l'hommage du duc Albert de Bavière pour la gouvernance du comté de Hainaut et qu'il a fait alliance avec lui. 24 octobre 1360.
Non consultable
- 1033** Le même fait savoir que le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise, lui a dûment certifié que son frère aîné, Louis le Romain, marquis de Brandebourg et de Lusace, comte palatin du Rhin et duc de Bavière, a renoncé en sa faveur à la mambournie de leur frère, le comte Guillaume, et à la régence du comté de Hainaut. 29 novembre 1360.
Non consultable
- 1034** Le Quesnoy, le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc., se référant au traité conclu entre sa défunte mère et le comte de Flandre (le 23 avril 1354), dont il reproduit les articles (voir n° 958), nomme Roger d'Eth, chanoine de Soignies, maître Gilles de l'Escatière, trésorier du chapitre de ce même lieu, et Gérard de Hourlebecque membres de la commission d'enquête bipartite pour la fixation des frontières entre les terres de Lessines et de Flobecq, d'une part, et celles des comtés de Flandre et d'Alost, de l'autre. 20 février 1362 n.st.
Non consultable
- 1035** Le Quesnoy, le même donne procuration à Jean Baillieu, chanoine

de Maubeuge, Guillaume Egrick, Jean le Louchier d'Ath, Jaquemart du Mortier, Jean Buirot et Mathieu de Goubautsart pour traiter, en son nom et au nom de son frère, le comte de Hainaut, des questions relatives à l'enquête évoquée dans l'acte précédent. 20 février 1362 n.st.

Non consultable

1036 Compte rendu par Jean de Launoit, bailli des châtelainies de Lessines et Flobecq, pour la période susindiquée. 13 janvier - 21 février 1362 n.st.

Non consultable

1037 Le Quesnoy, le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc., fonde la corporation des drapiers en la ville de Hal, et lui donne des statuts. 8 mai 1362.

Non consultable

1038 Le Quesnoy, le même, se référant à l'accord conclu entre Louis (Ier de Nevers), comte de Flandre, et le comte Guillaume (Ier) de Hainaut, etc., accord dont il reproduit les articles (voir un acte du 23 mai 1333), renouvelle la nomination des trois commissaires cités dans un acte précédent (n° 1034), et ce aux fins contenues dans ce même acte. 12 mai 1362.

Non consultable

1039 Le Quesnoy, Gautier, seigneur de Masny (Mauny), fait savoir qu'il a convenu avec le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc., de se satisfaire d'une somme de 16.000 vieux florins d'or à l'écu du roi de France, en extinction des dettes contractées à son égard par la défunte comtesse Marguerite (II) de Hainaut. 12 mai 1362.

Non consultable

1040 Lettre de défi adressée par Robert de Namur, seigneur de Beaufort (-en-Argonne) et de Renaix, et ses aidants aux ducs Guillaume et Albert de Bavière, respectivement comte et gouverneur des comtés de Hainaut, etc., et à leurs pays. 26 septembre 1362.

Non consultable

1041 Mons, Jean de Launais, chevalier, bailli de Hainaut, fait connaître les termes de la sentence qu'il a prononcée en faveur de Jacques Gochillies, prêtre desservant la chapellenie de Saint-Jacques en l'église de Sainte-Waudru à Mons, dans le procès qui l'opposait au prévôt de Mons touchant l'exercice du droit de haute justice dans la seigneurie appartenant à ladite chapellenie entre la maison de Saint-Pierre de Lobbes à Hyon et la Motte Harduin. 15 novembre 1362.

Non consultable

1042 Le duc Albert de Bavière, bailli et gouverneur des comtés de

Hainaut, etc., et Guy de Laval, seigneur de Châteaubriant, fixent le mode d'établissement de l'assiette d'une taille annuelle de 92 livres, forte monnaie, qui leur est due sur les héritages de mainferme de la ville et du sart de Chièvres. 2 janvier 1363 n.st.

Non consultable

- 1043 Ferry l'aîné, comte de Leiningen, donne pleins pouvoirs à son épouse, Marie de Blois, duchesse de Lorraine, pour donner quittance définitive à son neveu, le comte (Louis) de Blois, d'une somme globale de 20.000 livres, montant de la dot promise à ladite Marie par son père, le comte Guy de Blois, à l'occasion de son mariage avec le duc Raoul de Lorraine, son premier époux 10 mars 1363 n.st.

Non consultable

- *** Texte de la procuration évoquée dans l'acte suivant, auquel il est transfixé. 26 mars 1363.

- 1044 Cambrai, Jean de Mantes, de Corbie, agissant au nom de Ferry l'aîné, comte de Leiningen, et de son épouse, la duchesse de Lorraine, en vertu de lettres de procuration transfixées au présent acte (voir l'acte précédent), donne quittance au comte de Blois (neveu de la duchesse) d'une somme de 1.500 florins d'or, valant 2.000 écus Johannes, à valoir sur la dot de premier mariage de ladite duchesse. 21 avril 1363.

Non consultable

- *** Texte de la procuration évoquée dans l'acte suivant, auquel il est transfixé. 14 mai 1363.

- 1045 Cambrai, Jean de Mantes, de Corbie, et Hugues le Gagneur, agissant en vertu de lettres de procuration générale transfixées au présent acte (voir l'acte précédent), qui leur ont été délivrées par Ferry l'aîné, comte de Leiningen, et son épouse Marie de Blois, duchesse de Lorraine, donnent quittance au comte de Blois d'une somme de 1.500 florins d'or, valant 2.000 écus Johannes, à valoir sur la dot de premier mariage de ladite Marie. 28 mai 1363.

Non consultable

- 1046 Jacques, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un acte du 10 octobre 1283 (voir second acte à cette date). 5 octobre 1363.

Non consultable

- 1047 Mémoire sur les remontrances faites par le chapitre de Sainte-Waudru de Mons au bailli et au receveur de Hainaut, commis par le sénéchal et le conseil de Hainaut, sur divers points litigieux qui l'opposent au comte de Hainaut. S.d. (avant le 17 décembre 1363).

Non consultable

-
- 1048** Dossier relatif à l'enquête sur les points litigieux évoqués dans l'acte précédent. S.d. (avant le 17 décembre 1363).
Non consultable
- 1049** Valenciennes, avis et sentence rendus par le conseil du duc Albert (bail et gouverneur du comté de Hainaut) sur divers points litigieux opposant le chapitre de Sainte-Waudru de Mons au comte de Hainaut. 17 décembre 1363.
Non consultable
- 1050** Valenciennes, même teneur que l'acte précédent. 17 décembre 1363.
Non consultable
- 1051** Valenciennes. 17 décembre 1363.
Non consultable
- 1052** Sollicités par le duc Albert de Bavière (bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc.) de donner leur avis sur les prétentions du roi Edouard (III) d'Angleterre à la succession des pays de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise du chef de son épouse, Philippa (de Hainaut), les états du comté de Hainaut déclarent que la coutume de ces pays réserve cette succession aux hoirs mâles, par primogéniture, et s'oppose au démembrement desdits pays. 12-18 mai 1364.
Non consultable
- 1053** Réponse opposée, après consultation des états des pays concernés, par le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc., aux prétentions du roi d'Angleterre évoquées dans l'acte précédent. S.d. (mai 1364).
Non consultable
- 1054** Simon de Lobbes, dit Sawart, notaire impérial, délivre un vidimus d'un acte de février 1238 n.st. et d'un autre, non daté (entre 1213 et 1224) (voir à ces dates). 22 juin 1364.
Non consultable
- 1055** Mons, Jean de Berlaimont, seigneur de Floyon, chevalier, maréchal de Hainaut, certifie que Baiekin de Melin, valet du seigneur d'Épinoy, a perdu un cheval d'une valeur de 50 francs de Hainaut à Trimpont, au service du pays de Hainaut. 6 octobre 1364.
Non consultable
- 1056** Bavay, les états du comté de Hainaut s'engagent à payer au duc et à la duchesse de Brabant une somme de 6.000 florins au moutond'or de Brabant, en exécution du traité conclu par le comte de Blois pour la sauvegarde de leur pays. 27 janvier 1365 n.st.
Non consultable

- 1057 Bavay, les mêmes s'engagent à payer au duc (Wenceslas) de Luxembourg et de Brabant la somme de 22.000 florins au mouton d'or de Brabant, pour apaiser le conflit qui oppose ledit duc au duc Albert de Bavière à propos de la terre et du château de Heusden et du douaire de la duchesse (Jeanne) de Luxembourg et de Brabant, jadis comtesse de Hainaut. 27 janvier 1365 n.st.
Non consultable
- 1058 Piérart le Winechier et Colart Collerit, hommes de fief du comte de (1) Elle avait épousé en premières noces le comte Guillaume (II) de Hainaut. Hainaut, attestent que ledit comte et le duc de Luxembourg et de Brabant ont été rétablis dans leurs droits sur le bois de Heigne, en raison de la coupe de 37 chênes opérée indûment à l'initiative de l'abbaye de Lobbes. 15 février 1365 n.st.
Non consultable
- 1059 Mons, le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc., s'engage à payer à Jean Marteau, chevalier, et à Jean Marteau, écuyer, son oncle, une somme de 983 francs de Hainaut, pour services rendus durant les guerres de 1364. 24 février 1365 n.st.
Non consultable
- 1060 La Haye, le même s'engage à payer au seigneur de Gommegnies une somme globale de 6.177 francs de Hainaut, dont 4.000 francs comme présent de mariage et le solde pour service de guerre accompli en Hainaut en 1363. 7 avril 1364 ou 1365 n.st.
Non consultable
- 1061 Westminster, le roi Edouard (III) d'Angleterre accorde sauf-conduit au duc Albert de Bavière et à cent vingt suivants pour venir traiter à la Cour d'Angleterre du différend relatif au douaire de la reine Philippa, son épouse, à la condition qu'il soit accompagné de membres des états de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, et muni de lettres de pleins pouvoirs délivrées par ces mêmes états pour parvenir à un accord définitif. 6 décembre 1365.
Non consultable
- 1062 Mons, Jean, seigneur de Barbençon, et Nicolas, seigneur de Lalaing, chevaliers, s'engagent à rembourser à la ville de Mons les 100 florins au mouton d'or de Brabant qu'elle leur a prêtés en vue de leur voyage en Flandre, avec Etienne Maulion, doyen de Cambrai, pour y négocier le traité de paix relatif à la mort du seigneur d'Enghien. 18 janvier 1366 n.st.
Non consultable
- *** Paris, Charles (V le Bon), roi de France, fait savoir qu'il a remis le duc Albert de Bavière, bail de Hainaut, en possession de la rente féodale annuelle de 4.000 livres que les comtes de Hainaut percevaient en temps passé sur le Trésor royal. Cette rente, pour

laquelle le duc a déjà prêté foi et hommage, sera perçue sur les revenus du bailliage de Vermandois. 6 février 1366 n.st.

*** Paris, le même autorise le duc Albert de Bavière, bail de Hainaut, à importer en franchise de France 200 queues de vin. 6 février 1366 n.st.

*** Paris, le même fait savoir que le duc Albert de Bavière, bail de Hainaut, lui a prêté foi et hommage lige pour la terre d'Ostrevant, dont une commission bipartite de quatre membres, arbitrée par Wallerand de Luxembourg, délimitera la frontière avec la France. 7 février 1366 n.st.

1063 Paris, le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus d'un acte du 6 février précédent (voir second acte à cette date). 9 février (1366 n.st.).
Non consultable

1064 Le même délivre un vidimus d'un acte du 7 février 1366 n.st. (voir à cette date). 9 février (1366 n.st.).
Non consultable

1065 Le Quesnoy, Philippe Amirau, de Maubeuge, notaire et tabellion public, délivre un vidimus d'un acte du 23 mai 1333 (voir à cette date). 8 mars 1366 n.st.
Non consultable

1066 Bernard Royer et neuf autres hommes de fief du comte de Hainaut attestent qu'en leur présence Guillaume de Saint-Dizier a reconnu avoir constitué sur deux fiefs tenus dudit comte, au profit de Jean Parti, bourgeois de Valenciennes, une rente viagère annuelle de 400 florins d'or, dits francs du Roi. 29 avril 1366.
Non consultable

1067 Le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc., agissant au nom de son frère Guillaume, comte et seigneur des mêmes pays, déclare avoir engagé à titre viager au duc Wenceslas de Luxembourg et de Brabant, pour la somme de 50.000 vieux écus d'or, la ville et prévôté de Binche, les châteaux et maisons de Rossoyt et de Morlanwelz et tout ce que la duchesse de Luxembourg et de Brabant, son épouse, possède à présent en Hainaut. Annonce du sceau du disposant et de ceux de la ville de Binche, de Louis, comte de Blois, de Jean de Blois, seigneur de Schoonhoven et de Gouda, de Jean, seigneur de Morialmé, et de Jean, seigneur de Verchain, sénéchal de Hainaut. 10 mai 1366.
Non consultable

1068 Enghien, Jean d'Enghien, comte de Lecce (Liché), fait savoir que, répondant aux instances du roi de France, il a consenti une trêve

expirant le matin du 2 août suivant entre, d'une part, lui-même, son frère, et les ville, châteaux et terres d'Enghien et de la Folie, et d'autre part, le duc Albert de Bavière, son frère le comte Guillaume, les pays de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, le sénéchal de Hainaut, les seigneurs de Ville et de Roisin et sire Gilles d'Écaussinnes. 25 juin 1366.

Non consultable

Blois, Louis de Châtillon, comte de Blois, seigneur d'Avesnes, de Chimay et de Fumay, spécifie la monnaie en laquelle seront dorénavant payées à l'abbaye de Bonnefontaine les rentes annuelles de 70 et de 40 sous de blancs qu'il lui doit sur son vinage de Fumay. 14 juillet 1366.

1069

Binche, Englebert d'Enghien, chevalier, seigneur de la Folie, s'engage, à la demande du duc de Luxembourg et de Brabant, pour lui-même et ses frères (et spécialement pour Jean d'Enghien, comte de Lecce), à entretenir la trêve évoquée dans un acte précédent (voir n° 1068), et ce du 27 septembre au matin du 26 décembre 1366. 24 septembre 1366.

Non consultable

1070

Mons, le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc., donne procuration au seigneur de Verchain, sénéchal de Hainaut, et à ses conseillers Etienne de Maulion, doyen de Cambrai, et Bernard Royer pour négocier une paix avec Jean d'Enghien, comte de Lecce, et ses partisans. 25 janvier 1367 n.st.

Non consultable

1071

Gérard, seigneur d'Éclaibes, chevalier, donne quittance au duc Albert et au pays de Hainaut d'une somme de 100 florins, dits francs de France, valant 165 livres, à valoir sur la rançon que lui a imposée la comtesse de Bar. 5 février 1367 n.st.

Non consultable

1072

Le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc., donne des instructions à Jean Longies, maître des monnaies de Hainaut, pour la fabrication de diverses espèces. 1er avril 1367 n.st.

Non consultable

1073

Bruxelles, Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg et de Lothier, de Brabant et de Limbourg, marquis du Saint-Empire, et la duchesse Jeanne, son épouse, font connaître les termes du traité de paix négocié à leur entremise, pour mettre fin à la guerre provoquée par la mort de Sohier, seigneur d'Enghien, entre le duc de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc., et ses aidants, d'une part, et de l'autre, Jean d'Enghien, comte de Lecce, son frère Englebert et leurs aidants. Annonce des sceaux des

disposants et de ceux des deux derniers nommés. 11 avril 1367 n.st.

Non consultable

- 1074 Bruxelles, Jean d'Enghien, comte de Lecce, déclare que, bien qu'en vertu du traité analysé au numéro précédent, il ne soit tenu durant la tutelle de son neveu Gautier d'Enghien à faire hommage au duc Albert de Bavière, bail et gouverneur du Hainaut, pour la ville et seigneurie d'Enghien que par le truchement d'un chevalier ou d'un écuyer de bon lignage, il tiendra à assurer en personne ce service féodal, comme l'ont fait les précédents seigneurs d'Enghien. 11 avril 1367 n.st.

Non consultable

- 1075 Le Quesnoy, le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc., assigne divers revenus au seigneur de Trazegnies pour le dédommager des pertes, estimées à 640 moutons d'or de Brabant, qu'il a subies à son service durant les guerres de 1364 contre les Flamands. 30 juillet 1367.

Non consultable

- *** Berlin, Othon, marquis de Brandebourg et de Lusace, renonce, moyennant la somme de 19.000 florins au mouton de Brabant, à la succession aux comtés de Hainaut, Hollande, Zélande et à la seigneurie de Frise, de même qu'à celle de la seigneurie de Voorne et du burgraviat de Zélande qui pourrait lui échoir au décès de sa tante, la dame de Voorne. 8 septembre 1367.

- 1076 Prague, l'empereur Charles IV, roi de Bohême, confirme les termes de l'acte précédent, dont il restitue la teneur. 21 septembre 1367.

Non consultable

- 1077 Prague, copie de l'acte précédent. 21 septembre 1367.

Non consultable

- 1078 Jean de Jauche, seigneur de Gommegnies, donne quittance de 1.500 francs de Hainaut venant en déduction d'une somme de 3.000 francs que lui doit le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc. (voir n° 1084). 27 octobre 1367.

Non consultable

- 1079 Mons, Mathieu de Lausnais, seigneur de Héronfontaine, écuyer, déclare avoir vendu au comte de Namur une rente annuelle de 60 chapons qu'il tenait en fief de ce dernier et assignés sur la terre de Trivières. 3 novembre 1367.

Non consultable

- 1080 Mons, Mathieu de Troulle, sergent, et Piérart Marchant, clerc, hommes de fief du comte de Hainaut, attestent que Mathieu des

Camps, bourgeois de Mons, et Jean d'Offebais, de Thieusies, se sont portés garants de la vente évoquée dans l'acte précédent. 3 novembre 1367.

Non consultable

- 1081 Mons, Jean de le Poêle, bâtard et bailli de Hainaut, ordonne au châtelain d'Ath de restituer à Jacques et Colart, fils de Bistoul de Thieusies, 12 livres de blancs, montant d'une amende qu'il avait perçue d'eux, alors que le même montant avait déjà été perçu par l'échevinage de Neufvilles sur jugement rendu par la justice de l'abbé de Hasnon en ce lieu. 23 novembre 1367.

Non consultable

- 1082 Mons, le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc., amortit une rente annuelle de 4 muids de blé assignée sur un fief tenu du comte de Hainaut par Gérard de Maalstede à Asquillies, rente que ce dernier a consacrée à l'augmentation de la fondation d'une chapellenie érigée par Henri de Liedekerke en l'église de Sainte-Waudru à Mons. 29 novembre 1367.

Non consultable

- 1083 Le doyen et la communauté du chapitre de Chimay font la déclaration des biens et rentes obituaires reçus depuis quarante ans par leur institution et que vient d'amortir le comte de Blois, seigneur d'Avesnes et de Chimay. 1er mai 1368.

Non consultable

- 1084 Jean de Jauche, seigneur de Gommegnies, donne quittance d'une somme de 1.000 francs de Hainaut que lui devait le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc. 18 (juin?) 1368.

Non consultable

- 1085 Le Quesnoy, Aimery de Tarsée, chevalier, prête foi et hommage au duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc. 21 juin 1368.

Non consultable

- *** Gand, Louis de Namur, seigneur de Petegem et de Bailleul, donne quittance au duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc., d'une somme de 12.000 francs de France qu'il lui devait à cause de la terre de Lessines et de ses dépendances, somme payée par l'entremise du comte de Flandre. 18 septembre 1368.

- 1086 Mons, Jean, seigneur de Verchain, sénéchal de Hainaut, et Jean, seigneur de Barbençon, chevaliers, commis à l'assiette et perception de l'aide sur le pays de Hainaut, donnent quittance aux receveurs de cette aide d'une somme de 3.200 francs de Hainaut,

en déduction de ce que leur doit le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur du comté. 24 novembre 1368.

Non consultable

1087

Anvers, Louis (II de Maie), comte de Flandre, duc de Brabant, comte de Nevers et de Rethel et seigneur de Malines, fait savoir qu'il a reçu des mains de son valet Jean de la Faucille la quittance contenue dans un acte du 18 septembre précédent, dont il restitue la teneur (voir à cette date). 26 novembre 1368.

Non consultable

1088

Le Quesnoy, Jean dit Allemand, bâtard et bailli de Hainaut, donne quittance à Benoît de le Caisne et à ses compagnons, marchands lombards de Bavay, d'une somme de 100 francs d'or de Hainaut, qui a été remise à Colart d'Ango, receveur de Hainaut, pour payer des rançons. 6 janvier 1369 n.st.

Non consultable

Mons, Gilles, seigneur de Reumont, chevalier, bailli de Hainaut, fait savoir ce qui suit : Michel, seigneur de Ligne et de Briffœil, chevalier, comparant devant la Cour de Mons, a exposé que jadis, son oncle, Robert de Ligne, prévôt du chapitre de Condé(-sur-l'Escaut), et Jean, seigneur de Verchain, sénéchal de Hainaut, ont soumis à ladite Cour une charte datée d'avril 1282 (ancien style), dont est restituée la teneur (voir à cette date), relative à une rente annuelle de 200 livres assignée sur les revenus de la terre du Rœulx, dont les plaignants, bénéficiaires, contestaient le taux de remboursement consenti par Mathilde de Thuin, comtesse de Salm, détentrice desdits revenus. À la requête dudit Michel de Ligne, les hommes de fief du comte de Hainaut ont fait record d'un jugement de la susdite Cour, daté du 15 juin 1360, fixant le taux de remboursement en litige. 24 septembre 1369.

1089

Jean, seigneur de Verchain, sénéchal de Hainaut, donne quittance au duc Albert (de Bavière) d'une somme de 400 francs de Hainaut, en déduction de ce que ce dernier lui doit. 6 mars 1370 n.st.

Non consultable

1090

Le garde de la prévôté de Paris fait savoir que Foulques d'Alchiac, chevalier, s'est reconnu redevable à Jean et Guy de Blois, frères, seigneurs de Beaumont, d'une somme de 600 vieux écus d'or que ces derniers ont avancée en son nom à Jean Stoult et Albert Huccier, marchands de Prusse, et s'est engagé à en opérer le remboursement avant la Saint-Jean-Baptiste suivante. 21 mars 1370 n.st.

Non consultable

1091

Nicolas de Tournai, abbé de Saint-Landelin de Crespin, délivre un vidimus d'un acte du 24 septembre 1369 (voir à cette date). 1er

août 1370.

Non consultable

- 1092 Le Quesnoy, le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc., confie le gouvernement du comté de Hainaut durant son absence à l'étranger aux seigneurs (Jean) de Verchain, sénéchal de Hainaut, et (Jean) de Barbençon. 20 août 1370.

Non consultable

- 1093 Six hommes de fief du comte de Hainaut attestent que Jean Moyset, bourgeois de Valenciennes, et d'autres (membres de sa famille?) ont souscrit une obligation de 3.000 francs d'or au profit du duc de Bavière, bail et gouverneur du comté de Hainaut. 22 août 1370.

Non consultable

- 1094 Prague, l'empereur Charles IV, roi de Bohême, donne pleins pouvoirs au duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc., de concéder et conférer en son nom, lorsque l'occasion s'en présentera, aux abbés de Saint-Ghislain les fiefs et les régales, et de recevoir leurs hommages et serments de fidélité à l'Empire. 19 novembre 1370.

Non consultable

- 1095 Avignon, le pape Grégoire (XI) autorise le comte Guillaume (III) de Hainaut, en raison de sa grave maladie, à disposer d'un autel portatif pour y faire célébrer, en sa demeure, la messe et autres offices religieux pour lui-même et dix de ses domestiques. 5 avril 1371.

Non consultable

- 1096 Avignon, le même autorise le même à faire célébrer messe basse en des lieux interdits, pour lui-même et dix de ses domestiques. 5 avril 1371.

Non consultable

- 1097 Binche, le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc., fait connaître les termes d'une sentence d'arbitrage qu'il a prononcée, en accord avec le duc de Brabant, dans le conflit surgi entre le parti de Roland de Bornival, chevalier, et celui de Jean d'Ittre, écuyer. 13 juillet 1371.

Non consultable

- 1098 Landrecies, Jean de Blois, seigneur de Schoonhoven et de Gouda, et son écuyer Jean Breye donnent pleins pouvoirs à Alard de Barbençon, vicomte de Blois et gouverneur du comté de ce nom, pour contraindre Perceval de Cologne, Archambaut de Grelier et Hugues de Froideville, chevaliers, à payer audit Breye la somme de 600 mailles d'or ou florins, dits moutons de Brabant, ainsi qu'ils s'y

étaient engagés. 24 septembre 1371.

Non consultable

1099

Aix-la-Chapelle, l'empereur Charles (IV) s'engage à intervenir auprès du pape pour obtenir de lui, avant la Noël suivante, les dispenses nécessaires au mariage de Catherine, fille du duc Albert de Bavière, comte (sic) de Hainaut, de Hollande et de Zélande, avec Guillaume le jeune, fils du duc Guillaume de Juliers. 22 juin 1372.

Non consultable

1100

Aix-la-Chapelle, le même cède à son beau-père, le duc Albert de Bavière, comte (sic) de Hainaut, de Hollande et de Zélande, seigneur de Frise, tous ses droits sur le château d'Aymeries, le village de Pont (-sur-Sambre) et divers biens au sart de Dourlers et à Raismes, en échange de la promesse faite par le bénéficiaire d'aider Wenceslas, roi de Bohême, marquis de Brandebourg et duc de Silésie, fils de l'Empereur, à obtenir la succession du duché de Limbourg et du comté de Fauquemont, de la partie de Maastricht outre Meuse et des terres sises entre Limbourg et la Meuse, au cas où Wenceslas, duc de Luxembourg, de Brabant et de Limbourg, frère de l'Empereur, viendrait à décéder sans postérité légitime. 24 juin 1372.

Non consultable

1101

Bruxelles, Wenceslas, duc de Luxembourg, de Brabant et de Limbourg, s'engage à payer, avant le 2 février 1373, à Guy de Blois, seigneur de Beaumont, à Jacques de Verchain, sénéchal de Hainaut, à Jean, seigneur de Morialmé, et à d'autres une somme de 20.000 florins d'or, dits francs de France. 13 novembre 1372.

Non consultable

1102

Gérard Mauvoisin, chevalier, s'engage à se constituer prisonnier à Ath eiidéans le mois suivant l'ordre qui lui en serait donné par le duc Albert (de Bavière) ou le bailli de Hainaut, et ce en raison des soupçons qui ont pesé sur lui d'avoir participé aux méfaits de " ceux " d'Éclaibes. Annonce des sceaux du disposant, de Guillaume, seigneur de Ligne, et de Fastré de Berlaimont, seigneur d'Assebroek (Aersebroek). 30 avril 1373.

Non consultable

Gildenburg, le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc., décharge Antoine Turck, son valet Pierre, Guillaume de Frexiniau et certains de leurs amis des soupçons qui pesaient sur eux depuis leur emprisonnement suite à l'assassinat d'un " valet " commis en l'évêché de Liège par Hanekin de Robelle, bâtard, et Masset, fils bâtard de Braibant, et renonce à les poursuivre de ce fait ; il donne au bailli de Hainaut des ordres en conséquence. 18 mai 1373.

- 1103 Gérard d'Éclaibes s'engage, pour lui-même et pour ses frères, à se constituer prisonnier en Hainaut à la discrétion du duc Albert (de Bavière) et de la duchesse, suite à la guerre qu'ils ont menée contre eux et contre le pays de Hainaut. 25 mai 1373.
Non consultable
- 1104 Le même implore le duc Albert (de Bavière) de le recevoir à merci pour la guerre que lui-même et ses enfants ont menée contre lui et le pays de Hainaut ; il s'engage à remettre au sénéchal de Hainaut et au seigneur d'Antoing les lettres du duc en sa possession et à ne pénétrer en Hainaut sans l'accord de ce dernier. 25 mai 1373.
Non consultable
- 1105 Traité de paix accordé par le duc Albert de Bavière à la famille d'Éclai-bes. Annonce des sceaux du seigneur de Verchain, sénéchal de Hainaut, de Gérard d'Éclaibes et de son fils aîné Gérard. 28 mai 1373.
Non consultable
- 1106 Jacques Fielvés et François dit du Kar, notaires impériaux, attestent que Tristan de Halluin, chevalier, bailli d'Alost, a rétabli le bailli de Hainaut dans les droits du comte de Hainaut, à l'occasion de l'arrestation et de l'exécution arbitraires opérées par ledit bailli d'Alost du bâtard de Jean le Mestre, de Renaix, primitivement détenu dans les prisons de ce comte à Flobecq. (31 mai?) 1373.
Non consultable
- 1107 Gérard, seigneur d'Éclaibes et de Viesly (Viellis), chevalier, et ses trois fils Gérard, Jean et Fastré, écuyers, acquittent le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc., de tout ce qu'il pouvait leur devoir, et délient Colart d'Ango (receveur de Hainaut) de toutes obligations et conventions souscrites à l'occasion de sa capture par les disposants. 29 novembre 1373.
Non consultable
- 1108 Mons, François Turck, chevalier, et cinq autres hommes de fief du comte de Hainaut attestent qu'Antoine Turck leur a soumis une lettre datée du 18 mai 1373, dont ils restituent la teneur (voir à cette date), et s'est engagé à renoncer, à l'endroit du duc (Albert de Bavière) et de ses gens, à toute quelconque réparation pour les dommages qu'il a subis du fait de son emprisonnement. 13 juillet 1374.
Non consultable
- 1109 Mons, les mêmes hommes de fief délivrent à Antoine de Frexiniei, à Ruffin de le Chielle et à Pierre, valet d'Antoine Turck, une attestation similaire à celle contenue dans l'acte précédent, avec copie de l'acte du 18 mai 1373 qui y est évoqué (voir à cette date). 13 juillet 1374.

Non consultable

- 1110** Mons, Nicaise Jonniau, notaire apostolique et impérial, délivre une attestation semblable à la précédente, contenant copie du même acte (du 18 mai 1373). 13 juillet 1374.
Non consultable
- 1111** Mons, double de l'acte précédent. 13 juillet 1374.
Non consultable
- 1112** Binche, Nicaise Jonniau, notaire apostolique et impérial, délivre une attestation similaire aux précédentes, à la demande d'Antoine de Frexiniau, habitant Binche, avec copie d'un acte du 18 mai 1373 (voir à cette date). 14 juillet 1374.
Non consultable
- 1113** Paris, Charles (V), roi de France, fait connaître les termes d'un traité d'alliance conclu entre lui-même et son fils aîné, d'une part, et de l'autre, le duc Albert de Bavière et son fils aîné, ladite alliance concernant également les mariages à contracter par les enfants des principaux intéressés. 16 mars 1375 n.st.
Non consultable
- 1114** Paris, le même fait connaître les modalités du règlement de la dot de 100.000 francs d'or qu'il destine à sa fille Marie, en exécution de son traité de mariage avec Guillaume, fils aîné du duc Albert de Bavière. Juin 1375.
Non consultable
- 1115** Paris, le même renonce, pour lui-même et pour sa fille Marie, à toutes prétentions sur les comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et sur la seigneurie de Frise, à l'exception des "adhéritements", assignations, douaire et provisions prévus par les clauses du contrat de mariage évoqué dans l'acte précédent et rappelés ici en détail. Juin 1375.
Non consultable
- 1116** Paris, le même ratifie par son serment les termes du contrat de mariage évoqué dans les deux actes précédents et s'engage à les faire observer par sa fille Marie, et ce en contrepartie du serment équivalent prêté en sa présence par le duc Albert de Bavière, bail, gouverneur et héritier des comtés de Hainaut, etc., et son fils aîné Guillaume. 17 septembre 1375.
Non consultable
- 1117** Saint-Ghislain, Gautier, seigneur d'Enghien, fils de feu Sohier, parvenu à sa majorité, ratifie le traité de paix (du 11 avril 1367 n.st.) contenu dans un acte précédent (voir n° 1073). 3 février 1377 n.st.
Non consultable

- 1118 Le Quesnoy, le duc Albert de Bavière, bail, gouverneur et héritier des comtés de Hainaut, etc., ratifie à nouveau le même traité de paix et donne quittance d'une somme de 14.000 florins d'or au mouton de Brabant à ceux qui s'étaient portés garants de la ratification de ce même traité par Gautier d'Enghien lors de sa majorité. 7 février 1377 n.st.
Non consultable
- 1119 Minute ou copie contemporaine des deux actes précédents. S.d. (février 1377).
Non consultable
- 1120 Le Quesnoy, le duc Albert de Bavière, bail, gouverneur et héritier des comtés de Hainaut, etc., fait savoir que son neveu, le comte de Blois, s'est démis entre ses mains de dîmes et de biens fonds qu'il tenait de lui en Hollande méridionale, dans la seigneurie de la Lek et le métier d'Ouderkerk sur l'Ijssel, pour en investir Jean de Schoonhoven (Scanhoveri), bâtard aîné dudit comte. 4 mai 1377.
Non consultable
- *** Le Quesnoy, le même retient maître Jean de Fontaines comme membre à vie de son conseil. 5 mai 1378.
- 1121 Le Quesnoy, le même assigne sur les revenus de sa terre de Flobecq et de Lessines le remboursement d'une somme de 4.000 francs que lui a prêtée Wiart, lombard d'Ath. 13 mai 1378.
Non consultable
- 1122 Le Quesnoy, le même assigne sur les mêmes revenus le remboursement d'une somme de 500 francs de France que lui ont avancée les lombards d'Ath. 13 mai 1378.
Non consultable
- 1123 Fondi, le pape Clément (VII) notifie au duc Albert de Bavière son élévation au pontificat, et le prie de le reconnaître pour chef de l'Église et d'ajouter foi aux dires de Roger, abbé de Fontenay, qu'il lui envoie en qualité de nonce apostolique. 2 novembre 1378.
Non consultable
- 1124 Jean de Maubeuge, veneur héréditaire de Hainaut, donne quittance au receveur de Hainaut pour le paiement des frais de sa charge, de Pâques à la Saint-Jean-Baptiste 1379. 23 juin 1379.
Non consultable
- 1125 Mons, Jean de le Porte, receveur de Hainaut, et Piérart du Parc, bourgeois de Mons, font connaître les termes d'un arrangement intervenu entre eux, selon lequel le second nommé renonce à une rente annuelle de 20 sous de blancs qu'il percevait sur la halle aux blés et draps du comte à Mons, en échange de la réduction

équivalente que lui accorde le premier sur deux rentes foncières annuelles totalisant 35 sous de blancs qu'il doit au comte de Hainaut. 28 juin 1379.

Non consultable

- 1126 Liège, Jean de Falays, notaire impérial de la Cour de Liège, fait connaître les termes de la paix pour homicide conclue entre le seigneur de Bousies, Gérard de Floyon et le châtelain de Beaumont, coupables de la mort de Jaquemart Joset, bourgeois de Thuin, d'une part, et de l'autre, l'épouse, les deux fils et le frère du défunt. 20 août 1379.

Non consultable

- 1127 Traité de paix conclu entre, d'une part, les représentants du duc Albert (de Bavière) et du seigneur de Beaumont, et de l'autre, ceux du mambour de l'évêché et du chapitre de Liège et des villes de Liège, Huy, Dinant et Thuin, pour mettre fin aux hostilités entre le seigneur de Beaumont et cette dernière ville. 4 septembre 1379.

Non consultable

- 1128 Louis (II de Male), comte de Flandre, de Nevers et de Rethel, seigneur de Malines, fait savoir qu'à l'intervention de son beau-fils, le duc (Philippe le Hardi) de Bourgogne, le duc Albert de Bavière, bail, gouverneur et héritier des comtés de Hainaut, etc., lui a livré les trois Gantois auteurs de troubles en Flandre, bannis de Gand, qui s'étaient réfugiés en Hainaut ; il s'engage à le dédommager de tout préjudice qu'il pourrait encourir de ce fait, et à lui rendre la pareille, le cas échéant. 15 avril 1380.

Non consultable

- 1129 Chalon-sur-Saône, Philippe (le Hardi), duc de Bourgogne, donne commission à son chambellan, Gérard de Gistel, chevalier, de prendre en charge, à Ath, les trois Gantois bannis cités dans l'acte précédent. 24 avril 1380.

Non consultable

- 1130 Mons, le comte Guillaume (Ier) de Namur, seigneur de l'Écluse, son fils aîné Guillaume, chevalier, et son autre fils, Jean, écuyer, s'engagent à remettre endéans les trois ans en dépôt au monastère du Val-des-Écoliers à Mons une somme de 3.000 florins d'or, dits francs de France, prélevée par le susdit fils aîné sur un dépôt global de 8.500 florins représentant le capital d'une rente de 600 livres sur les terres de Flobecq et de Lessines. 23 janvier 1381 n.st.

Non consultable

- 1131 Mons, les deux premiers nommés dans l'acte précédent promettent que Jean de Namur, respectivement leur fils et frère, scellera cet acte lors de son retour dans le comté de Namur. 23 janvier 1381 n.st.

Non consultable

- 1132 Ath, Aubert de Fraxiniel, marchand lombard d'Ath, donne quittance au duc Albert de Bavière, bail, gouverneur et héritier des comtés de Hainaut, etc., d'une somme de 50 francs français pour le paiement du 3e terme, échéant le 31 mai précédent, d'une somme due par le susdit duc à la table des lombards d'Ath. 10 août 1381.

Non consultable

- *** Le prévôt de Harfleur fait savoir que quatre " gouverneurs " de vaisseaux du port de même nom ont constitué leur confrère Guillaume de la Hogue leur procureur pour l'établissement et la perception de la rançon des personnes suivantes, qu'ils ont capturées en mer : Henri de Borssele, chevalier, seigneur de Veere, Nicolas de Borssele et Guillaume de Willemont, chevaliers, ainsi que plusieurs autres Zélandais et Anglais. 26 novembre 1381.

- *** Le garde de la prévôté de Paris fait savoir qu'en présence de deux notaires du Châtelet de Paris, Guillaume de la Hogue, bourgeois de Harfleur, représentant quatre " gouverneurs " de vaisseaux du port de même nom en vertu de lettres de procuration du 26 novembre précédent, dont est restituée la teneur (voir l'acte précédent), a nommé seize substituts pour l'exécution de la mission décrite dans lesdites lettres de procuration. 20 décembre 1381.

- 1133 Le Quesnoy, Jean de la Faucille reconnaît que c'est par courtoisie que le duc Albert de Bavière, bail, gouverneur et héritier des comtés de Hainaut, etc., l'a fait élargir de ses prisons et s'engage à rester à sa disposition en cas de poursuites qu'engageraient contre lui les gens du comte de Flandre. 4 janvier 1382 n.st.

Non consultable

- *** Beaumont, Guy de Châtillon, comte de Blois, seigneur d'Avesnes, de Beaumont, de Schoonhoven et de Gouda, affranchit du droit d'aubanéité et de bâtardise les étrangers qui viendront s'établir comme bourgeois en la ville de Beaumont, réserve faite du droit de meilleur catel. 6 février 1382 n.st.

- 1134 Tournai, Jean de Vyanne, amiral de France, donne quittance au seigneur de Veere et à Nicolas de Borssele d'une somme de 1.340 francs Français (soit 700 francs pour le premier et 640 francs pour le second nommé), à déduire d'une somme plus importante pour laquelle le comte de Blois s'était porté garant en leur nom (voir n° 1140). 20 décembre 1382.

Non consultable

- 1135 Le Quesnoy, Marguerite, duchesse de Bavière, ordonne à Jean de Mastaing, prévôt du comte de Hainaut à Valenciennes, de payer à Jean de Faukes, orfèvre, la somme de 20 francs de France, pour la

façon de son grand sceau. 30 août 1383.

Non consultable

- 1136** Cambrai, Guy de Châtillon, comte de Blois, seigneur d'Avesnes, de Beaumont, de Schoonhoven et de Gouda, affranchit des droits de meilleur catel et de mortemain les bourgeois de Beaumont résidant dans l'enceinte ; il autorise les habitants de la ville à envoyer leurs pourceaux en sa forêt de Rance en temps de " poisson ", à raison de quatre bêtes par ménage et moyennant le paiement d'un droit de 6 deniers blancs par pourceau. 4 septembre 1383.

Non consultable

- 1137** Le Quesnoy, le duc Albert de Bavière, bail des comtés de Hainaut, etc., ordonne à Jean de Mastaing, prévôt du comte de Hainaut à Valenciennes, de déboursier une somme de 106 livres 14 sous et 5 deniers, montant des dépenses relatives au séjour du duc Frédéric de Bavière, son cousin, et de son hôtel à Valenciennes, le 24 septembre précédent. 26 septembre 1383.

Non consultable

- 1138** Décompte des dépenses évoquées dans l'acte précédent. 26 septembre 1383.

Non consultable

- 1139** Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus d'un acte du 20 décembre 1381 (voir à cette date). 20 avril 1384.

Non consultable

- 1140** Paris, Jean de Vyenne, amiral de France, et Guillaume de la Hogue donnent quittance à Henri de Borssele, chevalier, seigneur de Veere, d'une somme de 1.500 francs d'or qu'il restait à payer sur les 3.700 francs pour lesquels le comte de Blois s'était porté caution (voir n° 1134). 20 avril 1384.

Non consultable

- ***** Le garde de la prévôté de Paris atteste que par-devant lui-même et deux notaires du Châtelet de Paris, Guillaume de la Hogue a certifié sous serment que le sceau appendu " à la dextre " de l'acte précédent est bien le sien et que le contenu de cet acte est véritable. 20 avril 1384.

- ***** Le Quesnoy, le duc Albert de Bavière, gouverneur et héritier des comtés de Hainaut, etc., agissant au nom de son frère Guillaume, comte de Hainaut, etc., affranchit les bâtards bourgeois de la ville d'Ath du droit de bâtardise, moyennant le paiement d'un meilleur catel. 14 septembre 1384.

- 1141** Ivoy, Wenceslas, roi des Romains et de Bohême, s'engage à se conduire à l'égard des comtes de Hainaut comme l'ont fait ses prédécesseurs, en ce qui concerne le comté de Laroche et la

seigneurie de Durbuy, lorsque ces derniers, faisant partie de la dot de la duchesse Jeanne, son épouse, lui reviendront après le décès de celle-ci. 23 septembre 1384.

Non consultable

- 1142 Ivoy, le même fait savoir qu'il a reçu le duc Albert de Bavière, comte (sic) de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, à l'hommage pour les fiefs tenus de l'Empire et l'a investi de ces derniers, et qu'il confirme en faveur de celui-ci les privilèges obtenus de ses précédesseurs. 24 septembre 1384.

Non consultable

- 1143 Maubeuge, Guillaume Distuer de Kier et Antoine Rabaillon de Vignal donnent quittance au duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc., d'une somme de 100 francs d'or de France, à déduire des 1.000 francs prêtés audit duc par les lombards de la table de Maubeuge pour le rachat de la rente due au comte de Namur sur les terres de Flobecq et de Lessines. 28 septembre 1384.

Non consultable

- 1144 Ruffin de Cella, lombard de la table de Soignies, donne quittance au même d'une somme de 40 francs de France, à déduire des 400 francs qui lui ont été prêtés par ladite table pour les mêmes raisons que celles indiquées dans l'acte précédent. 17 octobre 1384.

Non consultable

- 1145 Boniface de Montaffie, gouverneur de la table des lombards de Haspres, donne quittance au même d'une somme de 30 francs de France, à déduire des 300 francs qui lui ont été prêtés par ladite table pour les mêmes raisons que celles indiquées dans les deux actes précédents. 28 octobre 1384.

Non consultable

- 1146 Beauté-sur-Marne, Philippe (le Hardi), duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne et de Rethel, et son épouse Marguerite déclarent que la prorogation décidée de la célébration du mariage de leurs enfants, Jean et Marguerite, et de respectivement Marguerite et Guillaume, enfants du duc Albert de Bavière, ne changera en rien les clauses des traités passés à ce sujet. 19 février 1385 n.st.

Non consultable

- 1147 Courtrai, les mêmes, d'une part, et le duc Albert de Bavière, bail et gouverneur des comtés de Hainaut, etc., et son épouse Marguerite de Bavière, de l'autre, font connaître les clauses du traité de mariage conclu entre Jean et Marguerite, leurs enfants respectifs. 11 avril 1385.

Non consultable

- 1148 Courtrai, le même duc Philippe et son épouse font connaître les dispositions complémentaires qu'ils ont prises touchant la fixation du douaire de Marguerite, fille du duc Albert de Bavière, promise à leur fils aîné Jean. 11 avril 1385.
Non consultable
- *** Bruxelles, le duc Albert de Bavière, bail, gouverneur et héritier des comtés de Hainaut, etc., affranchit les bâtards bourgeois de Hal du droit de bâ-tardise, moyennant le paiement d'un droit de meilleur catel, et fixe, pour les habitants de cette ville, le taux de l'amende volontaire pour défaut de " fourjur " (1). 28 avril 1385.
- 1149 Gênes, le pape Urbain (VI) accorde les dispenses nécessaires pour la célébration du mariage de Jean, fils aîné du duc Philippe (le Hardi) de Bourgogne, et de Marguerite, fille du duc Albert de Bavière. 5 avril 1386.
Non consultable
- 1150 La Haye, le duc Albert de Bavière, bail, gouverneur et héritier des comtés de Hainaut, etc., assigne aux lombards des tables de Mons, Valenciennes, Maubeuge, Ath, Lessines, Chièvres, Hal, Bavay, Soignies et Haspres, en garantie des 5.000 florins d'or, dits francs de France, qu'ils ont avancés pour les frais du voyage de son fils Guillaume de Hainaut, comte d'Ostrevant, en Prusse, le quart des maltôtes et accises de Valenciennes et la somme de 500 livres que cette ville doit annuellement audit duc. 17 novembre 1386.
Non consultable
- 1151 Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus d'un acte du 5 mai 1378 (voir à cette date). 17 décembre 1386.
Non consultable
- 1152 Nicaise Marchuel et Jean Bruniaul, hommes de fief du comte de Hainaut, attestent qu'Antoine Rabaillon, lombard de Maubeuge, a donné quittance à la recette de Flobecq et au receveur d'Ath de la part qui lui revenait dans les 100 francs de France dus aux lombards de Maubeuge à l'échéance du 31 mai précédent. 24 août 1387.
Non consultable
- 1153 Mons, lettres de non-préjudice délivrées au duc Albert de Bavière, gouverneur et héritier des comtés de Hainaut, etc., par Jean de Looz, damoiseau de Heinsberg, et ses vingt et un compagnons, pour le fait d'avoir été détenus prisonniers par ledit duc à Mons. Gilles le Viel, chanoine de Saint-Germain à Mons et notaire apostolique, témoigne de la véracité de l'engagement sous serment qu'ils ont pris à ce sujet. Annonce du sceau de Jean de Looz et de ceux d'Adam de Berghes, d'Adam de Hervé, chevaliers, et de Roger, doyen de Heinsberg. 25 avril 1388.
Non consultable

- 1154 Requête adressée au même duc par la communauté de la ville de Maubeuge, touchant des changements à introduire dans son administration. S.d. (entre le 16 mai 1387 et le 7 mai 1388).
Non consultable
- 1155 L'official de Reims fait savoir qu'en présence de Jean de Saint-Léodegaire, notaire de la cour de Reims, maître Remy de Saint-Hilaire, chanoine de ce même lieu, a constitué Jaquemart Barret et d'autres ses procureurs ad lites. 25 juin 1388.
Non consultable
- *** Arras, Philippe (le Hardi), duc de Bourgogne, etc., donne procuration à Pierre Varopel, receveur général de ses finances, et à d'autres pour recevoir du duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, le reliquat de la dot convenue lors du mariage de la fille de ce dernier avec Jean, comte de Nevers, fils du disposant. 21 juin 1389.
- *** Arras, procuration identique à la précédente donnée aux mêmes par Jean, comte de Nevers. 21 juin 1389.
- 1156 Le Quesnoy, Guillaume de Hainaut, comte d'Ostrevant, donne quittance au bailli de Lessines d'une somme de 12 écus couronnés de Hainaut, destinée aux frais de menue cuisine de son hôtel pour le mois de juillet 1389. 1er juillet 1389.
Non consultable
- 1157 Mons, Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, gouverneur et héritier du comté de Hainaut, affecte le quart des maltôtes et des accises perçues à Valenciennes et les 500 livres que cette ville lui doit annuellement au remboursement des 4.250 florins d'or, dits francs de France, que lui ont prêtés les lombards des tables de Mons, de Valenciennes, de Maubeuge, d'Ath, de Lessines, de Chièvres, de Hal, de Bavay, de Soignies et de Haspres. 1er juillet 1389.
Non consultable
- 1158 Cambrai, l'official de Cambrai fait savoir qu'en sa présence Pierre Varopel, receveur général des finances de Philippe (le Hardi), duc de Bourgogne, procureur de celui-ci et de son fils Jean, comte de Nevers, a donné quittance au duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et à son fils Guillaume, comte d'Ostrevant, d'une somme de 18.000 florins d'or, dits francs de France, constituant le reliquat de la somme principale attribuée en dot par ledit duc Albert à sa fille Marguerite à l'occasion de son mariage avec le susdit comte de Nevers. 4 juillet 1389.
Non consultable

- *** Paris, Charles (VI), roi de France, ordonne à ses trésoriers de Paris de payer dorénavant au duc Albert de Bavière la rente féodale annuelle de 4.000 francs qui lui revient sur la recette de l'imposition foraine du bailliage de Vermandois, ainsi que les arrérages de cette rente. 7 juillet 1389.
- *** Paris, les trésoriers du roi de France ordonnent au receveur de Vermandois d'exécuter le mandement royal contenu dans l'acte précédent. 10 juillet 1389.
- 1159 Termonde, Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, gouverneur du Hainaut, ordonne à son bailli de Lessines de payer les frais engagés pour lui-même et son hôtel à Lessines le 30 septembre précédent. 1er octobre 1389.
Non consultable
- 1160 Le même donne quittance au même d'une somme de 12 écus couronnés de Hainaut, destinée aux frais de menue cuisine de son hôtel durant le mois d'octobre 1389. 1er octobre 1389.
Non consultable
- 1161 Le Quesnoy, le même donne quittance au même de la même somme, pour la même affectation durant le mois de novembre 1389. 1er novembre 1389.
Non consultable
- 1162 Le Quesnoy, le même donne quittance au même d'une même somme, pour la même affectation durant le mois de décembre 1389. 1er décembre 1389.
Non consultable
- 1163 Mons, le même donne quittance à son bailli du Rœulx d'une somme de 50 écus couronnés de Hainaut, destinée aux provisions d'hiver de son hôtel. 5 décembre 1389.
Non consultable
- 1164 Le même donne quittance au bailli de Lessines d'une somme de 12 écus couronnés de Hainaut, pour la même affectation durant le mois de janvier 1390. 1er janvier 1390 n.st.
Non consultable
- 1165 Lessines, André, maréchal du duc Albert de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande, donne quittance au bailli de Lessines d'une rente annuelle viagère de 10 francs de France assignée sur son office, et ce pour le terme du 1er janvier 1390. 20 janvier 1390 n.st.
Non consultable
- 1166 Le Quesnoy, Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, gouverneur du Hainaut, donne quittance au même bailli d'une somme de 12

écus couronnés de Hainaut, destinée aux frais de menue cuisine de son hôtel durant le mois de février 1390. 1er février 1390 n.st.

Non consultable

- 1167 Le Quesnoy, le même donne quittance au même d'une même somme, pour la même affectation durant le mois de mars 1390. 9 mars 1390 n.st.

Non consultable

- 1168 Le même donne quittance au même d'une même' somme, pour la même affectation durant le mois d'avril 1390. 1er avril 1390.

Non consultable

- 1169 Le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, seigneur de Frise, et son fils aîné Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, garantissent sur leur part dans les recettes d'accises de la ville de Valenciennes et sur la rente annuelle de 500 livres de blancs que cette dernière leur doit le remboursement des 10.000 francs de France que la même leur a avancés par constitution de rentes, pour payer la dot de Marguerite, leur fille et sœur respective, épouse de Jean, comte de Nevers. 8 avril 1390.

Non consultable

- 1170 Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, donne quittance au bailli de Lessines d'une somme de 12 écus couronnés de Hainaut, destinée aux frais de menue cuisine de son hôtel durant le mois de mai 1390. 1er mai 1390.

Non consultable

- *** Paris, Charles (VI), roi de France, ordonne à ses trésoriers de Paris de payer dorénavant au comte Guillaume d'Ostrevant la rente féodale de 4.000 livres tournois que percevait son père, le duc Albert, sur la recette de Vermandois, rente que ce dernier a cédée à son fils. 16 mai 1390.

- 1171 Mons, Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, gouverneur du Hainaut, donne quittance au bailli de Lessines d'une somme de 12 écus couronnés de Hainaut, destinée aux frais de menue cuisine de son hôtel durant le mois de juin 1390. 1er juin 1390.

Non consultable

- 1172 Mons, le même donne quittance au même d'une somme de 40 écus couronnés de Hainaut, destinés à l'approvisionnement de son hôtel. 2 juin 1390.

Non consultable

- 1173 Mons, le même donne quittance à son bailli du Rœulx d'une somme de 20 écus couronnés de Hainaut, destinée au même approvisionnement. 2 juin 1390.

Non consultable

- 1174** Le même donne quittance au bailli de Lessines d'une somme de 12 écus couronnés de Hainaut, destinée aux frais de menue cuisine de son hôtel durant le mois de juillet 1390. 1er juillet 1390.
Non consultable
- 1175** Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus d'un acte du 16 mai 1390 (voir à cette date). 4 septembre 1390.
Non consultable
- 1176** Le même délivre un vidimus de deux actes, datés respectivement du 7 et du 10 juillet 1389 (voir à ces dates). 12 septembre 1390.
Non consultable
- ***** Saint-Denis, Charles (VI), roi de France, ordonne à ses trésoriers de Paris de payer à Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur de Hainaut, la somme de 8.005 livres tournois, montant des arrérages de la rente féodale annuelle de 4.000 livres sur la recette de Vermandois que le duc Albert de Bavière a cédée audit Guillaume, son fils. 18 septembre 1390.
- 1177** Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus de l'acte précédent. 20 septembre 1390.
Non consultable
- 1178** Gilles Vituli, notaire apostolique et impérial, délivre copie d'un acte du 6 février 1366 n.st. (voir premier acte à cette date). 16 octobre 1390.
Non consultable
- ***** Beauvais, Charles (VI), roi de France, ordonne aux gens de la chambre des comptes à Paris et aux bailli et receveur de Vermandois de ne pas s'opposer au paiement de la rente féodale annuelle de 4.000 livres tournois due au duc Albert de Bavière, en dépit du fait que ce dernier n'a pas produit les lettres de l'hommage qu'il en a prêté au roi de France. 4 novembre 1390.
- 1179** Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus de l'acte précédent. 9 novembre 1390.
Non consultable
- 1180** Bruxelles, Jeanne, duchesse de Luxembourg, de Lothier, de Brabant et de Limbourg, donne quittance à ses lombards de Binche du " quint " qu'ils lui ont attribué sur les biens de Godefroid de le Cour. 19 novembre 1390.
Non consultable
- ***** La Haye, le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., déclare avoir fait hommage au roi de France pour une rente annuelle de

4.000 livres tournois constituée sur les passages et issues du bailliage de Vermandois, fief dont il fait le dénombrement. 29 novembre 1390.

- 1181 Guillaume, fils de feu Guillaume Prost, parvenu à sa majorité, confirme et ratifie l'accord de paix conclu pendant sa minorité par sa mère, Marguerite de Looz, avec Guy de Châtillon, comte de Blois et seigneur de Beaumont, touchant le meurtre de Jean d'Agimont, chevalier, son oncle maternel. Annonce des sceaux du disposant et de cinq de ses parents. 19 décembre 1390.

Non consultable

- 1182 Le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., et son fils aîné Guillaume de Bavière autorisent l'abbaye de Crespin à acquérir de Jean Parti, bourgeois de Valenciennes, deux fiefs tenus, l'un de la Cour de Mons, l'autre de celle de Quiévrain, et amortissent lesdits fiefs au bénéfice des acquéreurs. 2 janvier 1391. n.st.

Non consultable

- 1183 Le garde du scel royal en la ville de Tournai fait savoir que Huart de Quartes et Lion d'Anquasnes, tabellions royaux de ce lieu, délivrent un vidimus d'un acte du 30 décembre 1307 (voir premier acte à cette date). 4 septembre 1391.

Non consultable

- 1184 Paris, Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, nomme des procureurs pour percevoir ce que lui doit le roi de France et en donner quittance. 13 septembre 1391.

Non consultable

- *** Paris, Charles (VI), roi de France, ordonne à ses trésoriers de Paris de faire payer dorénavant au duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., la rente féodale annuelle de 4.000 livres tournois qui lui revient sur la recette du bailliage de Vermandois. 13 septembre 1391.

- 1185 Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus de l'acte précédent. 16 septembre 1391.

Non consultable

- 1186 Walcourt, le maire, les échevins et la communauté de la ville de Walcourt promettent obéissance au comte de Hainaut, à qui le comte Guillaume (II) de Namur a cédé la souveraineté des terres, ville et château du même nom. 26 novembre 1391.

Non consultable

- *** Mons, Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, déclare avoir prêté foi et hommage au roi de France pour sa terre d'Ostrevant, dont la frontière avec la France sera fixée par une commission composée de deux représentants de chacune des

parties concernées. 6 décembre 1391.

- 1187** Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus de l'acte précédent. 31 janvier 1392 n.st.
Non consultable
- 1188** Le même délivre un vidimus d'un acte du 29 novembre 1390 (voir à cette, date). 13 février 1392 n.st.
Non consultable
- 1189** La Haye, le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., donne quittance à son fils Guillaume, comte d'Ostrevant, d'une somme de 25.000 florins d'or, dits francs de France, que ce dernier lui avait avancée. 22 mars 1392 n.st.
Non consultable
- ***** La Haye, le même commet Jean Mehier et son épouse à la garde de son hôtel de Bruxelles. Son fils Guillaume, comte d'Ostrevant, ratifie cette dis-position. 13 octobre 1392.
- 1190** La Haye, lettre close du même à Jean (de Barbençon, seigneur) de Jeumont, bailli de Hainaut, touchant le déshéritement opéré par le comte de Namur de la terre de Walcourt au bénéfice du disposant. 28 avril (1393?).
Non consultable
- 1191** Henri dit Mul de Binsfeld, écuyer, fait savoir qu'il a revendu au duc Albert (de Bavière), comte de Hainaut et de Hollande, la rente féodale annuelle de 160 livrées qu'il percevait sur les bois de la Houssière et les domaines de Braine-le-Comte. 4 mai 1393.
Non consultable
- 1192** Le même déclare avoir relevé du comte de Hainaut et de Hollande le franc alleu constitué par sa " court " de Binsfeld (Binsvel). 4 mai 1393.
Non consultable
- 1193** Beaumont, les maires, jurés et la communauté de la ville de Beaumont nomment leurs procureurs en justice pour défendre leurs droits contre les abbayes d'Aulne et de Floreffe, touchant les obligations de ces dernières découlant de leur droit de patronage sur l'église du lieu. 3 février 1394. n.st.
Non consultable
- 1194** Nicolas, abbé, et la communauté de l'abbaye d'Aulne nomment leurs procureurs dans la cause qui les oppose à la ville de Beaumont (voir l'acte précédent). 23 février 1394.
Non consultable
- 1195** Floreffe, procuration en justice, similaire à celle contenue dans

l'acte précédent, donnée par Alard, abbé, et la communauté de l'abbaye de Floreffe. 26 février 1394.

Non consultable

1196 La Haye, le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., rend le gouvernement du comté de Hainaut à son fils Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, qui lui a fait sa soumission. 11 octobre 1394.

Non consultable

1197 Mons, le même s'engage à rembourser aux lombards de la table de Mons la somme de 20 francs de France qu'il lui ont prêtée. 7 décembre 1394.

Non consultable

1198 Heusden, le même ordonne au baili de Hainaut de procéder au transport d'une rente féodale en grains cédée par Isabeau de Grés, chanoinesse de Sainte-Waudru de Mons, à son frère Jean, et rétrocédée à titre viager par celui-ci à ladite Isabeau et à sa sœur Marie. 13 décembre 1394.

Non consultable

1199 Jean dit Bridoul de le Porte, Jean de Marke, dit l'Écailler, et Jean Deslers, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 13 octobre 1392 (voir à cette date). 9 janvier 1395 n.st.

Non consultable

1200 La Haye, le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., ordonne à Jean (de Barbençon, seigneur) de Jeumont (bailli de Hainaut) d'assurer le transport, au profit du seigneur de Monchaux (Monchiaul), d'un fief comtal consistant en une maison sise à Bouchain et achetée à Ramage de Mastaing. 28 janvier 1395 n.st.

Non consultable

1201 Le Quesnoy, Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, ordonne à Colart Hagnet, receveur de Hainaut, de payer à Jean de Tournai et à Jaquemart de le Kièze la somme de 161 francs 3 sous et 3 deniers tournois, pour fourniture de plusieurs " ouvrages et estoffes " d'or et d'argent à son ouvrier " de brodure ", Jean de Beest. 4 février 1395 n.st.

Non consultable

1202 La Haye, le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., donne pouvoir à son fils aîné, le comte d'Ostrevant, gouverneur du Hainaut, : 1) de contraindre ceux à qui ont été donnés viagèrement des biens immobiliers domaniaux en Hainaut, à entretenir ces derniers et à payer les redevances dont ils sont grevés ; 2) de disposer à son gré de certaines installations de chasse de la forêt de Mormal qui sont de peu de profit ; 3) d'autoriser la ville de

Valenciennes à convertir des rentes viagères constituées sous sa garantie. 23 mai 1395.

Non consultable

- 1203 Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur de Hainaut, autorise les lombards de la table de Maubeuge à se rembourser dorénavant chaque année du boni de leur compte et du montant des prêts qu'ils lui ont consentis, ainsi qu'à son père, par prélèvement sur les cens et droits de quint dont ils sont redevables. 21 juin 1395.

Non consultable

- 1204 Pareille autorisation donnée par le même aux lombards de la table de Hal. 21 juin 1395.

Non consultable

- 1205 Pareille autorisation donnée par le même aux lombards de la table de Mons. 21 juin 1395.

Non consultable

- *** Mons, le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., ordonne au mayer de Valenciennes de donner annuellement à sœur Piéronne, Bavaroise, religieuse du monastère de Beaumont à Valenciennes, la somme de 36 francs de France et 1 cent de fagots. 1er août 1395.

- 1206 Malines, le même et son fils aîné Guillaume de Bavière, héritier et gouverneur du Hainaut, garantissent à la ville de Valenciennes, sur divers revenus qu'ils ont en cette ville, le remboursement du capital de 13.200 florins, dits couronnes du Roi, levé par elle en rentes constituées pour subvenir à l'acquisition des bois de Hal et au rachat d'anciennes rentes. 17 août 1395.

Non consultable

- 1207 Quévy, lettres de non-préjudice délivrées à Guillaume, duc de Bavière, comte d'Ostrevant, par deux ambassadeurs de la reine Marguerite de Dacie, Suède et Norvège, arrêtés par erreur à Quévy, à leur retour de Paris, par les gens dudit Guillaume. 11 novembre (1395?).

Non consultable

- 1208 La Haye, le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., et son fils aîné Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, garantissent à la ville de Valenciennes, sur divers de leurs revenus, le remboursement du capital de 18.000 florins, dits couronnes de France, levé par elle en rentes constituées pour aider les disposants à financer leur guerre en Frise. 16 avril 1396.

Non consultable

- 1209 Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du

Hainaut, autorise Jean de le Kayne et Obert Ghutuyer et leurs compagnons lombards à se rembourser du prêt de 400 florins d'or, dits petits écus de Hainaut, qu'ils lui ont consenti, par prélèvement sur les cens, " dons, quins et paines " dont ils sont redevables aux justices de son père, le comte de Hainaut. 22 juillet 1396.

Non consultable

1210 Le même autorise Obert et Lancelot de Frexeniel, lombards de la table d'Ath, à se rembourser de la même manière du prêt de 250 florins d'or, dits petits écus de Hainaut, qu'ils lui ont consenti. 22 juillet 1396.

Non consultable

1211 Mons, Thomas de Lille, bailli de Hainaut, fait savoir que par-devant lui et les hommes de fief du comte de Hainaut Wallerand de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Pol, a été mis en possession d'un fief relevant dudit comte, nommé le bois dame Isabelle près de Baudour, et en a éclissé une rente féodale annuelle de 34 livres de blancs, qu'il a rétrocédée au même comte de Hainaut. 2 décembre 1396.

Non consultable

1212 Dénombrement du fief évoqué dans l'acte précédent. S.d. (2 décembre 1396).

Non consultable

1213 Henri d'Antoing, seigneur de Plessy et de Haveskerque, donne quittance au receveur général de Hainaut d'une somme de 260 couronnes du Roi, pour dépenses faites en Frise au service du comte d'Ostre-vant. 4 décembre 1396.

Non consultable

1214 Le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., abandonne les droits qui peuvent lui appartenir sur la " maison et forteresse " de Chimay, que Guy de Châtillon, comte de Blois, a l'intention de céder à son épouse Marie de Namur et au frère de celle-ci, Jean de Namur. 9 janvier 1397. n.st.

Non consultable

1215 La Haye, le même ordonne au bailli de Hainaut de laisser Rasse, bâtard de Ligne, en la paisible possession du fief de Belœil à Haussy et du fief de Hamonfayt. 19 mars 1397. n.st.

Non consultable

1216 Golzinne, Guillaume de Flandre, comte (II) de Namur, donne quittance au comte d'Ostrevant d'une somme globale de 5.659 francs de France, dépensée à son service lors de la guerre de Frise. 30 août 1397.

Non consultable

- *** Le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., et son fils aîné Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, règlent le partage des droits de justice criminelle en la franchise de Soignies entre le chapitre de ce lieu et l'avoué du comte de Hainaut. 10 octobre 1397.
- 1217 Le Quesnoy, Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, commet à titre viager Sandrart Scemmelpenninc à la garde de son hôtel de Bruxelles, en remplacement de Jean Mehier. 2 novembre 1397.
Non consultable
- 1218 Le même nomme des commissaires chargés d'enquêter, de concert avec ceux de son père, sur des empiétements commis sur les terres du comté de Hainaut aux frontières de la Flandre et, plus spécialement, sur les entreprises du bailli d'Alost vers Flobecq et Lessines. 6 novembre 1397.
Non consultable
- 1219 La Haye, le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., reconnaît que (Othon) de Lalaing, bailli de Hainaut, a payé en son nom la somme de 2.200 francs de France à Thomas de Lille, seigneur de Fresnes(-sur-l'Escaut), somme qu'il pourra récupérer par prélèvement sur le revenu des fiefs du comte en Hainaut. 20 avril 1398.
Non consultable
- 1220 Le Quesnoy, Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, ratifie les dispositions contenues dans l'acte précédent. 20 avril 1398.
Non consultable
- 1221 La Haye, le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., et son fils aîné Guillaume, comte d'Ostrevant, garantissent à la ville de Valenciennes le remboursement d'un capital de 8.418 couronnes de France levé par elle à leur usage par constitution de rentes. 27 juin 1398.
Non consultable
- 1222 Jeanne, duchesse de Luxembourg, de Brabant et de Limbourg, approuve et ratifie les clauses du contrat de mariage conclu entre Etienne, seigneur d'Ittre, et Marguerite de Witham, fille du sénéchal de Brabant, ledit contrat ayant été (ou devant être) transfixé au présent document. 22 juillet 1398.
Non consultable
- 1223 La Haye, le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., et son fils Guillaume, comte d'Ostrevant, garantissent à la ville de Valenciennes le remboursement d'un capital de 1.800 couronnes du Roi, levé par elle pour subvenir aux frais de leur première

expédition en Frise, sous forme de rentes constituées. 15 novembre 1398.

Non consultable

La Haye, le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., fait savoir qu'Obert Ghutuyer et Antoine Mareng (lombards), " facteurs " d'Antoine le Kayne en la ville de Bavay, accusés par ce dernier de fraude comptable, ont composé avec lui-même pour éviter la condamnation ; il leur donne quittance de la somme d'argent qu'ils lui ont versée à cet effet. 23 février 1399 n.st.

1224

La Haye, le même et son fils Guillaume, comte d'Ostrevant, garantissent à la ville de Valenciennes le remboursement d'un capital de 4.040 couronnes du Roi levé par elle à leur profit par constitution de rentes. 14 mars 1399 n.st.

Non consultable

1225

La Haye, Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, gouverneur du Hainaut et héritier des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise, garantit à la même ville le remboursement d'un capital de 4.003 couronnes du Roi levé de la même manière pour financer son expédition en Frise. 20 avril 1399.

Non consultable

1226

Lille, Philippe (le Hardi), duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, délivre des lettres de non-préjudice au comte d'Ostrevant, gouverneur du Hainaut, à l'occasion des exploits judiciaires pratiqués à Everbeek par le bailli d'Alost. 15 juillet 1399.

Non consultable

1227

Le Quesnoy, Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, accorde à son maître d'hôtel Godefroid, dit Malapert, de Sivry, en considération de ses services, une rente viagère annuelle de 50 livres tournois assignée sur les accises et maltôtes de Maubeuge. 1399.

Non consultable

1228

La Haye, le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., déclare qu'Obert Ghutuyer et Antoine Marenck, lombards de Mons, sont personnes honorables jouissant d'une bonne réputation, contrairement aux bruits qui ont couru à l'occasion d'un procès qui les opposait à Antoine de le Kayne, lombard de Bavay. 22 mars 1400. n.st.

Non consultable

1229

Lessines, les hommes de fief du comte de Hainaut attestent que Baudechon du Moulin, fils aîné de feu Colart, a, moyennant un dédommagement de 100 florins d'or, dits grands écus de Hainaut,

pardonné aux auteurs du meurtre de son père, ordonné par le comte d'Ostrevant. 10 avril 1400. n.st.

Non consultable

- 1230 Flobecq, le bailli et les hommes de fief de la cour de Flobecq-Lessines attestent la vente opérée par Jean Cabot, dit Boidart, de Flobecq, au profit du comte de Hainaut d'un fief de deux bonniers de prés sis en ce dernier heu et démembré jadis du domaine comtal. 23 avril 1400.

Non consultable

- 1231 Ath, Othon d'Écaussinnes, châtelain d'Ath, et Jean de Hombruecq, hommes de fief du comte de Hainaut, attestent que Hellin du Biermez a donné quittance au lieutenant du receveur de Hainaut à Ath d'une somme de 20 grands écus de Hainaut, pour prix de son intervention au bénéfice du comte d'Ostrevant lors d'un procès soutenu en la cour de Flobecq contre Gautier des Plancques et les échevins de ce lieu. 29 avril 1400.

Non consultable

- 1232 Ath, Jean le Maçon et Jean de Gages, hommes de fief du comte de Hainaut, attestent que Jean Cabot, dit Boidart, a donné quittance au comte de Hainaut d'une somme de 201 couronnes de France, prix de la vente qu'il a faite à ce dernier d'un fief de deux bonniers de prés sis à Flobecq. 3 mai 1400.

Non consultable

- 1233 Mons, Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, cède au seigneur de Monchaux (Monchiau) et à son fils Troullart la jouissance viagère de divers droits et rentes à percevoir à Bouchain et dans la châtelainie de ce nom. 15 juin 1400.

Non consultable

- 1234 Le Quesnoy, le même ordonne au bailli de Lessines de payer la somme de 40 grands écus de Hainaut à son chancelier, le prévôt des églises de Mons. 27 juillet 1400.

Non consultable

- 1235 Egmond, le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., cède à son fils Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, les droits et revenus suivants, qu'il s'était réservés jusqu'ici en Hainaut : nomination du bailli, du receveur et du maître de la monnaie de ce comté, les revenus des fiefs et hommages, la moitié du revenu de la monnaie et la collation et le patronage des bénéfices ecclésiastiques. 4 novembre 1400.

Non consultable

- *** La Haye, le même et son fils Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, cèdent perpétuellement à leur chambellan Clais Crompt, pour services rendus, trois rentes et

le quart d'une dues sur la maison et le pré qu'il possède à Mons, rue du Rivage. 1400.

- 1236 Ordonnance (du roi de France) sur la manière de " tenir et de faire " les bourgeoisies. S.d. (XIVe s.).
Non consultable

- 1237 Copie de quatre actes, rangés et datés comme suit : 1) 27 février 1287 n.st. (voir n° 158) ; 2) 23 août 1325 ; 3) 25 août 1325 ; 4) idem (voir à ces diverses dates). S.d. (XIVe s.).
Non consultable

- 1238 Copie d'un acte du 23 mai 1333 (voir n° 659). S.d. (XIVe s.).
Non consultable

- 1239 Rôle relatif à une procédure touchant la validité d'un compromis (sans autre indication) et l'élection d'un tiers arbitre. S.d. (XIVe s.).
Non consultable

- 1240 Supplique adressée par Jean Coriaul, ancien massard de Maubeuge, au comte de Hainaut pour obtenir redressement des torts qui lui ont été faits à l'occasion de l'exercice de son office. S.d. (XIVe s.).
Non consultable

- *** Le Quesnoy, Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et héritier du comté de Hainaut, avec l'accord de son père, le duc Albert de Bavière, commet Sandrart Sceumelpeninc à la garde de l'hôtel que lui-même et son père possèdent à Bruxelles. 22 janvier 1401. n.st.

- 1241 Paris, Jean Maucyon, notaire apostolique et impérial, atteste que les obsèques de Guillaume du Jardin, maître dès arts et professeur de théologie, ont été célébrées en l'église Saint-Mathurin de Paris. 10 mars 1401 n.st.
Non consultable

- 1242 Othon, seigneur de Lalaing, chevalier, bailli de Hainaut, fait savoir que le comte d'Ostrevant lui a ordonné de cesser l'enquête menée à l'encontre d'Antoine de Frexeniel, lombard, pour crime de sodomie, et certifie que Obert Ghutuyer, aussi lombard, n'est pour rien dans l'accusation dudit Antoine. 26 mars 1401 n.st.
Non consultable

- *** Mons, ordonnance en forme de sentence édictée par Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, pour mettre fin au différend opposant les chapitres de Sainte-Waudru et de Saint-Germain et les curés de la ville de Mons au magistrat communal de cette dernière, touchant les cérémonies et droits d'obsèques en cette ville. 20 mai 1401.

-
- 1243** Ordonnance du même contenant des dispositions pour l'interprétation de l'acte précédent. 19 août 1401.
Non consultable
- 1244** Ath, Jean d'Arbre et Jean de Gages, hommes de fief du comte de Hainaut, attestent que Thomas Ladart, d'Ath, a donné quittance audit comte d'une somme de 70 livres tournois, qu'il lui devait pour la visite du vivier d'Hyon. 28 août 1401.
Non consultable
- ***** Le Quesnoy, Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, héritier des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la seigneurie de Frise, gouverneur du Hainaut, accorde une charte de franchises à la ville de Binche. 28 janvier 1402. n.st.
- 1245** Le Quesnoy, minute de l'acte précédent. S.l.n.d. (28 janvier 1402 n.st.).
Non consultable
- 1246** Pierre, abbé de Notre-Dame de Bonne-Espérance, délivre un vidimus d'un acte du 28 janvier précédent (voir les deux actes précédents). 19 février 1402 n.st.
Non consultable
- 1247** Flobecq, le bailli et les hommes de fief du comte de Hainaut en ses châtelainies de Flobecq et de Lessines attestent que Mathieu Marghais, dit Pépin Gaillart, a vendu au comte de Hainaut divers biens immobiliers tenus en fief de ce dernier et dépendant du château de Flobecq. 1er mars 1402 n.st.
Non consultable
- 1248** Bruxelles, Jeanne, duchesse de Luxembourg, de Lothier, de Brabant et de Limbourg, confirme en tant que dame douairière du lieu la charte de franchises accordée par son cousin Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant et gouverneur du Hainaut, à la ville de Binche, en date du 28 janvier précédent (voir premier acte à cette date). 15 mars 1402. n.st.
Non consultable
- 1249** Jean des Gauckiers et Jean Mochin, hommes de fief du comte de Hainaut, attestent que Mathieu Marghais, dit Pépin Gaillart, a donné quittance audit comte d'une somme de 87 florins d'or, dits grands écus de Hainaut, pour prix de la vente évoquée dans un acte précédent (voir n° 1247). 8 avril 1402.
Non consultable
- 1250** État détaillé des frais de messagerie engagés pour le service du comte de Hainaut. 1er septembre 1401 - juillet 1402.
Non consultable

- 1251** Le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, etc., fait savoir que certaines lettres délivrées en son nom en date du 23 février 1399 n.st. et concernant les lombards Obert Ghutuyet et Antoine Mareng, lettres dont il restitue la teneur (voir à la date), étaient fausses ou, du moins, données à son insu ; il certifie, au contraire, que les intéressés n'ont recouru à nulle composition avec sa justice et continuent à jouir d'une réputation irréprochable. 9 août 1402.
Non consultable
- 1252** Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus d'un acte du 6 février 1366 n.st. (voir premier acte à cette date). 23 janvier 1403 n.st.
Non consultable
- 1253** Mons, Jean de le Motte, de Jemappes, receveur du sénéchal de Hainaut, donne au nom de celui-ci quittance à Jean Bregier, receveur de la terre du Rœulx (appartenant au comte de Hainaut), d'une somme de 50 livres, montant d'une rente foncière annuelle assignée sur cette terre. 26 janvier 1403 n.st.
Non consultable
- 1254** Mons, le même (dit " demorant " à Quaregnon) délivre au même quittance d'une somme de 25 livres, montant du premier terme 1403 de la rente évoquée dans l'acte précédent. 29 juin 1403.
Non consultable
- 1255** Mons, Hernut de Carnières, époux de la veuve de Jean de le Motte, donne quittance au même d'une même somme, montant du second terme 1403 de la même rente. 11 février 1404 n.st.
Non consultable
- 1256** Mons, Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, gouverneur et héritier du comté de Hainaut, vend à la ville de Mons une grange sise près de l'église Saint-Germain, en cette ville, pour 1^{re} augmentation et embiellissement " de la dite église. 21 mai 1404.
Non consultable
- 1257** Le Quesnoy, le même garantit à la ville de Valenciennes le remboursement des 400 couronnes du Roi qu'elle a engagées en rentes constituées, à son profit. 25 juin 1404.
Non consultable
- 1258** Mons, Gilles, dit Hernut de Carnières, écuyer, donne quittance au sénéchal de Hainaut et à Jean Bregier d'une somme de 25 livres tournois. 11 juillet 1404.
Non consultable
- 1259** Mons, Wallerand, seigneur de Brederode et de Gennep, s'engage à rembourser un prêt de 660 couronnes de France que lui a consenti le comte d'Ostrevant. 15 novembre 1404.

Non consultable

- 1260 Mémoire dressé par les commissaires du duc Albert de Bavière, bail et gouverneur ou comte de Hainaut, relativement à un différend opposant ce dernier au duc (Philippe le Hardi) de Bourgogne, comte de Flandre, sur la souveraineté des villages de Raimbeaucourt et de l'Espaut. S.d. (entre 1384 et 1404).

Non consultable

- 1261 Mons, Gilles, dit Hernut de Carnières, écuyer, donne quittance au sénéchal de Hainaut d'une somme de 25 livres tournois reçue des mains de Jean Bregier, receveur du Rœulx, pour le terme échu à la Noël 1404 d'une rente assise sur le Rœulx. 30 janvier 1405 n.st.

Non consultable

- 1262 Le mayeur et les échevins de Haine (-Saint-Paul), de la tenance de Pierre Chisaire, attestent que, pour se libérer d'une dette de 30 livres tournois, Jaquemart Ernoul a constitué au bénéfice de Stasse Scuilfort une rente annuelle de 57 sous tournois, assignée sur une maison et ses dépendances sise à Haine-Saint-Paul. 18 mars 1405. n.st.

Non consultable

- 1263 Mons, Gilles, dit Hernut de Carnières, écuyer, donne quittance au sénéchal de Hainaut d'une somme de 25 livres tournois que celui-ci lui doit, à prendre sur une rente assignée sur la haie (forêt) du Rœulx, et ce pour le premier terme semestriel de l'année 1405. 28 juillet 1405.

Non consultable

- 1264 Mons, quittance pareille à la précédente, pour la seconde échéance de 1405. 8 février 1406 n.st.

Non consultable

- 1265 Wallerand, seigneur de Brederode, écuyer, s'engage à rembourser endéans le cours d'un an à la duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande, dame de Frise, les 500 florins d'or, dits couronnes du roi de France, qu'elle lui a prêtés, sans compter les frais éventuels. 12 mars 1406 n.st.

Non consultable

- *** Paris, Charles (VI), roi de France, ordonne à ses comptables et trésoriers de Paris de faire payer à son fils Jean, duc de Touraine, sur la pension annuelle de 16.000 écus prévue dans son contrat de mariage avec Jacqueline de Hollande, une somme de 4.000 livres tournois par an, à prélever sur le domaine du comté de Ponthieu, le solde devant être imputé sur les aides dudit comté. 9 juillet 1406.

- *** Paris, le même ordonne aux conseillers généraux sur le fait des aides de faire payer au même, sur la pension prévue dans l'acte

précédent, une somme de 14.000 francs par an, dont 13.000 francs par le receveur des aides et 1.000 francs par le grainetier du Ponthieu. 9 juillet 1406.

1266 Mons, Gilles, dit Hernut de Carnières, délivre une quittance pareille à celles analysées ci-dessus, et ce pour le premier terme semestriel de 1406). 22 juillet 1406.

Non consultable

*** Paris, Charles (VI), roi de France, ordonne à ses comptables et trésoriers de Paris et aux bailli et receveur de Vermandois de faire payer au duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut et (VI) de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise, une rente annuelle de 3.700 livres tournois qui lui revient sur les revenus des passages et issues de Vermandois, ainsi que 1.008 livres tournois d'arrérages de cette rente. 9 août 1406.

*** Paris, le même fait savoir à ses comptables et trésoriers de Paris et au receveur de Vermandois que le duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., lui a prêté foi et hommage pour la rente annuelle de 4.000 livres tournois qui lui est assignée sur le Trésor royal, à percevoir sur la recette de Vermandois. 23 août 1406.

1267 Paris, le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus d'un acte du 9 août 1406 (voir à cette date). 23 août 1406.

Non consultable

*** Paris, les conseillers généraux sur le fait des aides (de France) ordonnent au receveur des aides du Ponthieu de payer les 13.000 francs évoqués dans un acte du 9 juillet précédent (voir second acte à cette date). 31 août 1406.

*** Paris, les gens des comptes et trésoriers du roi (de France) à Paris ordonnent au receveur de Ponthieu de payer les 4.000 livres tournois évoquées dans un acte du 9 juillet précédent (voir premier acte à cette date). 2 septembre 1406.

1268 Le receveur de Ponthieu déclare avoir reçu, pour les besoins de son office, deux actes datés respectivement du 9 juillet 1406 (voir premier acte à cette date) et du 2 septembre 1406 (voir l'acte précédent), dont il restitue la teneur. 24 septembre 1406.

Non consultable

1269 Le receveur des aides du comté de Ponthieu déclare avoir reçu, pour les besoins de son office, deux actes datés respectivement du 9 juillet 1406 (voir second acte à cette date) et du 31 août 1406 (voir à cette date), dont il restitue la teneur. 24 septembre 1406.

Non consultable

- 1270 Mons, lettre close du bailli de Hainaut à Colart Erbault, châtelain de Braine-le-Comte, le convoquant à Mons pour le 12 octobre suivant. 10 octobre (1406).
Non consultable
- 1271 Mons, lettre close du même au même, lui ordonnant de tenir prêts les gens d'armes de sa châtellenie à partir en expédition. 12 décembre (1406).
Non consultable
- 1272 Mons, lettre close du même au même, l'avisant des hostilités déclenchées par les gens de l'évêque de Liège autour de Thuin et lui ordonnant de veiller à la défense de sa châtellenie. 17 décembre (1406).
Non consultable
- 1273 Procès-verbal de la délibération tenue par le conseil du comte de Hainaut -touchant la requête introduite auprès de ce dernier par Louis (d'Anjou), roi de Sicile, pour être reçu à l'hommage pour la terre d'Aymeries, comme plus proche héritier vivant du duc Wenceslas de Bohême. S.d. (25 mai 1407?).
Non consultable
- 1274 Mons, lettre close du bailli de Hainaut au châtelain de Braine-le-Comte, lui ordonnant de publier que l'on poursuive et capture les partisans des Liégeois, avec garantie d'impunité en cas de mort ou de blessure desdits partisans. 4 août (1407).
Non consultable
- 1275 Mons, Gilles, dit Hernut de Carnières, délivre une quittance pareille à celles analysées ci-dessus, et ce pour le premier terme semestriel de 1407. 12 août 1407.
Non consultable
- 1276 Mons, lettre close du bailli de Hainaut au châtelain de Braine-le-Comte, lui ordonnant de publier que ceux devant assurer la défense du comté de Hainaut ne s'absentent point, mais se tiennent prêts à servir. 25 août 1407.
Non consultable
- *** La Haye, Guillaume, duc de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., accorde à Hanelet, son ménestrel, une pension annuelle viagère de 50 couronnes de France, à prendre sur la recette de Hainaut. 8 septembre 1407.
- 1277 Le Quesnoy, lettre close du bailli de Hainaut au châtelain de Braine-le-Comte, lui ordonnant de veiller à la garde des villes et châteaux de son ressort et à l'équipement de la cavalerie. 18 septembre (1407).

Non consultable

- 1278** Le Quesnoy, lettre close du même au même, lui ordonnant de publier que nul ne quitte le comté de Hainaut sans l'autorisation du comte. 20 septembre (1407).
Non consultable
- 1279** Mons, lettre close du même au même, lui ordonnant de publier la criée des monnaies jointes à son envoi et de lui faire parvenir l'état des gens capables de servir à cheval et à pied. 17 janvier (1408).
Non consultable
- 1280** Mons, Gilles, dit Hernut de Carnières, écuyer, délivre une quittance pareille à celles analysées ci-dessus, et ce pour le second terme semestriel de 1407 27 janvier 1408 n.st.
Non consultable
- 1281** Jean, seigneur de Ligne et de Belœil, donne quittance à Jean Bregier, receveur de la terre du Rœulx, du dernier terme semestriel échu d'une rente de 150 livres assignée sur cette terre. 22 février 1408 n.st.
Non consultable
- 1282** Mons, lettre close du bailli de Hainaut au châtelain de Braine-le-Comte, le convoquant à Mons sans tarder. 24 juillet (1408).
Non consultable
- 1283** Lessines, le bailli des châtelainies de Flobecq et de Lessines et six hommes de fief du comte de Hainaut attestent qu'Arnould de Baudrenghien a vendu, pour 50 livres tournois, au comte susdit une rente annuelle d'un muid de blé à prendre sur le moulin comtal d'Ogy, rente assignée sur son fief de Gammerages. 4 août 1408.
Non consultable
- 1284** Mons, Gilles, dit Hernut de Carnières, écuyer, délivre une quittance pareille à celles analysées ci-dessus, et ce pour le premier terme semestriel de 1408. 12 août 1408.
Non consultable
- 1285** Jean, seigneur de Ligne et de Belœil, donne quittance à Jean Bregier, receveur de la terre du Rœulx, du premier terme semestriel 1408 d'une rente annuelle de 150 livres assignée sur cette terre (voir n° 1281). 5 septembre 1408.
Non consultable
- 1286** Procès-verbal du dépôt momentané fait en la trésorerie de l'église de Sainte-Waudru à Mons de la nouvelle châsse contenant le crâne et plusieurs ossements de saint Feuillien, reliques retrouvées après l'incendie de la collégiale de Fosses (-la-Ville). Souscriptions et signatures des notaires Etienne Wiardi et Jean de Saint-Vaast. 9

septembre 1408.

Non consultable

1287

Gérard, dit Persides de Ville, seigneur d'Audregnies, Robert de Vendegies et Pierre, dit Brongnart, seigneur de Hainin, chevaliers, se portent garants auprès des exécuteurs testamentaires de feu maître Jean Mast du remboursement d'une somme de 400 florins d'or, dits couronnes de France, prêtée par ce dernier au comte Guillaume (IV) de Hainaut. 13 septembre 1408.

Non consultable

Mons, le bailli de Hainaut ordonne à ses administrés d'envoyer tous les gens d'armes disponibles à Merbes(-le-Château) pour participer, sous son commandement, au siège de la ville de Thuin. 28 septembre (1408).

1288

Ath, le lieutenant du châtelain d'Ath communique aux nobles, chevaliers, baillis, officiers et mayeurs de cette châtellenie la teneur de l'acte précédent. 29 septembre (1408).

Non consultable

1289

Paris, Jean (sans Peur), duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, et Guillaume, duc de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., arbitres chargés, à la demande de Jean de Bavière, élu de Liège et comte de Looz, de la réforme du gouvernement du pays de Liège et de la punition de la rébellion des villes dudit pays contre ledit Jean, ordonnent à leurs commissaires respectifs désignés à cet effet d'inspecter et d'inventorier les lettres de franchises, de privilèges et l'alliances que les villes rebelles en question ont été condamnées à déposer en l'abbaye (du Val-) des Écoliers à Mons. 13 janvier 1409 n.st.

Non consultable

1290

Tours, Charles (VI), roi de France, fait savoir que, pour apaiser le différend consécutif à l'assassinat du duc (Louis) d'Orléans, il a convoqué à Chartres, le 28 février suivant, le duc de Bourgogne et les enfants du défunt ; il ordonne au comte de Hainaut d'assurer, à la tête de 400 hommes d'armes et de 100 archers, la protection de chacune des délégations lors de ses déplacements et de s'engager à se ranger aux côtés du parti éventuellement agressé. 21 janvier 1409 n.st.

Non consultable

1291

La Haye, lettre close du comte Guillaume (IV) de Hainaut, etc., au bailli de Hainaut, contenant diverses instructions relatives à son office. 13 mai 1409.

Non consultable

1292

Pise, le pape Alexandre (V) fait savoir à Guillaume de Bavière, comte de Hollande, que le concile général de Pise a rendu sa

sentence contre Pierre de Luna et Ange Corario, prétendants à la papauté, et l'a élevé lui-même au souverain pontificat. 10 juillet 1409.

Non consultable

1293 Pise, le même félicite et remercie le même de son efficace intervention en vue de la cessation du schisme et recommande à sa particulière bienveillance les trois délégués-orateurs qu'il a envoyés au Concile : Jean, abbé de Saint-Ghislain, Thomas de Lille, chevalier, et Henri de Reigers-vliet, écolâtre de Leuze. 3 août 1409.

Non consultable

1294 Pise, le même autorise le même et son épouse, la comtesse Marguerite de Bourgogne, à faire célébrer la messe avant le jour, et ce en cas de nécessité. 5 août 1409.

Non consultable

1295 Pise, le même autorise les mêmes à choisir leur confesseur, qui les absoudra sur-le-champ, même pour les cas réservés. 5 août 1409.

Non consultable

******* Lille, Guillaume, duc de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., se soumet par avance à la sentence arbitrale que rendra le duc (Jean sans Peur) de Bourgogne touchant les prétentions émises par le duc (Antoine) de Brabant et de Limbourg quant au remboursement à effectuer par le disposant des arrérages du douaire de la feue duchesse (Jeanne) de Brabant. 8 août 1409.

******* Lille, Antoine, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, se soumet à la sentence arbitrale évoquée dans l'acte précédent. 8 août 1409.

1296 Lille, Jean (sans Peur), duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, se référant à l'arbitrage évoqué dans les deux actes précédents, dont il restitue la teneur, fixe à 70.000 vieux écus le montant du remboursement à effectuer par le comte Guillaume (IV) de Hainaut pour apurer, au profit du duc (Antoine) de Brabant, les arrérages du douaire de feu la duchesse Jeanne de Brabant, et fixe les termes de ce remboursement. 11 août 1409.

Non consultable

******* Lille, les mêmes accordent modération de la sentence prononcée par eux contre la cité et les villes du pays de Liège et comté de Looz. 12 août 1409.

1297 Lille, Jean de Bavière, élu de Liège et comte de Looz, et le vicedoyen et les chanoines du chapitre de Saint-Lambert de Liège accusent réception des lettres de modération reprises au numéro précédent et en restituent la teneur. 12 août 1409.

Non consultable

- 1298 Lille, double de l'acte précédent. 12 août 1409.
Non consultable
- 1299 Lille, la cité et les villes du pays de Liège et le commun pays de l'évêché de Liège et du comté de Looz font connaître et restituent la teneur des lettres de la sentence prononcée contre eux par le duc de Bourgogne et le comte de Hainaut, le 12 août 1409 (voir premier acte à cette date) ; ils en accusent réception, les approuvent et s'engagent à en observer les dispositions. 12 août 1409.
Non consultable
- 1300 Lille, le doyen et le chapitre de l'église de Liège font connaître et restituent la teneur de la sentence évoquée dans l'acte précédent ; ils en accusent réception, l'approuvent et s'engagent à en observer les dispositions. 12 août 1409.
Non consultable
- *** Bruxelles, Antoine, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, charge le receveur de Brabant de recevoir les 70.000 vieux écus évoqués dans un acte précédent (voir n° 1296), et d'en donner quittance. 17 août 1409.
- *** Bruxelles, le même donne quittance au duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., d'une somme de 12.000 vieux écus, à valoir sur le remboursement évoqué dans un acte du 11 août 1409 (voir n° 1296). Quittance attachée à ce dernier acte. 28 septembre 1409.
- 1301 Le prévôt de l'église de Saint-Jacques-sur-Coudenberg à Bruxelles délivre un vidimus d'un acte du 17 août précédent (voir à cette date). 29 septembre 1409.
Non consultable
- 1302 Le receveur des aides du Ponthieu et le receveur des domaines de ce même pays, chargés par le comte de Hainaut de rembourser en son nom aux lombards de Paris une somme de 523 écus d'or, annulent une quittance dressée en cette circonstance et devenue caduque. 24 novembre 1409.
Non consultable
- *** Le Quesnoy, le duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., accorde à Marguerite de Gherlez, pour services rendus à son épouse la duchesse, une rente viagère annuelle assignée sur les revenus de la maison du Porcelet, près de Vicoigne. Novembre 1409.
- *** Paris, Jean, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou,

d'Étampes, de Boulogne et d'Auvergne, cède en don irrévocable au duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., son hôtel de la rue de Jouy à Paris. Novembre 1409.

*** Paris, quittance relative au remboursement évoqué dans un acte précédent (voir n° 1296) ; montant : 12.000 vieux écus. Document attaché à l'acte n° 1296. 8 janvier 1410. n.st.

*** Paris, quittance relative au même remboursement ; montant : 6.000 vieux écus. 12 janvier 1410 n.st.

*** Le Quesnoy, le duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., accorde à Gérard de Boussu, en raison des services rendus par feu son père et lui-même durant la guerre contre les Liégeois, une rente féodale viagère annuelle de 150 livres tournois assignée sur les exploits de justice de l'office du bailliage de Hainaut. 22 janvier 1410. n.st.

1303 Mortagne, lettre close du bailli de Mortagne au bailli de Hainaut, touchant divers points relevant de l'office du premier nommé. 26 janvier (1410 n.st.).

Non consultable

*** Anvers, quittance relative au remboursement évoqué dans un acte précédent (voir n° 1296) ; montant : 6.000 vieux écus. Document attaché à l'acte n° 1296. 23 mai 1410.

*** La Haye, le duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., accédant à la requête de la dame de Gommegnies, cède à Jean, bâtard de Gommegnies, chanoine de Sainte-Waudru à Mons et à son frère bâtard Colin, écolier, la jouissance viagère de la maison des Marlis près de Valenciennes, dont bénéficiaient avant eux Wallerand d'Ijsselstein, bouteiller du disposant, et son épouse Isabelle de Woestwijk. 24 mai 1410.

1304 Bologne, le pape Jean XXIII, à la demande et à l'usage du comte de Hainaut et pour faire échec au schisme, confirme les dispenses accordées par son prédécesseur en matière de légitime naissance, d'accession à la prêtrise et de possession de bénéfices. 25 mai 1410.

Non consultable

1305 Bologne, le même approuve et confirme, en ce qui regarde le comte de Hainaut, les dispositions prises par le pape Alexandre V, son prédécesseur, avec l'agrément du concile de Pise, en vue d'abolir le schisme. 25 mai 1410.

Non consultable

1306 État du montant des dépenses engagées par les trois commissaires

désignés par le comte de Hainaut et de Hollande pour inventorier, avec ceux du duc de Bourgogne, les chartes confisquées aux Liégeois (voir n° 1289). 29 mai (1410).

Non consultable

- 1307 Jean Partant, roi des ménestrels des pays du duc Guillaume de Bavière, donne quittance au maître des monnaies de Hainaut d'une somme de 30 couronnes d'or du Roi, montant d'une pension viagère annuelle à percevoir sur son office. 28 juin 1410.

Non consultable

- 1308 Mons, Marguerite Braibant, veuve de Jean Waucquet, bourgeois de Mons, donne quittance au receveur de Hainaut d'une somme de 292 livres tournois, qui lui était due pour fourniture d'épices à l'usage du comte de Hainaut et de Hollande. 10 octobre 1410.

Non consultable

- *** Bruxelles, quittance relative au remboursement évoqué dans un acte précédent (voir n° 1296) ; montant : 500 vieux écus. 26 décembre 1410.

- 1309 Binche, le mayeur et les échevins de la tenance de Pierre Chisaire à Haine-Saint-Paul attestent que, de la rente annuelle de 57 sous tournois évoquée dans un acte précédent (voir n° 1262), Stassart Scouillefort a vendu au comte de Hainaut une part de 55 sous tournois. 13 janvier 1411. n.st.

Non consultable

- *** Le duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., autorise Christophe Ysnart, lombard d'Asti (Asf), et ses compagnons à résider à Mons durant quinze ans, aux conditions énoncées dans le présent acte. 20 janvier 1411. n.st.

- 1310 Isabelle de le Hede, veuve de Thierry de Préseau, écuyer, donne quittance au comte de Hainaut d'une somme de 50 francs Français. Montant d'une rente annuelle viagère assignée sur la monnaie de Valenciennes (échéance : Noël 1410). 24 janvier 1411. n.st.

Non consultable

- 1311 Mons, sentence rendue par Guillaume de le Joie, receveur des mortemains de Hainaut, dans un conflit qui opposait son office à Jeanne Brochonne, veuve de Gilles, dit Hauviel de Quiévrain, à propos de la perception du droit de meilleur catel dans la seigneurie haut-justicière du Gon-trceul, située en la paroisse de Quévy-le-Grand 28 janvier 1411. n.st.

Non consultable

- 1312 Jean de le Haye, drapier, bourgeois de Mons, donne quittance au comte de Hainaut d'une somme de 48 livres 5 sous 6 deniers, qui lui revenait sur la recette des mortemains de Hainaut. 31 janvier

(1411?).

Non consultable

- 1313** Dinant, la ville de Dinant accorde à son avoué, le duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., une rente héritière annuelle de 1.000 florins d'or, dits mailles de Hollande, rachetable durant vingt ans, ainsi qu'une somme de 7.000 écus d'or, dits couronnes du Roi, payable en-déans les six années à venir. 12 février 1411.

Non consultable

- ***** Huy, le duc Jean de Bavière, élu de Liège et comte de Looz, confirme et approuve l'acte précédent. 16 février 1411.

- 1314** Jean Partant, roi des ménestrels du comte de Hainaut et de Hollande, donne quittance à ce dernier d'une somme de 30 couronnes d'or du Roi, montant de la rente annuelle qui lui revient sur la recette des monnaies de Hainaut. 8 mars 1411 n.st.

Non consultable

- 1315** Le bailli de Hainaut relate les formalités relatives aux transports successifs, accomplies par-devant lui et les hommes de fief du comte de Hainaut, d'une rente féodale annuelle de 40 livres tournois assignée sur les revenus du bois de Mons, cédée par la dame de Thiennes à son fils Guillaume, puis par celui-ci au seigneur de Fontaine(-l'Évêque), et enfin vendue par ce dernier pour retourner au domaine du comte de Hainaut. 26 mars 1411. n.st.

Non consultable

- 1316** Robert de Vendegies, chevalier, et Bertrand de Mau(rage?), hommes de fief du comte de Hainaut, attestent que Jean de le Porte et les époux de ses trois sœurs ont donné quittance au receveur de Hainaut d'une somme de 200 livres tournois, qui leur était due par le comte de Hainaut. 13 avril 1411.

Non consultable

- 1317** Jean de Lattre, drapier de Valenciennes, donne quittance au comte de Hainaut d'une somme de 50 livres tournois. 15 avril (1411).

Non consultable

- 1318** Le pape Jean XXIII accorde à Jean, duc de Touraine, fils du roi Charles (VI) de France, et à Jacqueline, fille du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, les dispenses de mariage que nécessite leur consanguinité aux 3e et 4e degrés. 22 avril 1411.

Non consultable

- 1319** Jean, abbé de Saint-Denis en Broqueroie, et Jean, abbé de Notre-Dame de Cambron, délivrent un vidimus d'un acte du 10 octobre 1397 (voir à cette date). 17 mai 1411.

Non consultable

- 1320 Copie de l'acte précédent. 17 mai 1411.
Non consultable
- 1321 Isabelle de Lombies, veuve de Simon de Valenciennes, demeurant à Landrecies, donne quittance au duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, d'une somme de 120 livres tournois, qui lui est due au titre des mortemains de Hainaut. 21 mai 1411.
Non consultable
- *** Bruxelles, quittance relative au remboursement évoqué dans un acte précédent (voir n° 1296) ; montant : 6.500 vieux écus. 24 juin 1411.
- 1322 Valenciennes, Jean Couvet, écuyer, donne quittance au duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, d'une somme de 200 livres tournois, montant de deux échéances d'une dette contractée par ce dernier. 8 juillet 1411.
Non consultable
- 1323 La Haye, le duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., fait savoir au bailli de Hainaut qu'il tient la dame de Blaugies et son fils quittes d'un défaut de relief, moyennant le paiement d'une amende de 200 francs. 17 juillet (1411 ?).
Non consultable
- 1324 Mons, Sarah la Vivenette, veuve de Denis Payen, bourgeoise de Mons, donne quittance au comte de Hainaut d'une somme de 100 livres tournois, à déduire des 700 livres qu'il lui devait encore pour fourniture de draps. 17 juillet 1411.
Non consultable
- 1325 (N.) Canebostin, bourgeois de Mons, donne quittance au même d'une certaine somme d'argent. 31 juillet 1411.
Non consultable
- 1326 Deux hommes de fief du comte de Hainaut attestent que certains membres de la famille de Bruxelles ont donné quittance au receveur de Hainaut de certaine somme d'argent au titre des mortemains de Hainaut. 16 août 1411.
Non consultable
- 1327 Schoonhoven, le duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., ordonne au bailli de Hainaut de payer 40 couronnes de France à Jean de Rolenghien pour paiement d'un cheval que ce dernier a fourni à Adrien, fils bâtard du duc. 19 août 1411.
Non consultable
- 1328 Sarah la Vivenette, veuve de Denis Payen, bourgeoise de Mons, donne quittance au duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut,

d'une somme de 100 livres tournois, à déduire des 800 livres que ce dernier lui doit. 19..bre 1411.

Non consultable

Vilvorde, quittance relative au remboursement évoqué dans un acte précédent (voir n° 1296) ; montant : 6.500 vieux écus. 23 décembre 1411.

1329

Isabelle de le Hede, veuve de Thierry de Préseau, écuyer, donne quittance au comte de Hainaut d'une somme de 50 francs français, montant d'une rente viagère annuelle assignée sur la monnaie de Valenciennes (échéance : Noël 1411). 24 janvier 1412 n.st.

Non consultable

1330

Jean Partant, roi des ménestrels du comte de Hainaut et de Hollande, donne quittance à ce dernier d'une somme de 30 couronnes d'or du Roi, montant de la rente annuelle viagère qui lui revient sur la recette des monnaies du Hainaut. 25 février 1412. n.st.

Non consultable

1331

Le Quesnoy, Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande, donne quittance au prévôt du Quesnoy d'une somme de 50 couronnes de France, pour le premier terme trimestriel 1412 d'une rente qu'elle perçoit de son époux (le duc Guillaume). 14 mars 1412. n.st.

Non consultable

1332

Mons, le bailli du duc Jean de Bavière, élu de Liège et comte de Looz, pour ses possessions hennuyères fait connaître les formalités accomplies par lui-même et ses hommes de fief pour le transport effectué par Lionnet de Warelles, chevalier, au profit du comte de Hainaut, d'une rente féodale de 10 livres tournois assignée sur les bois de Naast. 19 mai 1412.

Non consultable

Bruxelles, quittance relative au remboursement évoqué dans un acte précédent (voir n° 1296) ; montant : 6.500 vieux écus. 19 juin 1412.

1333

La Haye, Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande, donne quittance au prévôt du Quesnoy d'une somme de 50 couronnes de France, pour le 2e terme trimestriel 1412 d'une rente constituée en sa faveur par son époux (le comte Guillaume IV de Hainaut) (voir n° 1331). 27 juillet 1412.

Non consultable

1334

Même lieu, le duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., donne quittance à la ville de Valenciennes d'un don de 2.000

couronnes du Roi et garantit la levée de 3.000 mêmes couronnes en rentes viagères qu'elle a opérée à son profit. 7 août 1412.

Non consultable

- 1335 Hal, les échevins de Hal font savoir qu'Etienne d'Iltre, écuyer, bailli de Hal, s'est déshérité en faveur du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande, de son château-fort de Vlieringen et de ses dépendances. 9 septembre 1412.

Non consultable

- 1336 Hal, le duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., fait savoir qu'il a rendu à Etienne d'Iltre, son bailli de Hal, le château-fort cité dans l'acte précédent, pour le tenir de lui au titre de fief ample héréditaire. 9 septembre 1412.

Non consultable

- 1337 Le Quesnoy, le même affranchit le chapitre de Saint-Ursmer, qui avait été transféré de Lobbes à Binche lors de la guerre contre les Liégeois, des droits de mortemain, de chausséage et de tonlieu. 12 octobre 1412.

Non consultable

- 1338 Paris, le roi Charles (VI) de France ordonne au bailli de Tournai de faire payer à son fils, le duc de Touraine, et à son cousin, le comte de Hainaut, en apurement de certaines dettes, la somme de 18.000 francs par tranches annuelles de 6.000 francs, à prendre sur la composition annuelle de la ville de Tournai. Ces dispositions annulent celles prises antérieurement. 27 novembre 1412.

Non consultable

- *** Amsterdam, quittance relative au remboursement évoqué dans un acte précédent (voir n° 1296) ; montant : 6.500 vieux écus de France. 9 décembre 1412.

- *** Turnhout, quittance relative au même remboursement du montant de 7.000 vieux écus. 28 décembre 1412.

- *** Turnhout, quittance relative au même remboursement du montant de 2.500 francs de France. 28 décembre 1412.

- *** Paris, le roi Charles (VI) de France assigne sur la recette des aides de Noyon le paiement de : 1) 6.000 livres tournois pour l'augmentation de l'état de son fils, le duc Jean de Touraine, et de son épouse ; 2) 18.000 livres tournois d'arrérages dus au comte de Hainaut. 23 janvier 1413. n.st.

- 1339 Isabelle de le Hede, veuve de Thierry de Préseau, écuyer, donne quittance au comte de Hainaut d'une somme de 50 francs français, montant d'une rente viagère annuelle assignée sur la monnaie de

Valenciennes.(échéance: Noël 1412). 24 janvier 1413 n.st.
Non consultable

*** Turnhout, quittance relative au remboursement évoqué dans un acte précédent (voir n° 1296) du montant de 790 livres 24 deniers. 24 janvier 1413.

1340 Le garde de la prévôté de Paris délivre un vidimus d'un acte du 23 janvier 1413 n.st. (voir à cette date). 5 février 1413 n.st.
Non consultable

*** Turnhout, quittance relative au remboursement évoqué dans un acte précédent (voir n° 1296) ; montant de 2.300 couronnes. 11 février 1413. n.st.

1341 Le Quesnoy, le duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., s'engage à payer au seigneur de Ligne une somme de 2.300 florins d'or, dits couronnes du Roi, montant d'une dette contractée à l'égard de ce dernier par le duc de Brabant. 17 février 1413. n.st.
Non consultable

*** Antoine, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, donne quittance au duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., d'une somme de 5.000 couronnes de France, à valoir sur les 26.000 couronnes que le second nommé lui a promises pour son aide contre le duc de Gueldre. 1er mars 1413 n.st.

1342 Pierre de Halle, secrétaire du duc de Brabant et de Limbourg, donne quittance au duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., d'une somme de 5.000 couronnes d'or de France. 1er mars 1413.
Non consultable

*** Quittance relative au remboursement évoqué dans un acte précédent (voir n° 1296) ; montant : 2.500 francs de France. 12 mars 1413 n.st.

*** Le Quesnoy, le duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., fait connaître les conditions auxquelles il a autorisé Jean du Mont et ses compagnons marchands lombards, originaires de Chieri, à s'établir à Forest pour une durée de quatorze ans, à partir de la Saint-Jean-Baptiste 1415. 15 mars 1413. n.st.

1343 Jean Partant, roi des ménestrels du comte de Hainaut, donne quittance à ce dernier d'une somme de 30 couronnes d'or du Roi, montant de la rente viagère annuelle qui lui revient sur la recette des monnaies de Hainaut. 20 mars 1413 n.st.
Non consultable

- *** Le Quesnoy, le duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., fait connaître les conditions auxquelles il autorise Jean Royer, fils de Mathieu, ses trois fils et leurs compagnons lombards à s'établir à Hal pour une période de quinze ans, à dater du 1er mai 1415. 7 avril 1412 ou 1413 n.st.
- *** Bruxelles, quittance relative au remboursement évoqué dans un acte précédent (voir n° 1296) ; montant de 7.000 vieux écus. 7 juin 1413.
- *** La Haye, le duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., accorde à Piérart de le Commune, pour ses bons services, une rente viagère annuelle de 20 livres tournois, à prendre sur la recette de Hainaut. 18 juin 1413.
- 1344 Isabelle de le Hede, veuve de Thierry de Préseau, écuyer, donne quittance au comte de Hainaut d'une somme de 50 francs français, montant d'une rente viagère annuelle assignée sur la monnaie de Valenciennes (échéance: Noël 1413). 31 décembre 1413.
Non consultable
- *** Agimont, le duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., transporte au profit de Henri Golaise, dit Cambelot, à titre de fief viager, l'office de la tourie et de la sergenterie de la ville de Mons. 11 juin 1414.
- 1345 Les échevins de la ville de Hal font connaître la manière dont ils ont réglé l'exécution d'un contrat d'arrentement consenti, en 1411, par Nicolas Goethere au bénéfice d'Etienne d'Iltre, bailli de Hal, et portant sur le château-fort de Vlieringen et sur 48 bonniers 1 journal de terre situés aux environs. 24 août 1414.
Non consultable
- 1346 Argilly, Jean (sans Peur), duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, ordonne à son receveur général des finances de payer à Baudouin Alart, " hoste " de Valenciennes, une somme de 42 écus, à prendre sur la recette de Douai, pour l'indemniser de la perte qu'il a subie par le fait des gens de Jean de Neufchâtel en revenant d'Artois. 20 décembre 1414.
Non consultable
- *** Le Quesnoy, le duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., accorde, à titre viager, l'office de la tourie du château de Mons à Pierre Hugue, son cuisinier, à Jaquemin le Couck, fils de Thieskin, cuisinier de la duchesse, son épouse, et à Guillaume de Gueldre, valet de chambre de la même. 23 décembre 1414.
- 1347 Paris, le roi Charles (VI) de France accorde au comte Guillaume (IV) de Hainaut, en indemnisation de dommages causés en Hainaut par

ses troupes, une somme de 100.000 écus à prendre sur la recette des aides d'Amiens. 20 janvier 1415. n.st.

Non consultable

*** Paris, les généraux conseillers sur le fait des aides de France marquent leur accord pour l'entérinement des dispositions contenues dans l'acte précédent, auquel le présent acte est transfixé. 28 janvier 1415. n.st.

*** La Haye, le duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., accorde à son valet de chambre, Jean de Maizelant, une rente viagère annuelle de 20 livres tournois. 17 février 1415. n.st.

*** Le Quesnoy, le même accorde à son barbier, Jean Gastin, une rente viagère annuelle de 24 livres de Hainaut, assignée sur la recette des mortemains de Hainaut. 1er juin 1415.

1348 Hal, les échevins de Hal font savoir qu'Élisabeth, veuve de Guillaume Alsteens, de Bruxelles, a vendu au comte de Hainaut les droits et rentes qu'elle possédait sur le moulin de Hal. 8 juillet 1415.

Non consultable

*** La Haye, le duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., accorde à Catherine de la Marche, en " avancement " de son mariage avec Bertrand de la Bouverie, une rente féodale viagère annuelle de 100 florins, dits écus de France. 4 août 1415.

*** La Haye, le même accorde à Jacques de Harchies, son prévôt de Bavay, une rente viagère annuelle de 100 livres tournois. 12 août 1415.

1349 Hal, les échevins de Hal font connaître les termes de la vente faite par Etienne d'Iltre, bailli de Hal, au duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande, du château-fort de Vlieringen et de ses dépendances. 31 octobre 1415.

Non consultable

1350 Mons, le bailli de Hainaut relate les formalités accomplies devant la cour féodale de Hainaut relativement au transport du fief constitué par le bien cité dans l'acte précédent. 3-4 novembre 1415.

Non consultable

1351 Mons, le lieutenant du mayeur et les échevins de Baudour font savoir que Catherine Postielle, veuve de Piérart Goderie, de Douvrain, agissant pour elle-même et pour ses enfants, a vendu au comte de Hainaut les droits qu'elle possédait sur les tonlieux de Baudour. 2 décembre 1415.

Non consultable

- 1352 Baudouin de Froidmont, prévôt des églises de Cambrai et de Mons, trésorier de Hainaut, délivre un vidimus d'un acte du 7 avril 1412 (ou 1413 n.st.) (voir à cette date). 25 janvier 1416. n.st.
Non consultable
- 1353 Hal, les échevins de Hal font savoir que Gossuin de Veyse a vendu au comte de Hainaut une maison et une terre sises à Nederhem. 18 mars 1416. n.st.
Non consultable
- 1354 Othon d'Iltre, écuyer et maître fauconnier du (duc Jean de Touraine) dauphin de France, donne quittance à ce dernier d'une somme de 17 couronnes d'or, pour l'achat de deux faucons. 16 novembre 1416.
Non consultable
- *** Le duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., garantit. la vente de 700 couronnes du Roi de rentes viagères constituées au profit du dauphin de France, avec indication de l'identité des crédirentiers. 2 décembre 1416.
- 1355 Louis, duc de Silésie, se reconnaît redevable envers le duc Guillaume de Bavière, comte (IV) de Hainaut, etc., d'une somme de 3.000 couronnes d'or de France, qu'il s'engage à lui payer à La Haye, à la Noël suivante. 23 février 1417 n.st.
Non consultable
- 1356 Jean, abbé de Saint-André du Cateau-Cambrésis, délivre un vidimus d'un acte du 15 mars 1413 n.st. (voir à cette date). 12 mars 1417. n.st.
Non consultable
- 1357 Louis, duc de Silésie, se reconnaît redevable envers Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande, d'une somme de 2.000 couronnes de France, qu'il s'engage à lui payer à Valenciennes, à la Saint- Jean-Baptiste suivante. 15 mars 1417 n.st.
Non consultable
- 1358 Compiègne, Jean, dauphin de Viennois, duc de Berry, comte de Ponthieu et de Poitou, ordonne à son trésorier général, Jean Rasoir, de payer annuellement à son maître veneur, Milet de Waudetar, la somme de 1.600 francs, soit 1.000 francs pour son état et celui de ses compagnons de vénerie, et 600 francs pour l'entretien de la meute. 21 mars 1417. n.st.
Non consultable
- *** Jacqueline, duchesse de Bavière, dauphine de Viennois et comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande, dame de Frise, accorde à sa

mère, Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière et comtesse de Hainaut, Hollande et Zélande, veuve du duc Guillaume de Bavière, une rente féodale viagère annuelle de 3.000 florins, dits francs de France, à percevoir sur les revenus de la ville de Mons et du bailliage de Hainaut. 14 juin 1417.

- 1359** La même nomme Jean de Binche, bourgeois de Mons, membre de son hôtel et de son conseil en Hainaut, et conseiller de sa mère, la duchesse de Bavière, et du chapitre de Sainte-Waudru à Mons ; elle lui alloue à cet effet une pension annuelle de 250 livres tournois et divers autres avantages. 14 juin 1417.
Non consultable

*** La même commet Thierry de Oislawic à la garde de son hôtel de Naast à Mons. 16 juin 1417.

*** Mons, la même confirme l'octroi contenu dans un acte du 20 janvier 1411 n.st. (voir à cette date). 16 juin 1417.

- 1360** Biervliet, Jean (IV), duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, s'engage à épouser Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., pour autant qu'il obtienne les dispenses de consanguinité requises. 1er août 1417.
Non consultable

*** Le Quesnoy, la duchesse Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., ordonne à son bailli d'Arleux et de Crèvecœur(-sur-l'Escaut) d'investir Colart de Vendegies, en lieu et place de Jean Gervais, de la sergenterie desdits lieux, ainsi que de Rumilly (en Cambrésis) et de Saint-Souplet et dépendances. 16 août 1417.

- 1361** Valenciennes, la même ordonne à Etienne Hupart, son prévôt de Binche, de lui faire parvenir, en prêt, à Valenciennes la somme de 100 couronnes. 31 août (1417).
Non consultable

*** Le Quesnoy, la même, avec l'agrément de sa mère, la duchesse Marguerite de Bourgogne, comtesse douairière de Hainaut, nomme Guy, seigneur de Monchaux et de Beaudignies, capitaine et châtelain de la ville et du château de Bouchain, aux gages de 200 livres tournois par an. 31 août (1417).

- 1362** Jean Muidavaine, sergent de la Cour de Mons, donne quittance au bailli de Hainaut d'une somme de 20 livres tournois, pour le remplacement d'un cheval qu'il a perdu en revenant de Paris en sa compagnie, en avril 1417 n.st. 1er novembre 1417.
Non consultable

- 1363** Gouda, Gilles de Gognies, maître d'hôtel de la duchesse

(Marguerite) de Bavière, donne quittance au receveur de Hainaut d'une somme de 1.334 livres 14 sous 7 deniers, montant des frais du voyage entrepris par ladite duchesse et sa fille, la dauphine, pour aller de Hainaut en Zélande. 3 novembre 1417.

Non consultable

1364 Mons, Jacques de Sars, chevalier, prévôt de Mons, certifie qu'une somme de 49 livres 4 sous 6 deniers a été dépensée pour une expédition défensive menée par divers hommes d'armes qu'il dénomme, à Maubeuge, du 17 au 19 novembre précédent. 26 novembre 1417.

Non consultable

1365 Mons, le même fournit un même certificat relatif aux frais engagés pour la même expédition à Beaumont, jusqu'à son retour à Mons, du 19 au 21 novembre précédent : 82 livres, 3 sous 7 deniers. 26 novembre 1417.

Non consultable

1366 La Haye, la duchesse Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., s'engage à payer, avant la Saint-Jean-Baptiste suivante, à Guillaume, seigneur de Sars, une somme de 62 couronnes d'or de France, pour prix du cheval qu'il lui a cédé. 5 janvier 1418. n.st.

Non consultable

1367 Mons, les gens du conseil de la comtesse de Hainaut ordonnent au prévôt de Fumay d'imputer sur les revenus des terres de Fumay et de Revin une somme de 60 francs du Roi, montant de l'approvisionnement de la forteresse d'Agimont opéré en juin de l'année précédente. 15 janvier 1418. n.st.

Non consultable

*** La Haye, la duchesse Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., investit à titre viager son valet, Piérart dit Colenaire, de l'office de la louveterie de Hainaut, à exercer après le décès du louvetier Jean Kiévot. 31 janvier 1418. n.st.

*** La Haye, la même nomme Colart Credo aux fonctions de sergent de la ville de Maubeuge. 1er mars 1418. n.st.

*** La Haye, la même supprime les droits de tonlieu et de commun étalage perçus dans la ville de Mons, sauf le droit d'étalage de la fête de Toussaint, moyennant le paiement d'une rente annuelle de 260 livres tournois. 1er mars 1418.

*** La Haye, la même augmente d'un montant annuel de 6 couronnes d'or la rente viagère de 20 couronnes que percevait Jean de Voorne, de Mons, sur l'office de la prévôté de cette ville. 4 mars 1418 n.st.

- 1368 La Haye, la même ordonne au bailli de Hainaut d'autoriser Gilles Descamps à éclisser en trois fiefs de 2 bonniers chacun et à vendre le fief qu'il tient d'elle dans la châteltenie de Braine-le-Comte. 1er mars 1418.
Non consultable
- *** La Haye, la même accorde à Agnès Poulette, sa sœur de lait, et à son futur époux, Piérart Willessme, une rente féodale viagère annuelle de 75 livres tournois, assignée sur la recette des mortemains de Hainaut. 5 mars 1418 n.st.
- 1369 Le maire, les échevins, jurés, consaux et toute la communauté de la ville de Mons s'engagent à observer les conditions contenues dans une charte de privilèges de la comtesse de Hainaut, datée du 1er mars 1418 n.st., dont ils restituent la teneur (voir second acte à cette date). 6 mars 1418 n.st.
Non consultable
- 1370 La Haye, Jean (IV), duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, s'engage à observer les dispositions prises relativement au douaire de la duchesse Marguerite de Bavière par son époux, feu le comte Guillaume (IV) de Hainaut, et par sa fille Jacqueline, épouse du susdit duc Jean. 8 mars 1418. n.st.
Non consultable
- 1371 La Haye, le même s'engage à respecter les donations, assignations et grâces accordées sous forme de patentes par son épouse Jacqueline de Bavière, par le duc Guillaume de Bavière et par leurs prédécesseurs et à honorer leurs dettes. 8 mars 1418.
Non consultable
- 1372 Philippe Espinocke, prévôt de Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles, délivre un vidimus d'un acte du 4 mars précédent (voir premier acte à cette date). 23 mars 1418 n.st.
Non consultable
- *** Mons, Jean (IV), duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, comte de Hainaut, Hollande et Zélande et seigneur de Frise, confirme l'octroi contenu dans un acte du 20 janvier 1411 n.st. (voir à cette date). 31 mai 1418.
- 1373 Bruxelles, le même ordonne aux auditeurs des comptes du receveur de Hainaut d'imputer sur les comptes de ce dernier une somme de 30 couronnes d'or payée à son chevauteur Colart Galeriau, pour les frais de son voyage auprès du pape à Constance. 5 juin 1418.
Non consultable
- 1374 Bruxelles, le même ordonne aux mêmes d'imputer sur les mêmes

comptes une somme de 834 livres 16 sous tournois, dépensée lors de son voyage inaugural dans son pays de Hainaut. 5 juin 1418.

Non consultable

- 1375** Geertruidenberg, lettre close du receveur général de Brabant invitant le receveur de Hainaut à avancer 150 couronnes de France à Guillaume de Gavre, seigneur de Steenkerque et de Tongrenelle, chevalier, à maître Jean Bont, conseiller du duc (Jean IV) de Brabant, comte de Hainaut, etc., et à son secrétaire Laurent d'Overvest, qui sont envoyés en ambassade auprès du roi et de la reine de France et du duc de Bourgogne. 4 juillet (1418).

Non consultable

- 1376** Les trois ambassadeurs cités dans l'acte précédent donnent quittance au receveur de Hainaut d'une somme de 300 livres tournois pour les frais de leur ambassade. 9 juillet 1418.

Non consultable

- 1377** Vingt-cinq crédirentiers donnent quittance au prévôt du Quesnoy, au maître des monnaies de Hainaut et au lieutenant du receveur de Hainaut à Valenciennes d'une annuité de leur rente viagère échéant au 2 janvier 1418 n.st. 13 juillet 1418.

Non consultable

- 1378** Trente-neuf crédirentiers donnent au bailli de Hainaut et au maître des monnaies de Hainaut une quittance semblable pour leur rente viagère échéant le 26 novembre 1417 (mêmes indications). 13 juillet 1418.

Non consultable

- 1379** Jean de Möns et Hanin Cappe, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 18 juin 1413 (voir à cette date). 11 août 1418.

Non consultable

- 1380** Jean, prieur de Notre-Dame du Val-des-Écoliers à Möns, délivre un vidimus d'un acte du 2 décembre 1416 (voir à cette date). 12 août 1418.

Non consultable

- 1381** Le bailli de Hainaut délivre un vidimus d'un acte du 14 juin 1417 (voir premier acte à cette date). 14 août 1418.

Non consultable

- 1382** Les échevins de Cambrai délivrent un vidimus d'un acte du 16 août 1417 (voir à cette date). 21 octobre 1418.

Non consultable

- 1383** Le Quesnoy, Jean de Préseau donne quittance à la comtesse (douairière) de Hainaut et de Hollande, Marguerite de Bourgogne,

d'une somme de 600 couronnes d'or du Roi, qu'elle lui a donnée à l'occasion de son mariage avec Jeanne, bâtarde du " hase " de Flandre. 26 octobre 1418.

Non consultable

- 1384 Hal, Jean (IV), duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, comte de Hainaut, etc., ordonne au receveur des mortemains de Hainaut de payer à son secrétaire, Jean le Marchant, une somme de 40 couronnes d'or pour rémunérer ses bons services et le dédommager de la perte d'une haquenée durant la guerre contre ceux de Dordrecht. 31 octobre 1418.

Non consultable

- 1385 Jean Rogier, prieur de Notre-Dame du Val-des-Écoliers à Mons, délivre un vidimus d'un acte du 14 juin 1417 (voir premier acte à cette date). 29 novembre 1418.

Non consultable

- 1386 Le bailli de Hainaut délivre un vidimus d'un acte du 5 mars 1418 n.st. (voir à cette date). 7 décembre 1418.

Non consultable

- 1387 Jean le Marchant donne quittance au receveur des mortemains de Hainaut de la somme évoquée dans un acte précédent (voir n° 1384). 28 décembre 1418.

Non consultable

- 1388 Jean Rogier, prieur de Notre-Dame du Val-des-Écoliers à Mons, délivre un vidimus d'un acte du 22 janvier 1410 n.st. (voir à cette date). 24 février 1419 n.st.

Non consultable

- *** Mons, Jean (IV), duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, comte de Hainaut, etc., nomme le lieutenant du receveur de Hainaut à Mons, Jean Muidavaine, correcteur des comptes de ses officiers en Hainaut, en remplacement de Jean de Mons. 28 mars 1419 n.st.

- 1389 Mons, le même ordonne au prévôt de Mons de payer annuellement aux Frères Mineurs de cette ville une aumône de 30 livres, à charge pour ces derniers de célébrer un office pour lui-même, son épouse la duchesse (Jacqueline), leurs prédécesseurs et successeurs. 20 avril 1419.

Non consultable

- 1390 Lettre close du receveur de Hainaut à son lieutenant de la Salle à Valenciennes, lui ordonnant de payer à Guillaume de Sars, seigneur d'Audignies et d'Angre, la somme de 30 livres tournois pour le " recouvrement du relief " de 14 muids de terre sis à Angre. 14 mai (1419).

Non consultable

- 1391 Les échevins de la ville de Mons délivrent un vidimus de deux actes datés respectivement du 12 et du 16 février 1411 (voir à ces dates). 26 mai 1419.
Non consultable
- 1392 Les mêmes délivrent un vidimus d'un acte du 23 août 1406 (voir premier acte à cette date). 26 mai 1419.
Non consultable
- 1393 Le Quesnoy, Jacqueline, duchesse de Lothier, de Brabant et de Limbourg, comtesse de Hainaut, etc., reconnaît devoir et ordonne à son receveur de Hainaut de payer 40 couronnes d'or à son cordonnier, Guillaume Martin, pour un cheval qu'il lui a cédé. 1er juillet 1419.
Non consultable
- 1394 Mons, sentence rendue par le receveur des mortemains de Hainaut dans la cause qui oppose son office aux manants de Grandrieu et de Sivry, aux termes de laquelle le décès des femmes veuves ou mariées de ces lieux ne donne pas lieu à perception du meilleur catel, mais bien celui des hommes, des jeunes filles mises hors de pain et des orphelins de père et mère, sauf ceux de franche origine. 6 juillet 1419.
Non consultable
- 1395 Le bailli de Hainaut délivre un vidimus d'un acte du 22 janvier 1401 n.st. (voir à cette date). 11 août 1419.
Non consultable
- 1396 Jean de le Sauch et Jean de Mons, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 1er juin 1415 (voir à cette date). 24 août 1419.
Non consultable
- 1397 Rochefort, le duc de Brabant et de Limbourg, comte de Hainaut, etc., ordonne au receveur de Hainaut de payer à Jean Machelot, hôtelier de Nimy, la somme de 36 livres 16 sous tournois et de lui donner trois chênes à prendre en la forêt du comte à Mons. 5 septembre 1419.
Non consultable
- 1398 Tervuren, le même accorde à maître Thierry Aloe, chapelain de son épouse, et ce en attendant d'être pourvu d'un bénéfice ecclésiastique, une pension annuelle de 20 nobles, à prendre sur les exploits du bailliage de Hainaut. 7 septembre 1419.
Non consultable
- *** Tervuren, le même accorde à Baudouin de Froidmont, prévôt des églises de Cambrai et de Mons, trésorier de Hainaut, pour services

rendus, une pension annuelle de 100 livres tournois, à prendre sur la recette générale de Hainaut. 21 septembre 1419.

1399 Les échevins de la ville de Mons délivrent un vidimus d'un acte de mai 1353 (voir troisième acte à cette date). 22 septembre 1419.
Non consultable

1400 Mons, Jean Rogier, prieur de Notre-Dame du Val-des-Écoliers à Mons, délivre un vidimus d'un acte du 28 mars 1419 n.st. (voir à cette date). Septembre 1419.
Non consultable

******* Malines, Jean (IV), duc de Lothier et de Brabant, etc., comte de Hainaut, etc., confirme les dispositions contenues dans un acte du 31 août 1417, dont il restitue la teneur (voir second acte à cette date). 10 octobre 1419.

1401 Vilvorde, le même nomme son valet de chambre et brodeur, Gautier Cambier, dit de Courtrai, aux fonctions de concierge de la maison " où l'on souloit tenir les changes " à Valenciennes. 12 octobre 1419.
Non consultable

1402 Mons, le bailli de Hainaut délivre un vidimus d'un acte du 21 septembre 1419 (voir à cette date). 15 octobre 1419.
Non consultable

1403 Baudouin de Froidmont, prévôt des églises de Cambrai et de Mons, trésorier de Hainaut, donne quittance au duc de Brabant, comte de Hainaut, d'une somme de 50 livres tournois, montant d'un terme de sa pension. 19 octobre 1419.
Non consultable

1404 Bruxelles, Jean (IV), duc de Lothier et de Brabant, etc., comte de Hainaut, etc., nomme Pierre de Beckere concierge de son hôtel d'Ostrevant, sis grande rue des Chevaliers à Bruxelles, aux gages de 29 livres par an, et ce en lieu et place de Sandrart Scymmelpenninc, destitué. 4 décembre 1419.
Non consultable

1405 Saint-Ghislain, Jean de Laens, abbé de Saint-Ghislain, délivre un vidimus de deux actes datés respectivement du 23 février et du 15 mars 1417 n.st. (voir n° 1355 et 1357). 13 décembre 1419.
Non consultable

******* Tervuren, Jean (IV), duc de Lothier et de Brabant, etc., comte de Hainaut, etc., accorde à Francequin Permans, son messenger à cheval, pour la durée de ses fonctions, la perception des revenus du vinage de Hautmont. 16 décembre 1419.

- *** Rochefort, le même et son épouse, la duchesse Jacqueline (de Bavière), accordent à Jean Nuellant, fils de Guillaume, demeurant à Valenciennes, la jouissance d'une de leurs deux maisons " où on souloit tenir les changes " en cette même ville, à charge de l'entretenir et d'en payer les charges. Décembre 1419.
- *** Vilvorde, le même nomme son valet de chambre et brodeur, Gautier Cambier, dit de Courtrai, concierge de la maison " où l'on souloit tenir les changes " à Valenciennes, et ce à titre viager. 9 janvier 1420 n.st.
- *** Anvers, le même confère à Normant, dit Jodur, l'office de la sous-mairie de Valenciennes, en remplacement de Baudet de le Wardereube, décédé. 22 janvier 1420 n.st.
- *** Louvain, le même accorde une rente viagère en blé et en fagots à Bertrand et Jeanne de Haspres, concierges de son hôtel de Nimy près de Mons. 26 février 1420 n.st.
- 1406 Mons, Simon Nockart et Jaquemart Mathieu, hommes de fief du comte de Hainaut, attestent qu'il revient 800 livres tournois à Jeanne de Mainrieu, veuve de Jean Canart, somme que lui doit la duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut et de Hollande, pour apurement des comptes de la terre de Baudour, rendus par ladite Jeanne et son époux. 27 mars 1420 n.st.
Non consultable
- 1407 Jean Rogier, prieur de Notre-Dame du Val-des-Écoliers à Mons, délivre un vidimus d'un acte du 26 février 1420 n.st. (voir à cette date). 31 (mars) 1420 n.st.
Non consultable
- 1408 Jacques, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un acte du 22 janvier 1420 n.st. (voir à cette date). Mars 1420 n.st.
Non consultable
- *** Bruxelles, Jean (IV), duc de Lothier et de Brabant, etc., comte de Hainaut, etc., accorde à Siredieu, valet de chambre et tailleur de la duchesse, son épouse, une pension viagère annuelle de 40 livres tournois payable sur la recette générale de Hainaut. 15 mai 1420.
- 1409 Jacques, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un acte du 9 janvier 1420 n.st. (voir à cette date). 31 mai 1420.
Non consultable
- 1410 Jean, seigneur de Reifferscheid, reconnaît que Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, Hollande et Zélande, lui a restitué les lettres relatives aux prétentions de son

père à charge du duché de Brabant. 3 juillet 1420.

Non consultable

- 1411 Mathieu Brusniau et Jaquemart Ernoul, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 1er mars 1418 n.st. (voir premier acte à cette date). 2 août 1420.

Non consultable

- 1412 Mons, Jean Clare, dit le Carlier, et Jean le Roi, clerc, hommes de fief du comte de Hainaut, attestent qu'à la requête du châtelain de Braine-le-Comte, les changeurs de Mons ont évalué en monnaie courante le montant du premier terme du remboursement d'un prêt de 150 francs consenti jadis par Jean de le Plancke, dit Huicelin, au duc Guillaume de Bavière, alors comte d'Ostrevant, et assigné par ce dernier sur les revenus de la châtellenie de Braine-le-Comte. 27 août 1420.

Non consultable

- 1413 Jacques, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un acte de décembre 1419 (voir à cette date). 31 août 1420.

Non consultable

- 1414 Bruxelles, Pierre le Bacre, chanoine de l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, donne quittance au duc de Brabant d'une somme de 29 livres tournois, montant, annuel, de ses gages pour la garde de l'hôtel de Hainaut à Bruxelles. 3 octobre 1420.

Non consultable

- 1415 Jean de le Loge, Gilles Pouillet et Hanin Thirou, dit Brassot, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte de 1400 (voir à cette date). 5 octobre 1420.

Non consultable

- 1416 Jacques, abbé, de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un acte du 15 mai précédent (voir à cette date). 24 novembre 1420.

Non consultable

- 1417 Valenciennes, Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, Hollande et Zélande, et de Ponthieu, dame de Frise, ordonne aux auditeurs des comptes du Hainaut d'imputer sur le compte du bailliage de ce comté les sommes de 30 "angéles " d'or et de 204 livres tournois engagées pour les dépenses de son hôtel durant le mois en cours. 1er février 1421. n.st.

Non consultable

- 1418 Valenciennes, la même ordonne à son bailli et receveur de Crèvecœur de payer à Yolèride, demoiselle de Lalaing, la somme de 70 couronnes d'or pour le prix d'un cheval qu'elle lui a cédé et le remboursement d'un prêt d'argent. 8 février 1421 n.st.

Non consultable

- 1419 Valenciennes, la même ordonne à son receveur de Hainaut de payer à Johannes, son valet et harpiste, une somme de 12 couronnes d'or pour le voyage qu'il doit faire à Saint-Jacques (-de-Compostelle). 22 février 1421 n.st.

Non consultable

- 1420 Mons, cédule, signée R. de Wonsel (secrétaire du duc de Brabant), invitant le receveur de Hainaut à payer à Jean de Bray, apothicaire à Mons, la somme de 12 livres 8 sous pour fourniture de diverses médecines pour le duc. 15 août 1421.

Non consultable

- 1421 Beaumont, Jean (IV), duc de Lothier et de Brabant, etc., comte de Hainaut, etc., confère à Remy Hasart, demeurant à Valenciennes, l'office de la sous-mairie de cette ville, devenu vacant par le décès de Jean Normant, dit Jodur. 18 août 1421.

Non consultable

- *** Beaumont, le même ordonne au receveur de Hainaut de fournir à Lambert-, portier de l'hôtel et du château de Beaumont, une rente annuelle d'un muid de blé assignée sur la recette de ce lieu. 29 août 1421.

- *** Beaumont, le même nomme Sohier Muysit, fils de Jean, clerc du diocèse de Liège, chapelain de Saint-Jean-l'Évangéliste en l'église du Béguinage à Beaumont, en remplacement de messire Jean (..)chier, décédé. 31 août 1421.

- 1422 Mons, le même ordonne au receveur général de Hainaut de payer à son conseiller, le seigneur de Ville, la somme de 67 livres 10 sous pour 27 jours de vacations de sa charge à Mons, Valenciennes et Beaumont, durant les mois d'août et de septembre écoulés. 4 octobre 1421.

Non consultable

- *** Louvain, le même nomme maître Fursy de Bruille son procureur général en Cour de Rome, aux gages annuels de 50 couronnes d'or. 14 octobre 1421.

- 1423 Tervuren, lettre close du même au receveur général de Hainaut, lui ordonnant de régler les frais du séjour que fera à Mons son valet de chambre Jean van Sambeke. 25 octobre 1421.

Non consultable

- 1424 Londres, Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., ordonne au bailli de Hainaut de rembourser à Simon Nockart, clerc dudit bailliage, la somme de 30 couronnes d'or qu'il lui a prêtée. 28 novembre 1421.

Non consultable

- 1425** Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un acte du 14 octobre 1421 (voir à cette date). 18 janvier 1422 n.st.
Non consultable
- 1426** Jean Faghot, demeurant à Neuville, donne quittance au receveur de Hainaut d'une somme globale de 120 livres 15 sous pour la fourniture de 51 porcs au maître boucher du duc de Brabant, comte de Hainaut et de Hollande. 27 février 1422 n.st.
Non consultable
- 1427** Mons, Jean (IV), duc de Lothieret de Brabant, etc., comte de Hainaut, etc., fait savoir au bailli de Hainaut qu'il a exempté le seigneur de Ville des droits de transport d'un fief tenu de la Cour de Hainaut à Waziers et cédé par ledit seigneur à sa sœur, la dame de Rotselaar. 26 mars 1421 ou 1422 n.st.
Non consultable
- 1428** Dordrecht, Jean, duc en Bavière, fils de Hainaut, Hollande et Zélande, accorde à son secrétaire Gérard Durot la jouissance viagère de la maison et de la chapelle de Thirimont et des terres qui en dépendent, telles qu'elles lui avaient été cédées par Jeanne de la Hamaide, épouse de Gérard de Semousies. 2 avril 1421 ou 1422 n.st.
Non consultable
- 1429** Londres, Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, etc., s'engage à rembourser à Simon Nockart, clerc du bailliage de Hainaut, les 60 couronnes d'or de France qu'il a avancées en son nom à Anseau de Larke, serviteur de sa mère, la duchesse (Marguerite de Bourgogne). 5 avril 1421 ou 1422 n.st.
Non consultable
- ***** Jean (IV), duc de Lothier et de Brabant, comte de Hainaut, etc., ordonne à son receveur général de Hainaut de payer dorénavant à Sohier Muysi, chapelain du béguinage de Beaumont, les 20 livres tournois de rente annuelle auxquelles il a droit d'office, au lieu des 10 livres qui lui étaient attribuées par erreur. 13 septembre 1422.
- 1430** Mons, cédule ordonnant au receveur de Hainaut de régler les frais de voyage d'un valet chargé d'aller prendre livraison d'un faucon rouge pour le duc de Brabant. 29 septembre 1422.
Non consultable
- 1431** Mons, cédule semblable relative au paiement du courrier à cheval du même duc pour port de lettres. 30 septembre 1422.
Non consultable
- 1432** Louvain, Jean (IV), duc de Lothier et de Brabant, etc., comte de

Hainaut, etc., ordonne au receveur général de Hainaut de payer à son secrétaire, maître Jean le Marchant, la somme de 66 couronnes d'or pour vacations et voyages qu'il détaille. 23 janvier 1423 n.st.

Non consultable

1433 Beaumont, Jean, bâtard de Diest, et Jaquemart Vigreux, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 31 août 1421 (voir à cette date). 26 janvier 1423 n.st.

Non consultable

1434 Beaumont, les mêmes délivrent un vidimus d'un acte du 13 septembre 1422 (voir à cette date). 26 janvier 1423 n.st.

Non consultable

1435 Piérart Sohier et Gilles Hoston, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 29 août 1421 (voir à cette date). 29 janvier 1423 n.st.

Non consultable

1436 Piérart Crohin et Jean du Sart, hommes de fief du comte de Hainaut, attestent que Hannellet, roi des ménestrels de Hainaut, a donné quittance au receveur de Hainaut d'une somme de 50 couronnes de France, montant de deux termes semestriels (1421-1422) de la pension viagère que feu le duc Guillaume (de Bavière) lui avait accordée. 30 janvier 1423 n.st.

Non consultable

1437 Bavay, Jaquemart Révélaît et Jean de Rocque, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 12 août 1415 (voir à cette date). 31 janvier 1423 n.st.

Non consultable

1438 Mons, Pierre, dit Brongnart, seigneur de Hainin, chevalier, donne quittance au receveur de Hainaut d'une somme de 105 sous tournois, montant de deux vacations au Conseil à Mons, en janvier 1423. 8 février 1423 n.st.

Non consultable

1439 Guillaume de Sars, seigneur d'Audignies et d'Angre, et Godefroid Clauwet, conseillers du duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., donnent quittance au receveur de Hainaut d'une somme de 80 livres tournois pour paiement de diverses vacations de leur office. 23 avril 1423.

Non consultable

1440 La Haye, Jean, duc en Bavière, fils de Hainaut, Hollande et Zélande, accorde à son secrétaire Gérard Durot une pension viagère annuelle de 25 couronnes à l'écu de France, à prendre sur les revenus hennuyers du disposant. 15 juillet 1423.

Non consultable

- 1441 Soignies, le prévôt, le doyen et le chapitre de l'église de Soignies donnent quittance au duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., d'une somme de 50 écus, dits couronnes de France, que leur avait promise ledit duc lors de sa prestation de serment comme comte de Hainaut en leur église, et destinée à l'acquisition d'un drap d'or armorié à placer dans cette dernière. 16 juillet 1423.
Non consultable
- 1442 Louvain, lettre close du duc de Brabant, comte de Hainaut et de Hollande, ordonnant à son écuyer, Rasse d'Agnicourt, prévôt et receveur de Fumay et de Revin, de mettre la forteresse de Fumay en état de garde et d'approvisionnement. 28 juillet 1423.
Non consultable
- 1443 Godefroid Clauwet donne quittance au duc de Brabant, comte de Hainaut et de Hollande, des sommes qui lui restaient dues pour cinq voyages effectués à son service durant la période avril-juin 1423. 2 août 1423.
Non consultable
- 1444 Valenciennes, Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un acte du 10 octobre 1419 (voir à cette date). 9 octobre 1423.
Non consultable
- 1445 Maubeuge, Mathieu Brusniau et Ghiot du Montbliart, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 16 décembre 1419 (voir à cette date). 11 octobre 1423.
Non consultable
- 1446 Bruxelles, Jean (IV), duc de Lothier et de Brabant, etc., comte de Hainaut, etc., ordonne aux auditeurs des comptes du Hainaut d'imputer sur la recette générale de ce comté la somme de 243 livres 15 sous 4 deniers de Hainaut, dépensée pour le séjour de son hôtel à Braine-le-Comte les 13 et 14 novembre 1423, dépenses dont le décompte figure en tête du présent acte. 1er décembre 1423.
Non consultable
- 1447 Bruxelles, décompte et ordonnance similaire pour une somme de 215 livres 3 sous 1 denier de Hainaut, montant des dépenses de l'hôtel du même duc, faites à Saint-Ghislain le 29 novembre 1423. 1er décembre 1423.
Non consultable
- 1448 Bruxelles, Jean (IV), duc de Lothier et de Brabant, etc., comte de Hainaut, etc., ordonne au receveur général de Hainaut de déduire, terme par terme, un montant global de 200 couronnes de la censive annuelle que lui doivent les frères Jacques et André

Taperel, marchands lombards de la table de Hal. 19 janvier 1424 n.st.

Non consultable

1449 Jean Rogier, prieur de Notre-Dame du Val-des-Écoliers de Mons, délivre un vidimus de trois actes datés comme suit : 1) 9 juin 1282 ; 2) 5 mars 1304 n.st. ; 3) 13 mai 1333 (voir à ces diverses dates). 31 janvier 1424 n.st.

Non consultable

1450 Jean Vivyen, maire de Mons, donne quittance au duc de Brabant, comte de Hainaut et de Hollande, d'une somme de 15 livres tournois, perçue sur les revenus de l'office du bailliage de Hainaut, pour ses gages de conseiller durant l'année 1423. 2 mars 1424 n.st.

Non consultable

1451 Namur, Jean (III), comte de Namur, se déclare satisfait des comptes que lui a rendus Alard de Vellereille, bailli et receveur, de ses terres sises en Hainaut, et reconnaît lui devoir de ce fait la somme de 757 livres 3 sous 6 deniers tournois, qui sera rabattue de ses prochains comptes. 10 mars 1424.

Non consultable

1452 Lierre, Jean (IV), duc de Lothier et de Brabant, etc., comte de Hainaut, etc., ordonne aux auditeurs des comptes de ses officiers de Hainaut d'imputer sur la recette générale de ce comté la somme de 40 livres 10 sous pour les dépenses de son hôtel, faites en l'abbaye de Bonne-Espérance, le 9 septembre 1423, en revenant de Maubeuge. 28 avril 1424.

Non consultable

******* Bruxelles, le même démet de ses fonctions de prévôt du Quesnoy Henri de Wagnies, écuyer, et nomme à sa place son lieutenant, Jean de le Sauch. 11 mai 1424.

1453 Englebert d'Enghien, seigneur de Ramerupt, la Folie et Tubize, chevalier, donne quittance au duc de Brabant, comte de Hainaut et de Hollande, d'une somme de 126 livres 4 sous 6 deniers pour frais de voyages accomplis à son service en Hainaut et en Brabant, en avril et mai 1424. 29 juillet 1424.

Non consultable

******* Bruxelles, Jean (IV), duc de Lothier et de Brabant, etc., comte de Hainaut, etc., confirme à nouveau l'octroi contenu dans un acte du 20 janvier 1411 n.st. (voir à cette date). 12 août 1424.

1454 Mons, Piérart Hellin et Gérardin le Voilier, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 19 janvier 1424 n.st. (voir à cette date). 14 septembre 1424.

Non consultable

- 1455** Le Quesnoy, Adde de le Porte, abbesse de Sainte-Elisabeth du Quesnoy, délivre un vidimus d'un acte du 11 mai 1424 (voir à cette date). 20 septembre 1424.
Non consultable
- 1456** Nivelles, Jean (IV), duc de Lothier et de Brabant, etc., comte de Hainaut, etc., dispense Evrard de le Haye, chevalier, et ses garants du paiement des rentes annuelles et des pensions viagères qu'il a constituées au bénéfice de diverses personnes dénommées dans l'acte, et ce parce que ces dernières ont pris le parti du duc de Gloucester et sont soumises, de ce fait, à confiscation. 15 mai 1425.
Non consultable
- 1457** Nivelles, le même accorde, pour des motifs similaires, les mêmes dispenses à son conseiller Jean, seigneur de Rotselaar, Vorselaar et Retie, et à Gérard, seigneur de Ville, Jean de Harveng et Gilles d'Arras. 15 mai 1425.
Non consultable
- 1458** Nivelles, le même accorde, pour des motifs similaires, les mêmes dispenses à son conseiller Jean, seigneur de Wezemaal, maréchal de Brabant, à Marie de Ghistelle, dame de Bouchout, et à leurs mandataires respectifs. 15 mai 1425.
Non consultable
- 1459** Nivelles, le même accorde, pour des motifs similaires, les mêmes dispenses à son conseiller Jean de Schoonvorst, châtelain de Montjoie, et à ses mandataires. 15 mai 1425.
Non consultable
- 1460** Jean Rogier, prieur de Notre-Dame du Val-des-Écoliers à Mons, dé-livre un vidimus d'un acte du 16 juin 1417 (voir premier acte à cette date). 15 juin 1425.
Non consultable
- 1461** Tervuren, Jean (IV), duc de Lothier et de Brabant, etc., comte de Hainaut, etc., fait savoir au receveur de Crèvecœur (-sur-l'Escaut) qu'il accorde à Jean le Sellier, fils de feu Jean l'aîné, remise durant dix ans du paiement d'une rente annuelle de 7 muids et demi de grain qu'il doit sur sa maison du Bosquel près de Crèvecœur, détruite par faits de guerre. 21 octobre 1425.
Non consultable
- 1462** Les échevins de Cambrai délivrent un vidimus de l'acte précédent. 29 octobre 1425.
Non consultable

- 1463 Bruxelles, Jean (IV), duc de Lothier et de Brabant, etc., comte de Hainaut, etc., ordonne aux auditeurs des comptes de ses officiers en Hainaut d'imputer sur les comptes du bailli de ce comté la somme de 310 livres 10 sous tournois, montant des dépenses faites à son service par vingt-trois hommes à cheval durant dix-huit jours, en juin et juillet 1425. 5 novembre 1425.
Non consultable
- 1464 Bruxelles, le même ordonne au bailli des bois et au receveur général de Hainaut de fournir aux habitants de Seneffe, pour la réfection de leur église endommagée par faits de guerre, 40 chênes à prendre dans la haie du Rœulx ou les bois de la Houssière. 9 novembre 1425.
Non consultable
- 1465 Tervuren, Français. Le même ordonne aux mêmes de fournir à maître Jean de Segry, prévôt du chapitre de Soignies et trésorier de Hainaut, pour des constructions qu'il entreprend, 25 chênes à prendre dans les bois autour de Valenciennes. 1er janvier 1426 n.st.
Non consultable
- *** Lierre, le même accorde à son écuyer et châtelain de Braine-le-Comte, Gilles Descamps, une indemnité de 1.000 couronnes d'or de France, à percevoir par termes annuels de 200 livres tournois, pour le dédommager des pertes qu'il a subies à son service durant la guerre contre les Anglais. 31 janvier 1426 n.st.
- 1466 Lierre, le même ordonne au bailli des bois et au receveur général de Hainaut de fournir à Guillaume de Langele, pour services rendus au cours de la dernière guerre de Hainaut, 40 chênes des bois de la Houssière, pour reconstruire les maisons qu'il a perdues en Brabant du fait de cette même guerre. 17 février 1426 n.st.
Non consultable
- 1467 Bruxelles, le même ordonne au receveur général de Hainaut de payer à son conseiller, maître Jean de Segry, prévôt du chapitre de Soignies et trésorier de Hainaut, la somme de 43 couronnes et demie pour frais de voyages et vacations de son office, en août 1425 et février-mars 1426. 24 août 1426.
Non consultable
- 1468 Saint-Ghislain, le même ordonne au bailli des bois et au receveur général de Hainaut de fournir à Jaquemart de Vertain, pour services rendus lors de la guerre contre le duc de Gloucester en Hainaut, 25 chênes des bois de Braine(-le-Comte) ou de la Houssière, pour la réfection de sa maison de Bourbecq, près dudit Braine, brûlée lors de ladite guerre. 18 septembre 1426.
Non consultable

- 1469 Michel Brongnart et Thierry Mahieu, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 1er mars 1418 n.st. (voir premier acte à cette date). 20 octobre 1426.
Non consultable
- 1470 Bruxelles, Jean (IV), duc de Lothier et de Brabant, etc., comte de Hainaut, etc., ordonne au bailli de Hainaut d'accorder au seigneur de Fagnolle une remise de 50 couronnes de France sur le montant de 150 couronnes qu'il devait au disposant, et ce pour l'indemniser des dommages qu'il a subis en défendant ses forteresses durant la guerre contre le duc de Gloucester en Hainaut. 15 décembre 1426.
Non consultable
- 1471 Bruxelles, le même ordonne au receveur général de Hainaut de payer 80 livres tournois à Jean du Puch, prévôt de Bavay, pour le dédommager des pertes qu'il a subies en ravitaillant la forteresse de Potelle et en assurant la garde de Bavay contre les " ennemis et rebelles estans en nostre ville du Quesnoy ". 6 février 1427 n.st.
Non consultable
- *** Valenciennes, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., bail, mambour et gouverneur du comté de Hainaut, nomme Anseau de Sars, écuyer, prévôt, bailli des bois, châtelain et receveur de Fumay et de Revin. 5 juin 1427.
- *** Mons, le même (s'intitulant héritier du comté de Hainaut) confirme Jacques de Liévin, chevalier, dans son office de châtelain des ville et châtellenie de Bouchain. 23 juin 1427.
- *** Mons, le même nomme Jean, seigneur de Boussu, son conseiller pour les affaires du Hainaut, aux gages annuels de 300 livres. 28 juin 1427.
- *** Mons, le même nomme Guy Bourdon, avocat à la Cour de Mons, son conseiller et avocat pour les affaires du comté de Hainaut, et ce aux gages de 15 livres tournois, augmentés de deux charretées de foin et de 200 fagots de bois par an. 28 juin 1427.
- *** Mons, le même nomme Obert le Crespé, avocat à la Cour de Mons, aux mêmes fonctions et aux mêmes gages. 28 juin 1427.
- *** Mons, le même nomme le même correcteur de ses comptes dans le comté de Hainaut, en remplacement de Jean de Cuesmes, destitué. 28 juin 1427.
- *** Mons, le même confirme Colin Bonvoisin dans son office de loutrier de Hainaut. 28 juin 1427.
- 1472 Mons, le même ordonne au receveur de Hainaut de payer au

couvent des Frères mineurs de Mons la somme de 10 livres, valant 40 gros de Flandre la livre, pour la réparation des édifices conventuels détruits ou endommagés par les inondations (voir n° 1479). 28 juin 1427.

Non consultable

Mons, le même confirme Thierry, de Oisterwic dans son office de concierge et garde de 1^{re} armoirie " de son hôtel de Naast à Mons. 29 juin 1427.

1473

Les échevins de Cambrai délivrent un vidimus d'un acte du 23 juin 1427 (voir à cette date). S.d. (fin juin 1427).

Non consultable

Valenciennes, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., bail, mambour, gouverneur et héritier du comté de Hainaut, mande au receveur général de Hainaut qu'il a reçu la foi et l'hommage de son " escuyer d'escuyerie " Colart de la Gliseule pour une rente féodale annuelle de 100 écus d'or de France, donnée par feu le comte de Hainaut à son épouse, Catherine de la Marche, en vue de son mariage en 1415. 1er juillet 1427.

Valenciennes, le même nomme Jean Rasoir, fils de feu Jean l'aîné, receveur général du comté de Hainaut. 1er juillet 1427.

Lille, le même confirme Jean Nuellant, de Valenciennes, dans la jouissance viagère d'une maison citée dans un acte de décembre 1419 (voir à cette date). 5 juillet 1427.

1474

Lille, le même confirme Raoul, bâtard de Marchiennes, dans la possession de la pension annuelle de 50 livres tournois, à prendre sur les revenus du Rœulx, que lui avait octroyée feu le duc (Jean IV) de Brabant. 6 juillet 1427.

Non consultable

Arras, le même nomme Guillaume de Sars, seigneur d'Audignies et d'Angre, son conseiller pour les affaires du Hainaut, aux gages annuels de 300 livres de Hainaut. 10 juillet 1427.

1475

Arras, le même approuve et confirme les dispositions d'un acte du 18 septembre 1426 (voir n° 1468). 11 juillet 1427.

Non consultable

1476

Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un acte du 1er juillet 1427 (voir premier acte à cette date). 22 juillet 1427.

Non consultable

1477

Bruxelles, Philippe, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg,

comte de Ligny et de Saint-Pol, invite (Pierre de Bousies), seigneur de Vertain, chevalier, ancien bailli de Hainaut, à accorder en son nom à Gilles des Champs, écuyer, châtelain de Braine-le-Comte, remise d'un " quint " de 63 mailles d'or du Rhin, qu'il devait au disposant en vertu d'une sentence de la Cour de Mons. 2 août 1427.

Non consultable

- 1478 Bruges, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., héritier du comté de Hainaut, fait savoir au bailli de Hainaut qu'il a accordé à Colart, bâtard de la Hamaide, remise des droits seigneuriaux dus sur le fief de Beaufort, en la châtellenie de Bouchain. 2 août 1427.

Non consultable

- *** Bruges, le même octroie aux jurés et au conseil de la ville de Binche un nouveau régime de maltôtes et d'" assises ", valable durant vingt ans en cette ville, dans son alleu et à Péronnes, et en fixe les conditions de perception et d'utilisation. 3 août 1427.

- 1479 Mons, Frère Jean Platiel, gardien du couvent des Frères mineurs de Mons, donne quittance au receveur de Hainaut de la somme mentionnée dans un acte précédent (voir n° 1472). 15 août 1427.

Non consultable

- 1480 Bellemotte lez Arras, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., héritier du comté de Hainaut, ordonne au receveur de Hainaut de fournir à son secrétaire, maître; Gérard Durot, receveur de ses terres et des mortemains en Hainaut, 20 chênes à prendre dans les bois de Mons, pour reconstruire certains édifices endommagés par faits de guerre. 19 août 1427.

Non consultable

- 1481 Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un acte du 5 juillet 1427 (voir à cette date). 23 août 1427.

Non consultable

- 1482 Mons, Jean de Saint-Ghislain et Hanin de Gloire, hommes de fief de la comtesse de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 31 janvier 1426 n.st. (voir à cette date). 26 août 1427.

Non consultable

- 1483 Mons, lettre close du bailli de Hainaut, Guillaume de Lalaing, à Thomas de Vertain, prévôt de Maubeuge, lui mandant d'avertir les villages de sa prévôté d'avoir à se tenir prêts pour porter secours là où la chose s'avérera nécessaire. 2 septembre (1427?).

Non consultable

- 1484 Beaumont, Jaquemart le Toilier, Anseau le Maie et Baudouin Sandrart, hommes de fief de la comtesse de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 5 juin 1427 (voir à cette date). 3 septembre

1427.

Non consultable

Lille, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., héritier du comté de Hainaut, ordonne au receveur général de Hainaut de payer à Casin de le Cambe, clerc de son chevalier, conseiller et premier chambellan, le seigneur de Roubaix,. une pension annuelle de 200 livres de Hainaut, à prendre sur les revenus de la mairie de Valenciennes. 7 septembre 1427.

1485

Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus de l'acte précédent. 9 septembre 1427.

Non consultable

1486

Guillaume de le Loge, Colart Boistiau, Jean Powillon et Jean de Saint-Ghislain, hommes de fief de la comtesse de Hainaut, délivrent un vidimus de quatre actes, rangés et datés comme suit : 1) 20 janvier 1411 n.st. (voir à cette date) ; 2) 16 juin 1417 (voir second acte à cette date) ; 3) 31 mai 1418 ; 4) 12 août 1424 (voir à ces dates). 18 septembre 1427.

Non consultable

1487

Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un acte du 28 juin 1427 (voir cinquième acte à cette date). 28 septembre 1427.

Non consultable

1488

Le même délivre un vidimus d'un acte du 1er juillet 1427 (voir second acte à cette date). 10 octobre 1427.

Non consultable

1489

Guy Bourdon et Jean le Roi, hommes de fief de la comtesse de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 28 juin 1427 (voir troisième acte à cette date). 15 octobre 1427.

Non consultable

1490

Les échevins de Mons délivrent un vidimus d'un acte du 28 juin 1427 (voir second acte à cette date). 16 octobre 1427.

Non consultable

1491

Victor vander Zickelen donne quittance au receveur de la comtesse douairière de Hainaut, Hollande et Zélande pour ses terres de Flobecq et Lessines, de diverses sommes d'argent qu'il énumère. 24 novembre 1427.

Non consultable

1492

Valenciennes, Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un acte du 10 juillet 1427 (voir à cette date). 23 décembre 1427.

Non consultable

- 1493 Jean de le Sauch et Colart Cambier, hommes de fief de la comtesse de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 17 février 1415 n.st. (voir à cette date). 24 décembre 1427.
Non consultable
- 1494 Mons, les échevins de Mons délivrent un vidimus d'un acte du 28 juin 1427 (voir premier acte à cette date). 24 décembre 1427.
Non consultable
- 1495 Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un acte du 1er août 1395 (voir à cette date). 23 janvier 1428 n.st.
Non consultable
- 1496 Valenciennes, le même délivre un vidimus d'un acte du 31 janvier 1418 n.st. (voir à cette date). 31 janvier 1428 n.st.
Non consultable
- 1497 Lille, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., héritier du comté de Hainaut, ordonne au bailli de Hainaut de prendre en charge un détrousseur nommé Caisot Jonas, détenu dans la prison du prévôt de La Longue-ville sur ordre de la sénéchale de Hainaut. 25 février 1428 n.st.
Non consultable
- 1498 Lille, le même fait savoir aux auditeurs de ses comptes en Hainaut qu'il a accordé à Simon de Lalaing, chevalier, son chambellan et prévôt de Valenciennes, un don de 300 écus de 40 gros de Flandre, à prendre sur les exploits de son office de prévôt. 27 février 1428 n.st.
Non consultable
- 1499 Les échevins de la cité de Cambrai délivrent un vidimus d'un acte du 5 mars 1418 n.st. (voir à cette date). 9 mars 1428 n.st.
Non consultable
- 1500 Lyonnet du Bos et Hanin Venant, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du (. .) novembre 1409 (voir à cette date). (14 mars) 1428 n.st.
Non consultable
- 1501 Lille, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., héritier du comté de Hainaut, ordonne au receveur de Hainaut de servir à son écuyer tranchant, Antoine Roichebaron, une pension annuelle de 200 livres de Flandre, à prendre sur les revenus des charbonnières de Jemappes. 5 avril 1428.
Non consultable
- 1502 Mons, le même ordonne au receveur général de Hainaut de fournir gratuitement aux arbalétriers de la confrérie de Notre-Dame à

Mons 30 chênes de la forêt de Mons, pour l'achèvement de la chapelle du même nom qu'ils édifient présentement en cette ville. 11 avril 1428.

Non consultable

1503 Valenciennes, le même ordonne au même de fournir gracieusement au comte de Conversan, seigneur d'Enghien, 120 chênes à prendre à Condé (-sur-l'Escaut) et dans les bois de Braine (-le-Comte) et de la Houssière, pour servir à certains travaux de construction en Hainaut. 11 avril 1428.

Non consultable

******* Mons, le même confère à Jean de Sars, fils de Jacques de Sars, chevalier, son conseiller, chambellan et prévôt de Mons, l'office " du fer et du séjour " de Hainaut, devenu vacant par le départ de Gilles de l'Escatière. 11 avril 1428.

1504 Mons, le même ordonne au receveur général de Hainaut de fournir gratuitement à Englebert d'Enghien, chevalier, son conseiller et chambellan, 100 chênes des bois de la Houssière et de Rogelin, pour la " perfection " de sa forteresse de la Folie. 11 avril 1428.

Non consultable

1505 Le bailli de Hainaut délivre un vidimus d'un acte du 11 avril 1428 (voir troisième acte à cette date). 20 avril 1428.

Non consultable

1506 Valenciennes, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., héritier du comté de Hainaut, ordonne au receveur général de Hainaut de payer, sur la recette des aides de Valenciennes, à ses conseillers Guillaume de Sars, seigneur d'Audignies, et Jean Rasoir, fils de Pierre, seigneur d'Odomez, la somme de 3.949 couronnes d'or du Roi, pour parfaire le remboursement des 7.277 couronnes qu'ils ont avancées pour l'achat de bijoux, en ce compris un service de 400 couronnes. 21 avril 1428.

Non consultable

******* Bruges, le même nomme son conseiller et chambellan Geoffroy de Villers, gouverneur du château et des villes de Fumay et de Revin, aux gages annuels de 100 francs. 26 avril 1428. Une mention dorsale indique que le bénéficiaire a prêté serment entre les mains du duc de Bourgogne, le 1er mai suivant.

1507 Bruges, le même autorise la ville de Mons à augmenter, pour un terme de dix ans, le taux des accises et maltôtes sur la vente du vin au détail, et ce pour racheter 400 écus de France par an de rentes viagères et payer sa quotité de l'aide. 8 mai 1428.

Non consultable

1508 Le garde des sceaux du bailliage de Rethélois délivre un vidimus

d'un acte du 26 avril 1428 (voir à cette date). 16 mai 1428.

Non consultable

- 1509** Mons, l'empereur, le roi, les connétables, dizeniens et membres du grand serment des arbalétriers de Mons reconnaissent avoir reçu les 30 chênes mentionnés dans un acte précédent (voir n° 1502). 1er juin 1428.

Non consultable

- 1510** Mons, Jean Rollant et Hanin de Gloire, hommes de fief de la comtesse de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 8 septembre 1407 (voir à cette date). 9 juin 1428.

Non consultable

- ***** Bruges, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., héritier du comté de Hainaut, nomme Jean Rousseau, de Mons, maître boucher de Hainaut. 11 juin 1428.

- 1511** Gilles de Gognies, prévôt, Henri d'Oisy, mayeur, et Jean de Mons, châtelain du Quesnoy, hommes de fief de la comtesse de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 1er juin 1415 (voir à cette date). 15 juin 1428.

Non consultable

- ***** Bruges, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., héritier du comté de Hainaut, ordonne au receveur général de Hainaut de fournir gracieusement à son conseiller Obert le Crespe 25 chênes des bois de Mons, pour la reconstruction de la maison qu'il possède à Mons. 15 juin 1428.

- 1512** Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un acte du 11 juin 1428 (voir à cette date). 6 juillet 1428.

Non consultable

- ***** Middelburg, Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, Hollande et Zélande et de Ponthieu, dame de Frise, confirme son écuyer Etienne d'Ittre dans son office de bailli des bois de Hal, comprenant la " foresterie du grand bois " et la " foresterie et chasserie " dans la seigneurie dudit Hal, office qu'il tiendra d'elle en fief sa vie durant et celle de son fils Aymeri, et dont elle dénombre les revenus. 25 août 1428.

- 1513** Mons, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., héritier du comté de Hainaut, fait savoir qu'il a reçu son conseiller et maître des requêtes de son hôtel, maître Thierry le Roy, à la foi et à l'hommage pour son nouvel office de trésorier de Hainaut, qu'il exercera en remplacement de maître Jean Segry. 14 septembre 1428.

Non consultable

- 1514 Mons, le même fait savoir au bailli de Hainaut qu'à la requête du comte de Conversan et de Brienne, seigneur d'Enghien, il a accordé remise à Guillaume de Steenhout, chevalier, d'un droit de " quint " s'élevant à 52 livres de Hainaut. 15 septembre 1428.
Non consultable
- 1515 Jacqueline duchesse de Bavière, etc., ordonne au receveur général de Hainaut de payer 600 livres tournois à son secrétaire, Jean de Goch, clerc de la dépense de son hôtel, pour l'entretien dudit hôtel durant la troisième semaine de septembre 1428. 16 septembre 1428.
Non consultable
- *** Valenciennes, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., hoir du comté de Hainaut, fait savoir qu'en vertu des pouvoirs que lui donne le traité de paix conclu avec la duchesse (Jacqueline) de Bavière, il renouvelle la nomination de maître Gérard Durot, son secrétaire, comme receveur général des morte-mains de Hainaut. 20 septembre 1428.
- *** Valenciennes, le même, en vertu des pouvoirs évoqués dans l'acte précédent, renouvelle la nomination de Jean Rousseau, de Mons, comme maître boucher de Hainaut. 20 septembre 1428.
- 1516 Valenciennes, Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un acte du 4 août 1415 (voir à cette date). 24 septembre 1428.
Non consultable
- 1517 Valenciennes, Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., ordonne au receveur de Hainaut de faire fournir gracieusement à son écuyer Etienne d'Iltre, sur les 100 chênes promis, 50 chênes des bois de Mons, pour réparer ses maisons endommagées par les guerres. 24 septembre 1428.
Non consultable
- 1518 Guy Bourdon et Jean le Roi, hommes de fief de la comtesse de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 28 juin 1427 (voir quatrième acte à cette date). 28 septembre 1428.
Non consultable
- *** (Lille), Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., hoir du comté de Hainaut, renouvelle la nomination de son chambellan et conseiller, Geoffroy de Villers, comme gouverneur, capitaine et garde du château et des villes de Fumay et de Revin, en augmentant ses gages jusqu'à 200 livres tournois par an. 29 septembre 1428.
- 1519 Valenciennes, Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., ordonne au receveur général de Hainaut de faire fournir à son écuyer Etienne

d'lttre un second lot de 50 chênes des bois de Mons (voir n° 1517).
8 octobre 1428.

Non consultable

1520 Valenciennes, la même reconnaît avoir reçu du receveur de Hainaut la somme de 601 livres 18 sous 6 deniers tournois pour les dépenses de son hôtel. 10 octobre 1428.

Non consultable

*** Valenciennes, la même affranchit du droit de servage les biens hennuyers de Marguerite, fille de Jean Rogier, dit Huart, épouse de Jean Piéron, bâtard, demeurant à Binche, et ce pour elle-même et pour ses héritiers. 12 octobre 1428.

*** Lille, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., hoir du comté de Hainaut, nomme Thomas de Forest, dit Sarrazin, écuyer, gardien en son nom de la ville du Cateau en Cambrésis, et ce en remplacement de Gautier de Bâillon, déchargé de ces fonctions. 12 octobre 1428.

1521 Gertrude de Trazegnies, abbesse séculière de Sainte-Aldegonde de Maubeuge, et son chapitre donnent quittance au duc de Bourgogne de l'équivalent en numéraire du don de 10 marcs d'argent qu'il leur avait fait pour " parfaire " leur châsse, lors de sa prestation de serment comme gouverneur et hoir du pays de Hainaut, faite en leur église en juin 1427. 15 octobre 1428.

Non consultable

1522 Valenciennes, Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., ordonne au receveur général de Hainaut de faire délivrer 12 chênes des bois de Mons à Johannes l'Oste, clerc de sa chapelle. 16 octobre 1428.

Non consultable

1523 Obert le Crespé et Guy Bourdon, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 11 juin 1414 (voir à cette date). 21 octobre 1428.

Non consultable

1524 Valenciennes, Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., ordonne au receveur général et au bailli des bois de Hainaut de faire délivrer 30 chênes de la forêt de Mormal, vers Bavay, à Wassart Regnault, bailli de l'église de Vicoigne. 24 octobre 1428.

Non consultable

1525 La même ordonne au receveur général de Hainaut de payer à Jean de Goch, son secrétaire et clerc de la dépense, la somme de 500 livres tournois pour couvrir les dépenses de son hôtel, faites à Valenciennes en octobre 1428. 25 octobre 1428.

Non consultable

-
- 1526** Mons, la même ordonne au même et au bailli des bois de Hainaut de faire délivrer aux religieux du Val-des-Écoliers à Mons 12 chênes de son bois de la Sayette. 30 octobre 1428.
Non consultable
- 1527** Valenciennes, la même reconnaît avoir reçu du receveur général de Hainaut 302 livres 16 sous 5 deniers tournois, pour couvrir ses dépenses de vin et autres durant la dernière semaine d'octobre 1428 à Mons. 31 octobre 1428.
Non consultable
- 1528** Valenciennes, la même ordonne au même de payer à ses conseillers, le seigneur de Hainin et Jaquemart Hanekart, et à son secrétaire Jean Grenier, la somme de 78 livres 15 sous tournois, montant des frais qu'ils ont engagés en allant en ambassade à Bruges auprès du duc de Bourgogne avec Louis de Montfort et d'autres. 6 novembre 1428.
Non consultable
- 1529** Colart le Bleu et Guy Bourdon, hommes de fief de la comtesse de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 15 juin 1428 (voir second acte à cette date). 7 novembre 1428.
Non consultable
- ***** Valenciennes, Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., accorde, à titre de dommages de guerre, aux habitants de Baileux remise, durant six ans, de la moitié des rentes qu'ils lui doivent. 8 novembre 1428.
- ***** Valenciennes, la même accorde, au même titre, un même privilège aux habitants de Villers(-la-Tour). 8 novembre 1428.
- 1530** Frère Jacques du Quesnoy, gardien des Franciscains de Valenciennes, donne quittance au " grand " receveur de Hainaut d'une somme de 15 livres tournois, montant annuel relatif à la célébration des obits pour les comtes de Hainaut, que l'on perçoit sur les revenus de la mairie de Valenciennes. 12 novembre 1428.
Non consultable
- 1531** Valenciennes, Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., ordonne au receveur de Hainaut de payer la somme de 40 livres tournois à maître Guillaume de Dour, dit le Doux, confesseur de la comtesse douairière de Hainaut, sa mère, pour le parachèvement de ses études de théologie. 14 novembre 1428.
Non consultable
- ***** Arras, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., hoir du comté de Hainaut, ratifie et confirme les dispositions d'un acte du 25 août 1428, dont il restitue la teneur (voir à cette date). 14 novembre 1428.

- 1532 Valenciennes, Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., reconnaît avoir reçu du receveur général de Hainaut la somme de 832 livres 19 deniers tournois, pour payer ses dépenses de vin et autres à Valenciennes, du 10 octobre au 1er novembre 1428. 15 novembre 1428.
Non consultable
- 1533 Arras, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., hoir du comté de Hainaut, accorde à Pierre de Hauteville, écuyer, son conseiller et maître de ses monnaies, une pension viagère annuelle de 200 francs, de 32 gros la pièce, monnaie de Flandre, à prendre sur les revenus de la terre de Blaton (). 16 novembre 1428.
Non consultable
- 1534 Mons, le bailli de Hainaut délivre un vidimus d'un acte du 14 novembre 1428 (voir second acte à cette date). 19 novembre 1428.
Non consultable
- *** Valenciennes, Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., accorde à sa mère, la comtesse douairière de Hainaut, Hollande et Zélande, une rente féodale viagère annuelle de 800 livres tournois, monnaie de Hainaut, à percevoir sur divers impôts et revenus de la ville de Valenciennes, qu'elle énumère. 23 novembre 1428.
- *** Valenciennes, la même restitue à Michel de Ligne, chevalier, la jouissance viagère du fief de Florennes, tenu d'elle, qu'il avait cédé à Robert le Roux, écuyer, et qui était retourné après la mort de ce dernier au comte de Hainaut. 23 novembre 1428.
- 1535 Valenciennes, la même ordonne au receveur général de Hainaut de payer à son conseiller Louis de Montfort, chevalier, une somme de 464 couronnes du Roi, à prendre sur les 6.000 livres que lui a octroyées la ville de Valenciennes en octobre 1428. 26 novembre 1428.
Non consultable
- *** Valenciennes, la même accorde à Colart de Fosses, son maître queux, en compensation du revenu des tables de jeu et de brelan de la ville de Mons qu'elle lui a retiré, une pension annuelle de 50 livres tournois. 6 décembre 1428.
- *** Bruges, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., hoir du comté de Hainaut, ratifie et confirme les dispositions d'un acte du 23 novembre 1428 (voir premier acte à cette date). 7 décembre 1428.
- 1536 Valenciennes, Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., reconnaît avoir reçu du receveur général de Hainaut la somme de 1.513

livres 14 sous 9 deniers tournois, pour ses dépenses de vin et autres, faites à Valenciennes en novembre 1428. 10 décembre 1428.

Non consultable

Valenciennes, la même accorde, à titre de dommages de guerre, aux habitants de Momignies remise, durant six ans, de la moitié des rentes qu'ils lui doivent. 17 décembre 1428.

1537

Bruges, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., hoir du comté de Hainaut, impute sur la recette de l'aide accordée par les états de Hainaut en avril 1428 le remboursement de 1.740 couronnes de France, somme levée à son profit en rentes constituées par Guillaume de Sars, seigneur d'Audignies et d'Angre, chevalier, par le maître général de ses monnaies et par le receveur général de Hainaut. 24 décembre 1428.

Non consultable

1538

Valenciennes, Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., ordonne au receveur général de Hainaut de payer à son écuyer Guillaume de la Glisoelle, et ce pour lui permettre de réparer certains édifices ruinés durant la guerre, la somme de 30 livres tournois récupérable sur le produit de la forêt de Mormal. 2 janvier 1429 n.st.

Non consultable

1539

Valenciennes, la même reconnaît avoir reçu du receveur général de Hainaut la somme de 824 livres 4 sous tournois, pour ses dépenses de vin et autres faites à Valenciennes durant le mois de décembre 1428. 2 janvier 1429 n.st.

Non consultable

1540

Valenciennes, la même ordonne au même de payer à Michaut Brongnart, son lieutenant receveur de Maubeuge, la somme de 18 couronnes d'or pour un cheval fourni à Baudet de Crespin, messenger de la disposante. 4 janvier 1429 n.st.

Non consultable

1541

Colart Hocedi, dit le Thieulier, et Hanin Pouillet, fils de Gilles, hommes de fief de la comtesse de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 6 décembre 1428 (voir à cette date). 11 janvier 1429 n.st.

Non consultable

1542

Valenciennes, Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., ordonne au receveur général de Hainaut de payer la somme de 40 couronnes d'or, à partager par moitié entre ses deux valets de chambre, Wallerand Bentinck et Ramkin Janson. 14 janvier 1429 n.st.

Non consultable

1543

Valenciennes, la même ordonne au même de payer la somme de

50 couronnes d'or, à partager par moitié entre ses cuisiniers, Colart de Fosses et Ghoscalt Clayszoen. 14 janvier 1429 n.st.

Non consultable

1544 Valenciennes, la même ordonne au même de payer à Jean de Goch, son secrétaire et clerc de la dépense, la somme de 800 livres tournois, montant des frais de son hôtel faits à Valenciennes en décembre 1428. 17 janvier 1429 n.st.

Non consultable

1545 La même ordonne au même de faire fournir à son écuyer Gilles, seigneur de Potelle, 26 chênes de la forêt de Mormal, pour la restauration de sa forteresse et maison de Potelle. 20 janvier 1429 n.st.

Non consultable

******* Valenciennes, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., hoir du comté de Hainaut, ratifie et confirme les dispositions d'un acte du 23 novembre 1428, dont il restitue la teneur (voir second acte à cette date). 24 janvier 1429 n.st.

1546 Le bailli de Hainaut délivre un vidimus d'un acte du 4 mars 1418 n.st. (voir premier acte à cette date). 25 janvier 1429 n.st.

Non consultable

******* Bruges, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., hoir du comté de Hainaut, à la requête de la duchesse Jacqueline de Bavière, ratifie et confirme les dispositions d'un acte du 23 décembre 1414, dont il restitue la teneur (voir à cette date). 1er février 1429 n.st.

******* Le Quesnoy, Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., nomme Jean Rasoir, receveur du comté de Hainaut, receveur général de ses biens et revenus en Hainaut et de son douaire, et ce aux gages annuels de 200 livres tournois. 6 février 1429 n.st.

1547 Valenciennes, la même reconnaît avoir reçu du receveur général de Hainaut la somme de 1.721 livres 15 sous tournois, pour payer ses dépenses de vin et autres à Valenciennes, du 1er janvier au 12 février 1429 n.st. 12 février 1429 n.st.

Non consultable

1548 Ath, la même ordonne au même de rembourser à Jean de Wasmuel une avance de 100 livres tournois. 17 février 1429 n.st.

Non consultable

1549 Ath, la même ordonne au même de payer à Jean de Frasne la somme de 75 livres tournois, pour lui permettre, ainsi qu'aux autres fermiers et officiers des " carbonnières " de Wasmes, d'effectuer certains travaux en ces " carbonnières ". 17 février 1429 n.st.

Non consultable

- 1550** Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un acte du 24 janvier 1429 n.st. (voir à cette date). 17 février 1429 n.st.
Non consultable
- 1551** Le chapitre de Sainte-Monégonde de Chimay délivre un vidimus d'un acte du 8 novembre 1428 (voir premier acte à cette date). 26 février 1429.
Non consultable
- 1552** Mons, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., hoir du comté de Hainaut, ordonne au receveur de Hainaut et au lieutenant du bailli des bois de Hainaut de faire délivrer 18 chênes tirés du bois de Mons à son secrétaire, maître Gérard Durot, receveur de ses terres en Hainaut et concierge de son hôtel à Mons. 11 mars 1429 n.st.
Non consultable
- 1553** Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un acte du 6 février 1429 n.st. (voir à cette date). 8 avril 1429.
Non consultable
- 1554** La Haye, Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., reconnaît avoir reçu du receveur général de Hainaut une somme globale de 80 livres 19 sous tournois, pour le paiement de dépenses faites à Valenciennes en janvier et février 1429, dépenses dont elle fournit le détail. 20 avril 1429.
Non consultable
- 1555** Bruges, ordonnance de Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., hoir du comté de Hainaut, " sur Testât et gouvernement dudit pays de Haynnau et des officiers présens et advenir, tant au fait de la justice comme au fait des finances.. ". 15 mai 1429.
Non consultable
- 1556** Le garde des sceaux du bailliage de Rethélois délivré un vidimus d'un acte du 26 avril 1428 (voir à cette date). 1er juin 1429.
Non consultable
- 1557** Le même délivre un vidimus d'un acte du 29 septembre 1428 (voir à cette date). 1er juin 1429.
Non consultable
- ***** La Haye, Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., donne à son secrétaire, Jean Grenier, pour lui-même et ses héritiers, la maison dite de Plouy (Ploich) à Braine-le-Comte avec toutes ses dépendances, à tenir en fief des comtes de Hainaut. 1er août 1429.
- 1558** Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un

acte du 23 novembre 1428 (voir premier acte à cette date). 12 septembre 1429.

Non consultable

1559 Le même délivre un vidimus d'un acte du 7 décembre 1428 (voir à cette date). 12 septembre 1429.

Non consultable

1560 Mons, le bailli de Hainaut délivre un vidimus d'un acte du 20 septembre 1428 (voir premier acte à cette date). 27 septembre 1429.

Non consultable

1561 Hanin Pouillet et Hanin de Gloire, hommes de fief de la comtesse de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 20 septembre 1428 (voir second acte à cette date). 29 septembre 1429.

Non consultable

*** La Haye, Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., révoque et annule la donation qu'elle a faite à Jacques de Floyon, écuyer, seigneur de Solre-le-Château et d'Anserœul, d'une maison et d'une pièce de terre situées près de l'hôtel de Naast à Mons. 16 octobre 1429.

1562 Edmond de Dynter, jadis secrétaire de feu le duc Jean (IV) de Brabant et de Limbourg, comte de Hainaut, Hollande et Zélande, certifie que, le 15 mai 1425 (voir n° 1459), ce dernier a dispensé Jean de Schoonvorst, châtelain de Montjoie, Jacques, seigneur de Gaasbeek et d'Abcoude, maréchal de Hainaut, Jean, seigneur de Rotselaar, Jacques Chabot, seigneur de Sepmeries, et Bertrand de la Bouverie, écuyer, du paiement des rentes annuelles et pensions viagères qu'ils ont constituées au bénéfice de diverses personnes dénommées dans l'acte, qui avaient pris le parti du duc de Gloucester. 8 novembre 1429.

Non consultable

1563 Jean, seigneur de Wittem (Witham), chevalier, et trois autres anciens conseillers du feu duc de Brabant délivrent un certificat relatif au même objet que celui contenu dans l'acte précédent. 8 novembre 1429.

Non consultable

1564 Les mêmes anciens conseillers délivrent un certificat relatif aux mêmes dispenses accordées par feu le duc de Brabant, le 15 mai 1425, pour le paiement de rentes annuelles et de pensions viagères constituées par Jacques, seigneur de Gaasbeek et d'Abcoude, maréchal de Hainaut, au nom de Marie de Ghistelle, dame de Bouchout, et de Jean, seigneur de Wezemaal, maréchal de Brabant (voir n° 1458). 8 novembre 1429.

Non consultable

- 1565 Double de l'acte précédent. 8 novembre 1429.
Non consultable
- 1566 Edmond de Dynter, jadis secrétaire de feu le duc Jean (IV) de Brabant et de Limbourg, comte de Hainaut, Hollande et Zélande, certifie que, le 15 mai 1425 (voir n° 1457), ce dernier a accordé des dispenses similaires à celles évoquées dans les actes précédents à Jean, seigneur de Rotselaar, de Vorselaar et de Retie, à (Gérard) seigneur de Ville, à Jean de Harveng et à Gilles d'Arras. 8 novembre 1429.
Non consultable
- 1567 Le même délivre un même certificat, relatif au même objet, à Evrard de le Haye, chevalier (voir n° 1456). 8 novembre 1429.
Non consultable
- 1568 Jean, seigneur de Wittern, chevalier, et trois autres anciens conseillers du feu duc de Brabant délivrent un certificat relatif au même objet que celui contenu dans les deux actes précédents. 8 novembre 1429.
Non consultable
- *** Ath, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., hoir du comté de Hainaut, ratifie les dispositions d'un acte du 12 octobre 1428, dont il reproduit la teneur (voir premier acte à cette date), et ce moyennant le paiement par la bénéficiaire d'un droit de 40 livres de Hainaut au receveur des mortemains de ce comté. Novembre 1429.
- 1569 Gand, le même ordonne au bailli des bois de Hainaut et au receveur général de ce comté de délivrer 140 chênes au comte de Conversan et de Brienne, seigneur d'Enghien, pour les ouvrages que ce dernier entreprend en son château de Quiévrechain. 19 janvier 1430 n.st.
Non consultable
- 1570 Jean, abbé de Saint-Étienne de Fesmy, délivre un vidimus d'un acte du 12 octobre 1428 (voir second acte à cette date). 22 janvier 1430 n.st.
Non consultable
- 1571 Le bailli de Hainaut certifie que maître Gérard Durot, secrétaire du duc de Bourgogne et receveur des mortemains de Hainaut, l'a accompagné à Arras du 14 au 28 février 1430, pour assister à une " journée allencontre " de l'évêque de Cambrai et de ses vicaires et pour y traiter des affaires d'Orchimont et du pays de Liège, et que les frais de cette vacation s'élèvent à 33 livres 12 sous tournois, que l'intéressé imputera sur les prochains comptes de son office. 10 mars 1430 n.st.
Non consultable

- *** La Haye, Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., accorde à Gautier Fierom, son palefrenier, et à Willem, fils de Gillis, son messenger, une pension viagère globale annuelle de 26 livres tournois, à prendre sur les revenus de la maison et du vinage du Pourcelet à Vicoigne. 26 mars 1430 n.st.
- *** Péronne, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., héritier du comté de Hainaut, nomme Thomas dé Vèrtain prévôt à vie de Maubeuge, en remplacement de Jean de le Delf, nommé lui-même bailli du Rœulx et châtelain de Braine(-le-Comte). 8 avril 1430 n.st.
- *** La Haye, Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., ratifie et confirme, sous conditions, la nomination contenue dans l'acte précédent. 17 juin 14(30).
- 1572 Le garde des sceaux du bailliage de Rethélois délivre un vidimus d'un acte du 29 septembre 1428 (voir à cette date). 13 août 1430.
Non consultable
- 1573 Maubeuge (?), Thomas Loys, Gérard et Jean de Haspres, hommes de fief de la comtesse de. Hainaut, attestent que Colart Richart, mayeur, Jean de Malignes, échevin, et trois autres manants de Beaufort ont reconnu avoir reçu du receveur dé la terre de Beaumont 1.500 pièces de charpente qui leur ont été accordées par le due de Bourgogne, bail et gouverneur de Hainaut, pour être réparties entre les habitants de cette localité pour la reconstruction de leurs maisons détruites durant la guerre de 1424. 30 septembre 1430.
Non consultable
- *** Malines, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., hoir du comté de Hainaut, nomme son conseiller et maître des requêtes de son hôtel, maître Thierry le Roy; bailli de Douai et trésorier de Hainaut, à l'office de la recette générale des mortemains de Hainaut, en remplacement de feu Gérard Durot. 2 octobre 1430.
- 1574 Gilles Hoston, Thiérïoh Espillet et Simonhet Gazet, hommes de fief de la comtesse de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte de novembre 1429 (voir à cette date). 3 octobre 1430.
Non consultable
- 1575 Godefroid Clauwet, Jaquemart Hannekart et Jean le Roi, hommes de fief du comté de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 28 octobre 1318 (voir à cette date). 20 octobre 1430.
Non consultable
- 1576 Les échevins de Douai délivrent un vidimus d'un acte du 2 octobre 1430 (voir à cette date). 3 novembre 1430.

Non consultable

- 1577 Bruxelles, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., hoir du comté de Hainaut, ordonne au bailli des bois et au receveur de Hainaut de faire livrer à maître Thierry Alloue, aumônier de son épouse, une " montre " de chênes d'une valeur de 20 francs, à prendre dans la forêt de Mormal et à utiliser pour des travaux à faire à Maubeuge. 28 février 1431 n.st.

Non consultable

- 1578 Bruxelles, le même ordonne au receveur général de Hainaut de faire livrer au chapitre de Condé (-sur-l'Escaut) 100 chênes pour la réfection de son église. 31 mars 1431 n.st.

Non consultable

- 1579 Lille, le même ordonne au grand bailli de Hainaut de faire capturer et emprisonner un dénommé le grand Ernoul (de Herscamp), qui a pris le parti de ses ennemis et tient repaire à Ath et ailleurs aux frontières du comté. 26 avril 1431.

Non consultable

- 1580 Le même ordonne au même de mobiliser les gens d'armes et de mettre en état de défense les places fortes du comté de Hainaut pour résister aux entreprises de l'ennemi. 1er mai 1431.

Non consultable

- *** Lille, le même accorde à Galehaut, bâtard de Herzele, écuyer, la jouissance viagère du tiers des revenus de la " tourie ou garde " des prisons du château de Mons, que détenait feu Pierre Hugue. 27 mai 1431.

- 1581 Nicaise, prieur de Notre-Dame du Val-des-Écoliers à Mons, délivre un vidimus d'un acte du 5 mars 1418 n.st. (voir à cette date). 10 juin 1431.

Non consultable

- *** Arras, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., hoir du comté de Hainaut, ratifie et confirme les dispositions d'un acte du 1er août 1429, dont il restitue la teneur (voir à cette date). 21 juin 1431.

- 1582 Arras, le même nomme son écuyer Anseau de Sars prévôt de la terre et ville de Beaumort et garde de la tour Salamandre (le Salement) en cette ville. Une note dorsale de l'original indique que le bénéficiaire a prêté le serment requis entre les mains du (grand) bailli de Hainaut, le 24 juin suivant. 22 juin 1431.

Non consultable

- 1583 Valenciennes, Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un acte du 21 juin 1431 (voir à cette date). 25 juin 1431.

Non consultable

- 1584 Lille, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., hoir du comté de Hainaut, ordonne au bailli de Lille de sommer le grand bailli de Hainaut de lui remettre son prisonnier, le nommé Ernoul de Herscamp, pour être emprisonné au château de Lille, tout en l'assurant que cette mesure ne peut porter préjudice aux privilèges du pays de Hainaut. 2 juillet 1431.
Non consultable
- 1585 Guy de Barbençon et Jean de Montigny, hommes de fief de la comtesse de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 1er juin 1415 (voir à cette date). 20 juillet 1431.
Non consultable
- 1586 Maubeuge, Jaquemart Ernoul, Jean de Haspres et Nicaise Allait, hommes de fief de la comtesse de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 8 avril 1430 n.st. (voir à cette date). 27 septembre 1431.
Non consultable
- 1587 Maubeuge, les mêmes délivrent un vidimus d'un acte du 17 juin 14(30) (voir à cette date). 27 septembre 1431.
Non consultable
- *** Mons, Guillaume de Lalaing, bailli de Hainaut, agissant au nom du duc de Bourgogne, nomme Jean Raoul, dit Jonnart, demeurant à Chimay, capitaine, châtelain et garde de la tour de Villers. 7 octobre 1431.
- 1588 Lille, Philippe-(le-Bon), duc de Bourgogne, etc., héritier du comté de Hainaut, nomme, pour le terme de neuf ans, Jaquemart de Lille, dit le Bailli, maire de la ville de Valenciennes, en lieu et place de Jean de la Fontaine et de Gaymont de Ghislenghien, déchargés de leur fonction. 30 novembre 1431.
Non consultable
- 1589 Lille, le même charge son conseiller Obert le Crespé, vu l'indisponibilité de maître Thierry le Roy, trésorier de Hainaut, de rechercher dans la trésorerie de ce comté, au Quesnoy, les titres concernant les terres et seigneuries de Fagnolle, Chièvres, Aymeries, Pont-sur-Sambre et Raismes, et de lui en faire rapport écrit. 5 décembre 1431.
Non consultable
- *** Jean (VIII) de Heinsberg, évêque de Liège et comte de Looz, et le chapitre de Saint-Lambert et les trois états du pays de Liège déclarent se soumettre aux conditions édictées par le duc de Bourgogne pour faire la paix. 15 décembre 1431.
- *** Bruxelles, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., héritier du

comté de Hainaut, ratifie et confirme les dispositions contenues dans un acte du 26 mars 1430 n.st. (voir à cette date). 21 décembre 1431.

- 1590 Chimay, Piérart Broutiau et Jaquemart Hannart, tous deux de Chimay, hommes de fief de la comtesse de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 7 octobre 1431 (voir à cette date). 24 décembre 1431.

Non consultable

- 1591 Les échevins et le conseil de la ville de Gand délivrent un vidimus d'un acte, du 15 décembre 1431 (voir à cette date). 31 janvier 1432 n.st.

Non consultable

- 1592 Bruxelles, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., héritier du comté de Hainaut, ordonne au receveur général de Hainaut de fournir à Marguerite et à Jacqueline de Lalaing, sœurs, chanoinesses de (Sainte-Waudru à) Mons, 25 chênes à prendre dans les bois de Mons pour la réparation de leurs maisons sises à Mons. 6 février 1432 n.st.

Non consultable

- 1593 Gand, ordonnance du même sur le port d'armes, les kermesses, les noces, la conclusion de mariages et de paix pour homicide dans le comté de Hainaut. 13 mars 1432 n.st.

Non consultable

- 1594 Gand, le même nomme Lambert Poillevaque receveur de la terre de Beaumont et des dépendances. 15 mars 1432 n.st.

Non consultable

- 1595 Lille, le même ordonne au bailli des bois et au receveur général de Hainaut de faire délivrer au magistrat de la ville de Hal 24 chênes, à prendre dans le bois de Hal, pour la construction d'une nouvelle " maison et halle" en cette ville. 29 mars 1432 n.st.

Non consultable

- *** Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., accorde en fief à Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, pour lui-même et ses héritiers, le château dit des Marlis près de Valenciennes, pour en jouir après le décès de Jean, bâtard de Gommegnies. S.d. (mars 1432?).

- 1596 Mons, lettre close du bailli de Hainaut à Jean Rasoir, receveur général, et à Gilles Rasoir, maître des monnaies du comté de Hainaut, touchant l'exécution du récent mandement du duc de Bourgogne sur l'interdiction des monnaies étrangères en Hainaut. 2 avril 14(32).

Non consultable

- 1597** Gand, lettre close d'(Isabelle), duchesse de Bourgogne, de Brabant et de Limbourg, comtesse de Flandre, d'Artois, de Bourgogne et de Namur, invitant maître Thierry le Roy, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du duc de Bourgogne, trésorier de Hainaut, aux cérémonies du baptême de son (second) fils, né le 24 avril précédent. 27 avril (1432).
Non consultable
- 1598** Gand, copie contemporaine de l'acte précédent. 27 avril (1432).
Non consultable
- ***** La Haye, Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., confirme les dispositions en vertu desquelles elle avait accordé à son secrétaire, Guillaume Cambier, la jouissance viagère de son hôtel de Malausnoit à Valenciennes, et en étend le bénéfice, à titre viager, à Heligoudt, épouse dudit secrétaire. 10 (mai?) 1432.
- 1599** La Haye, la même mande au receveur des mortemains de Hainaut que Pierre Wïlesme doit jouir de la rente féodale de 75 livres tournois qu'elle avait accordée à sa défunte épouse, Anechon Poulette. 2 juillet 1432.
Non consultable
- 1600** La Haye, copie collationnée contemporaine de l'acte précédent. 2 juillet 1432.
Non consultable
- 1601** Mons, Jean Ansiau, prêtre, Jean de le Boskelle et Jean Pawillon, hommes de fief de la comtesse de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 27 mai 1431 (voir à cette date). 19 juillet 1432.
Non consultable
- 1602** Le Quesnoy, Jean de le Sauch, Jean Maselant le fils et Jean Ambrose, hommes de fief de la comtesse de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 1er février 1429 n.st. (voir à cette date). 24 juillet 1432.
Non consultable
- 1603** Les échevins de la cité de Cambrai délivrent un vidimus d'un acte du 5 mars 1418 n.st. (voir à cette date). 2 août 1432.
Non consultable
- 1604** Le prévôt, les jurés et échevins de Valenciennes délivrent un vidimus d'un acte du 26 mars 1430 n.st. (voir à cette date). 14 septembre 1432.
Non consultable
- ***** Bruxelles, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., hoir du comté de Hainaut, ratifie et confirme les dispositions d'un acte du 10 (mai?) 1432, dont il restitue la teneur (voir à cette date). 19

(septembre) 1432.

Le même ratifie et confirme les dispositions d'un acte s.d. (mars 1432?) (voir à cette date). S.d. (septembre 1432?).

La Haye, le même mande au bailli et au receveur de Hainaut qu'il a concédé à son serviteur, Plateau, les droits et profits du jeu de dés pour les dix jours que durera la foire de la Toussaint prochaine à Mons. 29 octobre 1432.

La Haye, Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., fait savoir qu'à la requête du duc de Bourgogne, elle a concédé viagèrement à Jean Volte, dit Plateau, l'office de la perception des droits sur le jeu de dés qui se pratique à Mons durant les onze jours de la foire de la Toussaint. 4 novembre 1432.

La Haye, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., hoir du comté de Hainaut, ratifie et confirme les dispositions de l'acte précédent. 7 novembre 1432.

1605

Rotterdam, lettre close de Guy Guilbaut à son " frère " Jean Rasoir, receveur de Hainaut, touchant des matières tant privées qu'officielles. 19 novembre (1432?).

Non consultable

1606

Jean de Haubreux, curé d'Élouges, donne quittance au lieutenant du receveur de Hainaut d'une rente annuelle de 3 muids 2 razières de blé, qui lui revient au titre de sa cure sur l'office de la recette (domaniale) de Mons. 21 novembre 1432.

Non consultable

La Haye, Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., fonde en l'église de la Salle à Valenciennes un obit perpétuel mensuel avec vigiles pour elle-même et en mémoire de son père ; elle y affecte une rente perpétuelle de 8 muids de blé, à prendre en la halle aux grains de Valenciennes. 23 novembre 1432.

1607

Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un acte du 29 octobre 1432 (voir à cette date). 13 décembre 1432.

Non consultable

1608

Le même délivre un vidimus d'un acte du 7 novembre 1432 (voir à cette date). 13 décembre 1432.

Non consultable

1609

Valenciennes, le même délivre un vidimus d'un acte du 4 novembre 1432 (voir à cette date). 14 décembre 1432.

Non consultable

- 1610** Jaquemart Hannart et Piérart Brouwetiau, hommes de fief de la comtesse de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 8 novembre 1428 (voir second acte à cette date). 30 décembre 1432.
Non consultable
- 1611** Les mêmes délivrent un vidimus d'un acte du 17 décembre 1428 (voir à cette date). 30 décembre 1432.
Non consultable
- 1612** Gand, lettre close de Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., hoir de Hainaut, au bailli et au receveur général de Hainaut, leur mandant de veiller à l'exécution des dispositions d'un acte daté d'Anvers, le 16 septembre 1431, par lequel il a cédé à son maître queux, Guillaume Tieullier, la perception de la moitié des droits qui se lèvent sur les jeux de dés et de brelan durant la foire de Mons. 2 janvier 1433 n.st.
Non consultable
- 1613** Les prévôt, jurés et échevins de la ville de Valenciennes délivrent un vidimus d'un acte du 21 décembre 1431 (voir à cette date). 14 février 1433 n.st.
Non consultable
- 1614** Mons, le receveur général des mortemains de Hainaut fait connaître les termes de la sentence de la Cour desdites mortemains ordonnant à Jean de Frasne, bourgeois de Mons, seigneur d'Étrœungt, de restituer à Jean de là Derrière, monnayeur de Valenciennes, demeurant audit Étrœungt, le meilleur catel levé à l'occasion du décès de son épouse, Maigne d'Oisy. 26 février 1433 n.st.
Non consultable
- 1615** Bruges, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., hoir du comté de Hainaut, ordonne à Guy Guilbaut, son conseiller, trésorier et gouverneur général des finances, de faire payer à son cousin, le comte de Saint-Pol, de Conversan et de Brienne, à prendre sur la recette de l'aide accordée par les états de Hainaut, une somme de 2.000 écus d'or que ledit comte avait avancée pour la constitution de rentes au bénéfice de feu le duc de Brabant. 9 mars 1433 n.st.
Non consultable
- 1616** Bruges, le même ordonne au même de faire livrer au seigneur de Senzeille en guise de don, une douzaine de tasses en argent, du poids de 24 marcs. 9 mars 1433 n.st.
Non consultable
- 1617** Le receveur du chapitre de Sainte-Waudru à Mons donne quittance au lieutenant du receveur de Hainaut pour l'office de la recette de Mons, du montant d'une rente de 2 muids de blé échue le Jeudi

saint précédent. 14 avril 1433.

Non consultable

Haarlem, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant et de Limbourg, comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Namur, ordonne à Guy Guilbaut, son conseiller, trésorier et gouverneur général des finances, de payer annuellement à Jacqueline, duchesse de Bavière, en exécution des termes du traité relatif au transport des comtés de Hainaut, Hollande et Zélande et de la seigneurie de Frise, la somme de 500 écus de Bourgogne, dits clinquarts, à prendre sur les revenus du comté d'Ostrevant. 15 avril 1433.

1618

Bruxelles, le même renouvelle, à titre viager, le don qu'il a fait à son cuisinier, Guillaume le Tieulier, de la perception de la moitié des droits qui se lèvent sur les jeux de dés et de brelan durant la foire de Mons (voir n° 1612). 6 mai 1433.

Non consultable

1619

Mons, le même établit son écuyer, Colart de Gliseule, capitaine et prévôt de Beaumont. 15 mai 1433.

Non consultable

Valenciennes, le même confirme Thierry d'Ostrewicq dans son office de concierge de l'hôtel de Naast et de garde de son " armoirie " en la ville de Mons. 16 mai 1433.

1620

Valenciennes, ordonnance du même sur la fabrication de nouvelles monnaies à Valenciennes, et portant nomination d'Evrard du Gardin, d'Arnould de Gouy et de Simonnet de Saint-Genois comme maîtres de la monnaie en cette ville. 18 mai 1433.

Non consultable

1621

Valenciennes, le même confirme Jacques de Harchies dans son office de bailli des bois de Hainaut. 18 mai 1433.

Non consultable

1622

Valenciennes, le même confirme Jean Pickot, dit Brulet, dans ses fonctions de receveur de Bouchain. Une note ajoutée signale que l'intéressé a prêté serment, le 13 juin suivant, entre les mains du receveur général de Hainaut. 18 mai 1433.

Non consultable

Valenciennes, le même confirme Hugues de Sailly, son écuyer, dans son office de gouverneur et châtelain de Bouchain. 19 mai 1433.

1623

Valenciennes, le même nomme son boucher, Richard le Juif, maître boucher du comté de Hainaut. 19 mai 1433.

Non consultable

- 1624 Valenciennes, le même confirme son conseiller et chambellan, Simon de Lalaing, chevalier, dans ses fonctions de gouverneur, prévôt, bailli des bois, châtelain et garde des forteresses et seigneuries de Fumay et de Revin. 19 mai 1433.
Non consultable
- 1625 Valenciennes, le même confirme Jacques de la Howardrie, écuyer, dans son office de prévôt de Bavay. 19 mai 1433.
Non consultable
- 1626 Lille, le même ordonne à Guy Guilbaut, son conseiller, trésorier et gouverneur général des finances, de faire livrer au chapitre de Sainte-Waudru à Mons et à celui de Saint-Vincent de Soignies les draps d'or qu'il a promis de leur offrir à l'occasion de son joyeux avènement au comté de Hainaut. Par une note dorsale, datée du 6 mars 1434 n.st., ledit Guilbaut ordonne au receveur général de Hainaut d'exécuter l'ordre en question. 24 mai 1433.
Non consultable
- 1627 Lille, le même accorde à Pierre le Lombard, son valet de chambre et " orlogeur ", une pension annuelle de 100 livres de Hainaut, à prendre sur la recette des mortemains de ce comté. 24 mai 1433.
Non consultable
- *** Lille, le même confère, pour le terme de neuf ans, à Jacques de Lille, dit le Bailli, l'office de la mairie de Valenciennes, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 200 livres tournois. 26 mai 1433.
- *** Arras (?), le même confirme Guillaume Brosset dans la jouissance viagère de son office de portier de l'hôtel de la Salle à Valenciennes, ainsi que dans celle de sa pension annuelle de 24 livres tournois. 31 mai 1433.
- *** Arras, le même nomme Jean Villette receveur de la ville, terre et seigneurie de Bouchain, en lieu et place de Jean Pickot, dit Brulet, déchargé de cet office. 3 juin 1433.
- 1628 Lettre close du même à maître Thierry le Roy, son conseiller, maître des requêtes de son hôtel et trésorier de Hainaut, le convoquant, le 4 juillet suivant à Louvain, avec les autres conseillers pour y traiter, avec les gens du conseil de l'évêque et du chapitre de Liège, des affaires relatives aux reliques et au chapitre de Lobbes transférés à Binche, et aux dix-sept villages contestés entre l'évêque de Liège et le comte de Namur. 6 juin 1433.
Non consultable
- *** Arras, le même confirme son chambellan, Guillaume de Sars,

chevalier, seigneur d'Audignies et d'Angre, dans son office de conseiller pour les affaires du Hainaut, aux gages annuels de 300 livres tournois plus les droits et émoluments accoutumés. 9 juin 1433.

Arras, le même confirme, à titre viager, son écuyer, conseiller et maître d'hôtel Jean de Quillant, bailli de Lens-en-Artois, dans la jouissance des maisons, terres et revenus du Rossignol en Hainaut. 10 juin 1433.

Arras, le même accorde sa garantie au receveur général de Hainaut et aux acheteurs éventuels, à l'occasion de la vente à opérer des terres et revenus confisqués sur feu Gilles de Potelle. 12 juin 1433.

1630

Arras, le même nomme Evrard Sarteau receveur de Beaumont. Une note dorsale indique que l'intéressé a prêté serment, le 23 du même mois, entre les mains du receveur général de Hainaut. 18 juin 1433.

Non consultable

1631

Arras, le même ordonne à son trésorier, gouverneur général de ses finances, de faire payer à Simon de Lalaing, son conseiller et chambellan, la somme de 200 francs pour les dépenses qu'il devra faire en accompagnant le disposant, avec ses compagnons d'armes, jusqu'en Rethélois. 18 juin 1433.

Non consultable

Arras, le même ratifie et confirme les dispositions contenues dans un acte de décembre 1419 (voir à cette date). 18 juin 1433.

1632

Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus de l'acte précédent 26 juin 1433.

Non consultable

Valenciennes, Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, installe Jean Villette dans son office de lieutenant receveur de Bouchain, conformément aux dispositions d'un acte du 3 juin précédent (voir à cette date). 8 juillet 1433.

1633

Bruges, lettre close des commissaires du duc de Bourgogne chargés du gouvernement en son absence, à maître Thierry le Roy, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel dudit duc, l'invitant à les rejoindre à Bruges pour faire rapport sur l'entretien qu'il a eu, le 4 juillet précédent à Louvain, avec les mandataires des états du pays de Liège. 13 juillet (1433).

Non consultable

1634

Le bailli de Rumigny et d'Aubenton délivre un vidimus d'un acte du

14 juillet 1366 (voir à cette date). 1er août 1433.

Non consultable

1635 Antoine, seigneur de Croy, de Renty, de Chièvres et du Rœulx, reconnaît que Wallerand du Cauffour a acheté en son nom le château, les seigneuries, terres et revenus ayant appartenu à feu Gilles de Potelle, mis en vente par le receveur général de Hainaut sur ordre du duc de Bourgogne. 30 août 1433.

Non consultable

******* Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, établit Henri le Winechier, clerc, son lieutenant pour la recette de Hal et des dépendances, en remplacement d'Englebert Rappe, déchargé de cet office. 1er septembre 1433.

1636 Colart de Boubais, écuyer, et Jean de Villette, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 19 mai 1433 (voir à cette date). 16 septembre 1433.

Non consultable

1637 Dijon, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., ordonne au bailli de Hainaut, au prévôt du comte à Valenciennes et aux autres officiers et justiciers du comté de Hainaut de faire remise de la moitié du droit de quint que devra acquitter son chambellan, Jean d'Aigremont, sur la vente de son château, de sa terre et seigneurie de Prouvy, vente qu'il doit faire pour payer sa rançon. 8 décembre 1433.

Non consultable

1638 Valenciennes, le même confirme Oudart lé Roux dans son office de maître pêcheur de Hainaut. 1433.

Non consultable

1639 Requête adressée par le seigneur d'Audignies et d'Angre au bailli, au receveur et au Conseil de Hainaut pour obtenir de Jean du Gardin, receveur de la Salle à Valenciennes, le paiement d'un droit de quint de 64 couronnes qu'il lui doit pour le relief de 14 muids de terre sis à Angre et dont ledit receveur a la gouverne. S.d. (1433?).

Non consultable

1640 Gautier Rasoir et Jean Pouillet, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent deux vidimus d'un acte du 24 mai 1410 (voir à cette date). S.d. (après 1433).

Non consultable

1641 Valenciennes, Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un acte du 31 mai 1433 (voir à cette date). 17 janvier 1434 n.st.

Non consultable

- 1642 Lille, les commis au gouvernement des pays de par-deçà en l'absence du duc de Bourgogne nomment Jean Mariette, secrétaire et maître de la chambre aux deniers de ce duc, à l'office de trésorier et de garde des chartes du comté de Hainaut, en remplacement de maître Thierry le Roy, décédé. 1er mars 1434 n.st.
Non consultable
- 1643 Dijon, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., accorde à son conseiller et chambellan, Jean de Croy, seigneur de Tours-sur-Marne, la jouissance viagère de l'hôtel de Bavière à Mons, tel que le possédait feu maître Thierry le Roy. 12 mars 1434 n.st.
Non consultable
- 1644 Lille, le même ordonne au bailli des bois et au receveur général de Hainaut de faire délivrer aux abbé et religieux de Saint-Vaast d'Arras 100 pieds de chêne, à prendre dans la forêt de Mormal, pour la reconstruction de l'église et de l'hôtel de leur prévôté de Haspres, incendiés par l'ennemi. 29 avril 1434.
Non consultable
- 1645 Le magistrat de Valenciennes délivre un vidimus d'un acte du 15 avril 1433 (voir à cette date). 5 mai 1434.
Non consultable
- 1646 Bruges, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., nomme son secrétaire et maître de la chambre de ses deniers, Jean Mariette, aux fonctions de receveur des mortemains de Hainaut, en remplacement de maître Thierry le Roy, décédé. 8 mai 1434.
Non consultable
- 1647 Gand, le même nomme son écuyer, Pépin de Viechocq, châtelain de Braine-le-Comte, en lieu et place de Jean de le Delf, déchargé de ces fonctions. 19 mai 1434.
Non consultable
- *** Gand, le même nomme Jean le Doux administrateur des finances de l'hôtel et de l'armée de son neveu, Jean de Bourgogne, comte d'Étampes et seigneur de Dourdan, lieutenant capitaine général et chef des armées ducales pour les opérations dans les pays de par-deçà. 20 mai 1434.
- *** Malines, le même autorise Frank de Borssele à porter à vie le titre de comte d'Ostrevant et lui accorde, de même, la jouissance, après le décès éventuel de son épouse, la duchesse Jacqueline de Bavière, comtesse de Hollande, d'Ostrevant et de Ponthieu, dame de Zuid-Beveland, de Voorne, de Zuilen et de Sint Maartensdijk, de la pension annuelle de 500 clinquarts qui revient à cette dernière sur les revenus de l'Ostrevant. 2 juin 1434.

- 1648 Bruxelles, le même ordonne au bailli des bois et au receveur général de Hainaut de faire délivrer à son " physicien ", maître Albert Ditmary, docteur en médecine, chanoine de Soignies, 12 chênes à prendre dans les bois près de Soignies, pour certaines constructions à effectuer en sa maison de Soignies. 10 juin 1434.
Non consultable
- 1649 Bruxelles, le même ordonne aux mêmes de faire délivrer à Willequin du Bois 12 pieds de chêne " à maisonner ", à prendre dans les bois de Mons, pour la construction d'une maison à Mons. 12 juin 1434.
Non consultable
- 1650 Bruxelles, le même ordonne aux mêmes de faire délivrer à l'église paroissiale de Saint-Nicolas(-en-Havré) à Mons 25 pieds de chêne, à prendre dans la Haie le Comte, pour servir aux travaux de cette église. 12 juin 1434.
Non consultable
- 1651 Bruxelles, le même ordonne aux mêmes de faire délivrer au magistrat et à la communauté de Bavay 16 pieds de chêne, à prendre dans la forêt de Mormal, pour la réfection de la toiture d'une des portes de leur ville, dite de Reims. 13 juin 1434.
Non consultable
- 1652 Bruxelles, le même nomme Jean de Vertain, seigneur de Fauquembergues, bailli des bois de Hainaut, en remplacement de Jacques de Harchies. 16 juin 1434.
Non consultable
- 1653 Gand, le même ordonne au bailli des bois et au receveur général de Hainaut de faire délivrer à son archer de corps, Jean Noël, 12 chênes à prendre dans sa forêt dite Bois le Prince, pour des travaux à faire dans la maison du bénéficiaire à Douai. 19 juin 1434.
Non consultable
- *** Gand, le même confirme en faveur de son conseiller et chambellan, Jacques de Harchies l'aîné, compte tenu de la résiliation que celui-ci a faite de son office de bailli des bois de Hainaut, le permis de chasse dont il jouissait dans l'étendue de ce comté, et porte de 20 sous de Hainaut à 30 sous le montant de la pension journalière qui lui est attribuée de ce fait pour l'entretien de 6 valets et d'une meute de 40 chiens. 20 juin 1434.
- *** Gand, le même accorde exemption fiscale à son écuyer et échanson, Jacques de Harchies le fils, prévôt de Maubeuge, pour 3 tonneaux de vin et 50 tonneaux de cervesie par an, à consommer dans son hôtel de Maubeuge. 20 juin 1434.
- 1654 Bruxelles, le même ordonne au bailli des bois et au receveur

général de Hainaut de faire délivrer à son écuyer et conseiller, Bosquet de Lattre, 50 chênes " à maisonner ", à prendre dans la forêt de Rogelint en Hainaut, destinés à des réfections à opérer au château ducal de Vilvorde. 30 juin 1434.

Non consultable

1655 Bruxelles, le même ordonne aux mêmes de faire délivrer au même une même quantité de chênes, à prendre au même endroit, et destinés à " faire tout de neuf les barrières et bailles de la cloison de la place " devant son hôtel à Bruxelles. 13 juillet 1434.

Non consultable

1656 Mons, le même garantit l'abbé et les religieux de Liessies pour la rente viagère au capital de 240 livres de Hainaut qu'ils ont constituée à son profit, somme qu'il les autorise à déduire de leur quote-part dans l'aide de 40.000 livres que lui ont accordée les états de Hainaut. 15 juillet 1434.

Non consultable

1657 Mons, le même charge le receveur général de Hainaut de percevoir en son nom 20.000 écus d'or philippus nouveaux, qui lui reviennent dans l'amende de 25.000 écus imposée à la ville de Valenciennes en réparation des dommages causés par ses manants dans la terre de Raismes appartenant à son chancelier, Nicolas Rolin. 15 juillet 1434.

Non consultable

1658 Mons, le même autorise la ville de Maubeuge à constituer des rentes viagères pour un montant de 500 livres de Hainaut, qu'elle doit fournir pour l'entretien de l'armée du comte d'Étampes. 15 juillet 1434.

Non consultable

1659 Mons, le même ordonne au bailli des bois et au receveur général de Hainaut de faire délivrer aux confrères de Saint-Jacques à Mons 12 chênes à prendre dans les bois de Mons, pour l'édification de leur hôpital. 15 juillet 1434.

Non consultable

1660 Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un acte du 20 mai 1434 (voir à cette date). 31 juillet 1434.

Non consultable

******* Valenciennes, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., accorde à Jean Massart, bourgeois de Mons, le fermage d'une part du charbonnage de Quaregnon pour le terme de dix-huit ans. 31 juillet 1434.

1661 Valenciennes, le même ordonne au lieutenant du bailli des bois et au receveur général de Hainaut de faire délivrer à son écuyer,

conseiller et chambellan, Jean de Vertain, comte de Fauquembergues, bailli des bois de Hainaut, 50 chênes " à maisonner ", à prendre dans la forêt de Mormal, pour la reconstruction de maisons incendiées durant la guerre. 31 juillet 1434.

Non consultable

1662 Valenciennes, le même ordonne à son trésorier et gouverneur général de ses finances d'allouer un don de 1.200 saluts d'or à la dame de Rubempré, en considération des services rendus par des membres de sa famille, et notamment par son mari, tué lors de la guerre menée par les Liégeois contre le pays de Namur. 31 juillet 1434.

Non consultable

1663 Valenciennes, le même ordonne au receveur général de Hainaut de faire délivrer à Evrard du Gardin, prévôt de la ville de Valenciennes, 20 chênes à prendre dans le Bois le Prince, pour la reconstruction de l'hôtel que le bénéficiaire possède en cette ville. 31 juillet 1434.

Non consultable

1664 Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un acte du 12 juin 1433 (voir à cette date). 26 août 1434.

Non consultable

1665 Jean dit Despiers, de Marquette, Guillaume Piers, dit d'Aunoit, et Jean Ansiaux, dit le Cartier, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 9 juin 1433 (voir à cette date). 28 août 1434.

Non consultable

******* Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, établit Nicaise de le Cambe son lieutenant pour la ville et terre de Beaumont, en remplacement d'Evrard Sarteau, déchargé de ces fonctions. 11 septembre 1434.

1666 Fastré du Broecq, abbé de Saint-Pierre d'Hautmont, délivre un vidimus d'un acte du 20 juin 1434 (voir premier acte à cette date). 25 septembre 1434.

Non consultable

1667 Le même délivre un vidimus d'un acte du 20 juin 1434 (voir second acte à cette date). 25 septembre 1434.

Non consultable

1668 Devant Belleville(-sur-Saône), Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., ordonne au grand bailli et au trésorier et receveur des mortemains de Hainaut de lever la saisie opérée sur la succession de Jean de Rolenghien, bâtard demeurant à Mons, décédé sans avoir payé un droit de légitimation de 20 livres, que ses héritiers

devront acquitter. 30 septembre 1434.

Non consultable

1669 Le magistrat de Valenciennes délivre un vidimus d'un acte du 26 mai 1433 (voir à cette date). 2 octobre 1434.

Non consultable

1670 Sint Maartensdijk, la duchesse Jacqueline de Bavière, comtesse de Hollande, de Ponthieu et d'Ostrevant, donne quittance au duc de Bourgogne d'une somme de 500 écus d'or, dits philippus de Bourgogne, montant de la première annuité de la rente qu'elle perçoit sur les revenus d'Ostrevant. 2 décembre 1434.

Non consultable

1671 Jean de Forest et Jean Chavet, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 19 (septembre) 1432 (voir à cette date). S.d. (v. 1434).

Non consultable

1672 Gautier Rasoir et Jean Pouillet, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte s.d. (septembre 1432 ?) (voir à cette date). S.d. (v. 1434).

Non consultable

1673 Nevers, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., ordonne au receveur général et au bailli des bois de Hainaut de faire délivrer à maître Barthélémy À la Truye, son conseiller et premier maître de la Chambre des comptes à Bruxelles, des chênes de la forêt de Mormal à concurrence de 100 livres de 40 gros, monnaie de Flandre, pour des ouvrages à effectuer dans une maison qu'il possède à Lille. 31 janvier 1435 n.st.

Non consultable

1674 Lille, le même fait savoir au receveur de Hainaut et au receveur de l'aide de 1433 accordée par ce comté qu'il a exempté les habitants de Haspres du paiement de leur quotité dans ladite aide. 12 mai 1435.

Non consultable

******* Lille, le même nomme Nicaise de le Cambe receveur de la ville et terre de Beaumont, en remplacement d'Evrard Sarteau, déchargé de cet office. 16 mai 1435.

1675 Stassart de le Haie, dit de Germez, avoué de Soignies, certifie que la quote-part des archers et arbalétriers de cette ville dans l'aide de 4.000 saluts d'or accordée par les états de Hainaut s'élève au total à 64 livres 2 sous, et en fournit le détail nominatif. 1er juin 1435.

Non consultable

- 1676** Bruxelles, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., ordonne au receveur général de Hainaut d'assurer à Thierry de Hostrewicke, concierge de l'hôtel de Naast et garde de ses armures à Mons, la perception intégrale de ses gages annuels, consistant en 3 muids de blé, 20 livres de blancs (monnaie de Hainaut), 200 fagots de bois et 4 aunes de drap pour la confection d'une robe. 23 juin 1435.
Non consultable
- ***** Bruxelles, le même approuve et confirme les dispositions contenues dans un acte du 1er septembre 1433 (voir à cette date). 11 juillet 1435.
- 1677** Arras, le même certifie que, sur son ordre, son secrétaire Jean Mariette, trésorier et receveur des mortemains de Hainaut, a remis à Jean de la Chenel, dit Boulongne, son secrétaire et garde de ses bijoux, cinq livres manuscrits de la trésorerie de Hainaut, dont il fournit la description. 6 août 1435.
Non consultable
- 1678** Jean de la Chenel, garde des bijoux du duc de Bourgogne, accuse réception des livres cités dans l'acte précédent. 12 août 1435.
Non consultable
- 1679** Mons, Guillaume du Loroit et Hanin le Maire, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 11 septembre 1434 (voir à cette date). 26 août 1435.
Non consultable
- 1680** Maubeuge, les mêmes délivrent un vidimus d'un acte du 16 mai 1435 (voir à cette date). 26 août 1435.
Non consultable
- 1681** Arras, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., ordonne au bailli des bois et au receveur général de Hainaut de faire délivrer à son chevalier, conseiller et chambellan, maître Jean de Hornes, sénéchal de Brabant, 30 chênes " à maisonner ", à prendre dans la forêt de Rogelin. 4 octobre 1435.
Non consultable
- 1682** Nicaise, prieur de Notre-Dame du Val-des-Écoliers à Mons, délivre un vidimus d'un acte du 29 juin 1427 (voir à cette date). 18 novembre 1435.
Non consultable
- 1683** Le même délivre un vidimus d'un acte du 16 mai 1433 (voir à cette date). 18 novembre 1435.
Non consultable
- 1684** Le même délivre un vidimus d'un acte du 16 juin 1417 (voir

premier acte à cette date). 20 novembre 1435.

Non consultable

- 1685** Bruxelles, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., ordonne au bailli des bois et au receveur général de Hainaut de faire délivrer à (Jean), seigneur de Roubaix et de Herzele, son conseiller et chambellan, 25 chênes à prendre dans la forêt de Mormal. 8 décembre 1435.

Non consultable

- *** Mons, le même charge son bailli de Thirimont de mettre messire Sohier Muisy en possession de la chapellenie perpétuelle de Sainte-Elisabeth à Thirimont, devenue vacante par le décès de Hanin le Leu. 9 janvier 1436 n.st.

- *** Valenciennes, le même ratifie et confirme les dispositions contenues dans un acte du 23 novembre 1432, dont il restitue la teneur (voir à cette date). 11 janvier 1436 n.st.

- 1686** Colart de Boubais, écuyer, et Enguerran de Hanin, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 3 juin 1433 (voir à cette date). 20 janvier 1436 n.st.

Non consultable

- 1687** Les mêmes délivrent un vidimus d'un acte du 8 juillet 1433 (voir à cette date). 20 janvier 1436.

Non consultable

- 1688** Valenciennes, Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un acte du 11 janvier 1436 n.st. (voir à cette date). 20 janvier 1436.

Non consultable

- 1689** Bruxelles, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., ordonne à son conseiller, trésorier et gouverneur général de ses finances de faire payer à son chevalier et chambellan, Pierre d'Aigremont, la somme de 700 livres, de 40 gros de Flandre la livre, en dédommagement des pertes qu'il a subies à son service durant la guerre. 27 janvier 1436 n.st.

Non consultable

- 1690** Bruxelles, le même ordonne au même de faire payer à son écuyer de cuisine, Louis d'Ivregny, un don de 100 livres, de 40 gros de Flandre la livre. 11 février 1436 n.st.

Non consultable

- 1691** Bruxelles, le même fait savoir au receveur général de Hainaut qu'en raison des pertes subies par la ville d'Ath lors de l'incendie du mois de mai 1435, il a accordé à son magistrat et à sa communauté une réduction d'aides de 300 livres, monnaie de

Hainaut. 11 février 1436 n.st.

Non consultable

Bruxelles, le même fait savoir qu'à la requête de sa tante, la duchesse Marguerite de Bavière, il a donné en " avancement " de mariage à Catherine de la Marche, demoiselle, le bois dit la Haie de Haourdiau, entre Le Quesnoy et Gommegnies, à tenir en fief héréditaire des comtes de Hainaut, avec faculté de rachat pour ces derniers. 11 février 1436 n.st.

Bruxelles, le même fait savoir qu'à la requête de la même, il a donné, pour les mêmes raisons et à tenir de même, à Marguerite de la Marche, demoiselle, la maison et censé de Wult et dépendances. 11 février 1436.

Le doyen et le chapitre de Notre-Dame " à la salle le Comte " de Valenciennes s'engagent à administrer perpétuellement en leur église la fondation obituaire faisant l'objet de deux actes datés respectivement du 23 novembre 1432 et du 11 janvier 1436 n.st. (voir à ces deux dates). 17 février 1436 n.st.

1692

Le Quesnoy, Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse (douairière) de Hainaut, Hollande et Zélande, donne procuration à son conseiller, Guy de Barbençon, dit Ardenois, seigneur de Donstiennes, pour vendre, engager et éventuellement racheter en son nom une série de bijoux d'or et de la vaisselle d'argent, dont elle fournit la description. 20 février 1436 n.st.

Non consultable

1693

Bruges, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., charge son trésorier et gouverneur général de ses finances de faire payer, sur les exploits du bailliage de Hainaut, à Jaquemart Deslers, sergent de la Haute cour à Mons, la gratification de 200 francs, de 32 gros de Flandre pièce, qu'il a accordée à ce dernier en dédommagement des pertes subies lors de son emprisonnement à Pont-Sainte-Maxence en service commandé. 1er mars 1436 n.st.

Non consultable

1694

Thierry Macké, Gilles le Fruitier et Hanin Amourette, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 3 août 1427 (voir à cette date). 6 mars 1436 n.st.

Non consultable

1695

Le capitaine général et bailli de Hainaut délivre un vidimus de deux actes du 11 février 1436 n.st. (voir les deux derniers actes à cette date). 11 mars 1436 n.st.

Non consultable

1696

Le même délivre un vidimus d'un acte du 1er mars précédent (voir

n° 1693). 13 mars (1436 n.st.).

Non consultable

Le même accorde remise, pour une durée de trois ans, aux habitants de Beaufort de la moitié de la rente annuelle de 19 livres 15 sous tournois qu'ils doivent au duc de Bourgogne pour le rachat de leur four banal. 20 mars 1436 n.st.

Gand, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., autorise la vente, au bénéfice de Jean Zadelare et de Marguerite, sa fille bâtarde, de la rente faisant l'objet d'un acte du 26 mars 1430 n.st. et d'un autre du 21 décembre 1431 (voir à ces deux dates). 16 mai 1436.

Gand, le même nomme Jean Thirou, dit Brassot, gouverneur, bailli et receveur des terres, revenus, villes et seigneuries qui lui sont échues en Hainaut comme héritier de son oncle, le duc Jean de Bavière, et ce en remplacement de Guillaume de Sars. 20 mai 1436.

1697

Gand, le même charge son trésorier et gouverneur général de ses finances de faire payer à son écuyer " d'escuierie " Jacques de Harchies une gratification de 100 livres, de 40 gros de Flandre pièce. 21 mai 1436.

Non consultable

1698

Gand, le même fait savoir au châtelain de Mortagne et au bailli des bois de Hainaut qu'il autorise la sénéchale de Hainaut à faire chasser sept cerfs en la haie de Mortagne et même au-delà, dans les limites du Hainaut. 4 juin 1436.

Non consultable

1699

Le Quesnoy, Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse (douairière) de Hainaut, Hollande et Zélande, reconnaît que son conseiller Guy de Barbençon, dit l'Ardenois, seigneur de Donstiennes, lui a restitué les bijoux décrits dans un acte analysé précédemment (n° 1692). 23 juin 1436.

Non consultable

1700

Les échevins de la ville de Mons font savoir qu'il leur a été déduit de leur quote dans l'aide de 40.000 livres tournois accordée par les états de Hainaut, en juin 1434, une avance de 2.400 livres levée par constitution de rentes, ainsi que les frais relatifs à cette dernière opération. 1er juillet 1436.

Non consultable

1701

Colart Hocedy et Jean Leurent, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 16 mai 1436 (voir à cette date). 18 août 1436.

Non consultable

- 1702 Nicaise, prieur de Notre-Dame du Val-des-Écoliers à Mons, délivre un vidimus d'un acte du 20 mai 1436 (voir à cette date). 28 août 1436.
Non consultable
- *** Damme, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., confère à Jean Pennier, dit Ghorken, poursuivant d'armes demeurant à Beaumont, l'office de la sergenterie de Levai (-Chaudeville) et de Thirimont, en remplacement de Colart Bastien, déchargé de cet office. 28 août 1436.
- 1703 Mons, Guillaume Moriaul et Ansiau Bienamé, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 1er septembre 1433 (voir à cette date). 4 septembre 1436.
Non consultable
- 1704 Mons, les mêmes délivrent un vidimus d'un acte du 11 juillet 1435 (voir à cette date). 4 septembre 1436.
Non consultable
- 1705 Le mayeur et les échevins d'Ath déclarent que cette ville a bénéficié de la réduction d'aides évoquée dans un acte du 11 février 1436 n.st. (voir n° 1691). 17 novembre 1436.
Non consultable
- *** Lille, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., fait savoir qu'il a concédé à Clarembaut de Proisy, écuyer, un fief consistant dans la perception de certains revenus en la ville de Bavay, moyennant-le paiement annuel au receveur de Maubeuge et de Bavay d'une somme de 140 livres tournois. 27 novembre 1436.
- *** Lille, les gens de la Chambre des comptes de Lille ordonnent au bailli, au trésorier et au receveur général de Hainaut, ainsi qu'au receveur de Maubeuge et de Bavay d'exécuter le contenu de l'acte précédent. 7 décembre 1436.
- *** Lille, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., fait savoir que, pour le récompenser de la capture de René, duc de Bar et de Lorraine, roi de Sicile, à la bataille de Bulgnéville, il a octroyé viagèrement à Martin Frienart, écuyer, en lieu et place de la gratification usuelle (soit une rente viagère annuelle de 500 francs et une demeure à titre viager), les offices de bailli et de bailli des bois de Hal, de deux sergenteries desdits bois et la jouissance de la maison et censé de Nederhem. 20 janvier 1437 n.st.
- *** Lille, le même affranchit de servage Jean Mousset, pêcheur demeurant à Mons, moyennant le paiement d'un droit de 20 piestres à la recette des mortemains de Hainaut. 30 janvier 1437 n.st.

-
- 1706** Guy et Fastré Bourdon et Colinet de Gembloux, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 20 janvier 1437 n.st. (voir à cette date). 26 février 1437 n.st.
Non consultable
- 1707** Valenciennes, Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, délivre un vidimus d'un acte du 17 février 1436 n.st. (voir à cette date). 3 avril (1437?).
Non consultable
- 1708** Le magistrat communal de Brielle délivre un vidimus d'un acte du 2 juin 1434 (voir à cette date). 14 avril 1437.
Non consultable
- 1709** Le garde du scel royal à Tournai délivre un vidimus de deux actes datés respectivement du 27 novembre et du 7 décembre 1436 (voir à ces deux dates). 12 mai 1437.
Non consultable
- 1710** Mons, Sausset de Cuesmes et Gilles Hoston, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 30 janvier 1437 n.st. (voir à cette date). 15 mai 1437.
Non consultable
- 1711** Lille, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., affranchit de servage le nommé Baudouin de Douai, demeurant à Herchies, moyennant le paiement d'un droit de 40 livres, de 40 gros la livre, monnaie de Flandre, à la recette des mortemains de Hainaut. Suit la quittance, en date du 10 juillet 1439, du receveur desdites mortemains touchant le paiement du susdit droit. 1er juin 1437.
Non consultable
- 1712** Colart Hocedy et Jean Pouillet, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 16 octobre 1429 (voir à cette date). 28 juillet 1437.
Non consultable
- 1713** Lille, octroi de Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., au bénéfice de la ville de Mons, prolongeant de cinq ans celui relatif à la levée de l'assise et maltôte de 12 deniers au lot de vin vendu au détail. 9 août 1437.
Non consultable
- 1714** Bruxelles, le même confirme la légitimation de Jacob et légitime Jeanne, enfants naturels de Michel Brongnart, receveur de Maubeuge et de Bavay, et de sa seconde épouse, Jeanne d'Éclaibes, jadis chanoinesse de Sainte-Aldegonde à Maubeuge. 5 septembre 1437.
Non consultable

- 1715 Beaumont, Jean de Temploux et Hugues le Vingnon, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 9 janvier 1436 n.st. (voir à cette date). 5 octobre 1437.
Non consultable
- 1716 Maubeuge, Nicaise de le Cambe, Jean de Haspres, fils de Gérard, et Colart de Willies, dit le Carlier, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 20 mars 1436 n.st. (voir à cette date). 11 octobre 1437.
Non consultable
- 1717 Colart Hocedy et Jean Leurent, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 21 décembre 1431 (voir à cette date). Octobre 1437.
Non consultable
- *** Arras, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., ordonne au trésorier et gouverneur général de ses finances de faire payer régulièrement à son écuyer " d'escuierie " Colart de le Glisuelle la rente viagère annuelle de 500 livres de Hainaut qui lui revient sur le produit des terres venant du duc Jean de Bavière en Hainaut. 23 décembre 1437.
- 1718 Mons, Jaquemart le Carlier et Jean Pawillon, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus de l'acte précédent. 1er janvier 1438 n.st.
Non consultable
- 1719 Douai, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., fait savoir au grand bailli de Hainaut qu'il a accordé remise à Jean Kestergate, écuyer, amman de Bruxelles, de la moitié du droit de quint dû pour le transport de la terre de Wauwerhbroec, tenue en fief du comte de Hainaut. 16 juin 1438.
Non consultable
- 1720 Brielle, Frank de Borssele, comte d'Ostrevant, seigneur de Voorne, Zuilen, Sint Maartensdijk et Hoogstraten, donne quittance au receveur général de Hainaut d'une somme de 250 philippus, montant d'un terme semestriel de la rente annuelle qui lui revient sur le comté d'Ostrevant. 22 juin 1438.
Non consultable
- 1721 Gérard le Voillier, Piérart de le Porte et Hanin Wallet, dit Marescaudiau, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 31 juillet 1434 (voir second acte à cette date). 25 juin 1438.
Non consultable
- *** Douai, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., nomme Jean

Hulin, maçon demeurant à Maubeuge, à l'office de maître maçon de Hainaut, en remplacement de Jean Peskin, déchargé de ces fonctions. 13 juillet 1438.

- 1722 Jacques Michiel, dit de Rocque, doyen de Maubeuge, et Nicaise Sébile, hommes de fief du comte de Hainaut, attestent que Jean de Verchain le fils, demeurant à Maubeuge, a reconnu avoir été payé par le lieutenant du receveur général de Hainaut à Maubeuge et à Bavay pour la fourniture de 20 muids de blé destiné à la nourriture des grands chiens de la vénerie de Hainaut. 13 août 1438.

Non consultable

- 1723 Beaumont, Jean de Temploux et Hugues le Vingnon, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 28 août 1436 (voir second acte à cette date). 29 septembre (1438?).

Non consultable

- 1724 Beaumont, Jaquemart Vigreux et Hugues le Vingnon, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus du même acte. 16 novembre 1438.

Non consultable

- 1725 Andrieu d'Escaupont, Andrieu Martin et Piérart le Fèvre, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 13 juillet 1438 (voir à cette date). 16 janvier 1439 n.st.

Non consultable

- 1726 Dijon, octroi de Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., au bénéfice de la ville de Mons prolongeant d'un an celui accordé le 9 août 1437 (voir n° 1713) et relatif à la levée de l'assise et maltôte sur le vin. 1er octobre 1442.

Non consultable

- *** Bruges, le même fait savoir aux officiers de Hainaut concernés qu'il a accordé à Jean Thirou, son receveur (du domaine) de Mons, dispense pour trois ans du paiement des taxes sur le vin consommé dans sa maison, et ce à concurrence de 3 tonneaux par an. 3 juin 1444.

- *** Bruges, le même fait savoir aux mêmes qu'il a accordé une même dispense à son conseiller Simon Nockart, clerc du bailliage de Hainaut, et ce pour le même terme et aux mêmes conditions. 3 juin 1444.

- 1727 Gand, compte rendu de la journée tenue par-devant le duc de Bourgogne et son conseil dans le procès opposant le magistrat de Valenciennes, d'une part, au bailli de Hainaut, aux gens du conseil de Mons et au magistrat de cette ville, de l'autre, touchant le bannissement prononcé par les demandeurs contre certains

Montois et officiers du duc en Hainaut. 3 juillet 1444.

Non consultable

1728 Lille, procuration spéciale ad lites donnée par Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., à son conseiller Guy Bourdon pour la procédure à intenter contre ceux de Valenciennes. 31 juillet 1444.

Non consultable

1729 Jean du Tierne, Hanin des Fontaines et Jaquemin Coispiel, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 3 juin 1444 (voir second acte à cette date). 15 septembre 1444.

Non consultable

1730 Raoul de Brexelles, Jean Louviau et Jaquemin Coispiel, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 3 juin 1444 (voir premier acte à cette date). 20 septembre 1444.

Non consultable

*** Bruxelles, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., confirme l'affranchissement des droits de servage et de mortemain dont bénéficiait le chapitre de Saint-Ursmer à Binche, et affranchit en outre ce dernier des droits de bâtardise et d'aubanéité. 12 octobre 1444.

*** Mons, sentence de la Cour des mortemains de Hainaut établissant la légitimité de la naissance de Colle Wauquette, fille de Baudouin Waucquet et de Ponce Rondelette, et épouse de Jean Golaise, dit Cambelot, bourgeois de Mons. 30 juin 1446.

1731 Bruges, Jean de Luxembourg, bâtard de Saint-Pol, seigneur de Haubourdin, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, s'engage à restituer à ce dernier la terre et seigneurie de Baudour échangée avec lui contre celles d'Ailly-sur-Noye, tenues en fief du seigneur de Noyelles (-sur-Mer), et celles de Jollain et de Baillard, ainsi que la terre de Marque, tenues en fief de l'évêque de Tournai, pour autant que celles-ci lui soient également rendues. 28 avril 1447.

Non consultable

1732 Tongrenelle, Louis de Montfort, chevalier, seigneur de Hazerswoude, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, se porte garant pour son frère Guillaume, à qui ledit duc a cédé pour le terme de dix ans les offices jusqu'ici exercés par le disposant, de châtelain, bailli et receveur des forteresses, terres et seigneuries de Muiden, Wesepe et Naarden. 11 novembre 1447.

Non consultable

*** Mons, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., ordonne au grand bailli de Hainaut de faire publier les dispositions nouvelles qu'il lui communique quant à la compétence des juridictions spirituelles

officiant dans le comté de Hainaut. 2 février 1448 n.st.

1733 Les échevins de Lille délivrent un vidimus d'un acte daté de novembre 1409 (voir second acte à cette date). 5 mai 1448.

Non consultable

1734 Lille, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., accorde sa garantie à la ville de Valenciennes à l'occasion de l'opération de constitution de rentes engagée par elle en vue du prêt de 36.000 livres tournois qu'elle lui a consenti. 21 mai 1448.

Non consultable

*** Bruxelles, le même approuve et confirme la règle de l'hôpital de la Madeleine à Ath, et amortit les biens et revenus de cet établissement. 14 avril 1449.

1735 Jaquemart Compère, Jean Venant et Jean Aupaix, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 12 octobre 1444 (voir à cette date). 5 novembre 1449.

Non consultable

*** Bruges, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., se référant à une ordonnance du 2 février 1448 n.st. relative à la compétence des juridictions spirituelles officiant en Hainaut, ordonnance dont il restitue la teneur (voir à la date), fait connaître au grand bailli, aux gens du conseil et aux autres officiers de ce comté, à qui il ordonne de les faire observer, les dispositions provisoires qu'il a prises en la matière, en attendant les conclusions de l'enquête contradictoire menée à cet effet avec les représentants de l'évêque de Cambrai. 29 novembre 1449.

1736 Jean, abbé de Cambron, délivre un vidimus d'un acte du 14 avril 1449 (voir à cette date). 4 mai 1450.

Non consultable

*** Mons, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., accorde à l'hôpital de la Madeleine d'Ath la propriété intégrale des biens meubles des personnes qui y décéderont après les y avoir apportés. 28 décembre 1450.

1737 Maubeuge, lettre close adressée à maître Jean Rasoir, receveur général de Hainaut, par Michel Brongnart, son lieutenant à Maubeuge et Bavay. S.d. (second quart du XVe s.)

Non consultable

1738 Jean, abbé de Cambron, délivre un vidimus d'un acte du 28 décembre 1450 (voir à cette date). 10 septembre 1451.

Non consultable

*** Bruxelles, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., fait connaître à

tous ses sujets les griefs qu'il a contre les Gantois rebelles et les invite à lui prêter assistance contre leurs entreprises. 31 mars 1452 n.st.

1739 Mons, le capitaine général et bailli de Hainaut délivre un vidimus de l'acte précédent. 4 avril 1452 n.st.

Non consultable

1740 Ath, mandement de Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., au Conseil de Hainaut lui ordonnant, en l'absence du grand bailli, de mobiliser les serments d'arbalétriers et d'archers du comté pour se joindre à l'expédition contre les rebelles gantois. 16 avril 1452.

Non consultable

1741 Bruxelles, le même fait savoir à tous ses sujets qu'il entrera en campagne, le 14 juin suivant, contre les Gantois rebelles, et ordonne à tous ses officiers de publier cette annonce, invitant ses vassaux et sujets à le rejoindre en armes. 7 juin 1452.

Non consultable

1742 Guillaume, abbé de Notre-Dame de Bonne-Espérance, délivre un vidimus d'un acte du 28 janvier 1402 n.st. (voir premier acte à cette date). 22 juillet 1452.

Non consultable

*** Lille, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., accorde à l'hôpital de la Madeleine d'Ath, et ce jusqu'à concurrence de 24 livres tournois au maximum, le meilleur catel des biens meubles des personnes qui les y ont apportés et y sont décédées, ainsi que la succession des serfs, au-bains et bâtards décédés dans les mêmes conditions, le surplus revenant au receveur des mortemains de Hainaut. 19 octobre 1453.

*** Lille, le même reporte à la date du 24 juin 1453 le bénéfice des dispositions contenues dans l'acte précédent. 19 octobre 1453.

1743 Lille, vidimus notarial d'un acte du 19 octobre 1453 (voir premier acte à cette date). Souscription et signature du notaire Jean Flamingi. A cet acte se trouve transfixé un certificat de vidimus délivré, le même jour à Lille, sous le sceau du chapitre de Saint-Pierre en cette ville. 4 novembre 1453.

Non consultable

1744 Gérard Gossiau, Jean du Moulin fils et Jean Grenier, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 19 octobre 1453 (voir second acte à cette date). 17 décembre 1453.

Non consultable

*** Mons, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., amortit, au bénéfice du chapitre de Saint-Ursmer à Binche, les héritages et

rentes que ce dernier a acquis ou pourrait acquérir, hors fief et justice, aux Estinnes et à Bray, et ce à concurrence de 100 livres de Hainaut de revenu annuel, et exonère ledit chapitre du paiement du droit d'amortissement, à charge d'obit. 1er décembre 1458.

Mons, sentence rendue par le grand bailli et le Conseil de Hainaut dans le procès opposant le comte de Dunois, seigneur de Havre et de Ghlin, au receveur et au sergent des mortemains de Hainaut, touchant la levée des droits de meilleur catel et de douzaines à Ghlin. 26 septembre 1459.

1745

Binche, le doyen et le chapitre de Saint-Ursmer de Binche s'engagent à célébrer, pour le duc de Bourgogne, l'obit annuel prévu dans un acte du 1er décembre 1458 (voir à cette date). 30 novembre 1459.

Non consultable

1746

Pierre, abbé de Notre-Dame de Bonne-Espérance, délivre un vidimus d'un acte du 1er décembre 1458 (voir à cette date). 1459.

Non consultable

1747

Jaquemart du Terne fils, Obelet Hannequine et Hanin Druet, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 25 janvier 1261 n.st. (voir n° 62). 21 mars 1460 n.st.

Non consultable

Bruges, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., légitime la naissance de Marguerite de Mastaing, épouse de Piérart de Mons, demeurant à Mons, fille bâtarde de feu Agnieulx et de feu Jeanne Lotine. 18 juin 1463.

1748

Le grand bailli de Hainaut fait savoir que, par-devant la Cour féodale de Hainaut, Jean Mauret, clerc demeurant à Mons, s'est déshérité d'une rente féodale annuelle de 10 livres à prendre sur les vinages dépendant de la recette de Maubeuge, rente qu'il avait cédée à Jean du Terne, conseiller du duc de Bourgogne et receveur des mortemains de Hainaut, pour lui permettre de réaliser un échange de rentes avec le susdit duc. 23 août 1464.

Non consultable

1749

Bruges, Philippe (le Bon), duc de Bourgogne, etc., ordonne à son conseiller Colart de Hanin, écuyer, et à Jean de Fromont, greffier de la Cour de Mons, d'enquêter sur les causes de la diminution constatée dans la perception des droits de bourgeoisie en Hainaut, de même que de ceux des exploits des baillis et des officiers de justice et autres dans ce comté, et d'en faire rapport à lui-même, à son chancelier et au Grand conseil. 16 avril 1467.

Non consultable

-
- 1750** Anseau Doremus, Jean Descamps et Hanin de Hogue, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 1^{er} avril 1329 n.st. (voir premier acte à cette date). 22 juillet 1468.
Non consultable
- 1751** Maître Jean des Ableaux, chevalier, Baudouin Meyanoud, Jean Cleys et Cornille le Maire, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 19 juillet 1357 (voir à cette date). 25 mars 1470 n.st.
Non consultable
- 1752** Les mêmes délivrent un vidimus d'un acte du 28 avril 1385 (voir à cette date). 25 mars 1470 n.st.
Non consultable
- 1753** Jean Druet, Hanin de Hogues et Ernaudin Charlet, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus de deux actes datés respectivement du 19 juillet 1357 et du 28 avril 1385 (voir à ces deux dates). 5 mai 1470.
Non consultable
- 1754** Martin Mote, Jean le Viésmayeur et Louis de Cologne, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent, à la demande de Colart Philippe, fils de Jean, un vidimus d'un acte du 6 février 1382 n.st. (voir à cette date). 7 mai 1470.
Non consultable
- 1755** L'ancien massard de la ville de Hal atteste qu'il a reçu, vers le 15 mai 1469, de Martin Dubus, parementier, la somme de 20 sous tournois, montant de son admission à la bourgeoisie de cette ville. 7 mai 1470.
Non consultable
- 1756** Jaquemart du Kavroy, Georges Descamps et Jaquemart Estiévenart, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 26 septembre 1459 (voir à cette date). 28 mai 1470.
Non consultable
- 1757** Hal, record des échevins de Hal attestant l'admission comme bourgeois de leur ville de Martin Dubus, parementier, en date du 15 mai 1469. 7 juin 1470.
Non consultable
- 1758** Jean Bourgois, Jean de Hasnon et Godefroid de Courières, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus de deux actes datés comme suit : 1) mars 1291 n.st. (voir à cette date) ; 2) 6-30 avril 1292 (voir premier acte à cette date). 5 juillet 1470.
Non consultable
- 1759** Saint-Omer, Charles, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de

Limbourg et de Luxembourg, comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Namur, exempte du droit d'aubanité les serviteurs des deux sexes de la duchesse, son épouse, qui ne sont pas nés en Hainaut, mais viendraient à y décéder. 11 novembre 1471.

Non consultable

- 1760 Jean de Berlaimont, Arnould le Cambier et Colin Oedon, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 30 juin 1446 (voir à cette date). 16 juillet 1477.

Non consultable

- 1761 Lens (en Artois), conditions de la trêve de dix jours conclue entre les députés du roi de France et ceux du duc et de la duchesse d'Autriche, à partir du 10 septembre 1477. 8 septembre 1477.

Non consultable

- 1762 Les échevins de la franche ville d'Ath délivrent un vidimus d'un acte du 20 mai 1343 (voir à cette date). 27 janvier 1478 n.st.

Non consultable

- 1763 Les mêmes délivrent un vidimus d'un acte du 14 septembre 1384. (voir à cette date). 27 janvier 1478.

Non consultable

- 1764 Georges Descamps, Jaquemart du Bois et Jean de Paris, hommes de fief du comte de Hainaut, délivrent un vidimus d'un acte du 18 juin 1463 (voir à cette date). 27 janvier 1478.

Non consultable

- 1765 La Haye, Maximilien et son épouse Marie, duc et duchesse d'Autriche, de Bourgogne, le Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg et de Gueldre, comte et comtesse de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur et de Zutphen, chargent Antoine Rolin, chevalier, leur conseiller, chambellan et grand bailli de Hainaut, d'administrer le temporel de l'évêché de Cambrai durant la vacance du siège épiscopal. 19 mai 1480.

Non consultable

- *** Gand, Maximilien, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc., invite les membres des trois ordres de ses principautés des Pays-Bas à lui adresser leurs lettres d'acquiescement au traité qu'il a conclu avec le roi de France, et notamment au contrat de mariage de sa fille Marguerite avec Charles, dauphin de Viennois. 24 mars 1483 n.st.

- 1766 Gand, les gens du Conseil de Flandre délivrent un vidimus de l'acte précédent. 1er avril 1483.

Non consultable

- 1767** Mons, Maximilien et son fils Philippe, archiducs d'Autriche, etc., ordonnent au grand bailli, aux gens du Conseil et aux autres officiers du comté de Hainaut de veiller à l'observation et à l'application des dispositions contenues dans un acte du 29 novembre 1449, dont ils restituent la teneur (voir à cette date). 17 janvier 1484 n.st.
Non consultable
- ***** Bruxelles, les mêmes édictent diverses mesures destinées à réparer les dégâts de l'incendie survenu à Ath le 6 mai précédent, et à éviter le retour de pareille catastrophe. 1er juin 1484.
- 1768** Gérard Séjournet, Jeannet de Baudrenghien et Bertrand Ghodin, hommes de fief du comté de Hainaut, délivrent un vidimus de l'acte précédent. 11 juin 1484.
Non consultable
- 1769** Inventaire de titres (datés de 1297 à 1315) relatifs à la rente de 4.000 livres assignée sur la recette des aides de Vermandois au bénéfice des comtes de Hainaut. S.d. (fin XVe s.).
Non consultable
- 1770** Mons, procès-verbal relatif à l'installation de Feuillien du Bois comme chapelain de la chapelle de Saint-Sylvestre au château de Mons. 9 septembre 1510.
Non consultable
- 1771** Jean Brongnart, Thomas Estiévenart et Guillaume Delecourt, hommes de fief du comté de Hainaut, attestent que Jean Gaillet, fils de feu Simon, laboureur de Villers-Saint-Ghislain, a pris à bail pour neuf ans de Feuillien du Bois, chapelain de Saint-Sylvestre au château de Mons, les deux tiers du dîmage levé sur les terres dites les Sarts de Hainaut à Bray. 12 mai 1514.
Non consultable
- 1772** Gand, Charles, prince d'Espagne, nomme Nicolas de Bétencourt son écuyer. Note dorsale relative au serment prêté par le bénéficiaire, le 9 septembre suivant. 19 mars 1515 n.st.
Non consultable
- ***** Saragosse, Charles (Ier), roi d'Espagne, etc., donne procuration à ses ambassadeurs pour conclure un traité d'alliance avec les états du pays de Liège. 19 octobre 1518.
- ***** Les états du pays de Liège concluent avec les ambassadeurs du roi Charles (Ier) d'Espagne un traité d'alliance inspiré de celui conclu récemment entre l'évêque de Liège et ledit roi. Dans l'acte en question est restituée la teneur de l'acte précédent. 12 novembre 1518.

- 1773 Bruxelles, Charles (Ier), roi d'Espagne, etc., ratifie et confirme l'acte précédent, dont il restitue la teneur. 24 novembre 1518.
Non consultable
- 1774 Malines, l'empereur Charles Quint établit Philippe d'Osterei, écuyer, fermier des censés, dîmes et autres biens que le monastère de Saint-Thierry lez Reims possède en Flandre et en Hainaut, et ce pour un terme de douze ans, moyennant le paiement de 700 livres par an. 6 juin 1523.
Non consultable
- 1775 Bruxelles, lettre close adressée par Marie, reine de Hongrie et de Bohême; archiduchesse d'Autriche et régente des Pays-Bas, à Gilles de le Samme, trésorier des chartes de Hainaut, touchant la fourniture de copies authentiques au magistrat d'Ath. 12 décembre 1533.
Non consultable
- 1776 Gand, ordonnance de l'empereur Charles Quint, etc., réglementant le tarif des gages, indemnités et autres avantages revenant aux officiers et employés de sa franche forêt de Mormal. 6 octobre 1535.
Non consultable
- 1777 Malines, projet du contrat d'échange à passer entre l'empereur Charles Quint et Philippe de Croy, duc d'Aarschot et grand bailli de Hainaut, et faisant l'objet de l'acte suivant, dont la copie figure à la suite du texte du projet. 14 avril 1545.
Non consultable
- 1778 Anvers, l'empereur Charles Quint, etc., fait connaître les termes du contrat d'échange par lequel il a cédé à Philippe de Croy, duc d'Aarschot, grand bailli de Hainaut et premier chef de ses finances, la terre et seigneurie de Blaton pour sa partie sise en Hainaut, contre la terre et seigneurie de Landrecies (). (14-30) avril 1545.
Non consultable
- 1779 Augsbourg, le même nomme Nicolas Dorlet son pelletier d'office, aux gages de 9 sous par jour. 1er avril 1548.
Non consultable
- 1780 Bruxelles, le roi Philippe (II) d'Espagne fait savoir aux chefs de ses finances aux Pays-Bas qu'il a accordé à Jacques, seigneur de Herbais, pour services rendus à l'empereur Charles Quint en tant que gentilhomme de sa chambre, une pension annuelle de 800 livres, de 40 gros de Flandre la livre. 23 février 1557 n.st.
Non consultable
- 1781 Mons, procès-verbal relatif à la prestation réciproque des serments

constitutionnels par le roi Philippe (II) d'Espagne comme comte de Hainaut, d'une part, et de l'autre, par les chanoinesses du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, par les états de Hainaut et par le magistrat de la ville de Mons. 25 juillet 1558.

Non consultable

- 1782 Bruxelles, lettre close de Marguerite, duchesse de Parme et gouvernante générale des Pays-Bas, à maître Jacques Vivien, membre du Conseil de Hainaut, lui ordonnant de faire délivrer au trésorier des chartes de Hainaut le dénombrement des fiefs tenus de ce comté et tous autres papiers qu'il pourrait détenir, relatifs au même comté. 2 mai 1560.

Non consultable

- 1783 Requête du grand bailli de Hainaut à la gouvernante générale des Pays-Bas, tendant à obtenir pour lui même et pour les membres du Conseil de Hainaut l'autorisation de consulter, dans la trésorerie des chartes du comté, les pièces nécessaires au service de S. M. Apostille défavorable, datée de Bruxelles, le 28 novembre 1560. S.d. (novembre 1560).

Non consultable

- 1784 Bruxelles, Philippe (II), roi d'Espagne, etc., cède à Bernard, seigneur de Malbergh, tous les droits qui lui sont échus (notamment par défaut d'accomplissement des devoirs féodaux dans le chef des prédécesseurs du bénéficiaire) sur la seigneurie de Lûmes, à charge pour ledit bénéficiaire d'observer certaines conditions qui feront l'objet de ses lettres réversales. Suit le texte de ces réversales, datées du 29 janvier 1564 n.st. 21 octobre 1563.

Non consultable

- *** Lettres de constitution d'une rente annuelle de 100 livres tournois sur l'état ecclésiastique du Hainaut au profit de demoiselle Marie de Harchies, chanoinesse du chapitre de Sainte-Waudru de Mons. 15 octobre 1573.

- 1785 Anvers, Philippe (II), roi d'Espagne, etc., nomme Gaspard de Harchies, seigneur de Forest, louvetier de Hainaut, en remplacement de Louis Rolin, décédé. 6 septembre 1575.

Non consultable

- 1786 Bruxelles, le même ordonne au premier huissier ou sergent d'armes requis de contraindre ou de poursuivre ceux qui refuseraient d'acquitter les droits et prestations dus à la marquise douairière de Roubaix, dame d'Aymeries, en raison de son office féodal héréditaire de la vénerie et de la louverie de Hainaut. 13 mai 1591.

Non consultable

- 1787 Copie d'un acte du 25 novembre 1314 (voir n° 495). S.d. (XVI^e s.).

Non consultable

- 1788** Copie figurée d'un acte du 14 juin 1330 (voir n° 619). S.d. (XVI^e s.).
Non consultable
- 1789** Copie d'un acte du 14 août 1339 (voir à cette date). S.d. (XVI^e s.).
Non consultable
- 1790** Un notaire public et deux hommes de fief du comté de Hainaut délivrent une copie des actes datés comme suit: 1) 15 octobre 1313 ; 2) 16 septembre 1314 ; 3) s.d. (1319) (voir à ces diverses dates). 7 septembre 1605.
Non consultable
- 1791** Mons, Philippe Amand, Gilles Jonart et Guillaume Rousseau, hommes de fief du comté de Hainaut, restituent la teneur d'une lettre de constitution de rentes du 15 octobre 1573 (voir à cette date), et attestent que la rente dont elle fait l'objet a été cédée par demoiselle Marie de Harchies, chanoinesse du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, aux échevins de cette dernière ville pour la répartir entre les bonnes maisons et hôpitaux de leur ressort. 16 mai 1619.
Non consultable
- 1792** Mons, les mêmes hommes de fief attestent le transport de rente évoqué dans l'acte précédent. 16 mai 1619.
Non consultable
- 1793** Bruxelles, les archiducs Albert et Isabelle font savoir qu'à la requête de maître Charles Goubille, conseiller ordinaire à la Noble et souveraine Cour à Mons, trésorier et garde des chartes de Hainaut, ils ont nommé, pour l'assister et lui succéder dans ce dernier office, Michel Amand, pensionnaire des états de Hainaut. 23 février 1620.
Non consultable
- 1794** Bruxelles, Isabelle, infante d'Espagne, archiduchesse d'Autriche, etc., fonde une messe journalière à célébrer en la chapelle et à l'autel des Corps saints en l'église de Binche. 4 juillet 1623.
Non consultable
- ***** Mons, le grand bailli suppléant de Hainaut accorde au magistrat de la ville de Binche un octroi l'autorisant à créer, à la charge de ladite ville, 400 livres tournois de rentes annuelles pour financer la fondation faisant l'objet de l'acte précédent. 4 septembre 1623.
- ***** Le magistrat de la ville de Binche, se référant aux lettres d'octroi du 4 septembre 1623, dont il restitue la teneur (voir l'acte précédent), donne quittance à l'infante Isabelle d'une somme de 8.000 livres tournois, qu'il s'engage à convertir en rentes

constituées sur ladite, ville pour financer la fondation faisant l'objet de l'acte n° 1794, auquel le présent acte est transfixé. 29 septembre 1625.

Cambrai, François vander Burch archevêque de Cambrai, ratifie et confirme les dispositions d'un acte du 4 juillet 1623 (voir n° 1794). 3 octobre 1625.

1795

Mons, le surintendant général des Monts-de-piété des Pays-Bas et le surintendant du Mont-de-piété de Mons créent, à charge de leur institution, une rente annuelle de 25 florins au bénéfice de Bertrand Amand, seigneur d'Angy. 24 avril 1633.

Non consultable

1796

Bruxelles, Philippe (IV), roi d'Espagne, etc., nomme Pierre Piersson à l'office de receveur du domaine de Landrecies, devenu vacant par le décès de François Thiébault. 3 août 1634.

Non consultable

1797

Requête adressée au Roi par Philippe-Emmanuel de Croy, comte de Solre, pour obtenir copie de documents touchant la grande vénerie de Hainaut reposant dans la trésorerie des chartes de ce comté. S.d. (janvier 1647).

Non consultable

1798

Mons, octroi du grand bailli de Hainaut autorisant le magistrat de la ville de Mons à lever, pour une durée de six mois, une maltôte de 5 sous à la razière de grain braisé sur les revendeurs et broqueteurs de bière. 4 janvier 1658.

Non consultable

1799

Bruxelles, Philippe (IV), roi d'Espagne, etc., nomme le duc d'Aarschot, grand bailli de Hainaut, concierge de son hôtel de Naast à Mons, moyennant le paiement de 2.000 livres à Alexandre Bastin, archer de corps, détenteur actuel de cet office. 27 juillet 1663.

Non consultable

1800

Malines, Charles (II), roi d'Espagne, etc., ordonne l'exécution d'une sentence rendue par le Grand conseil, le 2 avril 1667, en faveur de Jean-Joseph Cano de Platten, époux et bail de Marie Payen, contre Philippe, comte d'Egmont, époux et bail de Marie-Ferdinande de Croy, marquise de Renty. 14 juin 1669.

Non consultable

1801

Bruxelles, l'impératrice Marie-Thérèse, etc., nomme Ignace-François-Joseph Charlé de Tyberchamps, avocat au Conseil de Hainaut, adjoint, avec promesse de succession, de son beau-père Noël-Joseph de Behault à l'office de trésorier et garde des chartes de Hainaut. 1er février 1746.

Non consultable

Mons, offres de services et soumission de Jean-Baptiste Dumont, archiviste de la ville de Mons, pour obtenir l'office de garde des chartes de la Trésorerie de Hainaut. 17 octobre 1786.

1802

Bruxelles, l'empereur Joseph II, etc., se référant à la soumission contenue dans l'acte précédent nommé, Jean-Baptiste Dumont à l'office de trésorier et garde des chartes de Hainaut. Souscriptions relatives à l'enregistrement dudit acte (7 et 12 juin 1788) et à la prestation de serment du bénéficiaire (20 juin 1788). 19 mai 1788.

Non consultable

1803

La Haye, le Hooge Raad van Adel (des Pays-Bas) confirme la ville de Mons dans la possession de ses armoiries, qu'il décrit. 15 avril 1818.

Non consultable

1804

La Haye, traduction française de l'acte précédent. 15 avril 1818.

Non consultable

-
- 1805** II. ANNEXE. DOCUMENTS SANS RAPPORT ÉVIDENT AVEC LE FONDS
Relevé des " poins de le lou et des franchises que li bourgeois d'Ath
ont et ont eu anchienement ". 9 novembre 1336.
Non consultable
- 1806** Compte (incomplet) des frais relatifs aux funérailles du seigneur de
Sémeries. S.d. (lère moitié XIVe s.).
Non consultable
- 1807** Compte rendu par Thomas de le Mote, bailli des châtelles de
Flobecq et de Lessines. 6 mai 1350 - 24 avril 1351.
Non consultable
- 1808** Cartulaire des rentes dues au comte de Hainaut à Gottignies. 25
décembre 1359.
Non consultable
- 1809** Compte de la massarderie de Soignies. 1er août 1369 - 1er août
1370.
Non consultable
- 1810** " Arriés " des comptes de (Simon de Lalaing), seigneur de
Quiévrain, bailli de Hainaut. 1er juin 1383 - 1er juin 1384.
Non consultable
- 1811** Compte des exploits du bailliage de Hainaut, rendu par le bailli
Guillaume de Ville, seigneur d'Audregnies. 1er août - 22 septembre
1387.
Non consultable
- 1812** Compte de la trésorerie du chapitre de Notre-Dame d'Antoing,
rendu au bailli et au conseil du comte de Hainaut. 24 juin 1405 - 24
juin 1406.
Non consultable
- 1813** Compte rendu par Rasse de Bougnies, massard de l'église d'Ath.
1er mars 1409 n.st. - 1er mars 1410 n.st.
Non consultable
- 1814** Maubeuge, créée des ouvrages de charpenterie à exécuter au
moulin à vent de Grand-Reng, sur ordre du conseil du duc de
Bourgogne et de la comtesse douairière de Hainaut. 3 janvier 1434.
Non consultable
- 1815** Déclarations fournies par diverses juridictions locales pour
répondre à l'enquête prescrite sur la nature des coutumes locales
en Hainaut. S.d. (mai 1522).
Non consultable

- 1816** Note relative à des procès soutenus devant le Conseil de Flandre par le seigneur de pamel contre respectivement les habitants de Biervliet et les mariniens de gand, touchant la perception des tonlieux et vinages sur l'Escaut. S.d. (XVIe s.).
Non consultable